

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

COMPTE RENDU INTEGRAL — 39° SEANCE

Séance du Jeudi 6 Décembre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 4102).

2. — Loi de finances pour 1985. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4102).

Relations extérieures (p. 4102).

MM. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures; Christian Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement; Roland Dumas, ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement; Josy Moinet, rapporteur spécial de la commission des finances (services diplomatiques et généraux).

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX CICCOLINI

MM. André-Georges Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances (coopération et développement); Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations extérieures); Gérard Gaud, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (coopération); Paul Alduy, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations culturelles); Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scienti-

fiques et techniques); Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères; Serge Mathieu, Paul d'Ornano, Jean Garcia, Jean François-Poncet, le ministre des affaires européennes, Olivier Roux, Pierre Matraja, Louis Jung, Mme Rolande Perlican, MM. Philippe Madrelle, Jean Franco, Jean-Pierre Bayle, Frédéric Wirth, Robert Pontillon, Pierre Salvi.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

MM. Jacques Habert, Jean Beranger, Mme Cécile Goldet, MM. Pierre Lacour, Jean François-Poncet, le ministre des affaires européennes, le ministre délégué, le ministre des relations extérieures.

Etat B

I. — Services diplomatiques et généraux (p. 4149).

Sur les crédits du titre III.

Mme Danielle Bidard-Reydet.

Rejet des crédits au scrutin public.

Sur les crédits du titre IV.

Amendement n° II-99 de M. Christian Poncelet. — MM. Paul d'Ornano, André-Georges Voisin, rapporteur spécial, le ministre des relations extérieures. — Retrait.

M. Jacques Habert.

Rejet des crédits au scrutin public.

II. — Coopération et développement (p. 4149).

Crédits du titre III. — Adoption au scrutin public.

Crédits du titre IV. — Adoption.

Etat C

I. — Services diplomatiques et généraux (p. 4150).

Crédits des titres V et VI. — Rejet.

II. — Coopération et développement (p. 4150).

Crédits des titres V et VI. — Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion du projet de loi de finances.

3. — Transmission de projets de loi (p. 4150).

4. — Dépôt de rapports (p. 4150).

5. — Dépôt d'un avis (p. 4151).

6. — Ordre du jour (p. 4151).

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à onze heures dix.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1985

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 68 et 69 (1984-1985).]

Relations extérieures.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des relations extérieures.

La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le projet de budget que j'ai l'honneur de vous présenter avec mes collègues des affaires européennes ainsi que de la coopération et du développement est un projet de budget sévère. Il enregistre une diminution nominale de 0,4 p. 100. La rigueur s'est donc appliquée ; elle est exemplaire.

Elle est également exemplaire parce que le Gouvernement a voulu respecter les priorités qu'il s'était fixées. Celles-ci portaient sur la sécurité, la modernisation de notre appareil de production et la formation. Cela impliquait qu'à une augmentation des crédits supérieure à la croissance moyenne du budget pour les ministères de l'intérieur, de la justice, de l'industrie et de la recherche ainsi que de l'éducation nationale devait correspondre une augmentation nettement inférieure des crédits affectés aux autres budgets.

J'exposerai maintenant le budget de la section I. Il s'élève à 9 995 millions de francs, soit, en apparence, une croissance nominale de 1,93 p. 100. J'emploie l'expression « en apparence » car il faudrait tenir compte du fait que certaines dépenses ont été transférées ailleurs : la contribution à l'institut français des relations internationales est transférée aux services communs, la contribution à Eurocontrol est transférée à l'Aviation civile, une partie de notre aide à Radio France internationale est transformée en prélèvements sur la redevance.

Une fois les chiffres ainsi rectifiés, la croissance nominale proposée pour la section I du budget des relations extérieures est de 2,57 p. 100.

Il existe un contraste très marqué entre ce projet et la faveur dont ce budget avait été l'objet les années précédentes. Puis-je rappeler que, de 1981 à 1984, le budget de la section I a crû de 52,7 p. 100 ; si j'y ajoute la progression pour cette année, la croissance totale entre les années 1981 à 1985 atteindra 56,6 p. 100 ; cette augmentation est supérieure à celle des autres budgets.

Il n'en demeure pas moins que, pour cette année, nous assistons à une décroissance en valeur réelle. Celle-ci porte essentiellement sur quelques domaines particuliers car nous avons voulu, nous aussi, à l'intérieur de notre budget, respecter les priorités qui avaient été proposées par le Gouvernement et qui ont été adoptées par le Parlement précédemment : priorité à la solidarité, à l'audiovisuel et à la modernisation de « l'outil diplomatique ».

La rigueur est donc encore plus grande dans d'autres domaines. Comme la croissance des rémunérations représente une obligation — 4,7 p. 100 d'une année sur l'autre — nous noterons donc, au titre de la rigueur, la diminution de 121 emplois des effectifs prévus pour l'ensemble du département — cela correspond au blocage d'un emploi sur trois au moment des renouvellement de postes, blocage qui avait été décidé antérieurement — une légère baisse du pouvoir d'achat à l'étranger, dont nous avons cependant exempté les plus basses rémunérations, une diminution de 3,7 p. 100 des crédits de fonctionnement et de matériel à l'administration centrale et de 7 p. 100 des crédits de déplacements et des missions temporaires, une augmentation limitée à 3 p. 100 des crédits de locations à l'étranger, ce qui — il est vrai — est rendu possible par l'utilisation du fonds de concours de 60 millions de francs par an créé en 1977, ce fonds permettant d'enrichir le patrimoine immobilier du ministère des relations extérieures et donc de diminuer les dépenses de location.

La rigueur est forte, en particulier à la direction générale des relations culturelles, ce qui sera, sans aucune doute, relevé par M. le rapporteur pour avis, comme cela l'a déjà été en commission des affaires culturelles quand j'ai eu l'honneur d'y être reçu : 88 emplois d'enseignants et de personnels assimilés sont supprimés sur 3 277. Les droits d'« écolage » ont dû être augmentés. Ils l'ont été principalement là où ils étaient — il faut le reconnaître — particulièrement bas, c'est-à-dire en Afrique du Nord où, l'an dernier, la moyenne des droits d'« écolage » demandés aux parents était de 1 320 francs pour l'année, alors que la moyenne générale est de 5 863 francs.

Comme je l'ai dit, cette rigueur très grande, que je reconnais, a permis de maintenir les priorités que vous aviez approuvées, mesdames, messieurs les sénateurs, l'an dernier en particulier, puisque vous nous aviez fait l'honneur d'approuver le budget du ministère des relations extérieures.

Solidarité avec les Français de l'étranger d'abord. C'est ainsi que des progrès sont enregistrés, en dépit de la rigueur du budget, par l'accroissement de subventions aux établissements d'enseignement, par la légère progression des dotations des centres culturels et centres de recherche, par la poursuite de l'équipement informatique aux fins pédagogiques, par la régularisation de quelques agents jusqu'alors rémunérés, dans des conditions que vous aviez dénoncées par des associations, par l'ouverture de chantiers nouveaux, notamment la bibliothèque de Bucarest, le centre culturel de Budapest, une école à New Delhi, la rénovation du lycée de Tokyo, le début des travaux des centres culturels de Damas et de Marrakech, et surtout — j'y insiste — par la continuation de la politique, suivie jusqu'à présent, d'augmentation des bourses destinées à alléger l'effort qui doit être consenti par des parents qui paient eux-mêmes les frais de scolarité de leurs enfants et qui sont dans le besoin.

Au titre de la solidarité avec les Français de l'étranger, principalement dans cette enceinte en présence des sénateurs représentant les Français de l'étranger, je mentionnerai que nous avons prévu dans le projet de budget les crédits nécessaires pour les élections au suffrage direct des membres du conseil supérieur des Français de l'étranger, qui doivent avoir lieu au mois de mai prochain. Nous y tenons d'autant plus que ces élections constituent un progrès important.

D'autres éléments de solidarité peuvent être relevés : l'accroissement de 46 p. 100 des crédits de l'office de protection des réfugiés et apatrides ; l'accroissement de 5 p. 100 des contributions obligatoires, qui pourront ainsi être intégralement honorées.

La deuxième grande priorité que nous continuons à respecter, quelles que soient les difficultés, porte sur l'audiovisuel. Nous estimons que la présence de la culture française à l'étranger, dans son sens plein, dépendra grandement dans l'avenir de notre capacité audiovisuelle.

Or Radio France internationale avait pris un retard considérable par rapport aux autres. Il y a quatre ans Radio France internationale ne venait qu'au vingt-huitième rang des sociétés de radiodiffusion des pays émettant vers l'étranger. Nous avons rattrapé bien des rangs. Le budget total de Radio France internationale sera, en 1985, de 335 millions de francs, soit 145 p. 100 d'augmentation par rapport à 1981, où le chiffre atteignait 137 millions de francs.

Cela permet le renforcement du service vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Cela permet la montée en puissance de l'émetteur de Montsinéry en Guyane qui fonctionne depuis quelques mois dans des conditions satisfaisantes. Cela permet de pousser la négociation pour la construction en commun avec la Deutsche Welle allemande d'un émetteur de puissance à Sri Lanka destiné à couvrir l'Extrême-Orient.

Au titre de l'audiovisuel, je relèverai également le début de la réussite — je n'hésite pas à le dire — d'une expérience, unique au monde pour le moment, de coopération multinationale dans la diffusion télévisée internationale. Je pense à TV 5 qui couvre maintenant l'Europe, de la Finlande jusqu'au sud du continent, ainsi que le Maghreb.

Les crédits budgétaires accordés à TV 5 augmenteront de 46 p. 100 en 1985 par rapport à 1984, 5 millions de francs provenant de la redevance, alors que la part couverte par le budget des relations extérieures passe de 13 à 18 millions de francs.

Je signalerai également la mise au point d'un programme d'enseignement du français par la télévision qui se répand maintenant. C'est ainsi qu'en Chine nous avons commencé à diffuser des émissions de vingt-cinq minutes trois fois par semaine, qui seront complétées par une émission variée, à partir de janvier 1986, de quarante-cinq minutes le dimanche.

Pour mémoire, je rappellerai la deuxième chaîne de télévision tunisienne qui a atteint désormais son régime de croisière.

La troisième priorité porte sur l'outil diplomatique. Son fonctionnement normal doit être assuré par le jeu de l'effet de change qui, grâce au Parlement, s'applique maintenant aux frais de fonctionnement et non plus seulement aux rémunérations.

Nous assurons la couverture normale — il n'y a là rien d'exceptionnel mais je tiens à en rendre compte au Sénat — de nos dépenses de fonctionnement à l'étranger; mais nous voulons poursuivre la modernisation et l'amélioration de l'ensemble de nos moyens diplomatiques. Ainsi, 8 millions de francs s'ajouteront aux 10 millions de francs inscrits en 1984 pour la titularisation des agents contractuels à l'étranger : 50 p. 100 des agents des catégories C et D doivent être de la sorte titularisés en 1985, les autres devant l'être en 1986.

Nous avons légèrement diminué les temps de séjour dans les pays difficiles.

Des réformes sont en cours de préparation sur des points auxquels, je le sais, tiennent les parlementaires, tels les majorations familiales à l'étranger, la prise en charge des loyers, le régime des transports, l'échelle comparée des rémunérations dans les différents pays.

L'effort de modernisation porte principalement, comme il se doit, sur les moyens matériels. Pour ce qui est de leur implantation, nous poursuivons un effort, engagé depuis vingt ou vingt-cinq ans, de redéploiement consulaire. Aucun consulat ne sera fermé en 1985. La fermeture de neuf consulats en 1984 dégagera les moyens qui nous permettront, en 1985, d'ouvrir une ambassade à Brunei, pays prometteur dont la silhouette ressemble beaucoup à celle de Koweït, d'ouvrir un consulat général à Miami et de rouvrir les consulats de Saïda et de Tripoli au Liban.

Différents chantiers seront achevés en 1985. Les plus importants sont celui de l'ambassade de Washington qui sera inaugurée en février — je l'ai visité il y a quelques jours — et celui de l'ambassade à Delhi qui sera inaugurée au cours de l'été. Dans l'année, nous construirons également une chancellerie et une résidence à Riyad où nous avons l'obligation de transférer notre poste à partir de Djeddah.

Je mentionnerai encore l'amélioration du réseau de radio-télétypes de presse qui nous relie aujourd'hui avec toutes nos ambassades, sauf deux, et l'inauguration d'un système de chiffre à très haute vitesse fonctionnant dans cinq capitales.

L'informatisation entreprise depuis longtemps se poursuit : 64 p. 100 d'augmentation des crédits en 1985 pour l'achèvement de l'informatisation de l'état civil à Nantes, l'informatisation des consulats et la poursuite d'un effort pour relier nos ambassades par informatique avec l'administration centrale. Cela a été fait pour six ambassades en 1984, cinq autres s'y ajouteront en 1985.

Je mentionnerai enfin les études qui sont prévues en 1985 — le crédit est inscrit au budget — pour la construction d'un centre de conférences international et d'un centre de presse international, quai Branly à Paris.

J'aurai ainsi achevé la présentation de ce budget, sévère, il est vrai — d'autant plus sévère qu'il intervient après des années où la croissance du budget de ce ministère avait été forte — sévère donc mais s'efforçant de maintenir les priorités.

Me voici maintenant, mesdames, messieurs les sénateurs, confronté à l'exercice impossible de décrire la politique extérieure de la France en quelques minutes. Vous me permettrez de ne pas tenter l'impossible; ce serait vous faire injure que de me limiter à des déclarations générales. Je dois donc au sérieux de vos travaux de n'aborder que quelques sujets; je prendrai ceux qui ont retenu l'attention de l'opinion publique ces derniers temps.

Je ne parlerai cependant pas de l'Europe dont traitera mon collègue, M. le ministre des affaires européennes, ni de la coopération et du développement dans le tiers monde dont traitera le ministre délégué; celui-ci notera la prochaine signature de la troisième convention de Lomé dont nous pouvons être fiers puisque la France a été largement l'inventeur d'une forme d'association unique, malheureusement unique, au monde.

Je me limiterai donc à trois sujets bien différents en importance, en nature et en durée : le Tchad, le monde arabe, le dialogue américano-soviétique, me réservant de revenir à la fin du débat sur tout autre sujet qui sera proposé par les orateurs qui vont me suivre à la tribune.

Parlons d'abord du Tchad, un des principaux foyers de l'intérêt récent.

La France aide le Tchad et le peuple tchadien. Elle n'a pas cessé de le faire depuis l'indépendance, en 1960; elle poursuivra son action. Les concours financiers promis en 1985 en font foi puisqu'ils représentent plus de 300 millions de francs; mon collègue, M. Christian Nucci, vous en parlera.

Sur le plan militaire, la France a été, aussitôt après l'indépendance, liée au Tchad et à deux autres pays de la région par un traité de défense datant d'août 1960. C'est à ce titre qu'a eu lieu la première intervention militaire française, d'avril 1969 à décembre 1972. L'armée française a alors participé à des combats contre les forces de Goukouni et elle a subi des pertes. Le traité a ensuite été dénoncé par les Tchadiens en 1975 puis formellement abrogé, en mars 1976, par un nouvel accord de coopération militaire qui prévoyait : « Les personnels militaires français ne peuvent en aucun cas participer directement à l'exécution d'opérations de guerre ni de maintien ou de rétablissement de l'ordre ou de la légalité. »

En 1981, l'évacuation des forces libyennes, qui, ne l'oublions pas, occupaient alors N'Djamena et la majeure partie du Tchad depuis décembre 1980, a pu être obtenue par la négociation. Vous savez que le Président de la République s'y est employé personnellement. Le retrait a ainsi eu lieu en novembre et décembre 1981. Le Tchad était alors libre de troupes étrangères, sans que le problème se fût posé aux Français, en 1981, en termes militaires.

En juillet 1983, nouvelle pénétration libyenne. Le Gouvernement légal de N'Djamena prie instamment la France d'arrêter l'avance étrangère. D'autres Etats africains appuient la requête. Ils attendent de la France qu'elle démontre sa détermination à empêcher l'invasion d'un pays ami par une armée étrangère. En dépit des clauses d'interdiction de l'accord de 1976, en contradiction même avec ces clauses, nous acceptons la mission.

Grâce à Manta, grâce à l'efficacité remarquable des troupes françaises, la mission est remplie : du jour de notre intervention, les Libyens n'avancent plus; le 16^e parallèle n'est pas franchi; le Tchad est sauvé d'une nouvelle conquête. Et cela est obtenu sans acte marquant de guerre; un seul de nos soldats périt dans une action isolée, alors que les opérations militaires précédentes, celles de 1969 et de 1978, avaient coûté bien des morts.

Contrairement aux deux opérations précédentes également, Manta ne participe pas à la guerre civile, toute possibilité d'intervention contre des Tchadiens ayant été exclue d'entrée de jeu.

On m'objectera alors que le retrait de Manta risque de découvrir les œuvres vives du Tchad, d'exposer les territoires et les populations administrées par le Gouvernement légal. Ce n'est pas exact, car les Libyens ont retiré leur potentiel offensif; il n'est plus au Tchad; les informations françaises et d'autres sources le confirment. Il n'y a plus de menace de franchissement du 16^e parallèle par une force étrangère. A sa manière, le prési-

dent Hissène Habré, en contestant l'utilité d'unités françaises qui n'auraient d'autre mission que défensive, reconnaît qu'il ne craint pas une offensive libyenne.

L'avancée étrangère est ainsi bloquée depuis août 1983. Elle le demeure après le départ de nos troupes, et si les Libyens se dotaient de l'équipement et des forces nécessaires pour reprendre leur marche en avant, ils savent qu'à la demande de N'Djama nous risquerions avec les moyens appropriés.

Arrêter la pénétration étrangère est notre mission. Elle a été accomplie sans guerre. Elle l'est même actuellement sans force opérationnelle sur le terrain. Les Tchadiens, les Africains le savent. La démonstration qu'ils attendaient de nous a été faite.

Il est vrai cependant que l'accord, que, suivant les directives du Gouvernement, j'ai négocié et conclu le 17 septembre à Tripoli, prévoyait l'évacuation totale des forces étrangères. C'était un engagement important des deux parties, engagement qu'il était intéressant d'avoir par écrit. Or, il n'a pas été tenu par la partie libyenne. Cela est sérieux, grave même.

Aussi la France continuera-t-elle à exiger le respect de l'accord du 17 septembre. Mais elle continue aussi à espérer que cela sera possible sans violence, sans guerre. Je n'ai aucune gêne à le dire, nous estimons préférable de traiter les problèmes par la négociation plutôt que par la force.

Voilà donc la raison des conversations qui n'ont pas cessé à Tripoli en 1983 et 1984, jusqu'à l'accord du 17 septembre. Voilà la raison des rencontres de toutes sortes entre Français et Libyens, jusqu'au plus haut niveau dans chaque pays. Et, contrairement à ce que j'ai parfois lu et entendu, cela nous a valu les encouragements les plus chaleureux de tous nos amis d'Afrique. J'ai encore en mémoire les propos tenus par les chefs d'Etat et les Premiers ministres des pays africains du nord, du centre et de l'ouest lorsque je leur ai annoncé par téléphone la rencontre de Crète. Or, eux, connaissent la réalité; ils savent qu'il faut parler avec le chef de la révolution libyenne, parler, parler encore, après l'avoir convaincu que s'il utilisait la force, il rencontrerait la force.

Quant au plus important, le développement et la paix au Tchad, c'est l'affaire des Tchadiens. Il faut qu'ils se réconcilient. Alors que des millions d'hommes et de femmes souffrent de la misère et, cette année, d'une sécheresse horrible, il faut qu'ensemble ils lancent la bataille du progrès.

Ce n'est pas par des opérations militaires que nous y contribuerons, l'expérience l'a prouvé à deux reprises. Une personnalité de l'opposition particulièrement bien placée pour en connaître, puisque ministre des armées lors du lancement de l'opération militaire de 1969, Premier ministre lors de son retrait en 1972, l'a marqué avec force voilà quelques jours. Nous sommes d'accord avec lui.

On a beaucoup écrit aussi, ces derniers temps, sur nos relations avec les pays arabes et sur certains voyages au sud de la Méditerranée.

Il est exact que la France entend confirmer sa présence dans tous les pays du sud de la Méditerranée et du Golfe. Ceux qui servent la politique extérieure de la France ne doivent pas ménager leurs efforts.

Je constate d'ailleurs avec intérêt que la motivation existe de tous les côtés, majorité et opposition multipliant les échanges de vues dans ces régions. Cela nous semble excellent.

La France a, en effet, les moyens de cette politique. Les relations historiques avec nombre de ces pays, la qualité et parfois le volume des colonies françaises, l'intimité des relations culturelles et économiques donnent une base solide, dense à nos rapports politiques. La confiance qui marque ceux-ci enrichit celles-là. Là, plus encore qu'ailleurs dans le monde, la France peut affirmer avec fierté qu'elle n'a pas d'ennemis, que son contact est bon avec tous, étroit avec la plupart, intime avec quelques-uns.

Qu'on n'attende pas de la France, dans ces conditions, qu'elle prenne parti dans les différends qui opposent parfois le Maroc et l'Algérie. Nous entendons garder avec celle-ci le style unique de relations qui s'est établi depuis trois ans. Mais nous voulons aussi rester proche de celui-là. Comme il serait plus facile que cela se fit dans le cadre d'un rapprochement entre pays du Maghreb! Comme, ainsi, une concertation entre Maghreb et Communauté européenne deviendrait plus aisée! Nous ne cesserons pas de nous y employer. Mais, même dans les périodes de tension, nous marquerons dans chacune des trois capitales la qualité exceptionnelle de nos rapports.

Au Proche et au Moyen-Orient, nous entendons mener également une politique active. Cela va de l'Egypte au Golfe, de l'Irak à Israël, de la Syrie à la Jordanie et à l'Organisation de libération de la Palestine. Cela s'applique tout particulièrement au Liban, qui nous est cher de tant de manières.

Malheureusement, les derniers mois n'ont guère apporté de nouveau dans cette région, où les mauvaises situations ont une fâcheuse tendance à s'enkyster.

Les visites du Président de la République en Jordanie et en Egypte, en juillet, en Syrie, en novembre, ont enrichi la palette de nos réflexions. Elles ont permis de réaffirmer dans les mêmes termes qu'auparavant à Tâ'if, à Jérusalem, au Caire déjà, les principes qui nous guident, là comme ailleurs, dans l'affirmation, en termes clairs et sans ambiguïté, des droits des hommes, des peuples et des Etats.

On a parfois marqué de la surprise de la rencontre entre les chefs d'Etat de France et de Syrie. Elle s'inscrit cependant simplement dans cette recherche d'échanges avec tous, quelles que soient les différences de vues possibles, et cela était important dans un pays dont le rôle au Proche-Orient est essentiel.

Puisque nous reprenons les pages les plus brillantes de la vie internationale récente, il faut, bien entendu, évoquer la réélection spectaculaire du président Reagan.

Le peuple américain a manifesté à cette occasion confiance en soi, fierté, certitude d'une puissance recouvrée. C'est un fait essentiel de la période actuelle.

Cette détermination convient aux alliés des Etats-Unis, et la France ne cesse de rappeler qu'elle est un partenaire sûr et fiable de l'Alliance. Elle leur convient d'autant mieux qu'aussitôt après la publication des résultats de l'élection le président Reagan a fait le geste que nous attendions et espérons et offert aux Soviétiques la réouverture d'un dialogue trop longtemps interrompu.

C'est une nouvelle heureuse, et les préparatifs déjà faits pour les rencontres du début de 1985 sont encourageants. Dans quelques jours, sans aucun doute, nous en saurons plus, à l'occasion de la réunion traditionnelle de l'Alliance atlantique. Il est cependant dès maintenant évident que les conversations entre les deux très grands porteront principalement sur la limitation contrôlée des armements. Reste à savoir sur quels armements seront mises les priorités. La recherche de moyens aussi sûrs que possible pour contrôler la production d'armes chimiques doit, d'après nous, être poursuivie avec ténacité. La France le réaffirmera à chaque occasion.

Un nouvel effort pour abaisser de manière déterminante le niveau auquel se place actuellement l'équilibre nucléaire est également essentiel. A maintes reprises, les alliés des Etats-Unis ont insisté pour que reprennent les négociations sur les forces nucléaires intermédiaires et sur les missiles nucléaires à longue portée. Dans l'état nucléaire actuel du monde, ce sujet relève, c'est l'évidence, de la responsabilité directe et éminente des Américains et des Soviétiques.

La France et les pays qui lui sont proches comptent cependant aussi contribuer à l'effort de raison que tous nos peuples attendent. A Stockholm, il faut tenter de rétablir une certaine confiance dans le domaine conventionnel. Partout, il faut agir pour que soit respecté ou rétabli l'équilibre des forces.

Pendant ces négociations, nécessairement longues et complexes, nous ne devons en aucun cas baisser notre garde. L'Alliance atlantique continue et continuera à affirmer une tranquille détermination. La dissuasion sera maintenue. Profitons de ce moment exceptionnel de l'histoire, où la dissuasion a rendu la guerre impossible, suicidaire pour celui qui la déclencherait. Ne revenons pas aux périodes classiques où l'objectif de l'effort militaire était de se donner les moyens de gagner la guerre. Et, bien sûr, pour la France, dissuasion veut dire nucléaire, et notre dissuasion est et restera indépendante.

Au-delà du nucléaire se profile maintenant une autre perspective stratégique, celle dans laquelle tout missile pourrait être anéanti avant d'atteindre son but. Les Soviétiques ont fait quelques expériences. Les Américains ont alors décidé de lancer un très grand programme de recherche comportant une utilisation militaire de l'espace. Les avis sont partagés sur cette perspective. N'est-ce pas M. Robert Mac Namara qui recommandait il y a quelques jours que le programme fût abandonné? L'ancien ministre américain de la défense craint, en effet, que les Européens ne concluent au découplage entre les Etats-Unis et l'Europe, alors que l'on doit au contraire souhaiter le resserrement des liens.

L'évocation précise et fréquente de cette perspective nous inquiète. Elle nous semble de nature à déstabiliser les équilibres actuels, à inquiéter, voire à angoisser ceux qui doutent déjà de la crédibilité de la dissuasion américaine. C'est donc un grand sujet de réflexion, et nous demandons aux Américains de ne pas précipiter la conclusion, de se donner à eux-mêmes et de donner à leurs alliés le temps d'appréhender les développements qui peuvent en résulter. Il s'agit de l'avenir de notre

continent, de l'avenir de la France. Il m'a donc paru nécessaire d'évoquer le sujet ici, parmi ceux qui doivent être examinés en priorité.

Je me rends bien compte, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, du caractère partiel et insuffisant de mon exposé. Comme je l'ai déjà dit, mes deux collègues et moi-même le compléterons par la suite.

Je crois cependant que ces quelques propos ont déjà fait apparaître des traits caractéristiques de notre politique extérieure : une France indépendante, guidée par quelques grands principes essentiels, fidèle à sa parole, ouverte sur le dialogue, cherchant obstinément la paix, le règlement des conflits par la négociation et la concertation entre les parties intéressées.

Dans les dernières années, cette politique s'est affirmée ; elle a été exprimée et défendue partout dans le monde. Elle apparaît maintenant dans toute sa netteté. Personne ne s'y méprend, ni en Israël ni chez les voisins arabes, ni en Argentine ni au Nicaragua, ni chez les très grands ni chez leurs alliés, à l'Est comme à l'Ouest, ni chez les non-alignés, ni dans les organisations internationales ou régionales.

Seule juge et seule maîtresse de sa politique, la France affirme et défend le droit de chaque Etat, de chaque peuple, à décider de son destin, comme elle affirme et défend sa propre identité. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Christian Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, voilà quelques semaines, devant votre commission, j'évoquais l'accroissement des difficultés des pays du Sud et les inquiétudes qui étaient les nôtres face à une déficience de la solidarité internationale.

A quelques jours de la signature de la convention de Lomé III — sujet sur lequel je reviendrai au cours de ce débat puisqu'il préoccupe votre rapporteur — et en prévision du sommet France-Afrique à Bujumbura, je voudrais, avant de présenter les grandes lignes du budget des services de la coopération et du développement, préciser notre approche de la situation spécifique de l'Afrique, qui reste notre premier partenaire et détermine en grande partie nos choix budgétaires.

Par l'intensité des relations politiques et économiques qu'elle entretient avec les pays d'Afrique au sud du Sahara, par les responsabilités particulières qui sont les siennes, la France est particulièrement attentive aux évolutions en cours sur le continent africain et aux conséquences souvent douloureuses de la crise sur les économies de ces pays.

Autant que d'autres, elle est convaincue que le sort des pays du Nord et des pays du Sud est intimement lié et qu'il n'y aura pas de croissance durable si le niveau de vie des populations du Sud régresse, s'il n'y a pas une réanimation des économies des pays en développement par de nouveaux termes de l'échange international et par une modernisation de leur potentiel productif.

Fort de cette conviction, la France s'attache à préserver la place prépondérante de l'aide publique au développement, dans ses composantes bilatérales ou multilatérales.

Comment ne pas se réjouir de la signature, dans quelques heures, de la convention de Lomé III, témoignage éclatant de la volonté politique de la Communauté économique européenne de poursuivre une coopération exemplaire avec soixante-quatre — bientôt soixante-six — pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et de montrer qu'en dépit de la baisse du montant de la septième A. I. D. et des incertitudes qui pèsent sur la deuxième reconstitution des ressources du fonds international de développement agricole, le recul de la coopération internationale ne saurait être inéluctable.

Un consensus se dégage sur la gravité de la situation de l'Afrique au sud du Sahara.

J'en distinguerai quatre aspects essentiels, qui guident les choix budgétaires que je suis amené à vous présenter.

Aux drames quotidiens de la sécheresse, aux progrès de la désertification, à la dégradation des termes de l'échange s'ajoutent, pour les pays africains, des obstacles structurels au développement. Le plan d'action de Lagos en 1980 en avait bien saisi la nature. La crise en a aggravé les conséquences.

La dimension des problèmes humains est considérable. Les solutions ne sont pas faciles. La forte croissance démographique, l'exode des populations victimes de cataclysmes naturels, l'importance des réfugiés rendent plus cruciale la solution des problèmes d'alimentation, d'enseignement et de santé.

Le poids de l'endettement extérieur, même s'il est de même ampleur qu'en Amérique latine, atteint, en Afrique, des niveaux intolérables : plus du tiers des recettes d'exportation. Les solutions sont d'autant plus difficiles à trouver que l'Afrique demeure, dans une très large mesure, à l'écart des marchés financiers internationaux et que, dans le même temps, elle n'est plus en état de pourvoir à son approvisionnement alimentaire.

L'Etat n'apparaît plus comme l'agent exclusif du développement économique et social. Les gouvernements africains prennent conscience des conséquences néfastes de l'existence d'administrations pléthoriques, mal payées, trop dépensières et incapables de répondre aux besoins vitaux des populations. Ils sont également soucieux d'une meilleure efficacité économique et financière des entreprises publiques.

L'Afrique subsaharienne est particulièrement vulnérable aux fluctuations des cours des matières premières qui commandent le niveau des recettes d'exportation et qui déterminent sa capacité à assurer le service de sa dette extérieure. La reconduction dans des termes améliorés du mécanisme du système de stabilisation des recettes d'exportation, le Stabex, dans la convention de Lomé revêt, de ce fait, pour les pays A. C. P., notamment les pays africains, une importance stratégique.

En dépit d'efforts d'ajustement importants sous l'égide du Fonds monétaire international, les pays africains demeurent à l'écart de la reprise économique. La faiblesse des exportations de produits industriels, l'ampleur des problèmes internes de développement, les retards pris dans la restructuration de la dette extérieure rendent compte des disparités croissantes avec les autres régions du monde, Asie du Sud-Est et Amérique latine notamment.

Face à cette situation, quelles sont les grandes lignes de notre politique ?

La communauté internationale se mobilise pour aider l'Ethiopie et les pays du Sahel à surmonter une crise alimentaire dramatique. Cet effort devra être poursuivi jusqu'aux prochaines récoltes, ce qui exigera des moyens additionnels et un achèvement plus rapide. Il y a deux jours, à Dublin, la Communauté économique européenne s'est fixée comme objectif d'acheminer 1,2 million de tonnes de céréales, soit 700 000 tonnes supplémentaires. (*M. le ministre des affaires européennes approuve.*)

La France, vous le savez, mesdames, messieurs les sénateurs, apporte une contribution active à cet effort : plus de 25 p. 100.

Elle fournit d'abord une aide alimentaire d'urgence bilatérale et communautaire, seule à même de faire face aux situations de famine : la coordination interministérielle que mon département assure nous permettra de commencer dès janvier l'acheminement vers les pays du Sahel des contingents de 1985 pour un montant de 74 500 tonnes — contre 50 000 tonnes en 1984 — et de gagner ainsi en efficacité. La concertation est permanente avec la C.E.E., qui a retenu les grandes lignes du plan Orsec que nous avons eu l'honneur de proposer au mois de juin.

Des actions telles que la fourniture de semences pour les cultures de contre-saison sont destinées à permettre une mobilisation des producteurs du Sud. L'opération « Niger », menée en octobre-novembre avec les organisations non gouvernementales, est, à cet égard, exemplaire.

La France poursuit également une politique d'aide au développement rural visant à reconstituer les conditions d'une production dans les régions les plus touchées, à lutter contre la désertification et la déforestation et à permettre aux producteurs de mieux maîtriser leur espace. Plus de 40 p. 100 de notre budget d'investissement reste consacré aux opérations de développement rural.

C'est de notre capacité à répondre à la fois aux situations d'urgence, telles que les menaces de famine ou d'épidémies, et aux problèmes qui s'inscrivent dans le long terme, comme la politique de soins de santé primaire, la fixation de prix agricoles rémunérateurs pour les producteurs ou l'organisation des communautés paysannes, que dépend le succès des politiques d'aide au développement.

Tels sont les enjeux de la difficile conciliation entre actions d'urgence, programmes d'ajustement et impératifs du développement.

Tel est également le difficile pari qui a guidé les priorités du budget des services de coopération et de développement.

J'en arrive, mesdames, messieurs les sénateurs, à la présentation de ce budget.

Il est en diminution de près de 3,8 p. 100 en valeur par rapport au budget de 1984. C'est incontestablement un budget d'économies, mais dois-je vous rappeler que le budget de la coopération et du développement a augmenté, depuis 1981, de 78 p. 100

— pour partie, il est vrai, à la suite de mobilisations de structure — marquant ainsi d'une manière très claire la volonté du Gouvernement d'accroître l'effort en faveur de l'aide publique au développement ?

Après plusieurs années de progression remarquable, les crédits qui sont soumis à votre approbation participent, en effet, à l'effort de rigueur qui définit la nouvelle loi de finances.

Il convient, cependant, pour rendre compte de ce que représentera l'année prochaine en termes financiers la coopération française et l'aide au développement, de se garder du jugement peut-être réservé que ferait naître l'examen de ce seul budget. Comme l'a relevé l'excellent rapport de votre collègue M. Gaud, les services de la coopération ne financent qu'une part de l'aide publique française au développement, environ 25 p. 100. Cette aide, je le rappelle, représentait 0,36 p. 100 du produit national brut en 1980 ; elle atteindra 0,49 p. 100 du P. N. B. en 1984, et elle devrait dépasser 0,50 p. 100 en 1985. Le Président de la République avait pris ces engagements et ils sont respectés. L'objectif particulier qui s'appliquait aux pays les moins avancés — 0,15 p. 100 du P. N. B. — est en voie d'être atteint dès l'année prochaine.

C'est dans cet environnement, qui traduit la permanence de la volonté du Gouvernement de consacrer des moyens élevés à la solidarité avec les pays les plus pauvres, que les mesures qui sont évoquées aujourd'hui doivent être resituées ; il me paraissait important de le souligner d'emblée.

Examinons maintenant de manière plus détaillée ce projet de budget.

La volonté d'économie y est marquée, mais elle est davantage le signe d'une modernisation et d'une meilleure adaptation de nos instruments de coopération.

Des secteurs importants et prioritaires de la politique de coopération ont été préservés.

Enfin, des mesures nouvelles significatives amorcent un renouveau plus fondamental des moyens traditionnels de l'aide.

Première caractéristique, donc, de ce projet de budget : des économies pour mieux s'adapter.

L'assistance technique, civile ou militaire, qui représente près de 50 p. 100 des crédits, est, ce volume même en témoigne, le secteur dans lequel est opéré un effort sensible d'économies.

Les effectifs très nombreux de coopérants, enseignants ou techniciens — je sais, mesdames, messieurs les sénateurs, que ce point est au centre de vos préoccupations — vont devenir moins importants. Près de 1 500 postes d'enseignants et 310 de techniciens seront supprimés à la rentrée de cette année et l'année prochaine.

Faut-il rappeler que cette évolution était nécessaire ? Elle va dans le sens de la fin de la politique de substitution et prend en compte l'accession des élites locales à des postes d'encadrement et de formation, qu'elles sont désormais à même d'assumer. La diminution sélective et programmée des effectifs s'accomplit, d'ailleurs, en parfaite concertation avec nos partenaires, qui l'ont eux-même sollicitée.

Les dépenses de fonctionnement et d'intervention ont, dans le même esprit, été réduites. Sont ainsi concernés l'appui à l'assistance technique, corollaire bien évident de la déflation, les missions d'experts et le titre III, consacré aux services extérieurs.

Des mesures de sélectivité accrue des demandes de formation, privilégiant les disciplines techniques et les séjours scientifiques, ont permis, par ailleurs, la réduction des crédits de bourses et stages ou d'aide à la formation, tandis que, pour d'autres domaines, une rationalisation des dépenses était recherchée.

En ce qui concerne les dépenses en capital, notamment celles qui sont consacrées au fonds d'aide et de coopération, une réduction de 10 p. 100 des autorisations de programme a été appliquée parallèlement à une stabilisation des crédits de paiement, après les augmentations très sensibles de ces dernières années. Les dotations restent cependant fixées à un seuil élevé — plus de 1 milliard de francs — ce qui autorise la poursuite des opérations actuelles et la mise en place à un rythme satisfaisant d'un nombre important de programmes. Le fonds d'aide et de coopération continuera de jouer un rôle irremplaçable dans le financement en Afrique et pour la Caraïbe des projets d'investissement.

J'indiquais en introduisant mon propos qu'effectivement les économies étaient importantes : vous pourrez constater, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'elles ne se réduisent pas à des soustractions aveugles, mais qu'elles se comprennent dans

une meilleure adaptation de notre politique. Elles ne s'accomplissent pas, en tout cas, au détriment de certaines actions jugées prioritaires et qui le demeurent.

J'en viens aux secteurs sauvegardés.

Il en va ainsi de l'aide militaire, des concours financiers et de nos contributions aux organisations internationales de développement.

L'aide militaire, pour laquelle les économies en personnel n'ont pas l'ampleur de celles qui sont appliquées à l'assistance technique civile, est reconduite, en effet, à son niveau de 1984. M. le ministre des relations extérieures vient de le dire, la persistance d'une situation d'instabilité et d'insécurité en Afrique commandait le maintien de cet effort budgétaire.

Les concours financiers qui, avec 475 millions de francs, représentent 8 p. 100 du projet de budget, sont traités de façon analogue. Les aides budgétaires de la France et les prêts d'ajustement structurel devaient rester à un haut niveau, compte tenu des graves désordres économiques et financiers que continuent de connaître les pays les plus pauvres.

Le chapitre des contributions de la France aux organismes internationaux de développement — P. N. U. D., P. A. M., fonds spécifiques — est également préservé. La stabilisation de ces crédits, après une forte augmentation de 17 p. 100 l'année dernière, manifeste tout l'intérêt que la France porte à une participation active aux programmes élaborés dans un cadre multilatéral.

On le voit à l'examen de ces diverses masses de dépenses, la dynamique budgétaire a été préservée. Les économies n'ont pas été subies ; elles s'insèrent dans une réflexion plus large sur les actions de coopération, qui s'est développée avec la mise au point d'une coopération par projet et qui devrait se poursuivre, l'année prochaine, avec l'instauration d'un certain nombre de moyens supplémentaires. Tel est l'objet des mesures nouvelles qui figurent dans le projet de budget.

Nous allons donc vers un renouveau des moyens de coopération.

Le remplacement de la coopération de substitution par la coopération par projet nécessite la mise en place de moyens beaucoup plus souples et plus opérationnels.

Je pense, par exemple, aux missions de moyenne durée — six mois — d'assistants techniciens ou formateurs, liées directement à des projets précis et définis. C'est un moyen de compenser avantageusement et efficacement l'aide en personnel de longue durée, inamovible et, malheureusement, vite sclérosé : 15 millions de francs seront consacrés l'année prochaine à ce type d'action.

En matière de formation aussi, des solutions nouvelles sont à rechercher. A cet effet, 2,5 millions de francs sont inscrits pour permettre l'établissement de nouveaux accords inter-universitaires, instruments souples et bien adaptés aux échanges et aux exigences des pays en voie de développement ; 4 millions de francs sont également prévus pour favoriser les séjours d'étude des techniciens étrangers, placés en stage de formation scientifique et technologique de haut niveau.

Dans ce même esprit de renouvellement et d'adaptation, un effort particulier est tenté vers le financement de petites opérations de développement, prises en charge par des communautés locales, très proches des besoins immédiats de la majeure partie de la population et qu'il convient d'aider en priorité. Une dotation de 13 millions de francs devrait permettre d'inaugurer ce type d'intervention dans les pays n'appartenant pas à la zone F. A. C.

J'en viens à notre collaboration avec les organisations non gouvernementales qui continue — je le sais à voir le volume de courrier que j'ai reçu au cours de ces dernières semaines — à être au centre de vos préoccupations comme de celles du Gouvernement.

Cette collaboration est concrétisée par la mise en place et le fonctionnement extrêmement actif de la commission de coopération et de développement. Cette année, un effort de clarification budgétaire a été effectué pour regrouper l'ensemble des crédits d'aide aux organisations non gouvernementales dans un seul et même chapitre. Celui-ci va recevoir, globalement, près d'une centaine de millions de francs et accueille les mesures nouvelles de financement d'opérations menées par de jeunes volontaires dont le désintéressement, la compétence et le travail produisent des résultats considérables, complément de l'action des volontaires du progrès qui restent dans le cadre de ce qui leur a été délégué cette année.

Je le répète, je m'engage devant vous, mesdames et messieurs les sénateurs, à préserver les moyens financiers consentis aux organisations non gouvernementales en 1985.

En guise de conclusion, je rappellerai un certain nombre de grandes options.

C'est en veillant à mieux coordonner notre action — le rôle du ministère de la coopération est, à cet égard, essentiel — que nous atteindrons les objectifs et que nous respecterons les engagements que nous nous sommes fixés.

Nous devons tout à la fois affronter les situations d'urgence et préserver les chances de développement ; renforcer l'impact de l'aide multilatérale à un moment où plusieurs de nos partenaires sont tentés de se désengager ; améliorer la gestion de notre aide.

C'est au prix d'un effort de rigueur que seront maintenus et concrétisés les grands axes de notre politique de coopération et de développement.

Pour 1985, notre engagement global en faveur du tiers-monde est tenu. Mais, dès 1986, des ajustements seront nécessaires. La plupart de nos partenaires ont accompli des efforts considérables d'assainissement financier ; de nombreux Etats sont à la limite du supportable et notre coopération se doit de les aider à passer un cap particulièrement difficile.

L'aide publique dépassera 0,5 p. 100 du produit national brut, tandis que le sous-objectif de 0,15 p. 100 pour les pays moins avancés sera atteint dès 1985.

Nous accomplissons actuellement nos propres ajustements pour réexaminer certaines opérations moins prioritaires et amorcer un redéploiement de notre aide bilatérale. Mais, au-delà de ces efforts, nos propres engagements se trouveraient compromis.

Partie intégrante de notre politique étrangère, la politique de développement doit ainsi, après une pause relative, retrouver le rythme qui puisse assurer l'ancrage de nos relations politiques, culturelles et de coopération avec l'ensemble des pays du tiers-monde. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires européennes.

M. Roland Dumas, ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, permettez-moi, tout d'abord, d'exprimer ma double satisfaction. Je prends, en effet, la parole pour la première fois devant votre assemblée — je m'en sens très honoré — et un heureux hasard fait que ce débat vient aujourd'hui, tout de suite après le sommet de Dublin.

N'ayant pas, pour des raisons de structures budgétaires, à parler de problèmes financiers, autorisez-moi à consacrer la totalité de mon intervention à ce qui doit être un dessein commun : la construction européenne.

Voilà un an, comme le souligne très judicieusement votre rapporteur pour avis M. Claude Mont, la Communauté était affaiblie par des échecs répétés. Enlisée dans des contentieux aux liens complexes et multiples, paralysée par une procédure trop souvent dévoyée, écartelée par des dissensions internes qui s'aggravaient et qui ne faisaient qu'accentuer la pression des intérêts nationaux à court terme, à bout de ressources, l'Europe semblait alors incapable de réagir.

Aujourd'hui, à la suite des conseils européens de Fontainebleau et de Dublin, les Dix peuvent se tourner à nouveau vers l'avenir. Les contentieux ont été réglés, des perspectives nouvelles ont été tracées. Tel était bien le vœu, mesdames, messieurs les sénateurs, de tous ceux qui sont particulièrement sensibles au destin de l'Europe.

Certes, le chemin parcouru durant cette année 1984 fut difficile, tant les obstacles étaient nombreux, les malentendus puissants, les fausses et les vraies querelles encombrantes. Des compromis étaient nécessaires ; ils ont été trouvés.

A cet égard, permettez-moi de dire que la présidence française fut active ; elle a très largement contribué à ce redressement. Beaucoup l'ont reconnu, y compris dans les rangs de l'opposition, et je les en remercie. Le mérite en revient, en grande partie, à M. le Président de la République, président de la Communauté pendant le premier semestre de 1984, acteur lui-même quand il le fallait et inspirateur de l'action à d'autres moments.

Mesdames et messieurs les sénateurs, les dossiers ont été traités au fond, lors du conseil européen de Fontainebleau, et des solutions durables leur ont été apportées. J'examinerai, pendant quelques instants, les résultats obtenus ainsi que la situation présente en matière budgétaire et financière.

D'abord, un système conforme aux grands principes du traité de Rome a été mis en place pour compenser temporairement le grave déséquilibre budgétaire du Royaume-Uni. Ce système,

qui a refusé la notion de solde net, est moins avantageux pour la Grande-Bretagne que les versements obtenus précédemment ; j'en ferai aisément la démonstration si celle-ci m'est demandée.

Sur le fondement des principes dégagés à Fontainebleau, et dans le respect des responsabilités de chacun, un accord a été obtenu pour assurer une véritable maîtrise des dépenses de la Communauté. En imposant une discipline collective, cet accord sauve et garantit la politique agricole commune à laquelle tous nos producteurs et ceux qui les défendent légitimement sont très attachés.

Désormais, le budget rectificatif et supplémentaire pour 1984 est intégralement financé et le conseil a adopté, en deuxième lecture, un projet de budget pour 1985 qui donnera à la Communauté les moyens de tenir ses engagements.

Enfin, de nouvelles ressources seront dégagées, en 1986, pour faire face, notamment, aux perspectives de l'élargissement.

Ainsi, à Fontainebleau, puis à Dublin, rien n'a été laissé de côté par les chefs d'Etat et de Gouvernement. La Communauté dispose à nouveau des moyens de son action. La France a pris, en temps utile, les initiatives qu'il convenait pour parvenir à ces résultats.

Je voudrais évoquer maintenant, très rapidement, les autres acquis de l'année 1984.

Dans le domaine agricole, d'abord, des progrès importants ont été obtenus, comme l'a souligné M. le ministre de l'agriculture devant l'Assemblée nationale et le Sénat, et comme l'a rappelé votre rapporteur pour avis, M. Mont. Qu'il me suffise de mentionner, sans aller trop avant dans les détails, une hausse des prix français de 5 p. 100 pour 1984-1985 ; un nouveau règlement sur les structures agricoles ; l'engagement de la discussion au G. A. T. T. sur les produits de substitution des céréales importés des Etats-Unis ; l'important accord sur le démantèlement des montants compensatoires monétaires, qui comprend un calendrier précis s'achevant en 1985-1986 — la simple évocation de ce lancinant problème permet de mesurer les progrès qui ont été accomplis à cette occasion — la mise au point d'une régulation de la production laitière sur deux années, qui permettra de réduire les excédents coûteux sans pour autant porter atteinte aux intérêts de nos jeunes producteurs et des régions les plus défavorisées.

Parallèlement, la réforme des fonds structurels se met en place. Je sais combien vous êtes sensible à la bonne gestion des collectivités locales ; aussi me suffit-il de souligner que désormais pourront être remboursées par le F. E. D. R., fonds européen de développement régional, directement pour des dépenses engagées sur le budget, des avances des collectivités locales. Cela me paraît très important.

Je voudrais insister également sur le retour à un usage des procédures beaucoup plus conforme à l'esprit du traité au cours des quarante conseils qui se sont tenus sous la présidence française. Le grand mérite en revient à M. le ministre des relations extérieures qui a tenu pendant ces conseils à faire respecter les règles de l'orthodoxie. Le conseil des ministres prend à nouveau les décisions dont il a la responsabilité par le recours plus fréquent au vote majoritaire.

Avant d'envisager les perspectives qui s'ouvrent à cette Europe assainie et restructurée, je mentionnerai le rôle que notre pays a joué très activement au sein du Conseil de l'Europe au cours des six mois de présidence française. La France a procédé au relancement des travaux dans le domaine des droits de l'homme, et elle a accru l'audience de cette grande institution.

Je souhaite maintenant aborder avec vous l'avenir. Là réside l'essentiel ; là prend tout son sens le long et patient travail de remise en ordre de la Communauté poursuivi pendant l'année 1984. Je m'arrêterai sur ce qui constitue à mes yeux trois enjeux majeurs des dix prochaines années.

Tout d'abord, la constitution d'un véritable espace européen de l'industrie et de la recherche. La Communauté demeure — nous ne cessons de le répéter — le premier ensemble commercial du monde. Pourquoi ne deviendrait-elle pas la première puissance industrielle ?

L'indépendance de l'Europe passe avant tout par la maîtrise de la technologie : c'est à ce prix que nos entreprises pourront se maintenir face à la concurrence des deux grands géants que sont le Japon et les Etats-Unis d'Amérique. Pour y parvenir, il est indispensable que tous — Etats membres, chefs d'entreprise, chercheurs — assument leurs responsabilités. C'est par la modernisation, la recherche et l'innovation, la coopération, le travail en commun, que pourront se développer les investissements, donc la production, la richesse et l'emploi.

Pour ce qui les concerne, les gouvernements des Etats membres devront travailler sans relâche à l'amélioration de l'environnement des entreprises afin d'aboutir à la création d'un grand marché unique et transparent. Ils devront également susciter de grands projets communs dans les secteurs de la recherche et de la technologie de pointe. La France a déposé, dès 1983, un memorandum en ce sens. Il est urgent d'obtenir, voire d'exiger sa mise en œuvre.

Le deuxième impératif pour la Communauté est son ouverture vers le Sud. Depuis de longues années — 1977, très exactement — deux jeunes démocraties européennes demandent et souhaitent adhérer à la Communauté. Leurs peuples, qui ont reconquis difficilement leur liberté, souhaitent cette adhésion. Ils ont pour seule ambition de contribuer à la paix, à la liberté et aux progrès communs. Cette ambition me paraît légitime.

Vous le savez, le Gouvernement s'est prononcé dans la clarté en faveur de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal, parce qu'il représente une chance pour l'Europe tout entière qui verra son poids économique mais aussi politique renforcé sur la scène internationale.

Une échéance a été fixée pour cet élargissement. Elle devrait être respectée et la Communauté pourra, le 1^{er} janvier 1986, sous réserve bien sûr de l'accord des parlements nationaux, accueillir deux nouveaux Etats membres.

Pour en préparer sérieusement les conditions, de longues négociations se sont déroulées et se poursuivent encore. Elles ont été fortement accélérées sous la présidence française et entrent aujourd'hui dans leur phase finale. Elles ont pour objectif d'établir les dispositions transitoires indispensables pour faciliter l'intégration des pays candidats sans que soient remis en cause les grands principes de la Communauté actuelle ni menacés les intérêts légitimes de ses producteurs.

Les discussions avec le Portugal sont en voie d'achèvement. Le Gouvernement s'en réjouit. Avec l'Espagne, des progrès très significatifs ont été enregistrés au printemps dernier, puisqu'un accord est intervenu sur les grands principes qui doivent servir de base au traité d'adhésion : équilibre d'ensemble des dispositions transitoires, progressivité dans l'intégration, respect de l'intérêt mutuel des deux parties.

En accord avec ces principes, les négociations ont progressé rapidement ; elles pourraient connaître dans un avenir très proche un dénouement satisfaisant sur les quatre grands sujets encore en discussion avec l'Espagne : la pêche, l'industrie, le vin et la transition agricole. Le conseil européen de Dublin, auquel j'ai fait allusion au début de mon intervention, a permis à cet égard d'enregistrer une avancée décisive.

En particulier en ce qui concerne le vin, les dix chefs d'Etat et de gouvernement sont parvenus à un accord permettant une réforme viti-vinicole. Cette réforme était indispensable compte tenu des perturbations graves du marché et du niveau très faible des prix existant d'ores et déjà, avant même l'adhésion espagnole, dans la Communauté des Dix.

Les dispositions arrêtées à Dublin permettront d'assurer dans la Communauté élargie une maîtrise quantitative véritable, comme l'avait souhaité le conseil de Fontainebleau, tout en préservant le revenu des producteurs.

L'accord obtenu — permettez-moi de m'y arrêter — est simple : les critères de déclenchement sont clairs et incontestables, les paramètres en sont fixes. Ils sont au nombre de trois, alternatifs et non cumulatifs : le volume des stocks, le niveau de la récolte, les prix du marché.

Il est également automatique : la distillation obligatoire est déclenchée par la Commission dès que l'un des critères que je viens d'indiquer est constaté de façon objective.

En outre, l'accord est efficace : la distillation est rapidement décidée et se fait à bas prix, c'est-à-dire à un prix dissuasif.

Il est enfin juste du fait que tous les Etats membres seront soumis à cette nouvelle discipline — y compris les nouveaux arrivants — et seuls les responsables des excédents seront effectivement pénalisés.

Dans ce secteur donc, comme dans tous les autres qui sont couverts par la négociation, les intérêts français ont été défendus avec détermination et, permettez-moi d'ajouter, avec succès. J'affirme aujourd'hui qu'ils sont en effet préservés. Je pense en particulier au secteur des fruits et légumes pour lequel la France a obtenu une période transitoire longue — dix années — comportant une libération très progressive des échanges, qui laissera le temps à nos producteurs de s'adapter à la concurrence espagnole. J'ajoute que l'ensemble du secteur des fruits et légumes bénéficiera d'une protection globale. C'était là une des revendications essentielles des organisations professionnelles.

Il en est de même dans le secteur de la pêche où l'intégration de la flotte espagnole dans la politique commune de la pêche se fera de manière très progressive ; une période transitoire de dix ans pouvant être portée à quinze années est prévue. Ainsi, l'élargissement représentera bien — comme nous le souhaitons — un facteur de progrès supplémentaire tant pour les Etats membres actuels que pour ceux qui aspirent à le devenir.

Plusieurs éminentes personnalités de l'opposition ont bien voulu faire état de leur jugement positif sur cette négociation et sur l'accord intervenu à Dublin. Je pense en particulier à M. le président du parti radical et à l'ancien Premier ministre, M. Raymond Barre. Je m'en félicite et les en remercie.

J'ajoute que pour soutenir les régions du midi de la France qui seront confrontées à des difficultés particulières du fait de l'élargissement, le Gouvernement mettra en œuvre une série de mesures concrètes, inspirées par le rapport de M. Macquart. Elles seront complétées ultérieurement par les programmes intégrés méditerranéens, qui, comme vous le savez, ont fait l'objet de longues discussions lors du sommet de Dublin. Ces discussions se poursuivront jusqu'au conseil européen de mars prochain.

Enfin, il devra être tenu le plus grand compte des besoins de nos partenaires de la Méditerranée — je pense au Maroc, à la Tunisie et à Israël — qui sont légitimement préoccupés par la perspective de l'élargissement. Le Gouvernement a demandé que soient adoptées les mesures indispensables pour préserver la stabilité économique et politique de ces pays dans le respect des intérêts des producteurs concernés de la Communauté à douze. Satisfaction nous a été donnée.

S'agissant des pays du Sud, je voudrais souligner l'importance que revêt pour l'Europe la conclusion d'une nouvelle convention avec les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Vous le savez, la troisième convention de Lomé sera signée demain et il faut, me semble-t-il, s'en réjouir.

Ces dispositions financières traduisent, malgré les difficultés de la Communauté, la solidarité qui unit l'Europe et les pays en développement. C'est une bonne chose et je tiens à le dire ici du haut de cette tribune.

Troisième enjeu pour l'avenir : la construction politique de l'Europe.

La Communauté, mesdames, messieurs, ne saurait se limiter à un vaste marché commun économique. Aurions-nous travaillé les uns et les autres, depuis bientôt trente années, avec pour seule perspective de créer des biens matériels ? De créer d'ailleurs tant de biens que nous ne parvenons plus dans certains cas ni à les consommer, ni à les vendre, ni même à en faire profiter ceux qui en ont pourtant un besoin urgent. M. Christian Nucci l'a opportunément souligné.

L'Europe est et reste avant tout une grande ambition.

Il est temps aujourd'hui de créer les premiers éléments de cette véritable citoyenneté européenne qu'appelaient de leurs vœux les fondateurs de la Communauté et à laquelle aspirent les citoyens de l'Europe actuelle, en particulier sa jeunesse.

C'est la tâche qui a été confiée par le conseil européen de Fontainebleau à un comité spécial chargé de proposer des mesures concrètes pour faire entrer l'Europe dans la vie quotidienne de ses citoyens.

Mais il faut faire davantage encore. Après avoir consolidé les bases de l'édifice européen, lancé les politiques, et les actions nouvelles qui viendront enrichir et renforcer l'Europe, il nous appartient d'en entamer l'achèvement politique.

Nos peuples du vieux continent sont fiers de leur histoire et de leur culture. Conscients de leur diversité, ils mesurent la force qu'ils retireraient de leur union. Il est de notre devoir de ne pas les décevoir.

C'est dans cet esprit qu'un comité *ad hoc* pour les questions institutionnelles a également été constituée au conseil européen de Fontainebleau.

Ce comité, auquel participe votre collègue, M. Maurice Faure, a déjà tenu plusieurs sessions. Un rapport intérimaire a été présenté au conseil européen de Dublin.

Dans les prochains mois et sous la présidence italienne, il élaborera ses propositions finales qui permettront de faire progresser de manière significative l'intégration européenne. Le comité se prononcera, en particulier, sur les domaines qui devraient être couverts par la coopération européenne, ainsi que sur son mode de fonctionnement institutionnel.

Les travaux de ce comité, fruit d'une initiative française — je tiens à le souligner — représentent une grande chance pour les Européens. Souhaitons que ceux-ci sachent s'en saisir !

Mesdames et messieurs les sénateurs, l'année 1984 doit être considérée, ainsi que le suggère M. Mont, comme l'année de l'Europe, une bonne année pour l'Europe ; chaque esprit honnête veut bien en convenir et le reconnaître.

Il se trouve que l'année 1985 sera l'année internationale de la jeunesse. Permettez-moi d'y voir un signe avant-coureur et encourageant : celui de l'alliance de l'imagination et de la détermination, de l'espoir entretenu et de l'expérience accumulée. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur les travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Moinet, rapporteur spécial.

M. Josy Moinet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (services diplomatiques et généraux). Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le maintien de l'indépendance et de l'influence de la France dans le monde est la finalité et l'enjeu de toute politique extérieure, de tout temps et quel que soit le Gouvernement. Vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, avec force, dans votre intervention liminaire.

L'an dernier, à cette tribune, j'ai noté l'existence d'un consensus assez large sur l'action extérieure de la France. Aujourd'hui, l'opinion s'interroge sur l'application effective de l'accord conclu avec la Libye, sur l'évacuation de toutes les troupes étrangères du Tchad. L'opinion s'interroge sur la signification et les résultats escomptés du récent voyage du chef de l'Etat en Syrie.

Ainsi, la politique extérieure de la France dans la zone méditerranéenne n'est-elle pas toujours bien comprise et fait-elle aujourd'hui l'objet de jugements contrastés ; vous l'avez bien senti, monsieur le ministre, puisque, aussi bien, vous avez évoqué ces questions au début de votre intervention.

La discussion qui va maintenant s'engager devant notre Haute Assemblée sur le budget des relations extérieures sera pour vous, j'en suis persuadé, monsieur le ministre, une occasion privilégiée de compléter le bilan que vous venez de dresser de notre action diplomatique et de préciser les résultats que vous en attendez.

C'est en effet, à partir de l'analyse que vous faites de la situation internationale, du rôle que la France peut jouer, d'une part, pour réduire les tensions et les conflits qui surgissent ici ou là dans le monde, d'autre part, pour faciliter le développement des échanges économiques et culturels entre les nations, c'est à partir, dis-je, de cette idée que vous vous faites et que se fait notre Haute Assemblée de la place de la France dans le monde que doit être jugé votre budget pour 1985.

Ce budget, à l'évidence, n'est pas un budget comme les autres. C'est le point de vue que défend depuis des années votre commission des finances.

Aussi la rigueur qui lui est appliquée apparaît-elle tout à la fois, comme j'ai tenté de le démontrer dans mon rapport écrit, globalement excessive, contestable dans sa répartition et regrettable par ses effets.

Ce budget n'est pas un budget comme les autres. Son originalité tient à la nature même de la mission des services diplomatiques et généraux et aux contraintes spécifiques auxquelles ces services se trouvent confrontés dans leur action quotidienne.

Je n'ai pas besoin, je pense, d'insister très longuement sur la particulière importance, que chacun reconnaît ici, de la mission des services diplomatiques et généraux.

En effet, le ministère des relations extérieures permet à la France d'exercer sa souveraineté, avec les obligations qui en résultent, dans le domaine international ; de manifester sa solidarité envers les Français expatriés, les étrangers qui se réfugient sur notre territoire et les pays auxquels notre aide est nécessaire ; enfin, d'entretenir avec les autres Etats des relations culturelles qui sont le complément indispensable de nos relations diplomatiques.

J'ajoute, étant donné l'interdépendance croissante des économies, la prolifération accélérée des échanges scientifiques et culturels, que ce budget est important par l'image qu'il contribue à donner de la France à l'étranger.

Pour remplir les fonctions essentielles qui leur sont confiées, les services diplomatiques et généraux sont soumis à des contraintes spécifiques.

Ces contraintes — que je décris chaque année et qui sont évoquées dans mon rapport écrit — sont liées aux effets des fluctuations monétaires internationales, ainsi qu'au caractère obligatoire de certaines dépenses.

Plus de la moitié des dépenses du ministère subissent les effets des variations des taux des changes et des différences d'inflation entre la France et les pays étrangers.

Je rappellerai que la décote moyenne du franc par rapport aux devises étrangères a été de 5,33 p. 100 pour les seuls sept premiers mois de 1984, par rapport à la période correspondante de 1983.

Les conséquences des fluctuations monétaires sur nos dépenses sont d'autant plus fâcheuses que celles-ci ont souvent un caractère obligatoire.

Il ne saurait, par exemple, être question de nous dispenser du règlement de nos contributions internationales obligatoires, dont 85 p. 100 sont payables en devises, près de la moitié étant acquittée en dollars et presque le tiers en francs suisses.

Or, comme je l'indique dans mon rapport écrit, nos contributions internationales représentent près du quart de ce budget.

L'appréciation du franc suisse, à titre d'exemple, a coûté, aux services diplomatiques et généraux, plus de 200 millions de francs en 1983 et près de 60 millions de francs en 1984, en ce qui concerne le seul paiement de notre cotisation au Centre européen de recherche nucléaire.

La montée des tensions dans le monde nous contraint par ailleurs à des dépenses qui, bien qu'insuffisantes par rapport aux besoins, dépassent cependant les 200 millions de francs, afin d'assurer la protection de nos compatriotes et de nos postes à l'étranger.

Eu égard à l'importance des missions que ce budget permet d'accomplir et à ses contraintes spécifiques, la rigueur qui lui est appliquée a semblé globalement excessive à votre commission, même si cette rigueur n'est pas, par ailleurs, contestable dans son principe.

La rigueur appliquée à ce budget paraît globalement excessive, d'autant que les marges de manœuvre dont disposent, dans leur gestion, les services diplomatiques et généraux sont extrêmement limitées.

Quelle que soit la façon d'effectuer les comparaisons entre 1984 et 1985, l'évolution des crédits ne peut être qualifiée que de médiocre.

Selon le « bleu », ce budget passe de 9,119 milliards de francs à 9,295 milliards de francs, soit une progression de 1,93 p. 100 seulement, nettement inférieure à celle du budget de l'Etat qui est de 5,9 p. 100.

Il s'agit là d'une des évolutions les plus défavorables de toutes celles des différents budgets civils.

Aussi n'est-il pas étonnant que la part des crédits des services diplomatiques et généraux dans le budget général régresse.

En tenant compte de différents transferts à destination ou en provenance d'autres ministères, l'évolution à structures constantes des crédits est un peu moins mauvaise : plus 2,57 p. 100 au lieu de plus 1,93 p. 100 ; mais il s'agit, en tout état de cause, d'un recul en francs constants. A fortiori ce budget ne permet donc pas de maintenir à leur niveau précédent le volume des dépenses qui sont effectuées dans des pays dont la monnaie s'apprécie par rapport au franc ou qui connaissent une inflation plus forte que la nôtre.

Hors « effet change », ce budget est en régression, si l'on ajoute les mesures d'ajustement de nos contributions internationales à celles qui sont destinées à corriger l'incidence de l'appréciation de certaines devises étrangères sur les moyens de fonctionnement et d'intervention des services.

Au demeurant, l'« effet change » n'est corrigé que de façon tardive, insuffisante et incomplète. Cette correction est tardive, en ce qui concerne les rémunérations, pour des raisons que j'indique dans mon rapport écrit et qui tiennent essentiellement aux délais de publication des indices de hausse des prix.

Elle est corrigée de façon insuffisante, car les évaluations sont faites à partir d'hypothèses de hausses des devises volontairement sous-estimées, afin de ne pas alimenter la spéculation contre le franc et parce que les avances consenties par le ministère des finances en cours d'exercice sont loin de compenser entièrement les pertes au change subies.

Enfin, elle est corrigée de façon incomplète car sont exclues de la compensation : les dépenses en capital effectuées à l'étranger, une partie du montant des rémunérations censée représenter le taux d'épargne de nos agents expatriés, et les conséquences, sur les autres dépenses de fonctionnement des différences de hausses des prix entre la France et les autres pays.

Aussi peu satisfaisante apparaît la situation des dépenses d'investissements. L'évolution heurtée, au fil des ans, des autorisations de programme et la disproportion entre leur montant et celui des crédits de paiement correspondants ne permet pas une utilisation rationnelle des dotations.

Ainsi, l'évolution globale de ce budget semble incompatible avec une prise en compte complète des contraintes particulières de notre action extérieure.

Cela est d'autant plus regrettable que les marges de manœuvre dont disposent les services diplomatiques et généraux sont très étroites, en raison de la rigidité des dépenses, des annulations de crédits et du coût de certaines nouvelles orientations de notre action extérieure.

S'agissant de la rigidité de ce budget, je rappellerai que les dépenses de personnel constituent près de 80 p. 100 du titre III qui, à lui seul, représente plus de 50 p. 100 des crédits des services diplomatiques et généraux.

Le versement de nos contributions internationales obligatoires mobilise, par ailleurs, près de la moitié des crédits du titre IV, dont le solde est, dans une proportion équivalente, consacré au fonctionnement du réseau de nos établissements culturels et d'enseignement.

Pour leur part, les dépenses en capital ne correspondent qu'à un peu plus de 2 p. 100 de ce budget.

En outre, il n'est guère, à ce jour, d'expédients ou de possibilités d'économies qui n'aient été utilisés pour faire face à la pénurie.

Une éventuelle réforme des systèmes de rémunération des agents en poste à l'étranger et de prise en charge de leurs dépenses de logement et de déménagement ne pourrait être effectuée qu'à coût constant, dans le souci non seulement de rationaliser la gestion des crédits, mais aussi de parvenir à une meilleure équité. Aussi n'y a-t-il pas d'économie substantielle à en attendre.

Quant au redéploiement, à partir du Maghreb et de l'Europe occidentale, des moyens que nous consacrons à notre enseignement et à nos échanges culturels, il est freiné par différents facteurs, tels que la durée des contrats des personnels concernés ou les habitudes et les exigences de nos partenaires et de nos compatriotes.

Quand bien même les services diplomatiques et généraux parviendraient, grâce à la qualité de leur gestion, à connaître quelque aisance dans l'utilisation de leurs dotations, il est probable que ces dernières feraient alors l'objet d'annulations.

Ainsi, les mesures dites de « régulation budgétaire » ont-elles déjà entraîné la suppression, le 30 mars, de quelque 36 millions de francs d'autorisations de programme et de quelque 16 millions de francs de crédits de paiement.

Le montant des crédits dont l'annulation a été arrêtée le 23 novembre dernier est encore beaucoup plus important, puisqu'il s'agit de près de 100 millions de francs en crédits de paiement.

Un dernier facteur de réduction des marges de manœuvre de ce budget est constitué par le coût des nouvelles orientations de notre action culturelle extérieure.

La direction générale des relations culturelles doit en effet assumer, avec des moyens qui ont tendance à se réduire, non seulement la diffusion de la culture française à l'étranger, mais également l'ouverture de la France aux autres cultures.

Il en résulte des dépenses souvent importantes telles que celles qui sont liées à la construction à Paris de l'institut du monde arabe, dont le total de la participation française devrait approcher 200 millions de francs.

J'indique à ce propos, monsieur le ministre, que le président de la commission des finances du Sénat, M. Edouard Bonnefous, s'est inquiété, lors de l'examen de ce projet de budget en commission, du versement de la participation de nos partenaires arabes aux dépenses de fonctionnement de l'institut. Je vous serai reconnaissant, monsieur le ministre, de bien vouloir, tout à l'heure, faire le point sur ce problème.

Globalement excessive, compte tenu de l'importance de ce budget, de ses contraintes particulières et de ses marges de manœuvre réduites, la rigueur qui lui est appliquée paraît inégalement répartie entre ses différentes actions.

Si aucune action de ce budget n'est épargnée par l'austérité, celle-ci affecte cependant inégalement les différents services.

A première vue, les sacrifices imposés par la rigueur sont partagés par tous les services du ministère et chacun d'eux bénéficie de quelques priorités.

Comme les autres budgets, celui des services diplomatiques et généraux a été établi sur la base d'une mise en réserve de 1 p. 100 des emplois et d'une réduction de 2 p. 100 en francs courants des dépenses de fonctionnement.

Les suppressions d'emplois budgétaires enregistrées sont au nombre de huit pour l'administration centrale, trente et une dans les services à l'étranger et quatre-vingt-seize pour la direction générale des relations culturelles.

Les autres économies effectuées atteignent 3 millions de francs à l'administration centrale, 24 millions de francs dans les services à l'étranger, 163 millions de francs à la direction générale et 57 millions de francs pour le versement de nos contributions internationales. Les crédits destinés à la formation en France de stagiaires militaires étrangers diminuent en outre de quelque 9 millions de francs et la subvention destinée à la desserte aérienne de Strasbourg est réduite de 5 millions de francs.

Cependant, la rigueur n'empêche pas le maintien de certaines priorités dont les principales concernent, vous l'avez rappelé dans votre intervention, monsieur le ministre, la modernisation de notre outil diplomatique et consulaire, les moyens audiovisuels de diffusion et d'échange culturels et, enfin, l'action « Assistance et solidarité ».

L'informatisation des services provoque la création de six emplois et l'inscription dans le budget d'une mesure nouvelle de 9 millions de francs. L'entretien et le renouvellement du réseau radiotélétype de presse du ministère fait de plus l'objet d'une augmentation des crédits.

Dans le domaine audiovisuel, les moyens de R. F. I. — Radio France internationale — progressent — vous avez insisté sur ce point — de 13 p. 100 grâce à la redevance dont la contribution fait plus que compenser la diminution de 54 millions de francs de la subvention du département.

Ainsi, le redressement, très satisfaisant depuis 1982, de notre action radiophonique extérieure pourra être poursuivi en 1985.

L'augmentation, d'ores et déjà supérieure aux prévisions, du nombre global d'heures d'émission de Radio France internationale s'est accompagnée, depuis deux ans, d'un développement des programmes en langue étrangère et des émissions propres à la station, ainsi et surtout que d'une extension de ses zones d'écoute.

Après l'entrée en service, en 1984, du nouvel émetteur de Montsinéry, en Guyane, des négociations sont en cours, avec la Deutsche Welle, en vue de la location d'heures d'émissions à partir d'un émetteur en cours de construction à Sri Lanka.

En matière de télévision, la mise en place du programme francophone T.V. 5, en collaboration avec la Suisse et la Belgique, bénéficie d'une mesure nouvelle de 5 millions de francs, ce qui porte à 18 millions de francs le montant des crédits qui lui sont consacrés.

Ce programme, relayé par le satellite E.C.S., est aujourd'hui repris par les réseaux câblés de onze pays d'Europe et d'Afrique du Nord.

Enfin, l'action « Assistance et solidarité » paraît relativement épargnée par la rigueur dans la mesure où ses crédits augmentent globalement de 8,19 p. 100 et ne font l'objet d'aucune économie.

Bien que chacune des actions inscrites dans ce projet de budget ait ainsi fait l'objet de sacrifices et de priorités, il semble bien que l'effort d'austérité demandé soit inégalement réparti entre les services.

L'analyse de l'évolution de la part des principales actions dans le budget des services diplomatiques et généraux fait en effet apparaître la direction générale comme la principale victime de la rigueur et l'administration centrale comme la plus épargnée, dans la mesure où le poids relatif de ses dépenses augmente alors que celles-ci sont les seules à ne pas être effectuées en devises.

Il était probablement inévitable que la direction générale soit la plus mise à contribution. En effet, la structure de ses dépenses est, tout d'abord, moins rigide que celle des dépenses d'autres services; ensuite, toute diminution, même faible en pourcentage, de ses dotations a, en raison de leur volume, un impact important; enfin, les dépenses culturelles peuvent sembler moins indispensables que celles qui sont liées à l'exercice de notre souveraineté ou au service public des Français de l'étranger.

Le sort défavorable réservé à la direction générale apparaît comme une conséquence sans doute inéluctable de l'excès de rigueur appliqué à ce budget et comporte des effets déplorables.

La commission des finances estime, en effet, que l'austérité infligée aux services diplomatiques et généraux risque de compromettre l'exécution des objectifs de notre projet culturel extérieur, la densité et la qualité de la présence française à l'étranger, voire notre influence diplomatique.

Concernant la mise en œuvre de notre projet culturel extérieur, la commission estime que la prolongation au-delà de 1985 de l'évolution budgétaire actuelle conduirait inévitablement à une limitation de nos ambitions qui serait susceptible de mettre en cause notre crédibilité auprès de nos partenaires.

La réalisation de certains de nos objectifs géographiques et sectoriels paraît d'ores et déjà compromise.

Ainsi, la volonté de réorienter notre action culturelle et notre coopération scientifique et technique vers l'Asie du Sud-Est, l'Amérique latine et l'Afrique non francophone paraît difficilement conciliable avec les moyens mis à votre disposition.

De plus, la priorité donnée, dans les pays du Maghreb, à la scolarisation des enfants français par rapport à l'accueil d'élèves étrangers ne respecte pas le principe, affiché par le projet culturel extérieur, de la double vocation de nos établissements d'enseignement situés hors de France.

Ce n'est pas la diminution de plus de 33 millions de francs en 1985 de la subvention à l'office universitaire et culturel français pour l'Algérie qui permettra de changer cette situation.

Enfin, malgré le redressement de notre action radiophonique extérieure et la réussite du lancement de T.V. 5, les crédits que nous consacrons aux techniques modernes de communication ne sont pas non plus à la hauteur des ambitions de notre projet culturel extérieur. Aux termes de celle-ci, « il ne saurait être question pour la France d'aspirer simplement à une place honorable sur le marché audiovisuel dominé par les transnationales ».

Comme je le précise dans mon rapport écrit, les sommes que nous consacrons à l'envoi de programmes de télévision à l'étranger avoisinent 80 millions de francs, alors que le coût de la location d'un canal sur un satellite de télédiffusion est de l'ordre de 150 millions de francs et que le budget d'une chaîne française de télévision atteint les 2 milliards de francs.

Les moyens destinés à la diffusion non commerciale de films français à l'étranger sont également insuffisants et les crédits de l'audiovisuel éducatif régressent.

La deuxième inquiétude exprimée par votre commission, après celle relative au respect des orientations de notre projet culturel extérieur, est plus globale : nous craignons que la rigueur budgétaire ne provoque un affaiblissement de la présence française à l'étranger.

Notre pays a la chance de posséder l'un des réseaux de consulats les plus denses du monde ainsi qu'un ensemble d'établissements d'enseignement et de centres culturels qui constitue un instrument de diffusion et d'échanges pratiquement sans équivalent.

Si votre commission admet qu'il est indispensable de modifier la carte de nos établissements et de nos postes pour l'adapter à l'évolution des besoins, elle souhaite cependant que le bilan de ce redéploiement ne soit pas négatif.

Or, l'examen détaillé des mesures prises en 1984 et annoncées pour 1985 n'est pas rassurant sur ce point.

Le nombre de suppressions d'emplois d'enseignants et d'attachés linguistiques laisse craindre par ailleurs un appauvrissement des ressources humaines qui sont mises au service de notre coopération culturelle.

Concernant notre enseignement à l'étranger, il ne semble pas que la diminution des crédits du titre IV permette de compenser les suppressions prévues d'emplois « au barème » par un développement du recrutement local.

L'extension de ce mode de recrutement comporte d'ailleurs des risques, quant à la qualité de notre enseignement et à la mobilité de nos enseignants à l'étranger.

S'agissant des attachés linguistiques, la politique à mener doit être avant tout pragmatique et diversifiée en fonction des situations et des besoins.

Aussi serait-il simpliste de se fixer seulement comme objectif un rééquilibrage entre les moyens humains et les moyens d'appui de notre politique linguistique, même s'il peut se révéler utile de diminuer, dans certaines régions, le nombre des postes permanents d'attachés au profit d'un développement des bourses et des missions.

L'efficacité des personnels, en effet, dépend non seulement, à l'évidence, des matériels pédagogiques mis à leur disposition, mais aussi de leur mode de recrutement et de la formation qu'ils reçoivent.

La commission souhaite que l'appauvrissement des ressources humaines mises au service de nos échanges culturels ne soit pas la contrepartie de la priorité donnée aux techniques audiovisuelles de communication.

Elle se préoccupe également de l'abaissement de la qualité de nos échanges culturels.

Pour prendre un exemple, il ne lui paraîtrait pas satisfaisant que des suppressions d'emplois d'enseignants ou d'attachés linguistiques servent à gager le financement de la diffusion de feuilletons télévisés médiocres sur les chaînes francophones de pays d'Europe ou du Maghreb.

Monsieur le ministre, la commission a exprimé une dernière crainte ; celle-ci concerne le prestige diplomatique de la France.

Sans doute, celui-ci dépend-il d'abord de la clarté, de la cohérence et de la justesse de nos positions ainsi que de l'intensité de l'activité des responsables de notre diplomatie.

Cependant, une dégradation de l'état des locaux diplomatiques, consulaires et culturels, ou l'insuffisance de certaines de nos contributions internationales bénévoles peuvent nuire à notre prestige.

J'ai regretté, monsieur le ministre, que vos services n'obtiennent pas, en deuxième délibération, à l'Assemblée nationale, les 12 millions de francs nécessaires à la restauration du lycée Chateaubriand à Rome.

Mon attention a par ailleurs été appelée — et je voulais vous en faire part — sur le délabrement des écoles françaises en Afrique.

Concernant, enfin, nos contributions internationales bénévoles, je me contenterai de préciser que la hausse continue du dollar a malheureusement annulé les effets des augmentations que nous avons dernièrement consenties, ce qui explique que nous continuons à figurer, dans le classement selon l'importance des cotisations, à un rang qui ne correspond pas à l'importance de notre richesse économique.

Monsieur le ministre, je présenterai maintenant un commentaire personnel et les propositions de la commission des finances.

Vous avez obtenu une meilleure prise en compte de l'« effet change » dans le calcul des dotations des services, une progression spectaculaire des aides à la scolarisation des enfants français à l'étranger et, enfin, un redressement de notre action radiophonique extérieure. Ces acquis sont essentiels et je devais à l'objectivité de vous en donner acte aujourd'hui.

L'évolution de votre budget en 1985 est certes inacceptable. Votre bonne foi a, sans nul doute, été surprise dans la mesure où vous pouviez légitimement escompter que vos services soient traités ni mieux ni plus mal que ceux des autres ministères. Or, ils ont été spécialement défavorisés, mais après avoir connu — il est vrai et vous l'avez rappelé — au cours des trois dernières années, une évolution relativement privilégiée.

Les suggestions et les propositions de votre commission portent sur les moyens d'atténuer les effets de la rigueur. Il me semble que l'austérité nous impose une utilisation plus efficace de nos moyens et une sollicitation accrue de nos partenaires et du secteur privé.

Une utilisation plus efficace de nos moyens suppose des priorités moins nombreuses et mieux coordonnées.

Concernant les priorités géographiques d'abord, un recentrage de nos échanges culturels vers les pays francophones paraît compatible avec la rigueur budgétaire, sans que soient, par ailleurs, négligées pour autant nos relations dans le domaine scientifique et technique, avec les nouveaux pays industriels et, particulièrement, ceux de la zone Pacifique.

S'agissant des priorités sectorielles ensuite, il paraît nécessaire de définir des critères plus précis que celui, par exemple, de « l'urgence artistique et diplomatique » à partir duquel l'association française d'action artistique prétend déterminer ses choix.

Enfin, un arbitrage — regrettable sans doute, mais inévitable — paraît devoir être effectué entre les actions de diffusion et d'échanges culturels menées à l'extérieur et les actions de sensibilisation aux cultures étrangères entreprises sur notre territoire.

Une amélioration de la coordination de nos interventions culturelles extérieures passe par un décloisonnement des actions sectorielles et par un renforcement de la concertation interministérielle.

A cette fin, je suggère à nouveau de réactiver le comité interministériel des relations culturelles extérieures et de le doter d'un instrument financier spécifique.

En matière audiovisuelle, il est souhaitable qu'une meilleure concertation entre organismes chargés de la création et de la commercialisation, en France et à l'étranger, des programmes de télévision soit opérée. Il paraîtrait, en outre, intéressant d'imaginer et de mettre à l'étude un système permettant d'abaisser éventuellement les droits d'auteur pour la diffusion non commerciale à l'étranger d'œuvres audiovisuelles ayant bénéficié d'une aide publique à la création.

Des efforts de substitution d'enseignants autochtones à des coopérants dans les pays francophones me paraissent également aller dans la bonne voie et faciliter le redéploiement de nos moyens.

Enfin, je suis favorable à des incitations fiscales spécifiques tendant à encourager la participation des particuliers, des associations et des entreprises, à la promotion de la culture française à l'étranger. A cet égard, je me félicite des dispositions de l'article 61 du projet de loi de finances pour 1985 que le Sénat sera bientôt appelé à examiner.

Monsieur le ministre, les ambitions et les objectifs de la politique extérieure de la France tels que vous venez de les exposer devant le Sénat exigent, pour le présent et plus encore pour l'avenir, d'être servis par des moyens budgétaires qui vous ont été refusés pour 1985.

Au nom de la commission, j'ai rappelé, mes chers collègues, le caractère excessif de la rigueur qui a frappé le budget des relations extérieures, l'inégalité dans la répartition de ces sacrifices à l'intérieur même du ministère. Pour toutes ces raisons, votre commission des finances a décidé à la majorité qu'elle ne saurait vous en recommander l'adoption. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'union centriste, du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance suspendue à treize heures, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Félix Ciccolini.)

PRESIDENCE DE M. FELIX CICCOLINI,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère des relations extérieures.

La parole est à M. Voisin, rapporteur spécial.

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (coopération et développement). Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'an dernier, à cette tribune, je présentais ce même budget pour 1984 et j'avais reconnu, en écartant tout souci de polémique, la progression sensible voulue par le Gouvernement dans la poursuite des objectifs qu'il s'était assignés en 1981.

J'aurais souhaité aujourd'hui encore, à défaut de faire la même constatation, pouvoir reconnaître une certaine volonté de la part du Gouvernement. Malheureusement, je dois, comme M. Alain Vivien, rapporteur de la commission des finances à l'Assemblée nationale, déplorer à mon tour que le budget de la coopération pour 1985 ne soit pas celui espéré.

En effet, alors que vous-même, monsieur le ministre, déclariez au journal *Le Monde*, daté du 22 juin, qu'il faudrait faire mieux avec des moyens sensiblement égaux, on peut être surpris que les crédits inscrits au fascicule budgétaire du ministère des relations extérieures s'élèvent à 6 202 millions de francs, soit 0,62 p. 100 de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, contre 6 447 millions de francs en 1984. La diminution qui, au premier abord, semble être de 3,8 p. 100, est en réalité de 10 p. 100 compte tenu de l'inflation.

Le budget de la coopération paie donc, pour la deuxième année consécutive, un lourd tribut aux impératifs de l'austérité budgétaire. Si, en 1984, nous avions regretté la médiocrité de la progression des crédits, en 1985, c'est de régression qu'il faut parler, aussi bien pour les dépenses ordinaires que pour les dépenses en capital.

Les dépenses ordinaires diminuent de 2,6 p. 100 par rapport à 1984, notamment pour les interventions publiques qui représentent plus de 78 p. 100 de l'ensemble des crédits.

Quant aux dépenses d'interventions, elles font l'objet de deux évolutions inverses avec, d'une part, une réduction de 330 millions de francs portant notamment sur l'assistance technique civile, sur les bourses, les stages et la coopération médicale, et, d'autre part, 189,7 millions de francs de mesures d'ajustement, dont la revalorisation des rémunérations des personnels techniques et la prise en compte de l'appréciation de devises étrangères, notamment avec des calculs fondés sur un dollar à 8,50 francs, ainsi que des mesures de transferts, de regroupement et des actions nouvelles d'un montant de 50 millions de francs qui correspondent à certaines actions prioritaires que le ministère entend réaliser en dépit des rigueurs de la conjoncture. Elles porteront notamment sur 10 millions de francs

pour pallier la dégradation du parc des logements des assistants techniques et sur le renforcement des actions des jeunes volontaires pour 4 millions de francs.

Les dépenses en capital baissent, quant à elles, de 12,6 p. 100 en autorisations de programme et de 8,6 p. 100 en crédits de paiement.

Parmi ces dépenses, l'essentiel est constitué par les crédits du fonds d'aide et de coopération — F.A.C. — qui sont fixés à 914 070 000 francs, auxquels il convient d'ajouter une somme de 260 000 francs destinée à des opérations exceptionnelles et imprévisibles.

A cet égard, notre commission des finances a d'ailleurs regretté que l'amendement déposé par son homologue de l'Assemblée nationale, visant à intégrer cette dotation dans le F.A.C., n'ait pas été adopté car c'est un crédit largement inutilisé qui, au surplus, fait régulièrement l'objet de mesures de régularisations budgétaires.

En outre, les dépenses en capital comprennent deux autres points importants : d'une part, les crédits affectés à l'équipement militaire des Etats reculent de 10 et 25 p. 100 en autorisations de programme et en crédits de paiement ; d'autre part, les aides à des projets de développement pour les pays situés hors zone F.A.C. sont diminuées de moitié en autorisations de programme et de plus de 60 p. 100 en crédits de paiement.

Mais, afin de mieux situer l'action de la France, il faut se rappeler que le Gouvernement s'était engagé, dès 1981, à augmenter l'aide publique au développement, de telle sorte qu'en 1988 cette aide représente 0,70 p. 100 du produit national brut, vous l'avez rappelé ce matin, monsieur le ministre. Par ailleurs, la France s'est engagée à accroître la part de son aide qui va à la catégorie des pays les moins avancés — P.M.A. — en la portant à 0,15 p. 100 du produit national brut dès 1985. Or, si l'on peut penser que l'objectif déterminé en faveur des P.M.A. peut être atteint, il n'en est pas de même pour l'aide publique au développement puisque, pour les années 1984 et 1985, il semble bien qu'elle ne dépassera pas les 0,50 p. 100, si même elle les atteint.

Alors, si certains considèrent qu'en France cette aide est tout de même exemplaire, la comparaison avec l'action des autres pays développés conduit à une plus juste appréciation de la réalité.

Ainsi, l'aide publique française, hors D.O.M. - T.O.M., a atteint, en 1983, 2,5 milliards de dollars, ce qui place la France derrière les Etats-Unis d'Amérique, le Japon et la République fédérale d'Allemagne et un peu avant l'Arabie saoudite et l'U.R.S.S.

Plus significative est la part de cette aide par rapport au produit national brut. Si, depuis 1980, une progression a été enregistrée, la France n'occupe cependant que le sixième rang parmi les pays du comité d'aide au développement de l'O.C.D.E., derrière la Norvège, avec 1,06 p. 100, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark, avec 0,70 p. 100, et la Belgique, avec 0,50 p. 100, à égalité avec la République fédérale d'Allemagne et l'Australie.

Quant à l'aide privée, sur le plan quantitatif, elle est médiocre puisque la France occupe le onzième rang des pays du comité d'aide au développement en valeur absolue et l'un des tout derniers, avant le Japon et l'Italie, en pourcentage du produit national brut.

Il faut reconnaître que l'une des principales raisons de cette situation paraît résider dans la très faible incitation fiscale dont bénéficient les dons aux associations privées d'aide car l'efficacité des organisations non gouvernementales et leur dévouement ne sont absolument pas en cause.

Le ministère de la coopération a semblé vouloir s'engager, depuis quelque temps déjà, dans une redéfinition des conditions de réalisation de l'aide au développement, la politique traditionnelle de substitution devant céder le pas à une politique définie en fonction de projets précis de développement.

On aurait pu penser que la pause significative des crédits enregistrée en 1985 aurait marqué une nette avancée dans la voie du redéploiement de l'aide française. Il semble, en fin de compte, que c'est plus d'un repliement pur et simple que d'un redéploiement qu'il faut parler.

Moins d'hommes pour l'assistance technique, moins de crédits pour les actions de coopération, moins d'investissements réalisés par le F.A.C., tel est le bilan des perspectives pour 1985.

Certes, il est difficile pour tous les ministères de conduire des actions suivies dans un contexte de pénurie. Mais les remises en cause qui s'imposent dans ces circonstances peuvent être l'occasion d'une meilleure définition des actions menées dans le passé. A cet égard, le sentiment prévaut que, pour 1985, il s'agit d'une occasion manquée pour la coopération.

La diminution des effectifs de coopérants n'est pas un mal en soi si elle s'inscrit dans le cadre d'un redéploiement voulu et bien orienté. La politique de substitution n'est sans doute plus adaptée aux réalités actuelles et aux désirs de nos partenaires. Mais, l'assistance technique constituant le cœur de notre action d'aide au développement, il ne faudrait pas que, par insuffisance de moyens, aucune action ne vienne pallier la réduction de nos effectifs de coopérants, qui sont en diminution régulière depuis plusieurs années. L'effectif total, en 1984, s'élevait à 14 688 coopérants dont 4 223 techniciens et 10 465 enseignants.

La déflation des effectifs devrait être importante en 1985 car, malgré la création de douze postes aux Comores, de vingt postes en Guinée et de quatre-vingt-dix-neuf postes au Tchad, on enregistrera une diminution de 2 114 personnes.

Avec 2 686 millions de francs, les crédits qui sont affectés à l'assistance technique civile diminueront de plus de 3 p. 100. Cette diminution traduit — cela a été indiqué lors de la présentation d'ensemble des crédits — la suppression de 172 postes d'assistants techniques, la diminution des crédits d'assistance technique civile et la réduction du nombre et du coût des missions d'experts.

Mais ces diminutions posent des problèmes de réinsertion ; en effet, si certains coopérants sont reclassés, il est bien certain que ces dispositions ne permettent pas de résoudre toutes les difficultés. Ainsi, en juin 1984, on dénombrait 350 agents placés en position de perte d'emploi et indemnisés à ce titre.

Le ministère reconnaît, d'ailleurs, que le nombre de coopérants mis en perte d'emploi, notamment à la suite des plans de relèvement prévus par certains Etats étrangers — Algérie, Maroc, Côte-d'Ivoire — augmentera dans la mesure où ces plans de relèvement conduiront à ne pas renouveler les contrats de quelque 1 600 agents.

A cet égard, monsieur le ministre, il est important de connaître le devenir de ces coopérants ainsi que la provenance des fonds qui serviront à leur réinsertion puisque leur prise en charge était assurée, dans le cadre de la globalisation, par les Etats dans lesquels ils travaillaient.

Outre ces difficultés, je dois déplorer le recul de plus de 10 p. 100 par rapport à 1984 de diverses actions, notamment en ce qui concerne les bourses dont le financement est le principal poste de dépenses de ce chapitre — 378 millions de francs — qui baisse de 10 p. 100.

La seule mesure positive figurant dans le budget est l'inscription de 4 millions de francs pour favoriser les séjours d'études des techniciens étrangers placés en stages de formation scientifique et technologique de haut niveau et je m'en réjouis, monsieur le ministre, car les pays en voie de développement ont davantage besoin de techniciens et de scientifiques que de juristes ou de littéraires.

Si redéploiement il doit y avoir, je considère qu'il n'y a qu'avantage à ce que les bourses bénéficient en priorité à des techniciens, des stagiaires ou des étudiants dans les sections où les connaissances sont le plus immédiatement mobilisables pour le développement technique et économique des Etats.

En ce qui concerne l'aide aux équipements, le passage d'une coopération de substitution à une coopération de projet n'a de sens que si la diminution des effectifs de coopérants est relayée par le financement d'actions en nombre et en volume suffisant. Or, sur ce point, les perspectives pour 1985 sont sombres, car la diminution des crédits du F.A.C. ne pourra être que partiellement compensée par les aides de la caisse centrale de coopération économique.

Le F.A.C. constitue pour les vingt-six pays d'Afrique qui bénéficient de son aide une source privilégiée de financement des équipements, et je suis d'accord avec vous sur ce point. Ses crédits, globalement considérés, baissent de plus de 11 p. 100.

Comme cela a déjà été indiqué, il faut retirer de ce total la dotation pour les opérations exceptionnelles et imprévisibles, soit 260 millions de francs, qui n'est pas utilisable normalement par le F.A.C. et qui est souvent touchée par les mesures de régulation budgétaire. En 1983, sur les 300 millions de francs ainsi mis en réserve, 290 millions de francs ont été affectés à la coopération militaire au Tchad et 10 millions de francs aux jeux de l'océan Indien, à l'aéroport de Théé, au Sénégal, et au centre mondial de l'informatique.

Paradoxalement, le budget pour 1985, loin de se traduire par un redéploiement préparant l'avenir, se caractérise par la relative préservation des modalités les plus traditionnelles de l'aide aux pays en voie de développement, c'est-à-dire des concours financiers aux Etats et la coopération militaire. Il faut reconnaître que, dans l'état actuel des déséquilibres financiers des pays concernés et de la tension internationale qui

régne dans de nombreuses régions d'Afrique, cette orientation est des plus justifiées. Je m'en félicite, tout en remarquant qu'elle ne permettra de faire face qu'aux nécessités du moment sans autoriser vraiment l'engagement de réformes décisives pour la lutte contre le sous-développement.

Dans la période de tension que traverse le continent africain, il est heureux que les crédits relatifs à la coopération militaire n'aient pas été aussi affectés que les autres par la rigueur budgétaire. Ils s'élèveront à quelque 780 millions de francs en 1985, soit une légère hausse de 1,7 p. 100.

En revanche, les crédits d'équipement pour les armées nationales seront réduits de manière importante en crédits de paiement ; ils s'élèveront à 25 500 000 francs, soit une diminution de 25 p. 100.

A ce titre, une mention particulière doit être faite pour le Tchad, qu'il faut, comme par le passé, aider militairement et pour lequel, en 1983, une aide importante en matériels a été accordée au titre de la coopération militaire. En 1984, une dernière aide se poursuit en assumant la plus grande partie du soutien des matériels des forces armées tchadiennes.

Cette aide doit être très nettement distinguée de celle qui a été apportée au Tchad dans le cadre de l'opération Manta, qui est financée sur les crédits du ministère de la défense.

Pour ce qui concerne le budget de la coopération, en 1984, ces dépenses se sont jusqu'à présent limitées au fonctionnement et à la maintenance courante des matériels, sans compléments d'équipements. Le coût correspondant est actuellement estimé à quelque 55 millions de francs. L'enveloppe financière prévue devrait permettre de poursuivre le soutien de l'escadrille tchadienne et des matériels des F. A. N. T., les forces armées nationales tchadiennes, de continuer les actions de soutien relatives à la santé et d'entreprendre la rénovation de certaines installations et infrastructures.

Trois catégories de matériels provenant de la force Manta ont été transférées à l'issue de l'évacuation au Tchad : du matériel auto et des engins blindés, des munitions et des matériels techniques divers.

Quant au nombre de coopérants militaires, il devrait être de 104 hommes à la fin de 1984 ; en 1985, 25 nouveaux coopérants devraient renforcer cet effectif, dont la mission consistera essentiellement à instruire les forces armées nationales tchadiennes, en priorité, à aider l'état-major et à apporter un appui logistique aux armées.

A ce point de mon rapport, je ne puis passer sous silence les événements qui se sont déroulés dans ce pays.

Ce matin, monsieur le ministre des relations extérieures, vous avez voulu être rassurant à propos du Tchad. Mais pour ceux qui cherchent la paix en Afrique, où est la vérité ? Les Libyens se sont retirés, dites-vous.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Non.

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial. Alors, monsieur le ministre, pourquoi le Président de la République s'est-il rendu en Crète ? Des voix autorisées ont reconnu qu'il restait des soldats libyens au nord du Tchad. Après le voyage en Crète, il semble qu'un délai supplémentaire ait été accordé aux Libyens pour qu'ils respectent la parole donnée.

Depuis, à nouveau, des informations dignes de foi précisent qu'il reste à Faya-Largeau et à Fada plus de 5 000 soldats libyens, dont des bataillons d'infanterie mécanisée, allant du char de combat aux orgues de Staline — ce ne sont pas des hommes avec des armes défensives ! — qu'un aérodrome est en cours de construction.

Pour nous rassurer, pouvez-vous officiellement, monsieur le ministre, au nom du Gouvernement, démentir ces déclarations ?

Pour tous ceux qui souhaitent la paix en Afrique et des frontières inviolées, admettez-vous, oui ou non, que la bande d'Aouzou est libérée ? Vous sentez bien que c'est la parole de la France qui est en jeu. Nous voulons donc être informés.

Le Tchad n'est qu'un des nombreux pays d'Afrique où notre aide est nécessaire. En effet, la baisse des crédits du ministère de la coopération et du développement s'inscrit dans un contexte peu favorable : d'une part, la situation des pays en voie de développement reste toujours fragile, d'autre part, l'aide internationale au développement fait l'objet de divergences entre les pays développés et le dialogue Nord-Sud marque le pas.

A un moment où, en Afrique, la faiblesse de l'agriculture, due à divers facteurs, notamment à la sécheresse, condamne des populations entières à une pénurie alimentaire grave, surtout dans certains pays du Sahel et en Ethiopie, où des milliers d'être humains meurent quotidiennement, c'est dans ce domaine

qu'il nous faut faire un effort important en aidant tout particulièrement ces pays à sortir de l'impasse. J'ai, d'ailleurs, entendu avec intérêt M. le ministre des relations extérieures dire ce matin que, dès le mois de janvier prochain, des céréales pourraient être acheminées vers ces pays en difficulté.

Parmi les problèmes de fond qui subsistent, il faut également relever l'insuffisante maîtrise de l'accroissement démographique — plus de 2 p. 100 par an dans la plupart des pays — qui, comme le démontre le rapport de la Banque mondiale sur le développement en 1984, freine le développement. Cela explique qu'en 1984 l'amélioration du revenu par habitant connaisse un niveau modeste, sauf dans les pays d'Asie et les pays producteurs de pétrole, où cette amélioration sera plus nette, et en Amérique latine et centrale, où, au contraire, le revenu par habitant continuera à régresser.

Enfin, je veux souligner la gravité des problèmes financiers qui affectent la plupart des pays en voie de développement non producteurs de pétrole, qui doivent faire face à des déséquilibres financiers aigus, tant sur le plan budgétaire que sur le plan du commerce extérieur. Dans de nombreux pays, le déficit budgétaire excède souvent 10 p. 100 du produit intérieur brut, les cas les plus graves étant ceux du Zaïre, du Togo, de la Tanzanie, de l'Égypte, du Brésil et de l'Argentine, dont le découvert extérieur courant atteint fréquemment entre 35 p. 100 et 40 p. 100 de la valeur des exportations.

Les déséquilibres internes et externes sont aggravés de plus en plus par les charges de remboursement de la dette extérieure, dont l'encours a presque quintuplé entre 1974 et 1984, passant de 160 milliards de dollars à 693 milliards de dollars pour l'ensemble des pays non producteurs de pétrole.

Face à cette situation, de nombreux pays sont en état latent de cessation de paiement et ont dû renégocier l'échéancier de leur dette. En 1984, le problème a été aggravé par la hausse du dollar et celle des taux d'intérêt.

Enfin, puisque la rigueur a été de règle pour l'établissement du budget, quelles sont les raisons pour lesquelles la même rigueur n'a pas été exercée sur les activités de la fédération mondiale des villes jumelées, dont la gestion fait l'objet, pour le moins, de sérieuses interrogations ?

Monsieur le ministre, devant toutes ces causes, le budget de la coopération subit très durement en 1985 le contrecoup de la rigueur qui a présidé à l'établissement du budget. En effet, plus que tout autre département ministériel, le ministère du développement et de la coopération a contribué largement à l'effort budgétaire puisque ses dotations ont diminué de 3,8 p. 100 en 1985, et cela malgré 7 p. 100 d'inflation et malgré l'augmentation de l'ensemble des dépenses publiques, qui s'élèvent de 5,9 p. 100.

A cet égard, je retire le sentiment qu'une occasion a sans doute été perdue cette année de s'orienter vers une meilleure définition des objectifs de l'aide au développement et vers une plus grande coordination des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Loin de contenir des priorités bien définies, le budget apparaît plus comme un budget de repliement sur les actions les plus traditionnelles du ministère qu'un budget de redéploiement préparant l'avenir.

Le risque existe qu'avec moins de moyens, une assistance technique réduite et des crédits limités le ministère n'ait plus le poids suffisant pour peser sur les grandes orientations de la politique d'aide au développement.

Ma conclusion, monsieur le ministre, est qu'il est maintenant nécessaire que le Gouvernement français soit à la hauteur de l'action menée précédemment, qu'un coup d'arrêt soit porté, dès 1986, à la tendance actuelle s'agissant du budget de la coopération et du développement, afin de faire échec à un recul peu compatible avec le rôle de la France dans le monde.

La commission des finances a donc décidé de laisser ce budget à l'appréciation du Sénat. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Mont, rapporteur pour avis.

M. Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (relations extérieures). Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de budget du ministère des relations extérieures pour 1985 ne suscite pas seulement, en général, nos critiques ; il provoque nos inquiétudes quant à son volume, quant à ses conséquences.

Nul ne récusé les impératifs d'une situation nationale détériorée et donc d'une austère rigueur. C'est même cette austère rigueur qui doit dicter d'équitables traitements.

Le budget général augmente de 5,9 p. 100. Avec 9 295 336 137 francs, le budget des relations extérieures augmente de 1,93 p. 100, et cela grâce aux corrections de l'« effet change » qui ajustent tardivement et imparfaitement nos paiements à l'étranger, sans amélioration de nos services.

Malgré cet artifice de toujours, mais excessivement rude aujourd'hui, le volume de votre budget régresse, par rapport aux dépenses de l'Etat, de 0,97 p. 100 en 1984 à 0,933 p. 100 en 1985.

Graves en sont les conséquences sur les rémunérations et sur les frais de fonctionnement.

Calculer le traitement de nos personnels sur un cours du dollar à 8 francs ou 8,38 francs en 1985, alors qu'il est actuellement à 9,40 francs, c'est intégrer une décote plus préjudiciable que jamais dans la multitude des comptes personnels. Imaginerait-on un tel système en métropole ? Oh ! sans doute, un mécanisme d'adaptation intervient ultérieurement, mais sur une fraction de 85 p. 100 de la rémunération. Ce n'est pas satisfaisant.

Les crédits de fonctionnement sont frappés du même mal.

Sans reprendre les déplorables observations déjà faites l'an dernier à l'Assemblée nationale et au Sénat, et encore largement valables, je dirai que les mesures de compensation prises à ce titre en 1984 — 26 600 000 francs — n'ont représenté qu'un peu plus du tiers de la perte au change des services concernés — plus de 70 millions de francs — telle qu'elle a été évaluée par le département lui-même.

L'indigence de ce budget menace la présence même de la France dans le monde.

La constatation avait été unanimement faite de l'accroissement en nombre et en nature des tâches de nos postes diplomatiques. A partir de 1978, un plan de redressement avait déjà prévu la création de quelque 1 500 emplois en cinq ans. Parallèlement, l'incessant remodelage de notre carte diplomatique devait tenir compte des nouveaux centres d'activité, de vie, de décision de la planète.

Ah ! auriez-vous étendu sur dix ans le plan d'adéquation du recrutement aux besoins, précisément à cause de cette longue crise économique universelle, que plus personne ne nie maintenant, que nous vous aurions été reconnaissants de votre fermeté persévérante dans l'intérêt du pays.

Mais, dès 1984, vous avez accepté — ou subi — une « légère contraction du nombre des emplois budgétaires ». Pour 1985, vous annoncez 121 suppressions. « La rigueur a donc été encore plus grande », à cet égard, disiez-vous, le 8 novembre, à l'Assemblée nationale. N'est-ce pas déraisonnable, dangereux ?

Quant au redéploiement de nos postes diplomatiques, il ne peut pas être l'imprudente conséquence de la réduction de crédits budgétaires. Il doit être l'expression d'un jugement, d'une volonté politiques.

Vous soutenez que notre réseau est l'un des plus denses. Il est notre image dans le monde. Il est une part de notre génie. Ne laissons donc pas croire qu'il peut toujours être amoindri. Sans lui, comment auriez-vous pu justement et fièrement conclure ainsi votre discours du 8 novembre à l'Assemblée nationale : « La France est le seul pays de sa dimension à avoir une politique mondiale ? Elle le doit à son passé, à la présence d'un million et demi de Français dans bien des parties du monde, à sa capacité économique, à sa langue, à sa culture. »

Notre présence dans le monde n'est pas un éparpillement. Elle est une politique organiquement liée à la métropole et souvent souhaitée, attendue sur tous les continents. Dans cette perspective, nous nous réjouissons des dotations actualisées pour les bourses, la recherche, l'office de protection des réfugiés et apatrides, le Centre européen pour la recherche nucléaire, le C.E.R.N., même s'il s'agit, dans ce dernier cas, de la revalorisation de notre contribution payable en francs suisses à cet organisme.

Dans ce débat, le rapporteur de la commission des affaires étrangères doit évoquer les grands problèmes de la politique internationale. Apparaissent donc, au tout premier rang, la coopération européenne et les rapports Est-Ouest.

Voilà un an, M. le ministre chargé des affaires européennes déclarait volontiers que, sauf à admettre la paralysie de la Communauté, désastreuse pour chacun des pays membres, la volonté de conciliation et d'entente ne pouvait plus tarder à s'imposer. Elle se mit donc à l'œuvre tout au long de la présidence française, c'est-à-dire du mois de janvier au mois de juillet.

Les finances communautaires ont-elles été assainies ? Le 26 juin dernier, le Conseil européen de Fontainebleau a relevé la contribution de chaque Etat de 1 à 1,4 p. 100 de ses recettes de T.V.A., à compter du 1^{er} janvier « au plus tard », puis à 1,6 p. 100 « à la date du 1^{er} janvier 1988 ».

Mais, pour équilibrer l'exécution du budget de cette année, il faut d'ores et déjà hypothéquer ces futures ressources d'une avance remboursable d'un milliard d'ECU, soit quelque 7 milliards de francs. Il convient de s'opposer avec fermeté et persévérance à cette dérive des charges, dangereux facteur de superfiscalité.

Par ailleurs, en renonçant à son exigence d'un dédommagement communautaire « provisoire, forfaitaire et dégressif » sur la contribution britannique, la France a favorisé le règlement de cet irritant problème.

L'éditorial du journal *Le Monde*, à l'époque, a considéré : « Quoi qu'en diront ses détracteurs aux Communes, Mme Thatcher a atteint ses principaux objectifs : une compensation substantielle, durable, désormais tellement entrée dans les faits qu'elle est pratiquement permanente. »

Pour la politique agricole commune, il s'agissait de maîtriser la croissance des productions excédentaires. Pour le lait depuis le 1^{er} avril, pour le vin, en application de la décision du conseil européen, qui s'est tenu avant-hier à Dublin, ces productions sont plafonnées afin, dans le premier cas, d'alléger les 30 milliards de francs de soutien du marché et, dans le second cas, de réduire les 7 milliards de francs de distillation imposés cette année au Fonds européen agricole.

Assorti d'un programme de démantèlement des montants compensatoires monétaires, l'accord sur la réduction de 2 p. 100 de la production laitière par rapport à 1983 pour l'année agricole 1984-1985 a suscité de vives réactions des organisations professionnelles françaises, qui déplorent de ne pas bénéficier des avantages fiscaux accordés à l'agriculture allemande et reprochent au Gouvernement « une gestion administrative » de la prescription communautaire, l'accélération de la désertification de certaines régions, la soudaine insuffisance de garanties aux jeunes agriculteurs en cours d'installation, etc.

A défaut d'une bonne cogestion de cette politique nouvelle pour le lait, mais aussi désormais pour le vin, avec les responsables professionnels, nous ne serons pas à l'abri de sérieuses difficultés d'application. Est-il certain que nos viticulteurs seront largement épargnés par les effets de la nouvelle réglementation ?

Il apparaît cependant que cette décision de Dublin facilitera l'élargissement de la Communauté économique européenne à l'Espagne et au Portugal, à condition que soient résolus les problèmes de la pêche, des fruits et des légumes et surtout que soit levée l'exigence préalable présentée par la Grèce pour l'engagement des programmes intermédiaires méditerranéens.

Il faudra également, mais vous nous avez donné des assurances ce matin, monsieur le ministre des affaires européennes, veiller à ce que nos relations avec le Maroc, la Tunisie et Israël, par exemple, ne se détériorent pas dans une réorientation de nos échanges.

En revanche, nous nous réjouissons profondément de la troisième convention de Lomé — et moi tout particulièrement qui fus le rapporteur de Lomé I et de Lomé II devant le Sénat — entre la Communauté économique européenne et soixante-six États A.C.P. — Afrique, Caraïbes et Pacifique. Elle maintient une coopération exemplaire, unique au monde, pour le développement des pays du tiers monde.

L'autre préoccupation majeure de politique internationale concerne les rapports Est-Ouest. Lorsque l'Alliance atlantique a donné suite, à la fin de l'an dernier, à sa double décision d'opposer des Pershing II et des missiles de croisière, faute d'un accord de désarmement, aux terrifiantes fusées S.S. 20 soviétiques pointées sur l'Europe libre, l'U.R.S.S. a quitté toutes les négociations sur la limitation des armements et intensément accru toutes les tensions.

Enfin, M. Tchernenko a semblé retenir la dernière proposition des « négociations parapluie », c'est-à-dire globales, faites par le président Reagan, le 24 septembre dernier, devant l'O.N.U. Sous ce vaste couvert, les Soviétiques ne perdraient pas la face. Ils prétendraient avec M. Lomeiko, porte-parole du ministre soviétique des affaires étrangères, qu'il s'agit de « pourparlers entièrement nouveaux » et renonceraient au retrait des euro-missiles de l'Alliance atlantique en Europe. Ils pourraient alors traiter des armements antisatellites et des systèmes de défense antimissiles dont ils sont, au demeurant, les seuls à avoir pourvu leur capitale.

Nous avons incessamment appelé de nos vœux la reprise de ce dialogue, mais il s'engagera les 7 et 8 janvier 1985 à Genève, par-dessus nos têtes. Il est grand temps, messieurs les ministres, de nous faire les champions d'une Europe unie pour sa défense, afin de faire sentir son poids dans les négociations militaires qui mettent en cause son destin.

Restent, enfin, les grandes implications de la France dans de graves conflits locaux.

Tout d'abord, au Tchad, comment a-t-on pu conclure le retrait de nos forces, le 16 septembre dernier, à l'insu du Gouvernement internationalement reconnu de N'Djamena ? Après l'échec de la conférence de Brazzaville, le 27 octobre dernier, conférence condamnée par l'intransigeance avant même de s'ouvrir, comment discerner cette « sérieuse chance de réconciliation entre Tchadiens seuls » dont vous parliez, sans autre précision, monsieur le ministre des relations extérieures, le 8 novembre dernier, à l'Assemblée nationale ?

La protection française partie, qui s'accommodera de la partition de fait ? Personne.

« La partition du Tchad serait contraire au droit », a proclamé M. Mitterrand le 26 août 1983, « et enfoncerait non seulement le Tchad, mais aussi l'Afrique tout entière dans une tragique période d'instabilité générale. »

Alors, la reconquête ?

Votre collègue M. Ali Triki, chef de la diplomatie libyenne, a charitablement prévenu, le 22 novembre dernier, à Athènes que « la Libye interviendrait de nouveau au Tchad, si les soldats de M. Habré attaquaient les positions du président Goukouni Oueddei. »

Dans cet invraisemblable imbroglio, nous avons hâte de connaître la politique de la France.

Ailleurs, au Moyen-Orient, nous avons quitté le Liban, mais pourrions-nous renoncer à la longue et riche histoire de coopération et d'amitié franco-libanaise ? Quels ont été, pour cette région, les résultats de la récente visite du président Mitterrand au président syrien ?

Puis se perpétue la guerre d'occupation de l'Afghanistan par l'U.R.S.S., plus cynique que jamais avec l'arrestation d'un journaliste français, plus meurtrière que jamais avec les assauts du Panshir et même de fréquentes et de violentes attaques de villages du Pakistan, où l'on a compté, par exemple, 80 morts le 27 septembre dernier, à Teri-Mangal.

A cet égard, quel a été le résultat du voyage du Président de la République française à Moscou ? Faut-il donner un sens ou non à cet engagement de M. Mitterrand le 31 juillet 1980 : ...

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Mont.

M. Claude Mont, rapporteur pour avis. Je conclus, monsieur le président.

« La résistance vietnamienne a été reconnue par beaucoup de pays. Pourquoi la résistance afghane ne le serait-elle pas ? J'ai déclaré récemment que, faute d'un retrait soviétique, cette reconnaissance s'imposerait. »

Les sénateurs aimeraient connaître les réponses du Gouvernement à ces deux questions.

Enfin, le temps est largement venu pour le Gouvernement, comme le conseillait *Le Matin*, dès le 30 mars 1982, de « se garder de tout aveuglement de nature idéologique » à l'égard de l'Amérique centrale et, plus exactement, du Salvador. Ici, la démocratie y est plus réelle, plus authentique qu'à Cuba et au Nicaragua.

Un homme, jadis arrêté, torturé, exilé pendant huit ans au Venezuela par la dictature militaire, Napoléon Duarte, a été élu président de la République du Salvador le 6 mai 1984.

Elles sont riches de significations ces félicitations des dirigeants de l'Internationale socialiste, Willy Brandt, ancien chancelier de la République fédérale d'Allemagne, président, Felipe Gonzalez, chef du gouvernement espagnol, vice-président, José Francisco Pena Gomez, maire de Saint-Domingue, leader du parti révolutionnaire dominicain au pouvoir, vice-président, et Carlos Andres Perez, ex-président du Venezuela, qui saluent dans le succès électoral de M. Duarte « une victoire des idées démocratiques et des aspirations du peuple salvadorien à vivre en paix dans un Etat de droit ».

Dans cet esprit...

M. le président. Concluez, monsieur Mont.

M. Claude Mont, rapporteur pour avis. Je conclus, monsieur le président.

Dans cet esprit, ai-je dit, rétablissez le titre d'ambassadeur à notre chef de mission à San Salvador. Faites preuve, messieurs les ministres, d'une équitable indépendance et renouez d'actives relations avec ce malheureux pays.

Nous nous sommes montrés critiques pour le budget du ministère des relations extérieures. Le Gouvernement doit comprendre que frapper sans mesure les moyens d'action de notre diplomatie, c'est porter atteinte à la présence de la France dans le monde.

En politique européenne, sachons consolider toutes les solutions provisoires aux difficultés renaissantes et, pour donner autorité à la Communauté, travaillons à sa cohésion, à son unité, à l'intérieur et à l'extérieur.

Dans notre politique étrangère, ne déconcertons pas nos concitoyens, comme ce fut le cas dans les exemples cités.

Tant de lacunes ont conduit la majorité de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à donner un avis défavorable au projet de budget soumis au Sénat. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Gaud, rapporteur pour avis.

M. Gérard Gaud, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (coopération). Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je ne reprendrai pas systématiquement les grands chapitres de mon rapport écrit dont vous avez pu prendre connaissance en détail et qui a reçu, je le rappelle, un avis favorable de la majorité des membres présents de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Je voudrais simplement faire part au Sénat de ma conviction profonde qu'un budget de la coopération et du développement ne peut être valablement apprécié que si on le situe dans un cadre plus général à la fois économique, politique et diplomatique.

C'est ce que j'ai cherché à faire dans mon rapport écrit. J'ai notamment rappelé l'environnement économique dans lequel s'inscrit l'action du ministère chargé de la coopération et du développement.

Les budgets du ministère de la coopération et du développement des trois dernières années nous avaient habitués à une dynamique de croissance que nous ne retrouvons pas cette année.

L'examen global et brutal du projet de budget pour 1985 montre que celui-ci est en réduction de 3,8 p. 100 par rapport à celui de 1984. Fort heureusement, les fortes augmentations des budgets précédents atténuent sensiblement les effets de cette baisse des crédits du ministère.

La volonté du Gouvernement de faire cette année des efforts particuliers et importants dans les secteurs de la sécurité, de la modernisation des entreprises et de la formation l'a conduit à demander à tous les ministères d'établir des budgets de rigueur et d'économies pour 1985.

Le ministère de la coopération et du développement a d'autant moins échappé à cette règle qu'il avait connu les années précédentes des pourcentages d'augmentation largement supérieurs à la moyenne du budget général.

Le sacrifice consenti en 1985 ne pourrait cependant pas se poursuivre sans risques graves en 1986 pour le rayonnement et le rôle que la France joue auprès des pays du tiers monde. Le rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées souhaite très vivement que le budget de la coopération et du développement retrouve, dès l'année prochaine, le rythme nécessaire pour atteindre l'engagement et l'objectif fixés par le Gouvernement, c'est-à-dire que le montant de l'aide publique au développement atteigne 0,70 p. 100 du P. N. B. en 1988.

Je voudrais rappeler brièvement certains aspects structurels ou conjoncturels inquiétants de la situation des pays du tiers monde, notamment des pays africains. J'ai beaucoup insisté dans mon rapport sur l'alourdissement de la pression démographique qui hypothèque gravement le développement de l'Afrique. Je me permets d'y revenir quelques instants. Nous ne pouvons rester indifférents au fait que 80 p. 100 de la croissance démographique mondiale se concentrent sur les pays en voie de développement. Toutes les prévisions montrent qu'il y aura un quadruplement de la population africaine en quarante ans, pour la période 1960-2000. Avant la fin de la décennie en cours, les 400 millions d'habitants seront donc atteints.

Les conséquences de cette surnatalité sont multiples, avec la baisse régulière du revenu par habitant depuis quinze ans, avec la réduction du degré d'autosuffisance alimentaire et des contraintes socio-économiques extrêmement lourdes, problèmes dont les solutions ne sont pas évidentes, notamment en matière d'emplois pour les jeunes générations.

Il faut ajouter aux difficultés liées à la croissance démographique les effets désastreux d'une sécheresse persistante — 15 millions d'hectares sont gagnés par le désert chaque année dans la région sahélienne ou sub-sahélienne — l'insuffisance des activités de production, l'instabilité et, très souvent, la baisse des cours des matières premières, et le service de la dette qui a tellement crû qu'il représente plus du tiers des recettes d'exportation.

Face à cette situation difficile, incontestablement aggravée ces dernières années, j'ai essayé d'évaluer l'effort national consenti en faveur de la coopération et du développement. Cet effort est réel, très largement supérieur à une solidarité internationale insuffisante que le Président de la République a essayé de relancer à maintes reprises, et encore récemment au cours de la réunion du Fonds international de développement agricole.

Les discussions et négociations sur la reconduction de la convention de Lomé ont montré les réticences et même les oppositions de certains Etats membres de la Communauté, comme le Royaume-Uni ou la R.F.A., à accroître l'aide aux A.C.P. Il a fallu toute l'insistance des représentants de la France pour que la nouvelle convention de Lomé, Lomé III, qui sera signée demain, porte cette aide à 7 400 millions d'ECU, soit 51 milliards de francs français. Il est bon de rappeler que la France participe pour 25 p. 100 dans le montant des aides et investissements qui en découlent.

La proposition que la France a faite à nos partenaires de la Banque mondiale pour la création d'un fonds spécial pour l'Afrique n'a pas été retenue pour le moment. Je sais que le Gouvernement entend reprendre l'initiative dans ce domaine et que, pour la rendre plus crédible, il n'a pas hésité à inscrire dans son budget une ligne de crédits significative.

Les accords de produits, qui devraient permettre aux pays africains exportateurs d'améliorer les termes de leur commerce extérieur, sont souvent battus en brèche par les pays consommateurs du Nord. La conférence sur le cacao, qui s'est tenue à Genève voilà un mois, est symptomatique à ce sujet. Les Etats-Unis d'Amérique ont boycotté la fourchette de prix destinée à garantir aux producteurs des revenus satisfaisants.

La dégradation de la balance commerciale et de la balance des paiements des pays africains se poursuit constamment et inexorablement. L'encours de la dette publique des pays non producteurs de pétrole a triplé en six ans.

Il s'agit donc bien, pour notre pays, en dehors de la poursuite de son effort propre d'aide publique au développement, de renforcer l'impact de l'aide multilatérale. Face à la crise que connaissent les pays du Sud, les efforts d'aide et de solidarité des pays développés du Nord restent trop faibles et insuffisants.

Notre engagement multilatéral conforte les priorités des efforts bilatéraux dégagés par le budget de la France, notamment à travers celui du ministère de la coopération et du développement.

Malgré le recul de 3,8 p. 100 de ce budget, il convient de noter que ce sont surtout deux grands chapitres qui sont touchés : celui des crédits de l'assistance technique et celui des crédits de paiement du fonds d'aide et de coopération, le F.A.C.

Le nombre important de nos coopérants civils, qui dépasse 16 500 agents, va être réduit d'environ 11 p. 100. D'autres seront redéployés en fonction de besoins nouveaux ou d'une coopération par projet. La réduction du chapitre 42-21 concerne essentiellement la diminution du financement des bourses d'études. Il s'agit, en réalité, d'un changement décidé en accord avec les pays concernés, qui vise à favoriser des formations scientifiques ou techniques de plus courte durée mais plus utiles que des formations universitaires sans débouchés pratiques, notamment dans les domaines administratif, littéraire ou juridique.

Quant à la réduction de 60 millions de francs des crédits du F. A. C., elle n'obère cependant pas le financement du développement, auquel il faut ajouter les crédits de la caisse de coopération économique, qui progressent de plus de 27 p. 100 en ce qui concerne le premier guichet et de 15 p. 100 pour les dotations destinées en priorité aux pays les moins avancés et financées sur le F. D. E. S.

Pour souligner d'une façon exhaustive l'effort de la France, il faut aussi parler de sa contribution au F. E. D. — 1 300 millions de francs — au programme des Nations unies pour le développement, au programme alimentaire mondial, à l'environnement et aux deux programmes de santé. Les concours financiers seront reconduits à leur niveau de 1984.

Si le pourcentage des aides publiques par rapport au P. N. B. restera en 1985 voisin de 0,50 p. 100, rappelons qu'il n'était que de 0,36 p. 100 en 1980, alors que celui qui concerne les pays les moins avancés atteindra le taux souhaité de 0,15 p. 100, contre 0,9 p. 100 en 1980.

J'ai essayé de montrer dans mon rapport qu'en matière de coopération, malgré un budget en légère contraction, le ministère entendait préserver l'essentiel de notre action vis-à-vis des pays en voie de développement. Des allègements de dépenses ont été recherchés avec l'informatisation des procédures, de nouvelles répartitions des tâches et du travail et un nouveau pyramidage du personnel.

Le noyau dur de la coopération — éducation, promotion, sécurité alimentaire — sera préservé et une meilleure coordination des actions interservices devrait éviter les doubles emplois et établir une coresponsabilité plus efficace.

Le grand principe de notre politique est qu'à terme les cadres locaux prennent la relève de nos coopérants, comme cela est en cours dans un certain nombre de pays tels le Maroc, l'Algérie, la Côte-d'Ivoire, le Sénégal. Les organisations non gouvernementales jouent un rôle certain en la matière et bénéficient également d'aides importantes du ministère.

A la suite de l'examen très détaillé du projet de budget du ministère de la coopération et du développement, j'ai proposé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées de formuler un avis l'approuvant. La majorité des membres présents lors de la réunion a bien voulu adopter ce point de vue et retenir avec moi les raisons qui militent pour cette adoption.

La première de ces raisons est que les actions du ministère marquent une très grande continuité et sont dictées par des considérations techniques et humaines en dehors de motivations idéologiques, politiques ou partisans.

Ensuite, les grands axes de notre politique de coopération et de développement sont maintenus malgré certaines restrictions budgétaires. Un des objectifs prioritaires et essentiels demeure l'auto-suffisance alimentaire, avec le maintien d'une aide alimentaire d'urgence encore longtemps indispensable.

Après trois années de grande progression, le budget de la coopération et du développement marque incontestablement une pause. Celle-ci est mise heureusement à profit pour une modernisation indispensable de nos instruments de coopération et une meilleure efficacité et cohérence de nos aides. Budget d'économie ne veut pas dire budget de régression.

La déflation des effectifs de coopérants, commencée en 1984, va se poursuivre en 1985 : 1 500 postes d'enseignants et 310 postes de techniciens doivent être supprimés en deux ans ; néanmoins, cette diminution s'opère en accord avec les pays concernés. Elle marque, en réalité, que la coopération de substitution a atteint son objectif avec la promotion d'élites locales maintenant formées et qualifiées.

Le redéploiement de l'aide française au tiers monde passe par le renforcement de l'impact de son aide multilatérale. Cette volonté vient d'être affirmée par la proposition par la France de la création d'un fonds spécial pour l'Afrique, avec l'inscription, qui la rend particulièrement crédible, d'une ligne budgétaire de 527 millions de francs.

La gravité de la crise économique mondiale est encore plus durement ressentie par les pays en voie de développement, avec tous les risques sous-jacents de déstabilisation qu'elle entraîne. Votre rapporteur estime que la coopération peut être, à travers ses objectifs de solidarité réalistes et constructifs, un élément d'atténuation des tensions et de modération des conflits.

Pour toutes ces raisons, votre rapporteur vous propose de voter les crédits du ministère de la coopération et du développement.

L'appel à la sagesse du Sénat qu'a lancé notre collègue M. André-Georges Voisin pour ce budget du développement et de la coopération passe par l'approbation de ce budget pour 1985, qui est un budget non seulement de transition, mais aussi de consolidation de l'action de la France. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur plusieurs travées de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Alduy, rapporteur pour avis.

M. Paul Alduy, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (relations culturelles). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'efforcerai de résumer un rapport qui est assez long. En effet, dans ce domaine des relations culturelles, il n'est pas nécessaire, me semble-t-il, de procéder à une analyse extrêmement précise du budget, mais il faut, au contraire, essayer de définir très exactement quelle est la politique du Gouvernement en la matière.

Je voudrais auparavant livrer à l'attention du Sénat trois données budgétaires qui sont très éloquentes par elles-mêmes.

Les moyens d'action de nos services culturels n'ont cessé de diminuer depuis 1981, passant de 42 p. 100 à 34 p. 100 par rapport à l'ensemble de la section I du ministère des relations extérieures.

Pour 1985, ces crédits sont globalement inférieurs de 2 p. 100, en francs courants, par rapport à 1984 et sont calculés sur la base d'un dollar à 8,38 francs, la sous-évaluation du dollar étant compensée seulement à 85 p. 100, et avec un retard important.

Enfin, les économies réalisées aboutissent à la suppression de quatre-vingt huit postes budgétaires d'enseignants. M. le ministre des affaires étrangères en a parlé ce matin, mais il a oublié de signaler la disparition de quatre-vingt six emplois d'attachés linguistiques.

Ces trois séries de données sont assez éloquentes. Elles montrent le peu de cas que fait le Gouvernement de la culture française à l'étranger et elles éclairent la suite de mes propos, que je voudrais, pour la commodité du débat, grouper en trois observations.

D'abord, quelle est la politique poursuivie en matière de francophonie ? Pour montrer l'exacte valeur de l'enjeu, je rappelle que la francophonie concerne plus de 100 millions d'êtres humains. Or ce chiffre est très inférieur à la réalité puisqu'il ne regroupe pas les élèves ayant choisi le français comme deuxième langue obligatoire, ni ces millions d'êtres humains des anciennes colonies françaises ou belges, dont le français est la langue potentielle.

Il s'agit, en somme, d'assurer la cohésion et l'enrichissement dans le monde de la langue et de la culture françaises, tout en aidant les français à devenir l'un des véhicules du dialogue interafricain et arabo-africain ; c'est dire que la tâche est considérable.

Quels sont les moyens mis en place par le Gouvernement ?

Trois structures nationales ont été créées : le comité consultatif de la langue française, le commissariat général de la langue française, dont l'objet essentiel est la coordination des actions entreprises en matière de francophonie et qui dépend des services du Premier ministre, et, enfin, le haut conseil de la francophonie, directement rattaché au Président de la République et au sein duquel sont représentées les diverses composantes du monde francophone, du Québec à l'Afrique noire en passant par le Maghreb.

Quelle peut être l'efficacité de ces structures compliquées ? Il paraît prématuré d'émettre dès maintenant un jugement. Tout au plus peut-on souligner que les moyens mis à la disposition du commissariat général sont très faibles — 5 millions de francs, dont 3 millions de francs de subventions — et que le comité consultatif et le haut conseil ressemblent plutôt à des académies qu'à des autorités administratives.

En revanche, il est plus aisé de mesurer l'action poursuivie à l'étranger en examinant les Alliances françaises et les instituts.

L'Alliance française a su tisser à travers le monde un réseau de neuf cent vingt-sept établissements culturels, complété par sept lycées et collèges en Amérique latine.

Un tel effort est accompli au prix, de la part de l'Etat, d'une subvention de 20 millions de francs par an, sans compter, il est vrai, le personnel détaché. Cette subvention représente environ 0,50 p. 100 du budget global de la direction générale des relations culturelles.

Comment, dans ces conditions, admettre que cette subvention, déjà extrêmement modeste, ait été diminuée de 7,7 p. 100 en francs courants ?

Quant aux instituts, sous prétexte de redéploiement, ils ont été amputés de huit centres dès 1984 : Calcutta, Rio de Janeiro, Rotterdam, Wellington, Nouvelle-Orléans, Split, Graz et Shargah, un seul ayant été créé, à Berlin-Est. Ce n'est pas une politique de redéploiement qui est pratiquée : c'est une scandaleuse politique de repêchage, j'oserais presque dire de déroutement.

Venons-en maintenant au système scolaire français à l'étranger.

Quel est le bilan ? Nous comptons, en 1984, 370 établissements scolarisant 158 000 élèves, les effectifs d'enseignants comprenant 3 250 professeurs rémunérés à plein temps par le ministère et 7 000 enseignants recrutés localement.

Une très grande variété existe dans les statuts de ces divers établissements. Or, là aussi, sous prétexte de révision de la carte scolaire, le Gouvernement porte un coup très dur à notre dispositif. Le redéploiement se fait au détriment du Maghreb. C'est ainsi qu'en deux ans 132 postes ont été supprimés au Maroc et 26 en Tunisie, alors que 50 doivent l'être, en 1985, en Algérie. Mais le redéploiement ne se fait pas au bénéfice de l'Amérique latine ou d'un autre continent ; il s'agit d'un abandon pur et simple.

Quant à la titularisation des enseignants, prévue par la loi Le Pors de 1983, elle atteint à peine 50 p. 100 des seules catégories C et D.

J'ai noté également la hausse inacceptable des droits de scolarisation : 75 p. 100 au Maroc et 250 p. 100 en Algérie. Il n'existe pas de meilleur moyen pour décourager les amateurs de la langue française ! De plus, il a été décidé de fixer, à l'avenir, un seuil minimal de dix-huit élèves français pour

l'ouverture d'une classe, étant entendu que, pour le calcul des subventions, seront prises en compte la totalité des élèves français et la moitié seulement des élèves étrangers, jusqu'à concurrence d'un nombre d'élèves étrangers égal au double du nombre d'élèves français. Votre commission s'est émue de ces dispositions et elle exprime le désir de voir le Gouvernement adopter une réglementation un peu plus démocratique.

Enfin, quelle politique d'aide aux étudiants étrangers est-elle menée en France ? Je ferai, d'abord, le bilan : le nombre des bourses d'études est passé de 8 842 en 1981 à 4 606 en 1983, et celui des bourses de stage de 5 000 à 2 000.

Cette chute est grave ; aussi ai-je voulu mettre à votre disposition six tableaux détaillés que vous trouverez dans le rapport écrit et qui montrent que les trois quarts des étudiants suivent le troisième cycle ; seuls 19 p. 100 d'entre eux sont tentés par les études scientifiques — c'est bien dommage pour le développement de la science française dans le monde — et 11 p. 100 seulement viennent d'Amérique latine. Ce continent — je le répète — est délaissé par la politique étrangère française.

En revanche, en matière d'audiovisuel, la politique poursuivie est beaucoup plus satisfaisante.

Quelle place occupe la France ?

Votre commission des affaires étrangères avait dénoncé l'insuffisance de l'action radiophonique extérieure bien avant 1981. Cette fois, cette action bénéficie d'un accroissement de crédits de 12,4 p. 100. Les vœux de la commission ont donc été entendus dans ce domaine, mais dans ce domaine seul. Cependant, la France, qui occupait le 34^e rang — monsieur le ministre, vous l'avez souligné ce matin — n'est encore qu'au seizième, loin derrière la B. B. C. et la Deutsche Welle. Quant aux problèmes dus à l'insuffisance du recrutement, ils sont loin d'être réglés. Votre rapporteur a la conviction, mes chers collègues, que le personnel occasionnel — souvent étranger — auquel il est fait appel, faute de crédits, ne paraît pas toujours motivé par ce qui devrait être sa mission : mettre en valeur la culture française.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'audiovisuel, il convient de noter de nombreuses difficultés qui ne sont pas toujours imputables à la France. C'est ainsi que le satellite de télévision directe T.D.F. 1, qui devrait être lancé par la fusée Ariane, ne serait pas opérationnel avant la fin de 1987. Nous aimerions savoir, monsieur le ministre, où en sont les négociations entre le Quai d'Orsay et le Luxembourg, négociations dont dépend largement le sort de T.D.F. 1. Le développement des réseaux câblés en Europe, qui exigera de longs délais de réalisation, ne devrait pas servir de prétexte pour retarder encore la mise en service de T.D.F. 1.

En ce qui concerne T.V. 5 — vous en avez parlé ce matin, monsieur le ministre — diffusé par le satellite E.C.S., dix pays devaient être irrigués trois heures par jour. Pouvez-vous nous dire si vous avez pu lever les obstacles soulevés par la diffusion de ce programme aux Pays-Bas et au Québec ?

Je dois préciser que le satellite Intelsat, destiné aux départements et territoires d'outre-mer, atteint également une quinzaine de pays de l'Afrique francophone. J'ajoute que des programmes français sont aussi diffusés par les télévisions étrangères dans dix-neuf pays africains, ainsi qu'au Québec, en Tunisie, à Haïti et au Liban.

Dans ce bref résumé, les participations françaises aux organisations internationales n'appellent guère de commentaires, si ce n'est que les contributions obligatoires sont toujours calculées sur un dollar à 8,38 francs. Toutefois, votre rapporteur, suivant en cela M. Dominique Pado, désirerait savoir quelle devra être la contribution financière de la France à l'U.N.E.S.C.O. lorsque cette organisation ne bénéficiera plus du soutien des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Pouvez-vous définir votre politique en ce domaine ?

Enfin, en ce qui concerne les crédits d'assistance et de solidarité aux Français séjournant à l'étranger, les dotations demeurent bloquées à leur taux ancien ou sont augmentées de manière insuffisante par rapport à la détérioration de la monnaie.

Il résulte du rapport que je viens de vous présenter très rapidement que, cette année, le budget des affaires culturelles extérieures est bien autre chose qu'un budget de rigueur, imposé par la crise : c'est un véritable budget d'abandon.

A-t-on le droit d'abandonner la nécessaire expansion ou, plus modestement, le simple maintien de la culture française dans le monde ? Votre commission des affaires étrangères ne saurait accepter un tel choix. Elle a donc émis un avis défavorable à l'adoption des crédits affectés aux relations culturelles extérieures. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Pelletier, rapporteur pour avis.

M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques.) Que vous dirais-je sur votre budget, monsieur le ministre, que vous ne sachiez déjà ?

Au cours de l'examen à l'Assemblée nationale, et aujourd'hui au Sénat, de nombreuses voix se sont élevées pour déplorer la faiblesse de vos moyens. Sans doute avancez-vous, pour justifier cette situation, les impératifs de la rigueur. J'en prends acte volontiers, mais pour observer que cette rigueur frappe toujours les mêmes et tout particulièrement la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. En effet, depuis votre entrée en fonction au quai d'Orsay, ses crédits sont en diminution constante et régulière.

Dans mon rapport écrit, je relève que, d'année en année, la part des crédits des relations culturelles par rapport à l'ensemble du budget du département régresse toujours de quelques points. Elle s'établira à 34,4 p. 100 en 1985 contre 42 p. 100 en 1980. Autrement dit, en l'espace de cinq ans, l'ensemble du budget des relations culturelles a diminué de huit points.

La situation ne serait pas alarmante si le ministère des relations extérieures avait obtenu une progression de ses moyens. Malheureusement, nous le savons tous — mes collègues rapporteurs des commissions des finances et des affaires étrangères viennent de le rappeler à l'instant même — la rigueur frappe l'ensemble de votre budget.

Cette situation est d'autant plus déplorable que notre commission des affaires culturelles avait placé beaucoup d'espoirs dans le projet culturel extérieur. Cet important document devait constituer l'énoncé politique des orientations et des principes généraux de notre action à l'étranger et les guider au cours des prochaines années.

M. Jacques Thibau, alors directeur général, avait même déclaré qu'avec ce projet l'on passerait « d'une gestion à une politique ». J'ai bien peur, monsieur le ministre, que l'on n'ait plus aujourd'hui que la politique sans la gestion !

Il ne suffit pas, en effet, de bâtir des projets ; encore faut-il leur apporter un minimum de moyens. Vous m'objecterez que le projet culturel extérieur n'a pas été accompagné par un programme chiffré. Cela est vrai, mais faut-il pour autant abandonner toute perspective financière si l'on veut donner une certaine consistance à notre politique ? Je pense sincèrement que le département pourrait faire mieux et que ses agents, en France et hors de France, méritaient mieux.

L'énoncé des principales mesures d'économie prévues dans votre budget décourage les meilleures volontés.

Prenons les suppressions d'emploi. Sur les cent vingt emplois que votre ministère a été contraint de mettre en réserve, la direction générale est de beaucoup la plus touchée puisque soixante-dix-huit emplois de chargés de mission et dix emplois d'agents contractuels — soit, au total, quatre-vingt-huit emplois — seront supprimés en 1985.

Je note tout particulièrement que ces mesures vont durement affecter notre politique de la langue française. Vous prévoyez de supprimer quelque quatre-vingt-six emplois d'attachés linguistiques. Or, nul n'ignore que cette catégorie d'agents joue un rôle déterminant dans le soutien de l'enseignement de notre langue. Par leur action auprès des établissements scolaires étrangers, auprès des étrangers qui enseignent le français, auprès des diverses instances qui s'occupent de la langue française, ils constituent un maillon essentiel du réseau de la francophonie. J'ai bien peur que des suppressions aussi massives n'aggravent encore le repli des positions du français que nous constatons depuis de nombreuses années.

Dans un autre domaine, la rigueur va également faire sentir ses effets ; je veux parler de la substitution à des enseignants français de recrutés locaux. Cette politique, que la commission avait accueillie avec réserve, ne me paraît pas de nature à garantir à notre enseignement à l'étranger le niveau de qualité qu'il mérite. Je suis très préoccupé aussi par les conséquences de cette politique sur les taux d'encadrement. On annonce que les transformations d'emploi d'enseignants se traduiront par le versement de subventions permettant de recruter localement des agents. De toute façon, nous avons tout lieu de penser qu'il s'ensuivra un accroissement des frais d'écolage que ne compensera pas la hausse des bourses.

Il est d'autres domaines où les économies imposées à la direction générale vont être ressenties ; il en est ainsi des moyens de fonctionnement de nos centres et instituts culturels. Vous

prévoyez que les restrictions devront inciter les responsables à chercher des ressources locales pour augmenter leur autofinancement. Sincèrement, je vois mal comment nos agents pourraient y parvenir dans certains pays où — nous le savons — la vente de « produits culturels » est quasiment impossible, les marchés étant le plus souvent insolubles.

Je pourrais continuer cette litanie des effets de la rigueur dans des secteurs où, pourtant, il nous faut maintenir une présence active. Je pense, en particulier, à la diffusion cinématographique, à l'animation audiovisuelle, aux programmes sectoriels en sciences humaines, aux programmes localisés en matière scientifique, et même aux fouilles archéologiques. Aucun de ces domaines ne bénéficiera, en 1985, de moyens en progression ; au contraire, partout les amputations seront de mise !

Que conclure, monsieur le ministre, face à un tableau aussi sombre ? Le projet culturel extérieur avait réaffirmé l'unité de compétences du département pour la conduite de nos actions culturelles à l'étranger. Depuis plusieurs années, la commission demande qu'une réactivation du C.I.R.C.E. intervienne. Malheureusement, d'année en année, le projet de décret est reporté. Votre rapporteur s'interroge sur les raisons de ces attermolements qui affectent un peu plus la place de la direction générale et dont le présent budget souligne la diminution.

L'an dernier, ici même, j'estimais que nos relations culturelles ne trouvaient pas, dans les moyens accordés en 1984, le second souffle dont elles avaient pourtant besoin.

En 1985, le recul sera tellement important qu'on peut se demander, à terme, si la direction générale pourra encore maintenir sa présence dans l'ensemble du monde.

Dans ces conditions, il a paru difficile à votre commission des affaires culturelles d'émettre autre chose qu'un avis défavorable à l'adoption de ces crédits. (*Applaudissements sur certaines traversées de la gauche démocratique, ainsi que sur les traversées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, étrange Gouvernement, à mes yeux, composé de présences et d'absences, qui n'envoie pas en Nouvelle-Calédonie le secrétaire d'Etat qui a la charge de ce territoire ; étrange Gouvernement, monsieur le ministre des relations extérieures, qui veut que vous soyez ici quand nous savons que vous êtes déjà sur la voie du retour vers ailleurs.

A vrai dire, et du fait de ces circonstances, outre l'indispensable examen des crédits auquel la commission que j'ai l'honneur de présider s'est livrée, le débat qui s'instaure d'ordinaire change nécessairement, du moins me semble-t-il, de tournure puisqu'il ne peut plus avoir, en raison de ce proche départ, aucune perspective sur l'avenir. Il reste à lui donner un caractère d'examen rétrospectif pour ne pas dire de bilan.

Par estime pour votre personne, monsieur le ministre des relations extérieures, je m'abstiendrai de tout trait qui pourrait avoir l'apparence d'une polémique personnelle et je m'efforcerai de traduire les jugements que je partage — même s'ils vous apparaissent rigoureux — et qui émanent de la majorité des membres de la commission des affaires étrangères. Je laisserai donc de côté les aspects de votre comportement ou de vos déclarations qui sont apparus parfois nouveaux — dirai-je — par rapport aux traditions du département.

Mais, pour en venir à l'essentiel de mon propos, je considérerai cette année, dans ces circonstances, la politique qui a été celle des deux gouvernements auxquels vous avez appartenu depuis 1981. C'est cette continuité que je veux examiner en utilisant le recours à l'analyse très rapide — je sais que le temps m'est compté comme à mes collègues — d'un certain nombre de situations qui sont révélatrices de la politique suivie dans le domaine des relations extérieures par la France.

Pour résumer l'impression générale que donne cette politique, je dirai qu'elle apparaît souvent indécisée dans ses lignes directrices — je tenterai de le démontrer par des références simples et claires qui parlent d'elles-mêmes — souvent floue dans ses orientations, et changeante dans sa mise en œuvre.

Je m'arrêterai d'abord sur l'aspect, en apparence, le plus vigoureux et rigoureux — celui que nous avons approuvé en son temps dans le discours de l'exécutif — à savoir celui qui concerne les tensions entre l'Est et l'Ouest.

L'installation des premières batteries de fusées Pershing et de missiles de croisière en Europe occidentale est venue, heureusement, marquer la détermination de l'Alliance atlantique et la fermeté de ses membres face à la menace soviétique.

A cette occasion, nous avons approuvé le Président de la République qui situait nettement son discours dans le camp de la fermeté. Mais, dans le même temps que le chef de l'Etat percevait la montée des périls, il a laissé — peut-être y a-t-il été contraint par la situation économique — s'affaiblir la défense de la France ; le vote qui a été émis mardi dernier par le Sénat a marqué la force et la vigueur du jugement des sénateurs à cet égard.

Autre variante que je n'ai jamais pleinement comprise de la politique extérieure suivie depuis 1981 : ce sont ces résurgences d'antiaméricanisme chaque fois qu'il s'agit de l'Amérique centrale.

Regardons maintenant les relations de la France avec l'Union soviétique. Là encore, j'éprouve un sentiment d'oscillation et de confusion. J'irai même jusqu'à dire — je sais que le mot peut vous paraître sévère — de « verbalisme », dans la mesure où les propos ne sont pas suivis d'actions qui correspondent aux propos.

Mai 1981, la nouvelle majorité s'installe et nos collègues communistes acceptent d'entendre — parfois d'ailleurs avec quelques remous dans leurs rangs — vos déclarations nettement sévères à l'encontre de l'Union soviétique. Il était alors hors de question, nous répétait-on, d'entretenir des relations normales avec l'Union soviétique aussi longtemps que la situation en Pologne n'aurait pas évolué et que les troupes soviétiques seraient présentes en Afghanistan. M. Mitterrand, quelques mois avant son élection, déclarait dans un texte que j'ai vérifié : « Il faut reconnaître la résistance afghane ». On ne pouvait pas aller plus loin sur le chemin de la rigueur, pour ne pas dire de la « surenchère » — il est vrai que nous étions alors en période électorale — à l'égard de l'Union soviétique.

Plus de trois ans ont passé. Moscou n'a fait que conforter et raidir sa position ; la Pologne et l'Afghanistan ont cessé, semble-t-il, de dresser des obstacles incontournables aux relations franco-soviétiques. M. Mitterrand s'est rendu à Moscou — alors que les règles du protocole prévoyaient que le sommet eut lieu à Paris — sans y obtenir un résultat tangible. Je pense en particulier aux déclarations qui concernaient le sort malheureux, et à nos yeux inacceptable au regard des droits de l'homme, du professeur Sakharov et de Mme Bonner.

Mais, depuis cette visite, Varsovie et Kaboul n'apparaissent plus que de loin en loin dans les discours officiels.

Il aura fallu l'insupportable assassinat du père Popieluszko, enlevé par des officiers de la police politique, torturé et battu à mort avant d'être jeté dans la Vistule, pour voir le Gouvernement réagir un instant devant l'évolution de la situation en Pologne.

Il aura fallu l'inadmissible arrestation d'un journaliste français par une unité de l'armée soviétique, sa condamnation inique et, fort heureusement, sa libération sous la pression unanime de l'opinion française et internationale pour voir l'Afghanistan resurgir, le temps d'une déclaration, dans les communiqués officiels.

Quel contraste, quelle évolution en trois ans ! Faut-il hasarder une explication ? Je la trouverai dans le domaine de la politique intérieure : l'antisoviétisme de 1981 était le prix payé par la diplomatie socialiste pour tenter de faire admettre par nos alliés la participation du parti communiste au Gouvernement. D'où, à cette époque, le refus de tout dialogue avec l'Union soviétique et un discours qui avait des résonances parfois de guerre froide. Mais les communistes, trois ans plus tard, s'évadent du gouvernement. Comme s'il n'était plus besoin de prendre ses distances vis-à-vis de Moscou, immédiatement l'attitude de notre diplomatie s'assouplit. Je vous rappellerai brièvement, de cette tribune, le point de vue de la commission dans sa majorité.

Les relations de la France avec la seconde puissance du monde, l'Union soviétique, avec un pays qui attise à son profit tous les conflits qui surgissent sur la planète, sous le couvert d'une terrifiante puissance militaire, doivent, à notre avis, échapper aux aléas de la conjoncture et de la politique intérieure. Il faut assumer sans complexes, mais sans illusions, le dialogue d'Etat à Etat avec l'Union soviétique, avec continuité, avec fermeté, sans complaisance ni compromission. Il faut le faire aussi à partir d'une position de force que la France — nous le constatons avec regret — est en train de perdre, tant au plan militaire, comme je l'ai indiqué voilà quelques instants, qu'au plan économique. Les deux évolutions sont d'ailleurs liées.

Y a-t-il eu continuité ou variante dans la politique extérieure conduite par notre pays à l'égard des pays en voie de développement au cours de ces trois dernières années ? J'aperçois, là aussi, des incertitudes et des impulsions mal contrôlées.

Souvenez-vous, mes chers collègues, des grands discours « tiers mondistes » du début du septennat. Souvenez-vous des professions de foi enthousiastes et généreuses, mais, hélas ! irréalistes sur le

rôle de la France auprès de tous les pays du Sud dans le cadre d'une coopération — je cite l'expression du gouvernement de l'époque — « tous azimuts ». Abandonné le projet d'un grand ministère du tiers monde devant assurer la relève d'un département de la coopération qui aurait, disait-on, et par référence au septennat précédent, trop axé son action en direction des pays africains ! Même l'engagement maintes fois réitéré par les autorités de l'Etat de porter d'ici à la fin du septennat l'aide publique française à un très haut niveau du produit intérieur brut est aujourd'hui, par la force des choses, remis en cause dans votre budget.

Tout se passe comme si le système, au terme de trois années d'exercice de ces mécanismes, avait perdu la foi en même temps que les moyens financiers dont il avait besoin.

Votre action en Amérique centrale, que plusieurs de mes collègues rapporteurs de la commission ont relevée, mérite également quelques réflexions.

L'isthme centre-américain occupe désormais une place de choix sur la carte des illusions perdues par le Gouvernement. Souvenons-nous du soutien idéologique mais aussi matériel et financier apporté à ce que le Gouvernement appelait alors des « modèles de démocratie » — vous comprendrez que, pour ma part, je mette toujours ces termes entre guillemets, comme auparavant, surtout quand il s'agissait, dans vos propos, messieurs les ministres, de Cuba et du Nicaragua.

Rappelons-nous les livraisons d'armes, fussent-elles modérées, à Managua, et les flatteries dont le maître de La Havane était l'objet incessant. C'était le temps de la déclaration que nous jugeâmes déplorable du 28 août 1981 par laquelle le Gouvernement français reconnaissait la représentativité des mouvements de guérilla salvadoriens et portait ainsi gravement préjudice aux intérêts du monde libre et de la France dans cette région.

Le temps, il est vrai, a quelque peu jeté l'oubli sur ces chimères. Au Salvador, l'élection, dont nous sommes nombreux à nous réjouir, à la présidence de la République, en mai dernier, de M. Napoléon Duarte a permis d'engager un processus dont nous espérons qu'il contribuera, mieux que vos encouragements aux guérillas, à assurer la légalité démocratique non par la lutte armée mais en vue de l'établissement d'une paix durable. Je souhaite que la France se trouve désormais sans réserve aux côtés de ce chef d'Etat qui semble devoir faire passer son pays de l'état d'insurrection à la pacification.

J'en viens à vos récents propos, monsieur le ministre des relations extérieures, et à ceux, qui sont encore plus récents, de M. le ministre chargé des affaires européennes sur la vie de la Communauté européenne. J'ai encore en mémoire vos paroles d'avril dernier — vous les avez pratiquement reprises ce matin, monsieur le ministre chargé des affaires européennes — à la suite de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de Bruxelles. Je résume, sans les déformer, je l'espère, vos propos : « Dix-sept contentieux communautaires sur dix-huit ont été définitivement résolus », dix-sept sur dix-huit, la meilleure note qu'aucun ministre ne se soit jamais lui-même attribuée !

J'entends encore les propos d'apothéose des discours prononcés à l'occasion du conseil européen de Fontainebleau, point d'orgue d'un semestre de présidence française. « Le dernier dossier, disiez-vous, celui de la contribution budgétaire britannique, avait été clos. » Chaque fois que j'entends des accents de triomphalisme, ma vigilance s'aiguise et, dans le cas qui nous occupe, ce triomphalisme ne nous paraît pas de mise. Je ne serai sans doute pas le seul à affirmer à cette tribune — c'est pourquoi je le ferai très rapidement — que la France a payé au prix fort les modestes résultats obtenus. Les fruits cueillis à Fontainebleau gardent un arrière-goût bien amer. La France a fait de lourdes concessions.

Ainsi en est-il, en particulier, de la politique agricole commune, pilier central de la vie communautaire, dont l'avenir demeure précaire et qui pourrait être remise en cause dans ses fondements mêmes si elle devait supporter une part excessive du poids de l'effort budgétaire requis de l'ensemble communautaire.

De même — j'y reviens d'un trait — l'accord consenti à Mme Thatcher au sujet de la compensation budgétaire britannique, de provisoire qu'il était est devenu définitif et plus coûteux pour la France. Cette fois, vous avez cédé sur l'essentiel, c'est-à-dire sur le caractère évolutif mais provisoire des concessions faites à la Grande-Bretagne. Le compromis du 25 juin a toutes les apparences d'un engagement permanent.

Qu'est-ce qui vous pressait ? La volonté d'aboutir coûte que coûte à un accord sous l'égide de la France ? Cette précipitation ne valait pas à nos yeux une quasi-législation de la règle, que nous continuons de rejeter, dite du juste retour et qui est constamment invoquée par la Grande-Bretagne.

Fallait-il lier le règlement du problème financier, les ressources financières nouvelles dont dépend la vie de la Communauté, à la conclusion de l'accord sur l'entrée du Portugal et de l'Espagne dans la Communauté ? Le piège où vous vous êtes placé et qui risque de se refermer sur nous s'analyse de la manière suivante : pas d'argent pour la Communauté s'il n'y a pas d'élargissement.

Nos partenaires ouest-allemands ont également bénéficié de votre hâte. Bref, l'accord de Fontainebleau nous apparaît, avec le recul qui permet de juger plus calmement des choses, comme une cote mal taillée qui n'a rien réglé d'une façon définitive et, hier encore, le conseil européen de Dublin a démontré le caractère incertain, provisoire, et toujours évolutif des problèmes que vous prétendiez résolus dans leur principe et dans leur finalité dès Fontainebleau. Nous voyons réapparaître les principaux dossiers dont dépend l'avenir de la Communauté, qui engage le destin de l'Europe et, par là — c'est ma conviction profonde — celui de la France.

Quant au problème du financement, la Communauté ne l'a pas véritablement résolu. Le Parlement européen a fait preuve d'un louable sens des responsabilités — que pour ma part j'approuve — en arrêtant, bien qu'à contrecœur, le 25 octobre dernier, le budget supplémentaire qui lui était soumis pour assurer le fonctionnement du Marché commun jusqu'à la fin de l'année en cours. Mais — hier, notre commission des affaires étrangères a étudié le financement d'occasion que vous sollicitez du Parlement pour boucler l'année 1984 — la Communauté retrouvera, dès 1985, la même situation d'asphyxie financière qui était la sienne cette année. Pour 1986, comment ne pas déplorer l'insuffisance flagrante, avant même que d'être appliquée, de l'augmentation de 1 p. 100 à 1,4 p. 100 des versements des Etats membres au titre de la T.V.A. ?

Mes chers collègues, une fois de plus, vous me permettez d'attirer votre attention sur le fait que les échéances, lorsqu'elles sont lourdes, sont presque toujours renvoyées par l'actuel Gouvernement, à 1986. Les hausses de T.V.A. sont pour demain, c'est-à-dire après les élections. En attendant, votre Gouvernement improvise et cherche des solutions de caractère national. Il s'agit d'une contribution qui apparaîtra dans le collectif qui vous sera présenté. Ces difficultés budgétaires seront inéluctablement aggravées par les conditions — je dis bien « les conditions » et non le principe — que vous avez consenties pour l'élargissement des règles communautaires au Portugal et à l'Espagne.

Les négociations d'adhésion n'ont pas été conclues dans les délais primitivement envisagés et vous n'avez pas pu nous cacher qu'elles achoppaient encore sur des points très importants. Vous avez commencé, monsieur le ministre chargé des affaires européennes, à apporter quelques éclaircissements. Si vous en aviez la possibilité, nous aimerions, au terme de ce débat, connaître la situation exacte ainsi que l'évolution prévisible de ce dossier relatif à l'entrée du Portugal et de l'Espagne dans le Marché commun.

Pour terminer ce chapitre, comment ne pas évoquer les perspectives d'une relance institutionnelle et politique de l'Europe ? Nous avons ici encore en mémoire les propos de M. Mitterrand, Président de la République, le 24 mai dernier, à Strasbourg, et l'appui qu'il a apporté aux orientations du projet Spinelli d'union européenne — que les socialistes français, dans la même enceinte du Parlement européen, n'avaient d'ailleurs pas jugé opportun d'approuver. Il nous souvient aussi de la décision prise à Fontainebleau de créer un comité *ad hoc* chargé de formuler des propositions pour faire progresser l'Europe dans le domaine politique et institutionnel.

Après des débuts laborieux, quelques propositions ont été esquissées à l'approche et à l'occasion du sommet de Dublin.

Mais les conclusions qui en découlent, telles que vous les avez formulées ce matin, me paraissent faibles et bien éloignées de l'appel que le président du Parlement européen, M. Pierre Pflimlin, adressait à M. le Président de la République dans sa lettre du 30 novembre dernier, dans laquelle il souhaitait que les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Dublin accomplissent un geste historique en donnant leur accord à la convocation d'une conférence intergouvernementale chargée de négocier un projet de traité d'union européenne. Cette question fondamentale reste, vous le savez, sans réponse claire, sans même une orientation précise à l'heure où je m'exprime.

Un dernier regard enfin, avant de conclure, sur une autre facette de notre politique extérieure, celle du Maghreb, où plusieurs initiatives récentes sont venues conforter cette impression de fluctuation et d'impulsivité que j'ai blâmée au début de mon propos.

A Ifrane, d'abord, où le Président de la République s'est rendu aux premiers jours de septembre : la seule explication officielle qui nous fut donnée concernait une visite à caractère exclusi-

vement privé, sans aucun rapport, nous dit-on dans la première explication, avec la situation au Tchad. Elle nous parut un peu courte et nous vous en avons fait part au nom de la commission. Nous nous étonnions du caractère inattendu, secret, en même temps spectaculaire, de ce voyage. Il est vrai que nous avons rencontré depuis d'autres occasions de surprise.

Permettez-moi de revenir ici un instant sur cette question simple, demeurée sans réponse satisfaisante. Pourquoi le chef de l'Etat et le Gouvernement ont-ils choisi d'effectuer cette démarche diplomatique au moment précis où le Maroc venait de sceller son union avec la Libye par le traité d'Oujda, comme si nous n'étions pas informés des dispositions essentielles de ce traité, et singulièrement de ces articles à caractère militaire ?

Le plus clair résultat de cette visite impromptue, mal expliquée, fut de heurter de front l'Algérie et de vous conduire par la suite, monsieur le ministre des relations extérieures, à une visite en Algérie à une date sur laquelle je préfère, en cet instant, ne pas insister davantage. (*Applaudissements sur plusieurs travées de l'union centriste.*)

Quittons le Maghreb, arrivons au Proche-Orient. L'action de la France y est également apparue frappée de peu d'efficacité. Il est vrai, à votre décharge, que les autres pays occidentaux n'ont pas fait montre de beaucoup de constance ni de détermination.

Mais enfin, au Liban, la France, qui s'y trouve liée par tant de souvenirs et d'attaches encore vivants, a procédé voilà plus de six mois au rapatriement de son contingent de la force multinationale stationnée à Beyrouth ; après avoir payé le prix du sang, je suis bien obligé de constater que la France n'est plus en mesure de participer à l'élaboration d'une solution durable au Liban. Faute d'un crédit désormais très entamé, Paris se trouve — c'est notre impression — durablement écarté du règlement d'un conflit dont l'enjeu est pourtant la survie même du Liban. La France a perdu l'essentiel de ses moyens d'action et, je le crains, de son audience, malgré le dévouement, la discipline et la dignité de l'armée française à laquelle, une nouvelle fois, je tiens ici à rendre hommage.

Cette impuissance tend aujourd'hui à s'étendre à la situation au Moyen-Orient dans son ensemble. La politique arabe de la France ne se traduit, souvent, que par la nécessité de faire oublier de malheureuses initiatives antérieures. Reconduire par deux fois M. Arafat et ses hommes jusqu'aux bateaux qui devaient assurer leur évacuation du Liban ne tient pas lieu, à nos yeux, d'une véritable politique.

Faire des visites — dans les conditions et au moment où elles ont eu lieu — à Amman, puis à Damas, ne saurait davantage entretenir l'illusion que la France garde l'initiative. Je vois donc, avec tristesse, s'effacer ou au moins s'atténuer le rôle de la France dans cette partie du monde.

J'achèverai, monsieur le président, mes chers collègues, ce trop rapide tour d'horizon par un morceau de bravoure — que j'estime regrettable — de la politique extérieure de la France durant ces derniers mois et, naturellement, mes regards se portent sur le Tchad.

Rarement, la France aura été saisie d'une émotion aussi intense. Il suffit de parcourir la presse de ces dernières semaines pour retrouver ces moments d'émotion, émotion intense devant les maladroitures du comportement international du Gouvernement français.

Chaque jour ou presque a apporté son lot de contradictions depuis la publication, le 10 novembre dernier, d'un communiqué franco-libyen erroné annonçant la fin des opérations de retrait française et libyenne et le chef de l'Etat, lui-même, a été exposé jusqu'à devoir corriger ces déclarations. Et, hier, celles que vous avez faites devant l'Assemblée nationale, s'agissant des nouveaux projets militaires de la Libye dans le nord du Tchad, loin de me rassurer m'ont inquiété.

Contradictions, beaucoup d'improvisations, d'irrésolutions et d'incertitudes.

Nous avons retrouvé dans cette conclusion de l'affaire du Tchad le même tempérament que nous critiquions dès le mois de juillet 1983 lorsque le Gouvernement de la France a hésité pendant trois semaines avant de se résoudre à prendre la décision qui fut finalement la sienne, celle d'une intervention tardive et que nous continuons de juger peu efficace.

Les derniers développements de l'affaire tchadienne, dans laquelle les dirigeants français ont beaucoup investi, auront malheureusement porté atteinte à la crédibilité de notre pays, notamment auprès de plusieurs pays africains. C'est pourquoi je souhaite que le Gouvernement — si j'en avais le droit, je dirais « le chef de l'Etat » — s'explique enfin clairement et complètement sur cette grave affaire.

Trop d'exemples démontrent que la voix de la France, malgré la multiplication des voyages à l'étranger, est moins entendue dans le monde aujourd'hui qu'autrefois. (*Mouvements divers sur les travées socialistes.*)

Les faits ne correspondent pas aux discours et cette contradiction essentielle a une origine profonde. Cette origine n'est pas, me semble-t-il, dans l'état d'esprit de ceux qui nous gouvernent ; elle est dans la médiocrité des moyens dont vous disposez du fait des erreurs de la gestion que vous avez choisie.

Je conclus, monsieur le président, mes chers collègues, par cette pensée qui m'habite que la France ne retrouvera la place qu'elle perd un peu plus malheureusement chaque jour que si elle décide de se donner les voies politiques, économiques et militaires — nous le disions voilà deux jours — du redressement.

C'est cet avertissement solennel qu'une nouvelle fois j'ai tenu à vous adresser, messieurs les ministres, au nom de la majorité des membres de la commission des affaires étrangères du Sénat. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de la gauche démocratique.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 8 novembre 1984 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- groupe de l'union centriste, quarante et une minutes ;
- groupe socialiste, quarante minutes ;
- groupe du rassemblement pour la République, trente-sept minutes ;
- groupe de l'union des républicains et des indépendants, quarante-trois minutes ;
- groupe de la gauche démocratique, quarante-sept minutes ;
- groupe communiste, vingt-quatre minutes ;
- réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, dix-sept minutes.

La parole est à M. Mathieu.

M. Serge Mathieu. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'analyse des crédits attribués à votre ministère — hélas ! le fait n'est pas nouveau — donne lieu à des commentaires souvent acerbes. Ce fut le cas l'année dernière puisque vous reconnaissez vous-même que votre budget n'était pas excellent.

A votre décharge, nous qui vous adressons ces critiques savions fort bien qu'il ne s'agissait pas, hélas ! d'un fait nouveau. En quelque sorte, par tradition, le Quai d'Orsay a toujours été pauvre. L'année dernière, compte tenu des nécessités engendrées par la rigueur, il aurait fallu évoquer la situation de certaines de nos ambassades dont le téléphone était coupé, dont les loyers étaient impayés et dont certaines ont été poursuivies en justice pour dettes.

Cette année encore, nous ne pouvons que tristement constater la totale inadéquation de vos crédits avec les nécessités les plus minimales de l'action diplomatique. Depuis deux années consécutives, on compromet donc gravement l'avenir.

Je me bornerai, pour ma part, au cours de cette courte intervention, à évoquer, si vous le permettez, deux problèmes : celui du Tchad et celui du Proche-Orient.

S'agissant du Tchad, à la suite de l'accord que vous avez conclu avec le colonel Kadhafi, il semble qu'il devait être mis fin à une intervention militaire coûteuse. Mais, à l'heure actuelle, si le désengagement de nos troupes est réel, de nombreuses incertitudes pèsent encore quant à l'attitude des Libyens. Je ne vous cacherai pas que les déclarations, pour le moins ambiguës, de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures ont contribué à entretenir certains doutes sur ce plan. En conséquence, des précisions claires en ce qui concerne la situation seraient les bienvenues.

Au-delà de la question de ce retrait proprement dit, il reste que notre intervention au Tchad était fondée sur trois objectifs : sauvegarder l'indépendance de ce pays, restaurer l'intégrité de son territoire et rassurer les Etats africains riverains.

A l'heure actuelle, nous constatons qu'après l'intervention française le Tchad demeure l'objet d'une partition de fait ; outre qu'elle est contraire au droit, elle comporte tous les risques d'une instabilité générale qui avait été soulignée par le Président de la République le 25 août 1983.

Tout au long de la période marquée par la présence française, aucune solution constructive n'a été apportée à une guerre civile qui n'a que trop duré.

Quant au problème général de la sécurité en Afrique, l'optimisme affiché par le Gouvernement français est loin d'être approuvé et l'on craint que notre désengagement, alors que précisément rien n'est réglé sur le fond, ne laisse la place à de nouvelles ambitions.

Compte tenu de ces remarques, deux questions restent posées : que sera l'attitude de la France en ce qui concerne le rétablissement d'une situation politique et économique au Tchad ? La France, après son retrait, est-elle fermement décidée à s'opposer à toute nouvelle velléité d'intervention de la Libye ?

Au Proche-Orient, nous constatons que la situation a également considérablement évolué : d'abord, avec le retrait américain à la suite de l'échec total rencontré au Liban et avec l'intention évidente des Etats-Unis de ne plus intervenir directement dans le conflit ; ensuite, avec la volonté d'Israël qui, confronté à une situation financière catastrophique, ne souhaite pas poursuivre une occupation ruineuse.

Après les hésitations et les improvisations de l'année dernière, il semble que la France ait entrepris de renouer une politique plus active qui s'adresse, enfin, à toutes les parties prenantes d'un éventuel règlement final. Encore faudrait-il que le Liban lui-même ne soit pas exclu d'un tel processus. Certes, on a, semble-t-il, réalisé que la Syrie était une partie sans laquelle rien n'était possible. Ici encore, une question se pose : la France, compte tenu de ses faibles moyens, est-elle en mesure de définir une politique précise s'agissant du Liban et est-elle décidée à la faire prévaloir activement auprès de tous les intéressés ?

Dans une période difficile où nous savons bien que la France, affaiblie économiquement et financièrement, ne s'exprime plus de la même façon, et que, en tout cas, nos partenaires ne lui accordent plus la même crédibilité, il convient de s'exprimer avec encore plus de clarté. Pour notre part, nous ne pouvons que nous borner à déplorer, monsieur le ministre, que ce budget ne vous en donne pas les moyens. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. d'Ornano.

M. Paul d'Ornano. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget du ministère des relations extérieures est mauvais, et l'opposition n'est pas la seule à le qualifier de la sorte.

L'émotion est grande aussi parmi les agents du Quai d'Orsay devant la régression considérable de ce budget. Si j'en crois le journal *Le Monde* du 10 novembre dernier, leurs associations, vous ont adressé, monsieur le ministre, une motion dans laquelle « ils s'interrogent sur les raisons qui ont présidé à l'élaboration d'un budget aussi sévère. » Dans la même motion, ils estiment que le passé récent n'offre aucun exemple de budget qui refuse aussi nettement au département les moyens de sa mission » et également que « la suppression de 113 postes risque de causer très rapidement des difficultés insurmontables de gestion du personnel et porte atteinte à la substance même de l'outil diplomatique ». En 1978-1979, un plan de cinq ans pour une remise en ordre des services du Quai d'Orsay avait été adopté. Il était peut-être insuffisant, mais il avait produit quelques effets bénéfiques, quand l'arrivée au pouvoir de l'actuelle majorité a tout arrêté.

La part du ministère des relations extérieures passe de 0,97 p. 100 en 1984 à 0,93 p. 100 en 1985.

L'augmentation nominale est de 1,94 p. 100 par rapport à 1984 ; mais, soyons justes, elle est en réalité de 2,6 p. 100 si l'on tient compte de certains transferts et de diverses contributions.

Rappelons pour mémoire, pour mieux apprécier la régression de ce budget des relations extérieures, qu'elle était de 16,2 p. 100 en 1984 par rapport à 1983.

A cela ajoutons que 58 p. 100 des crédits sont dépensés à l'étranger et que ce budget a été élaboré sur la base du dollar à 8,30 francs ; cette sous-estimation conduira sans aucun doute ou à un nécessaire collectif ou à l'annulation de crédits affectés à d'autres chapitres budgétaires du ministère.

La principale victime de cette régression est, une fois de plus, la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Son budget qui, en 1970, atteignait 50 p. 100 de la totalité du budget du ministère n'atteint plus cette année que 36 p. 100.

Par ailleurs, contrairement à la volonté de décentralisation affichée par le Gouvernement, neuf consulats ont encore été fermés en 1984. Je n'insisterai pas davantage sur ce sujet, mon collègue M. Olivier Roux devant développer tout à l'heure un certain nombre de considérations sur ces fermetures.

Je manquerais d'objectivité si je ne reconnaissais pas que l'effort d'assistance et de solidarité en faveur des Français de l'étranger était poursuivi, grâce notamment aux crédits destinés à nos compatriotes âgés et nécessiteux et à l'octroi de bourses pour les jeunes Français scolarisés à l'étranger. Il faut noter

cependant que les augmentations de ces crédits, qui étaient de 36 p. 100 en 1984 par rapport à 1983, ne sont plus respectivement que de 3,7 p. 100 et de 4 p. 100 en 1985 par rapport à 1984.

Ces augmentations ne sauraient compenser, d'une part, la dépréciation du franc ainsi que la différence d'inflation en notre défaveur dans les pays à monnaie forte et, d'autre part, la très importante augmentation des frais de scolarité dans la quasi-totalité des écoles françaises de l'étranger et non pas seulement dans celles du Maroc. Tout à l'heure, mon collègue M. Jacques Habert vous parlera longuement de ce problème.

Je reconnais aussi l'effort important qui est accompli dans le domaine de l'audiovisuel et particulièrement pour ce qui concerne les émissions radiophoniques en direction de l'étranger grâce à l'utilisation vingt-quatre heures sur vingt-quatre des émetteurs d'Issoudun et à la montée en puissance de l'émetteur de Montsénéry en Guyane. Souhaitons que les pourparlers engagés avec les Allemands au sujet de l'émetteur installé à Sri Lanka aboutissent. Ainsi seront enfin couverts par Radio France internationale l'Extrême-Orient, l'Asie du Sud et du Sud-Est.

J'évoquerai maintenant très rapidement la politique du personnel qui est menée dans les services diplomatiques, politique que j'avais déjà dénoncée l'année dernière et qui ne cesse de créer des tensions parmi les agents du département.

En premier lieu, on assiste à un vieillissement des cadres supérieurs par suite d'un recours systématique à la promotion à l'ancienneté et non au choix, ce qui entraîne inévitablement des retards dans le déroulement des carrières, le ralentissement des avancements et un découragement des fonctionnaires les plus dynamiques.

Il est vrai que la récente nomination à une importante direction du ministère des relations extérieures d'un jeune conseiller de deuxième classe pour remplacer un ministre plénipotentiaire hors classe paraît contredire mon propos. Mais la contradiction n'est qu'apparente lorsque l'on sait que cette direction aura en charge l'organisation des élections des délégués au conseil supérieur des Français de l'étranger le 19 mai prochain et que le jeune conseiller en question est un militant socialiste chevronné.

M. Jean Chérioux. Cela explique tout !

M. Paul d'Ornano. Cette étrange nomination a d'ailleurs provoqué un grand mécontentement parmi les agents du Quai d'Orsay.

En second lieu, la politique d'ouverture des carrières vers l'extérieur, qui a certes toujours existé, prend des proportions alarmantes. Je pense notamment aux nominations à des postes diplomatiques importants non plus seulement de hauts fonctionnaires dont on récompense les mérites, mais aussi d'élus sans autre justification que leur militantisme politique.

Il est vrai que cela se pratique dans d'autres ministères. On a pu constater en Nouvelle-Calédonie les conséquences dramatiques que peuvent entraîner de tels choix.

MM. Jacques Chaumont et Jean Chérioux. Très bien !

M. Paul d'Ornano. La création, comme pour l'entrée à l'Ecole nationale d'administration, d'une troisième voie d'accès au poste de ministre plénipotentiaire, pratique exceptionnelle dans la fonction publique, n'est pas non plus sans causer quelque inquiétude.

Qu'en est-il par ailleurs dans le même domaine du statut des secrétaires adjoints et attachés du ministère des relations extérieures qui jouent toujours un rôle si important dans le fonctionnement du ministère et dont les perspectives de carrière demeurent toujours très médiocres ?

Enfin, le risque est grand de voir s'introduire un syndicalisme étranger au personnel propre du Quai d'Orsay. En application de la loi du 11 janvier 1984, la désignation des représentants du personnel au comité technique paritaire s'est opérée suivant une stricte proportionnalité.

Or, la différence est grande entre les fonctionnaires du département et les personnels détachés. Les premiers effectueront la totalité de leur carrière au ministère des relations extérieures ; les seconds n'y feront qu'un séjour limité dont la durée est fixée par leur département d'origine. Vos propositions, monsieur le ministre, d'instituer une représentation comprenant douze agents du personnel de ce ministère, quatre enseignants détachés et quatre coopérants techniques ont été rejetées par la fonction publique sous prétexte qu'elles étaient non conformes aux dispositions du décret. On peut craindre que derrière ce refus ne se profile la puissante fédération de l'éducation nationale, désireuse d'étendre son contrôle, sinon sa tutelle, sur ce nouveau département ministériel.

Mais c'est à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques que la situation est la plus critique. La réforme opérée par le décret du 24 juillet 1982 avait principalement pour objet de transférer les crédits affectés à la coopération scientifique et technique dans les pays en voie de développement à l'ancien ministère de la coopération et de donner à la direction générale la responsabilité des actions culturelles et audiovisuelles dans le monde.

Quelles ont été les conséquences de cette réforme sur la structure de la direction générale ?

Au cours de mes nombreux voyages à l'étranger et à l'occasion de démarches que j'ai été conduit à mener auprès des services de l'administration centrale, j'ai pu constater que, faute d'une définition claire des tâches de chacun de ces organismes, règnent l'irresponsabilité et la confusion la plus totale. Les services situés à l'étranger ne savent plus à quel service parisien s'adresser. Les procédures de suivi des affaires transmises par les postes extérieurs sont d'une telle complexité que l'on ne sait plus qui est compétent. L'administration centrale partagée entre la rue Monsieur et la rue Lapérouse ne répond plus ou tardivement.

Aucun effort de synthèse et de consultation ne semble être réalisé à Paris ; il apparaît même quelque fois difficile d'affecter le montant des crédits à l'un ou l'autre des départements.

La direction de la coopération et du développement a tendance à concentrer ses crédits sur l'Afrique où elle est implantée depuis longtemps, oubliant en particulier l'Amérique latine et l'Asie méridionale.

M. Christian Nucci, ministre délégué. Faux !

M. Paul d'Ornano. C'est ce que j'ai constaté au cours de mes voyages.

M. Christian Nucci, ministre délégué. C'est faux !

M. Paul d'Ornano. Inversement, la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques se voit privée pour l'Afrique — dans des domaines où elles est compétente — de certains crédits. Ce sera, bien entendu, au détriment d'autres actions qu'elle doit mener dans le reste du monde.

J'ai déjà parlé de l'insuffisance en crédits budgétaires de cette direction, j'ajouterai qu'il est regrettable de constater que ces dotations budgétaires servent, d'une part, à financer des opérations qui n'ont qu'un lointain rapport avec sa mission, et que, d'autre part, la direction générale supporte chaque année des annulations de crédits : 52 millions de francs en 1984 sur le titre IV.

Enfin, je terminerai ce chapitre en traitant de la dégradation des structures de la direction générale.

Cette dégradation, conséquence du manque de crédits nécessaires, fait que la D. G. R. C. S. T. — et avec elle le ministère des relations extérieures — perd une large partie de ses attributions au bénéfice d'autres ministères dans les domaines culturels, de coopération scientifique et technique, d'échanges artistiques avec l'étranger et de promotion du livre.

Faute de mesures de réorganisation remettant chacun à sa place, la conduite effective des relations culturelles à l'étranger échappera de plus en plus au département. Il reste à se demander si cette atomisation de tâches autrefois confiées à une autorité unique est une chose souhaitable.

Je voudrais maintenant en venir à des considérations d'ordre politique. Mon éminent collègue Dick Ukeiwé, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, avait souhaité intervenir dans le débat d'aujourd'hui. Mais, compte tenu de la dégradation rapide de la situation locale, il a estimé nécessaire de repartir pour Nouméa dès hier ; les événements sanglants qui se sont déroulés entre-temps lui ont donné tragiquement raison. C'est donc en son nom que je m'adresse maintenant à vous, monsieur le ministre des relations extérieures.

Certes, la Nouvelle-Calédonie ne relève pas de votre ministère, et nous souhaitons, pour notre part, qu'elle n'en relève jamais. Les affaires calédoniennes ne sont pas des affaires étrangères, contrairement à ce qu'affirmait le programme commun et à ce que laissent entendre, aujourd'hui, les déclarations de tel ou tel de vos collègues.

Il n'en reste pas moins que le problème calédonien a une dimension internationale, parce que ce territoire est devenu un champ de manœuvre et un enjeu pour les puissances étrangères. Le mouvement subversif qui sème le désordre sur le territoire depuis des semaines et des mois n'existerait pas sans le soutien qu'il reçoit de l'extérieur, dans le cadre d'une vaste entreprise de déstabilisation de la région.

Quelques semaines avant de rencontrer M. le président Mitterrand en Crète, le colonel Kadhafi, dans un élan de franchise, avait annoncé qu'il « lançait son pays dans la lutte pour libérer les colonies françaises, » parmi lesquelles la Nouvelle-Calédonie.

Il ne semble pas que de cela non plus, on lui ait tenu rigueur : faute avouée est à moitié pardonnée.

Toujours est-il que Tripoli entretient des contacts très étroits avec le front de libération national kanak socialiste auquel elle apporte un soutien financier et logistique.

Le mois dernier, dix-sept militants indépendantistes ont effectué en Libye un stage de formation à la guérilla au terme duquel ils sont revenus sur le territoire pour y mettre en pratique l'enseignement reçu sans être inquiétés le moins du monde par les forces de l'ordre.

L'Union soviétique se montre, elle aussi, très intéressée par le développement de la situation en Nouvelle-Calédonie. Le 27 novembre dernier, un bâtiment russe hérissé de radars et d'antennes était identifié à la limite des eaux territoriales calédoniennes. Quelques jours auparavant, l'agence Tass, dans un communiqué particulièrement virulent, avait dénoncé la politique d'oppression pratiquée par la France en Nouvelle-Calédonie.

En clair, cela signifie que l'Union soviétique, qui était à la recherche d'une base stratégique dans la région, a jeté son dévolu sur la Nouvelle-Calédonie.

M. Christian Nucci, ministre délégué. Ce n'est pas vrai !

M. Paul d'Ornano. C'est si vrai que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la plupart des pays du Pacifique sud, qui étaient jusqu'à présent le mieux disposés du monde à l'égard de la cause indépendantiste, redoutent désormais l'évolution vers une indépendance fictive qui dissimulerait en fait une avancée directe ou indirecte de l'impérialisme soviétique dans la région.

M. Jacques Chaumont. Très bien !

M. Paul d'Ornano. Ils ont enfin compris, mais un peu tard, que si la France quitte la Nouvelle-Calédonie, elle sera aussitôt remplacée et que personne n'a rien à y gagner : ni la région du Pacifique sud ni les Calédoniens.

Le Pacifique sud était jusqu'à présent l'une des régions du monde les moins atteintes par la subversion internationale ; il n'y a aucun intérêt à voir la Nouvelle-Calédonie se transformer en porte-avions soviétiques. (*Rires sur les traits communistes.*)

Pour les Calédoniens, quelle que soit leur ethnie, l'appartenance à la République française constitue, dans un monde où domine la dictature et la misère, un gage de liberté et de progrès économique et social.

Quant à la France, sa présence dans une région du monde en pleine expansion, et où se jouera en grande partie l'avenir de l'humanité, est capitale, du point de vue tant de ses positions stratégiques que de ses intérêts économiques et commerciaux.

La diplomatie française est-elle consciente de cette dimension internationale du problème calédonien ? Si oui, pourquoi le Gouvernement n'a-t-il rien fait pour protéger l'intégrité du territoire contre les menaces d'origine extérieure qui pèsent sur elle ? (*M. Nucci hoche la tête.*)

Monsieur Nucci, vous hochez la tête. Je dis ce que je pense et ce que beaucoup de Français pensent !

M. Christian Nucci, ministre délégué. Permettez-moi aussi de manifester ma désapprobation.

M. Paul d'Ornano. La République ne saurait admettre sans réagir que des puissances étrangères s'ingèrent dans ses affaires intérieures, encouragent la subversion et tentent d'organiser, à leur profit, la sécession.

En Méditerranée, la situation des pays du Moyen-Orient demeure à la fois confuse et explosive. Je ne reviendrai pas sur les vaines tentatives des Etats-Unis et de la France pour régler le malheureux conflit israélo-palestinien, ni sur l'intervention mal préparée et mal conduite de la force de dissuasion franco-américaine au Liban ; je dirai seulement que le voyage que le Président de la République a effectué en Syrie apparaît comme la conclusion inévitable d'un échec.

Après avoir perdu ses principaux atouts que représentaient les Palestiniens dans la région, l'Union soviétique a su rétablir sa position. Après le départ en catastrophe des corps expéditionnaires occidentaux, l'U. R. S. S., en s'appuyant sur la Syrie et sur les composantes chiites, druzes et communistes du front islamo-progressiste, en utilisant les attentats et en assassinant le seul homme qui aurait pu, peut-être, opérer un rassemblement des factions rivales, est parvenue à empêcher la restauration d'un Etat libanais, souverain, ami des Etats-Unis et de l'Occident et en bons termes avec l'Etat israélien.

Cependant, l'U. R. S. S. n'a pas réussi complètement sa manœuvre. En fait, ce n'est pas elle qui mène entièrement le jeu, c'est la Syrie. Ce pays vient d'ailleurs de décider l'ouverture, à En Naqoura, de négociations israélo-libanaises pour aboutir, sous son égide, à un arrangement général qui, pour modeste qu'il soit, a quelque espoir de réussir avec la bénédiction, inégalement chaleureuse, des Etats-Unis et de l'Union soviétique.

Qu'en est-il de la France dans tout cela ? Elle a été la grande absente. C'est pourquoi le chef de l'Etat français prend, comme saint Paul, le chemin de Damas pour tenter de négocier avec la Syrie une réconciliation difficile qui seule permettrait à la France d'être associée à un règlement général quelle que soit sa précarité. C'est sans doute, au moins pour un temps, l'effacement de la France dans une partie du monde où elle avait joué un rôle important et où son prestige était inégalé.

L'Afrique est la deuxième région où la politique extérieure française connaît un autre et encore plus pénible échec. La France tient à l'égard des pays francophones une position privilégiée, mais qui lui impose en contrepartie des obligations et des charges. Il en a été ainsi à l'égard du Tchad en particulier.

Je ne reviendrai pas sur les événements qui ont conduit la France à envoyer dans ce pays une force militaire à la seule fin de maintenir un *statu quo* favorable à la Libye. Diverses tentatives de conciliation entre les partis rivaux ont échoué et, pendant des mois, une partie des meilleurs éléments des troupes françaises s'est trouvée neutralisée dans une vaine attente. Le budget français a dû supporter la lourde charge de leur entretien, soit 3 millions de francs par jour.

Comment sortir de cette situation ? Une lueur d'espoir apparaît. Le roi Hassan II, ulcéré par la reconnaissance d'une prétendue République sahraouie, créée et soutenue par l'Algérie, se tourne vers le dictateur libyen dont les visées inquiètent les autres pays du Maghreb. Un accord est conclu à Oujda pour l'union du Royaume du Maroc et de la Libye populaire et socialiste.

Le Président de la République française y voit sans doute l'occasion, grâce aux bons offices d'Hassan II, de régler la situation tchadienne à l'amiable. Deux voyages express au Maroc, dont les détails sont tenus secrets mais dont on sait qu'ils ont concerné le Tchad, aboutissent et vous revenez de Tripoli, monsieur le ministre, avec un accord dûment signé et prévoyant le retrait simultané des forces libyennes et françaises du Tchad dans un délai déterminé.

Connaissant le colonel Kadhafi, les Tchadiens sont peu rassurés et les Américains sont sceptiques. Néanmoins, les Français commencent leur repli et celui-ci est terminé dans les délais prévus.

Qu'en est-il des Libyens ? Les Tchadiens prétendent, et les Américains le confirment à la suite d'observations aériennes, que les troupes libyennes n'ont pas quitté le Tchad.

Qu'importe ! Le Gouvernement français publie un communiqué commun franco-libyen constatant le retrait de toutes les forces étrangères du territoire tchadien. Or, cette affirmation est fautive et le Gouvernement ne l'ignore pas. Mais il préfère mentir à la face de la France et du monde plutôt que d'avouer son échec.

On ne peut cependant en rester là et l'on apprend, quelques jours après, que le chef de l'Etat part en Crète pour rencontrer le colonel Kadhafi sous les auspices du Premier ministre grec, M. Papandréou. A son retour, il reconnaîtra d'ailleurs que les forces libyennes sont toujours au Tchad.

Mais surtout, la France a ressenti la plus grande humiliation qu'elle ait connue depuis de longues années : elle a en effet vu son Président de la République se déplacer pour aller rencontrer un dictateur aux mains tachées de sang et qui se vante de l'avoir convoqué. Aux conseillers du Président français, qui continuent à prétendre que personne n'a la preuve que Kadhafi finance et dirige le terrorisme international, le président égyptien apporte, au même moment, un cruel démenti en piégeant des terroristes que Kadhafi avait envoyés au Caire pour assassiner un ancien premier ministre libyen. Je viens d'ailleurs de déclarer que la Libye a également accueilli de jeunes Canaques en vue de les entraîner à commettre des actes terroristes en Nouvelle-Calédonie.

En fait, le colonel Kadhafi n'est pas un chef d'Etat comme les autres. Il apparaît plutôt comme le sinistre successeur du « vieux de la montagne » qui, à l'époque médiévale, lançait ses séides bourrés de haschisch pour assassiner tous ceux qui lui portaient ombrage.

De toute façon, cette humiliation de la France devant l'étrange colonel a été parfaitement inutile. Rien jusqu'ici ne montre que le chef libyen ait l'intention de tenir des promesses qu'il

considère sans doute comme d'aimables plaisanteries. La France va bientôt se trouver au pied du mur et sera peut-être obligée de renvoyer ses soldats pour garder à nouveau le « désert des Tartares » au grand dam du contribuable français.

L'affaire du Tchad a également eu une autre conséquence où le Gouvernement a montré le peu d'estime qu'il accordait aux sentiments français.

Le Gouvernement algérien s'était montré inquiet des entrevues secrètes Mitterrand-Hassan II. La presse algérienne accusait la France de dissimulation, voire de trahison. Le Président de la République se devait de rassurer le grand ami qu'est pour lui le colonel Chadli et de se laver de tout soupçon. Il avança donc la date d'un voyage qu'il comptait faire en Algérie, pour se justifier auprès du Gouvernement algérien.

Celui-ci consentit à faire preuve de compréhension. Cependant, pour bien sceller cette réconciliation, il suggéra instamment que la France soit représentée par son ministre des relations extérieures aux cérémonies de la fête nationale algérienne qui est fixée le 1^{er} novembre, jour anniversaire du massacre de Français innocents. Aussi étonnant que cela puisse paraître, le Président de la République a accepté qu'un représentant officiel de la France vienne célébrer la mémoire de ceux qui avaient tué nos compatriotes.

Et pourtant, en 1954, le ministre de l'intérieur du gouvernement français déclarait, à la suite de ces événements : « Je n'admets pas de négociations avec les ennemis de la patrie ; la seule négociation, c'est la guerre. » Ce ministre de l'intérieur s'appelait François Mitterrand.

La morale chrétienne prêche certes l'oubli des offenses, la morale internationale également car, sans cela, aucune paix ne serait jamais possible. Mais elle ne va pas au-delà !

La politique extérieure de la France avait été considérée par ses alliés comme assez positive : l'attitude du Président de la République face aux Soviétiques, la fermeté avec laquelle il a soutenu le chancelier allemand, pourtant conservateur, étaient appréciées, et les dirigeants américains n'étaient pas loin de considérer que, en dépit de quelques incartades, les Français demeuraient parmi leurs plus fidèles alliés.

Mais les derniers événements ont remis en question cette opinion satisfaisante. Voir le chef de l'Etat d'une puissance occidentale s'abaisser jusqu'à traiter avec le grand maître du terrorisme international a vivement choqué les Anglais dont le premier ministre a échappé par miracle à un attentat de l'I.R.A., qui est armée par Kadhafi. Les Espagnols savent que Kadhafi arme l'E. T. A. Les Allemands et les Belges sont abasourdis et s'interrogent. Ce n'est pas dans la gloire et dans la victoire que la diplomatie française termine la présente année !

Ces considérations aussi bien budgétaires que politiques font que le groupe R. P. R. ne votera pas le budget du ministère des relations extérieures. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. ainsi que sur celles de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Garcia.

M. Jean Garcia. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'examen du projet de budget des relations extérieures nous permet d'examiner la situation dans le monde et, à cette occasion, de mesurer le rôle joué par la France.

Mais avant de porter l'appréciation du groupe communiste sur la politique extérieure menée par la France, je présenterai quelques brèves remarques sur ce projet de budget que les membres de mon groupe approuveront.

Monsieur le ministre, vous avez rappelé que ce projet de budget s'inscrivait dans une politique de rigueur et que votre département ministériel enregistrait une diminution de crédits, ce qui entraîne des sacrifices pour l'année 1985.

Cela nous porte à craindre de fâcheuses conséquences, notamment pour le personnel des ambassades et des consulats. En effet, dans une période de forte hausse du dollar, le mécanisme de compensation qui joue pour ce personnel s'avère plutôt désavantageux, comme nous avons pu le vérifier les années précédentes. Certaines catégories d'agents ne subiront-elles pas une baisse de leur pouvoir d'achat ?

Je sais que, par ailleurs, vous avez tenu à poursuivre la politique de titularisations des personnels des catégories C et D de votre ministère et que vous renforcez les dispositifs de sécurité dont bénéficient vos agents. Nous ne pouvons que nous en réjouir et souhaiter que la rigueur qui frappe votre ministère ne se renouvelle pas les années suivantes. En effet, par manque de moyens, serait ainsi obérée l'action diplomatique de la France, quelles que soient les volontés politiques.

Cette remarque vaut également pour les crédits affectés à la politique culturelle et scientifique qui sont en diminution de 2,68 p. 100 alors que nous heurtons, dans ce domaine, à une véritable offensive de la part des Etats-Unis.

A l'occasion de ce débat de politique étrangère, nous voulons rappeler notre ferme détermination de contribuer à régler les problèmes posés par la négociation politique, par le respect des droits de chaque peuple à l'indépendance, à la non-ingérence et à la sécurité. La France joue un rôle important dans un monde en mouvement et marqué par des affrontements, des tensions, ainsi que par une agressivité redoublée des forces hostiles au progrès de l'humanité.

Nous sommes aujourd'hui dans une nouvelle phase de développement de la course aux armements et un danger bien plus grand existe aujourd'hui alors que, en Europe, sont concentrés les arsenaux les plus impressionnants et que l'on parle, comme vous l'avez dit vous-même ce matin, monsieur le ministre, de l'utilisation militaire de l'espace, de « la guerre des étoiles ». Nous voyons là une possibilité de mise en cause de la liberté des peuples car ceux qui possèdent de tels moyens domineront les autres. A cela s'ajoute le fait que, pour 1985, les dépenses prévues s'élèvent déjà dans le monde à 1 000 milliards de dollars, alors que les zones de misère et de pauvreté s'étendent.

Monsieur le ministre, considérant le rôle que la France peut jouer à la place qui est la sienne dans le maintien de ses alliances, nous sommes partisans du dialogue et de la négociation. Nous avons fait part, après l'installation des nouveaux missiles, de la nécessité de geler leur déploiement à l'Est comme à l'Ouest, de créer les conditions d'une négociation internationale sérieuse aboutissant à une réduction, au niveau le plus bas, des armements.

Nous nous réjouissons qu'il existe dans le monde un puissant mouvement d'opposition à tous ceux qui tendent à surarmer, à déclencher quelque part une guerre nucléaire qui serait, n'en doutons pas, mondiale ; elle détruirait presque irrémédiablement les équilibres biologiques et elle menacerait de disparition l'espèce humaine. Ce mouvement s'exprime à l'Ouest comme à l'Est, au Nord comme au Sud. Il a rassemblé dans notre pays, à l'occasion de la semaine de l'O.N.U. pour le désarmement, des centaines de milliers de personnes, particulièrement des jeunes. Monsieur le ministre, je regrette que le gouvernement français n'ait pas pris à l'occasion de cette manifestation des initiatives importantes et contribué, notamment par les médias, à sensibiliser l'opinion publique.

Il existe dans le monde plusieurs foyers de tensions. Nous connaissons, monsieur le ministre, l'intérêt que vous portez à la situation en Amérique latine et je traiterai maintenant de quelques aspects de cette situation.

Pour notre part, nous sommes très attentifs à ce qui se passe au Nicaragua, où viennent de se dérouler des élections dont personne n'a contesté ni la validité, ni le caractère libre et démocratique. Ce pays est directement confronté aux menaces et aux pressions de l'impérialisme américain qui ne tolère pas la présence à ses portes d'un peuple qui s'est libéré de la dictature de Somoza. Aussi tente-t-il, notamment à partir du territoire du Honduras, de déstabiliser, par des moyens économiques et militaires, le gouvernement légitime de Managua.

Cette préoccupation de recherche du dialogue nous anime pour le Salvador, où la rencontre de La Palma entre le front de libération nationale, le front démocratique révolutionnaire et le gouvernement salvadorien a suscité des espoirs de paix.

Un dialogue est aujourd'hui engagé entre les différentes composantes de la nation salvadorienne, alors même que des forces hostiles tentent de peser pour l'empêcher.

Nous nous félicitons que, en Uruguay, après onze ans de dictature militaire, onze années marquées de luttes permanentes pour la libération de milliers de prisonniers politiques, luttes auxquelles nous nous honorons d'avoir pris part, des élections présidentielles aient fait revenir des civils au pouvoir. Mais, là aussi, nous semble-t-il, les Etats-Unis tendent de rendre difficile la mise en place du nouveau régime.

Dans ce continent, au Chili, Pinochet accroît la répression violente, sa dictature se trouve isolée face à un mouvement populaire qui cherche à réaliser une union politique sans exclusive.

Nous pensons, messieurs les ministres, qu'il est du devoir de la France de faire entendre sa voix dans ce continent, de repousser toute ingérence des Etats-Unis dans les affaires de ces pays qui tentent de trouver eux-mêmes une vie d'indépendance et de liberté, une solution négociée à leurs conflits, une solution de paix.

Nous souhaitons instamment que la France soutienne l'action internationale menée par le Nicaragua pour préserver sa souveraineté et sa politique de paix et d'amitié.

Il n'est pas dans mon intention, dans le temps limité de mon intervention, de faire le tour du monde, mais permettez-moi d'évoquer le régime odieux de l'apartheid en Afrique du Sud où bientôt, selon les projets du gouvernement de M. Botha, 15 p. 100 de la population auront la possibilité de déchoir de leur nationalité et de bannir 74 p. 100 de leurs concitoyens parce qu'ils sont noirs. On comprend que des luttes sociales antiraciales importantes soient menées dans ce pays, comme en Namibie dont le peuple veut que soient respectés le droit à la souveraineté et l'indépendance.

Certes, monsieur le ministre des relations extérieures, vous avez condamné ce projet devant le comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, mais ne s'agit-il pas aujourd'hui d'adopter des mesures contraignantes à l'égard de l'Afrique du Sud ?

Nous pensons, en effet, que la France se doit d'agir pour faire pression sur un régime qui s'est mis au ban de l'humanité, pour appliquer les sanctions décidées par la communauté internationale, notamment « l'interruption totale ou partielle des relations économiques et de tous les moyens de communication, ainsi que la rupture des relations diplomatiques ».

Selon nous, sénateurs communistes, la défense des droits de l'homme n'est pas sélective et nous entendons, pour notre part, intervenir là où elle est menacée.

Je voudrais évoquer particulièrement le silence observé sur la répression féroce et sanglante qui frappe les peuples turc et kurde. Cela d'autant plus que la Turquie est membre de l'Alliance atlantique. Elle a un statut d'association avec la Communauté économique européenne ; de plus, elle siège au Conseil de l'Europe.

C'est le seul pays d'Europe où règne encore une dictature qui torture et pend des citoyens et cela, parce qu'ils parlent de paix. Deux cents d'entre eux risquent la pendaison à tout moment. Nous disons qu'il faut mettre fin à cette situation.

Nous estimons, messieurs les ministres, que, sans attendre, la France a le devoir de demander l'expulsion de la dictature turque du Conseil de l'Europe.

On me rétorquera de ce côté (*l'orateur désigne la droite de l'assemblée*) : et l'Afghanistan ? Nous sommes pour un règlement politique de la situation qui passe par la cessation de toute ingérence extérieure et le retrait des troupes soviétiques. Nous appuyons toute démarche positive qui va dans ce sens et souhaitons que les discussions actuellement menées sous l'autorité de l'O. N. U. entre l'Afghanistan et le Pakistan aboutissent afin de régler au plus tôt cette question et de permettre au peuple afghan de recouvrer rapidement sa pleine souveraineté.

Je dirai quelques mots sur le Moyen-Orient où la France dispose d'un crédit moral et politique non négligeable. Elle se doit donc de favoriser le dialogue et la négociation.

Ainsi, monsieur le ministre des relations extérieures, notre pays se doit d'user de son poids et de son autorité afin que soit réunie une conférence internationale avec les pays concernés pour trouver une solution de paix durable en prenant pour base les principes fixés par l'O. N. U. et, notamment, la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, y compris le droit à constituer un Etat indépendant, le droit de vivre en paix et en sécurité pour tous les Etats de la région, y compris le futur Etat palestinien et Israël, le respect de l'indépendance et de la souveraineté du Liban.

Il s'agit, aujourd'hui, pour la France, de déployer ses efforts afin que la paix règne au Moyen-Orient.

J'ai noté que M. le ministre des affaires européennes, dans son évocation des enjeux majeurs pour la période à venir concernant la Communauté économique européenne, avait omis de mentionner le volet social de l'Europe qui me semble de grande importance.

Or une des vraies questions posées aujourd'hui à l'Europe est de savoir si un effort conjugué des dix pays peut contribuer à réduire le chômage et à mettre en place des coopérations industrielles dans les secteurs de pointe — nous pensons notamment à Airbus et Ariane — ou à réduire le rôle exorbitant du dollar.

A ce propos, je ferai part de la préoccupation des sénateurs communistes face à la politique qui tend à une accélération de l'intégration communautaire. Déjà, à la suite de la politique menée par les institutions européennes, en concertation avec le Gouvernement français, des pans entiers de notre économie s'effondrent et le chômage s'accroît.

L'accord de Dublin sur le vin ne peut que ruiner des milliers de viticulteurs et frapper des régions déjà économiquement sinistrées.

L'élargissement de la Communauté économique européenne à l'Espagne et au Portugal, nous l'avons dit à plusieurs reprises, va encore pousser à des sacrifices, à la constitution d'un pouvoir européen encore plus fort.

Or la France a une autre politique à faire, celle d'apporter des solutions démocratiques à la crise et au respect de son indépendance nationale. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. François-Poncet.

M. Jean François-Poncet. Monsieur le ministre des relations extérieures, voici le Sénat réuni pour la quatrième fois autour de votre budget, mais cette séance est aussi pour vous un adieu aux armes. J'aurais souhaité, en raison de l'amitié qui nous lie, pouvoir donner à mes propos des accents d'apothéose. Il en ira autrement : les fonctions et les convictions l'emportent, en effet, dans la vie publique, sur les sentiments, et je sais que vous le comprendrez.

La politique étrangère a longtemps bénéficié, après mai 1981, d'une sorte d'immunité. Ce privilège, elle le devait moins à ses initiatives propres qu'au fait d'avoir préservé l'héritage dans des domaines aussi importants que l'amitié franco-allemande, la solidarité atlantique, l'influence de la France en Afrique et l'espérance européenne.

D'où vient que ce préjugé favorable ait aujourd'hui disparu et que la diplomatie ait rejoint les autres secteurs de l'action gouvernementale dans la critique que ceux-ci suscitent et les rejets qu'ils provoquent ? C'est la question qui domine ce débat.

Le budget que vous présentez au Sénat n'en est pas la cause, si détestable soit-il. Le Quai d'Orsay — j'en sais quelque chose — a de tout temps été mis à la portion congrue par la rue de Rivoli. Vous lui aviez donné un premier budget de relance, puis la réalité d'un budget de rigueur, mais, cette année, le Gouvernement lui inflige la disgrâce de ce qu'il faut bien appeler un budget de misère. Une enveloppe globale diminuée de 0,4 p. 100 en francs courants, c'est-à-dire bien davantage en pouvoir d'achat ; 121 emplois supprimés ; des crédits culturels et de coopération en baisse de 2,8 p. 100 : voilà qui est loin des ambitions que vous affichiez, voilà même qui est en dessous des simples nécessités.

Et ce ne sont pas les neuf pauvres millions de francs affectés à l'informatique ou les louables progrès de nos émissions radio-phoniques vers l'étranger qui peuvent donner le change sur la dégradation de notre outil diplomatique et culturel.

Je n'insiste pas. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. D'ailleurs, si la diplomatie de la France ne fait plus recette, ce n'est pas tant parce que les crédits manquent à sa politique, c'est que sa politique est en passe de perdre son crédit, sous les deux formes qu'elle revêt : la parole et l'action.

Vous pratiquez souvent, comme d'autres d'ailleurs, la diplomatie du verbe ; mais quelle est la cohérence de votre discours ? Et, quand vous pratiquez la diplomatie de l'action, où en sont les résultats ? C'est à ces deux aspects de votre politique et aux questions qu'ils suscitent que je vais maintenant m'attacher.

Au centre de ce que j'appellerai votre « diplomatie déclaratoire », il y a les relations Est-Ouest. Le ton en a changé du tout au tout. A votre arrivée aux affaires, le Gouvernement claironnait que l'Afghanistan, la Pologne, les SS 20 interdisaient à la France d'avoir avec Moscou des relations « normales », c'était le mot employé.

Les effectifs soviétiques en Afghanistan ont augmenté, le nombre des SS 20 a doublé, l'état de guerre a fait passer son rouleau compresseur sur la Pologne, cela n'a pas empêché le réchauffement des relations franco-soviétiques.

Tout récemment même, à l'Assemblée nationale, vous vantiez leur intensité retrouvée et, disiez-vous, leur caractère « particulier ».

M. le Président de la République s'est rendu à Moscou. Il laisse prévoir la visite prochaine de M. Tchernenko à Paris. Il a ajouté qu'à défaut d'être alliées la France et l'Union soviétique peuvent être amies. Si donc il manque quelque chose à leurs relations pour être « normales », je vous serais reconnaissant de nous dire quoi. Ce n'est, de votre propre aveu, ni la chaleur, ni le niveau, ni même la périodicité des rencontres. Serait-ce alors le déséquilibre, dont on ne parle guère, qui caractérise depuis peu leurs échanges commerciaux ?

Vous avez signé avec Moscou, à mon sens fort imprudemment, et alors que la répression se déchainait en Pologne, un monumental accord gazier sans obtenir de contreparties industrielles durables. Le résultat est affligeant : des commandes soviétiques tombées, en 1984, de 5 milliards à 1,5 milliard de francs et des échanges devenus pour nous si lourdement déficitaires qu'ils nous exposent à un chantage politique à peine dissimulé.

Pour être restés hier, en raison de préoccupations où la politique intérieure jouait son rôle, en marge du dialogue Est-Ouest, ne risquez-vous pas demain d'être tentés d'en faire trop à force de vouloir rattraper le temps et le terrain perdus ?

Le Moyen-Orient.

La France est allée au Liban ; on croyait qu'elle y avait une politique. Elle en est partie et on s'est aperçu qu'elle n'en avait aucune. Ni l'unité, ni l'intégrité, ni même l'indépendance du Liban n'y ont gagné.

Reste, il est vrai, la F. I. N. U. L., dont le contingent français est la colonne vertébrale. Elle devait servir d'écran entre les commandos de l'O. L. P. et l'armée israélienne : les premiers sont partis, la seconde l'enveloppe de toutes parts. Elle devait permettre à Beyrouth de retrouver son autorité sur le sud du pays : elle y cohabite avec l'occupation étrangère. Elle pourrait encore aider au rétablissement de la paix aux confins israélo-libanais : mais qui en décide ? Les Israéliens, les Libanais, les Américains, les Syriens, peut-être. Tout le monde, sauf nous.

Par un extraordinaire paradoxe, bien que présents militairement, nous nous arrangeons pour être absents diplomatiquement. Et les voyages qu'on multiplie dans la région sont-ils autre chose que l'alibi d'un effacement ?

Cet effacement gagne même les secteurs où on l'attendait le moins. Je pense au désarmement, par exemple. Quelle éloquence sur ce thème quand le parti socialiste était dans l'opposition ! Depuis trois ans et demi, quel silence ! Pas une initiative, pas une proposition, pas l'ombre d'une idée nouvelle.

Un dernier fait, et qui n'est mineur qu'en apparence.

Le ministre des affaires étrangères australien a pu parler récemment des « efforts conjoints de la France et de l'Australie dans la recherche d'une solution pacifique en Nouvelle-Calédonie » sans s'attirer aucun démenti. Ce que la Constitution considère comme un territoire d'outre-mer de la République serait-il subrepticement devenu un condominium franco-australien ?

Pour conclure cette partie de mon exposé, j'emprunterai à un bon connaisseur cette citation : « La France n'a pas aujourd'hui une parole assez haute pour être entendue tout autour de la planète. On répète un certain nombre de refrains du moulin à prières, sur la paix, sur l'équilibre international, mais sans force, sans rigueur et, finalement, sans grand intérêt. Je le regrette, bien-entendu, parce que la France est un grand pays, qui a précisément quelque chose à dire. » Ces lignes sont — vous l'aurez reconnu — de François Mitterrand. Ecrites en 1979, elles témoignent, vous en conviendrez, d'un remarquable don de prophétie. (*Sourires sur les travées de l'union centriste, du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

J'en viens maintenant aux deux zones géographiques où, par la force des choses, l'invocation des grands principes ne suffit pas. Le verbe doit y subir les contraintes de l'action.

L'Afrique, tout d'abord.

Au lendemain du 10 mai 1981, le pire était à craindre. Il faut rendre justice au chef de l'Etat que, après quelques errements, il a fait le bon choix. Jean-Pierre Cot y a perdu son portefeuille, mais la santé et la tranquillité de l'Afrique y ont gagné. (*Nouveaux sourires sur les mêmes travées.*) Il y a trois mois encore, j'aurais volontiers accordé à la politique africaine du Gouvernement le consensus qu'il réclamait pour l'ensemble de sa politique étrangère.

Au Tchad, l'opération Manta, entreprise avec retard — M. Jean Lecanuet le rappelait tout à l'heure — avait dû se limiter à stopper l'envahisseur au lieu de le refouler. Mais, enfin, l'équilibre militaire était assuré sur le terrain et l'action diplomatique avait sa chance.

L'indulgence aujourd'hui n'est plus de mise. Quel était, en effet, l'objectif de cette action diplomatique ? Fustigeant ceux qui vous soupçonnaient de vous accommoder de la partition du Tchad, vous proclamiez votre détermination d'en rétablir l'unité et d'en préserver l'indépendance.

Quel sens aurait eu autrement l'étrange ballet qui s'est mis en mouvement à partir de l'été et dont nous n'avons peut-être pas fini de payer le prix : visite restée mystérieuse du Président de la République au Maroc, au lendemain d'un accord à sensation entre Rabat et Tripoli ; visite réparatrice à Alger du Président de la République, d'abord, et de vous-même, ensuite, aux dépens de la sensibilité légitime de millions de Français ; accord conclu le 17 septembre, mais à l'insu de nos amis africains et d'abord du principal intéressé, le président du Tchad ; enfin, communiqué franco-libyen annonçant, aux dépens de la vérité, l'heureuse exécution du retrait mutuel ; le tout couronné par la malheureuse rencontre du Président de la République avec le colonel Kadhafi en Crète.

Tant de démarches hasardeuses n'avaient de justification que si l'objectif de la France était bien de restaurer l'intégrité et l'indépendance du Tchad en faisant partir l'envahisseur. Elles n'avaient naturellement de chance d'aboutir que si elles s'appuyaient sur la détermination que vous affichiez par cette formule qui avait fait mouche et qui nous avait rassurés : « Ils restent, nous restons ; ils partent, nous partons ; ils reviennent, nous revenons. »

Or, nous nous sommes d'abord aperçus que, pour éviter d'avoir à rester ou à revenir, le Gouvernement n'avait pas hésité à falsifier les faits, ni à exposer le crédit du Président de la République.

Aujourd'hui, en vous écoutant, nous découvrons avec stupéfaction que votre objectif n'était pas le rétablissement de l'intégrité du Tchad, mais était bel et bien sa partition, car c'est cela que vous nous avez dit.

On avait déjà compris que vous aviez fait votre deuil de la bande d'Aouzou, que l'accord non ratifié Mussolini-Laval laissait du côté libyen. Mais nul n'imaginait que votre abandon s'étendait jusqu'au 16° parallèle. C'est pourtant précisément ce que vous avez annoncé ce matin.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Mais non.

M. Jean François-Poncet. Vous renversez ainsi du tout au tout la position que vous défendiez voilà un an et voilà même quelques semaines encore.

Certes, vous affirmez platoniquement que la France continuera d'exiger le respect de l'accord du 17 septembre et qu'elle réagirait si la Libye franchissait le 16° parallèle. Comment vous croire après tant de déclarations successives et contradictoires ? Quelle autorité vous restet-il encore vis-à-vis de la Libye après tant de reculs ? Quelle confiance nos amis africains peuvent-ils encore mettre dans la parole de la France après tant de promesses envolées ?

Pour sceller un tel dénouement, fallait-il vraiment engager l'autorité personnelle du chef de l'Etat et exposer à la face du monde le crédit de la France ?

Et qu'on ne nous réponde pas, comme M. Fabius, que les Libyens ne sont plus aujourd'hui dans le Nord. C'est oublier une différence capitale. Des Libyens se trouvaient, en effet, à N'Djamena en mai 1981. C'était fort regrettable. Mais ils y étaient avec l'accord du gouvernement tchadien de l'époque. Ils sont aujourd'hui à Faya-Largeau contre sa volonté et avec le propos délibéré d'annexer le nord du pays. Il y a là plus qu'une nuance.

Les déboires tchadiens sont-ils compensés par les succès de la politique européenne ? On ne demanderait qu'à le croire. Ce ne sont certes pas les affirmations qui manquent. Ce qui fait défaut, c'est la confirmation des faits.

Les difficultés, il est vrai, sont anciennes. Exigences britanniques, problèmes budgétaires, surplus agricoles encombraient l'horizon de la Communauté bien avant 1981. Personne, et surtout pas moi, ne le conteste.

M. Roland Dumas, ministre des affaires européennes. Merci.

M. Jean François-Poncet. Je vous en prie.

Cette situation interdisait-elle tout développement nouveau ? Je vous l'accorderais plus volontiers s'il ne fallait observer que ces mêmes difficultés n'avaient pas empêché, sous le précédent septennat, d'entreprendre et de réussir trois avancées de première grandeur : le conseil européen, l'élection de l'assemblée au suffrage universel et le système monétaire.

Depuis lors, rien : ni sur le plan monétaire, malgré la chance qu'offrait le succès de l'ECU ; ni dans le domaine institutionnel, à moins de considérer comme une action l'envolée oratoire du Président de la République à Strasbourg ; ni sur le plan international, où la seule manifestation communautaire qui ait retenu l'attention est la mise au rancart, à l'initiative de la France, de la déclaration de Venise, qui avait permis l'entrée de l'Europe sur la scène diplomatique du Moyen-Orient.

Priorité, direz-vous sans doute, devait être donnée à la solution des contentieux intracommunautaires. Soit ! Vous vous y êtes employés, c'est vrai. Mais à quel prix et avec quel résultat ?

A quel prix pour la France ? Ce sont, chacun le sait, ses agriculteurs, en particulier ses producteurs laitiers, qui font en bonne partie les frais de la remise en ordre, nécessaire, je le concède, de la politique agricole commune. C'est son budget qui prend en charge l'essentiel du coût engendré par l'allègement britannique. C'est un aspect du règlement sur lequel personne ne met l'accent : ce que l'on restitue à Mme Thatcher est une chose, préciser de la poche de qui sortent ces restitutions en est une autre, et qui est loin d'être négligeable.

Or, l'Allemagne, qui acquittait la part la plus importante, ne supportera que la moitié de la charge découlant de l'allègement britannique. Bien plus, elle a obtenu pour ses agriculteurs un dégrèvement fiscal qui compense pour eux l'élimination, très souhaitable, il est vrai, et désormais prévue, des montants compensatoires.

A l'exception britannique, vous avez ajouté une exception allemande. Résultat : la France, qui, dans ses relations financières avec la Communauté, était bénéficiaire de 500 millions d'ECU en 1981, sera déficitaire de un milliard d'ECU en 1985. Je ne suis pas, chacun l'imagine, comme Mme Thatcher, un adepte du « solde net », mais je suis bien obligé de mesurer, à l'aune du contribuable français, le prix des concessions consenties.

J'ajoute d'ailleurs que, si je trouve injustifiables les concessions faites à la République fédérale d'Allemagne, je ne suis pas de ceux qui critiquent celles qui ont été faites à Mme Thatcher. Elles sont profondément regrettables, mais elles étaient inévitables. Chacun le sait.

M. Roland Dumas, ministre des affaires européennes. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean François-Poncet. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Roland Dumas, ministre des affaires européennes. Monsieur François-Poncet, puis-je me permettre de vous rappeler — vous le savez mieux que quiconque, puisque vous étiez à la tête des affaires étrangères en 1980 et en 1981 — que les sommes versées à Mme Thatcher étaient de loin bien supérieures à celles que prévoyait l'Arrangement. J'en ferai la démonstration tout à l'heure.

M. Jean François-Poncet. Je vous prierai, par la même occasion, de répondre aussi à M. Lecanuet, qui vous rappellera que nous n'avions conclu un accord que pour deux ans. Je vous demanderai également de faire le calcul de ce que cela coûte à la France, compte tenu de l'exonération allemande. C'est cela qui compte.

M. Roland Dumas, ministre des affaires européennes. Tout sera dit.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur François-Poncet.

M. Jean François-Poncet. Chacun le sait, disais-je, sauf le parti socialiste qui n'avait pas craint de déclarer, à la veille de la présidence française : « M. Giscard d'Estaing, en mai 1981, avait opté pour une politique de lâchage. A cette faiblesse, François Mitterrand oppose la détermination, notamment à propos de la contribution britannique. » L'immodestie conduit, on le voit, aux pires imprudences de langage !

Je me consolerais aisément de ce que la France a perdu, si la Communauté y avait gagné, en contrepartie, plus de cohérence pour le présent et de meilleures chances pour l'avenir.

Or, quels sont les résultats pour la Communauté ? Vous n'avez aucunement, monsieur le ministre, en portant de 1 p. 100 à 1,4 p. 100 le prélèvement de la T. V. A., réglé les problèmes financiers de la Communauté.

Chacun sait à Bruxelles que ces ressources nouvelles seront épuisées, sinon dès leur entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1986, du moins peu après, de sorte qu'il faudra rouvrir une nouvelle négociation, avec les marchandages et les chantages habituels.

Rien, d'autre part, n'a été réglé pour 1985. L'équilibre du budget pour 1985, qui a été adopté par le conseil des ministres et qui est actuellement présenté au Parlement européen, est factice : on en a arbitrairement exclu 2 milliards d'ECU dont la couverture exigera à la fin de l'année un budget complémentaire, qui n'ira pas sans de laborieuses tractations, assorties — n'en doutons pas — de nouvelles concessions. La discipline budgétaire, logique en soi, risque alors d'être poussée jusqu'au point d'étouffer la politique agricole commune, comme le dit justement le ministre de l'agriculture.

De plus, chacun sait qu'une crise se prépare entre le Conseil et l'Assemblée européenne, qui mettra une fois de plus la Communauté à la portion congrue des douzièmes provisoires.

La France a sans doute commis une erreur plus grave encore. Elle a admis — je reprends ici les propos de M. Jean Lecanuet — que l'entrée en vigueur des ressources nouvelles, sur lesquelles on s'est mis d'accord à Fontainebleau, soit liée à la conclusion de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté. « Sans élargissement, pas d'argent. »

Alors, de deux choses l'une : ou bien nous nous prêtons aux compromis que l'on veut nous imposer, même s'ils sont dangereux pour la France, et périlleux pour l'avenir de la Com-

munauté, ou bien ce sont les modestes acquis de la présidence française qui s'envolent en fumée. On imagine dès lors les pressions qui s'exercent sur la France.

Vous condamnez volontiers le laxisme qu'on aurait manifesté sous la présidence de Georges Pompidou à propos de l'adhésion de la Grande-Bretagne. Vous n'avez pas tout à fait tort. Je prends le pari que les conditions dans lesquelles vous serez contraint d'admettre l'Espagne feront regretter celles qui ont été mises à l'entrée de la Grande-Bretagne. Décidément, mes chers collègues, Fontainebleau n'était pas Austerlitz !

Messieurs les ministres, je ne mets en doute ni la sincérité de votre engagement européen ni celle du Président de la République. Je ne sous-estime pas, pour les bien connaître les difficultés qui encombrant la route de l'Europe. Mais il est grand temps de prendre la véritable mesure des périls.

La Communauté est menacée dans son avenir.

L'Europe perd pied dans la compétition internationale. Elle résiste de plus en plus difficilement à la concurrence des nouvelles puissances industrielles du Pacifique.

Avec les Etats-Unis, un fossé se creuse qui pourrait, un jour, saper les fondations de l'Alliance atlantique.

La puissance militaire soviétique a pris des dimensions formidables.

Le problème allemand renaît des doutes et des nostalgies d'une génération qui n'a connu ni les horreurs du nazisme ni les souffrances de la guerre.

L'union est la seule chance de l'Europe. Elle ne progressera, demain comme hier, qu'à l'initiative et sous l'impulsion de la France. Mais elle exige une France forte, compétitive et dynamique. Ce n'est pas, hélas ! ce que l'on voit. Le Gouvernement gère le déclin au lieu de l'arrêter.

Messieurs les ministres, proclamez moins de victoires et remportez-en davantage ! Il y va de l'avenir de la France et de celui de l'Europe. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Roux.

M. Olivier Roux. Je suis heureux, monsieur le ministre, que vous puissiez me répondre personnellement à l'importante question de la fermeture de nos consulats, qui inquiète tant nos compatriotes résidant hors de France.

Depuis plusieurs années, le nombre global des Français de l'étranger est pratiquement stable, ce qui signifie, comme cela a été dit à l'Assemblée nationale, qu'à une fermeture doit correspondre une ouverture de poste. C'est là la manifestation d'une véritable politique de redéploiement qui doit témoigner de façon permanente de la solidarité de la métropole avec nos compatriotes expatriés.

Or, depuis 1981, vous semblez avoir abandonné cette conception puisque vous avez fermé dix-sept consulats et que vous n'en avez ouvert que six. Votre politique, qui pourrait se justifier si elle consistait à réorganiser nos implantations consulaires en fonction des nouvelles répartitions des communautés françaises à l'étranger, n'a en réalité comme résultat que d'affaiblir notre indispensable et remarquable réseau de consulats, qui assure aide et protection à tous nos compatriotes établis hors de France.

Ne comparez pas, monsieur le ministre, la situation actuelle avec celle qui prévalait avant 1981 : elles sont, en effet, tout à fait différentes. De 1974 à 1981, vingt-trois postes ont été supprimés — il vaudrait mieux dire vingt et un, puisque ce chiffre comprend deux consulats au Cambodge, pays avec lequel nous n'entretenons plus de relations diplomatiques — et dix-sept autres ont été créés. De 1977 à 1981, le solde était même positif : seize créations pour cinq suppressions. En revanche, depuis 1982, les rapports sont inversés : dix-neuf suppressions en comptant Lausanne et San Sébastien, pour dix créations, Miami et Brunei inclus. En outre, la nature même des créations a changé : alors que, sous la période précédente, douze des dix-sept consulats étaient de véritables créations, depuis 1982, seuls quatre postes n'ont pas été constitués par simple transformation de sections consulaires ou de chancelleries détachées.

En réalité, la finalité de votre politique est purement économique puisqu'elle ne prévoit apparemment aucun critère de suppression. Pourquoi, par exemple, avoir pris la décision de fermer le consulat de Lausanne, sur laquelle mon collègue Frédéric Wirth reviendra tout à l'heure, alors que vous maintenez ouverts les consulats de Shanghai et de Leningrad, où il n'y a pas de présence française et qui n'ont pas, croyons-nous, la moindre utilité ?

Par ailleurs, certaines fermetures annoncées dans la presse ont été finalement et heureusement repoussées : Alexandrie, Turin, Gand. Dans ce dernier cas, vous êtes revenu sur votre décision en avançant comme justification le coût de l'opération de transfert.

De tels revirements, fondés sur ces motifs, dénotent à l'évidence un manque de cohérence dans vos choix. Il est d'autant plus regrettable d'agir ainsi que ces mesures ne font réaliser que peu d'économies, puisque les personnels de ces consulats sont simplement déplacés et doivent évidemment continuer à être rémunérés. Comme l'a dit ce matin M. Moinet dans son rapport : « Les inconvénients psychologiques des fermetures de postes sont importants, alors que les économies qui en résultent sont réduites. »

Enfin, il ne faudrait pas prétexter l'existence d'agents consulaires, qui vous permettent de maintenir une présence un peu fictive en cas de suppression de postes. Ils ont, comme vous le savez, des pouvoirs plus honorifiques que réels, un agent consulaire, même ressortissant français, n'étant pas, notamment, habilité à recevoir des procurations.

Monsieur le ministre, vous avez confirmé, ce matin, les propos que vous aviez tenus à l'Assemblée nationale, selon lesquels il n'y aurait pas de fermeture de consulat en 1985. J'en prends bien volontiers acte. Mais cela signifie-t-il que le Gouvernement est maintenant décidé à mettre un terme à une politique très préjudiciable pour les intérêts de nos compatriotes de l'étranger et à apaiser ainsi les craintes que nous pouvions jusqu'alors légitimement entretenir ? (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Matraja.

M. Pierre Matraja. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les orateurs du groupe socialiste qui interviendront après moi développeront des points particuliers du budget des relations extérieures. Personnellement, je m'en tiendrai à des explications générales.

Par une analyse objective, nous constatons que le budget des relations extérieures, qui avait enregistré des augmentations de crédits significatives au cours des trois derniers exercices, sera, l'an prochain, un budget de rigueur. L'effort qui lui est demandé, comme à d'autres, devrait, en toute logique, satisfaire les partisans d'une baisse draconienne du niveau des prélèvements fiscaux.

En ce qui concerne les services diplomatiques et généraux, c'est la direction générale des relations scientifiques et techniques qui est la plus affectée, puisqu'elle voit ses crédits baisser de 2,7 p. 100 et ses moyens d'intervention de 6,4 p. 100. Il est vrai que, là aussi, l'austérité fait suite à une année faste pour la direction générale, dont les crédits auront augmenté de 14 p. 100 en 1984. Des choix ont dû être opérés, qui privilégient manifestement le domaine audiovisuel, en particulier le bureau de la télévision, partenaire essentiel du programme T.V. 5, et le bureau de l'action radiophonique extérieure.

Vous savez, monsieur le ministre, l'intérêt que le Sénat n'a cessé de manifester à la présence de la langue et de la culture françaises sur les ondes internationales. C'est pourquoi nous nous réjouissons tous que la France puisse être entendue en Amérique latine, grâce à l'émetteur de Montsinéry en Guyane, et en Asie du Sud-Est, si se confirme l'accord avec la Deutsche Welle pour la construction de l'émetteur de Sri Lanka.

Vous avez fait, monsieur le ministre, de la solidarité avec nos compatriotes installés à l'étranger une priorité qu'on ne peut qu'approuver. Vous poursuivrez, en particulier, l'année prochaine, un effort important en faveur des bourses accordées à leurs enfants.

De même, les crédits de l'office français des réfugiés sont en forte augmentation ; la France reste une terre d'accueil pour tous ceux qui sont persécutés pour leurs idées par des régimes non démocratiques.

Je ne m'étendrai pas sur le budget de la coopération, mais je souhaite tout de même relever qu'avec une aide publique aux pays en voie de développement qui atteint 0,50 p. 100 de notre produit national brut, la France fait mieux que l'ensemble de l'O.C.D.E. — qui a régressé à 0,36 p. 100 en 1983, selon le rapport de notre collègue M. Chaumont — et, en tout cas, davantage que les 0,38 p. 100 qu'elle y consacrait à la fin des années quatre-vingts. L'objectif de 0,70 p. 100 fixé par le Président de la République n'est pas hors d'atteinte. Reste que nous ne pouvons affronter seuls une situation qui se dégrade dangereusement du fait de l'égoïsme à courte vue des plus

grandes puissances. C'est pourquoi nous accordons une importance extrême à la convention de Lomé III, qui nous permet d'agir dans le cadre communautaire.

La France a joué, cette année, un rôle décisif dans le règlement des contentieux communautaires et la relance de la construction européenne, en tant que président du comité des ministres du conseil européen. Cet aspect a été presque unanimement souligné par la presse étrangère, y compris la presse britannique, ce qui n'est pas si fréquent. Mais peut-être certains de nos collègues ne la lisent-ils pas suffisamment, puisqu'ils ne semblent pas sensibles à cette vague de louanges.

Les contentieux budgétaires ont été réglés, y compris le plus délicat d'entre eux, qui concernait la compensation à accorder à la Grande-Bretagne. Un accord est intervenu sur la maîtrise des dépenses et les problèmes agricoles ont reçu une solution acceptable pour les intérêts légitimes de nos producteurs. Qui ne se satisferait d'un tel bilan ?

La relance de la construction communautaire a été encouragée par la poursuite du dialogue avec l'Espagne et le Portugal. Les idées émises par la France en faveur d'un espace européen de la recherche et de l'industrie ont progressé chez nos partenaires. Le Président de la République a exprimé, devant l'Assemblée de Strasbourg, la disponibilité de la France pour l'Europe politique.

Mais les institutions ne sauraient suppléer la volonté des peuples. Un sentiment nouveau se fait jour chez nos artistes et nos créateurs : une aspiration diffuse à reconstituer le *continuum* européen, à la renaissance d'une identité européenne, et ce d'autant plus douloureusement qu'on se rapproche des frontières de l'Est.

C'est pour renforcer cette identité européenne qu'a été créé le comité *ad hoc* de l'Europe des citoyens. L'Europe, c'est le message des droits de l'homme dans leur vocation à l'universalité : « La justice signifie qu'en tout homme l'humanité doit être pleinement respectée ; or il n'y a humanité que là où il y a indépendance de la volonté active, libre et joyeuse adaptation de l'individu à l'ensemble », a dit Jean Jaurès voilà plusieurs décennies.

C'est ce message que nous devons continuer à porter à travers le monde. Je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, où en sont les réflexions, quelles sont les initiatives de ce comité, dont la création, à l'initiative de la France, me paraît particulièrement bienvenue.

Sur la plupart des autres grands dossiers internationaux, nous en sommes à ce moment où, comme le disait le Président de la République, « le destin hésite ». C'est pourquoi la majorité sénatoriale devrait se montrer moins prompte à juger.

Le dialogue Est-Ouest devrait reprendre à un rythme moins décevant. C'est du moins l'impression que laisse l'entrevue de septembre dernier entre le président Reagan et M. Gromyko. L'Union soviétique y a intérêt puisque son départ des deux principales tables de négociations n'est pas parvenu à intimider les partenaires de l'Alliance atlantique et que les perspectives américaines dans le domaine de la défense dans l'espace inquiètent. Le président Reagan, conforté par sa réélection, s'y est, de son côté, engagé. C'est dans ce cadre que s'inscrit la visite du Président de la République à Moscou en juin dernier. Chacun a pu constater, à cette occasion, que la France ne gardait pas son drapeau dans sa poche, en particulier lorsqu'il est question des droits de l'homme. Fallait-il laisser aux Américains ou aux Anglais le monopole de la reprise de contact ? Je ne le crois pas.

Au Moyen-Orient, nul ne peut plus ignorer à présent qu'aucun règlement de la question libanaise qui ferait l'impasse sur la position syrienne ne serait durable. Il convenait de sonder les intentions de Damas, ce qui fut fait récemment et au plus haut niveau.

Au Tchad, il fallait empêcher un voisin trop entreprenant de retourner à N'Djamena, tout en favorisant un règlement pacifique des différends inter-tchadiens. L'affrontement prophétisé par certains n'a pas eu lieu. L'opération Manta a donc atteint son objectif : le gouvernement légal du Tchad, reconnu par l'O.U.A., n'est plus menacé par la Libye. La suite des événements, dont nul ne peut augurer, dépendra de notre détermination. Depuis l'été 1983, nul n'en doute plus, surtout chez nos alliés africains.

En écoutant tout à l'heure MM. Lecanuet et Jean François-Poncet, il me venait en mémoire un film que j'ai vu voilà plusieurs années et qui était intitulé *Typhon sur Nagasaki* ; vous êtes passés, rien ne va plus, ce gouvernement de gauche a tout ruiné, il est impécunieux, il est drôle, incertain, flou, sa politique extérieure n'est plus perçue.

Il est évident que le séjour prolongé de M. Raymond Barre dans le tunnel — dont nous devions sortir si vite ! — a particulièrement altéré l'acuité visuelle de ceux qui le soutenaient et qui, tout à l'heure, se sont tellement lamentés.

Et puisque l'on a parlé de prophéties, rappelons, mes chers collègues, combien la France était forte, écoutée, respectée sous l'ancien septennat ! Rappelez-vous le président de la République de l'époque, au retour de Varsovie — car lui ne voyageait pas — et nous annonçant que les Soviétiques lui avaient affirmé qu'ils retireraient trois divisions d'Afghanistan ! Nous connaissons la suite. Evitons donc de poursuivre le rappel du passé, cela serait cruel.

En résumant mon propos, monsieur le ministre, je dirai que la route qui mène à la paix est toujours longue, difficile, semée d'embûches. C'est en considération de toutes ces difficultés de parcours et de votre inlassable action en faveur du rapprochement des peuples que le groupe socialiste votera votre budget, afin de vous permettre de poursuivre, contre vents et marées, le travail entrepris en faveur de la défense de la paix et des droits de l'homme. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Jung.

M. Louis Jung. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, après l'excellente intervention du président Lecanuet, mon propos ne peut être que bref. Je voudrais exprimer un vœu, formuler une interrogation et établir un constat.

Mon vœu concerne l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté européenne. Il est temps d'accélérer le processus d'intégration de ces deux pays à l'ensemble européen.

Ces nations, tardivement sorties du XIX^e siècle, ayant dû subir des régimes dictatoriaux, confrontées à des problèmes d'archaïsme et de sous-développement économique, ont réussi à se doter d'institutions démocratiques ; elles ont aussi réussi à avoir une vie politique normale et à entamer un processus de développement économique. Elles ont le droit moral d'entrer dans l'Europe.

Pour ces raisons, il faut les aider à consolider définitivement ces acquis, car l'histoire nous enseigne que de tels processus peuvent être renversés.

Dans ma mémoire, j'ai le souvenir qu'après la « grande guerre », l'Allemagne avait instauré un régime démocratique, celui de la République de Weimar.

Ce régime a été balayé par les forces totalitaires, en partie à cause de l'aveuglement politique des autres nations européennes de l'époque, qui ont laissé la démocratie allemande se débattre seule contre les forces de la dictature.

Nous qui croyons à la liberté, nous savons que rien n'est fatal, mais nous savons aussi que rien n'est définitif. Pour cela, monsieur le ministre, je vous demande que tout soit fait pour que l'Espagne et le Portugal se joignent au Marché commun.

Nous ne méconnaissons pas les problèmes économiques, surtout ceux des agriculteurs, mais ces difficultés doivent et peuvent être surmontées.

Mon interrogation concerne les relations de la France avec l'Etat d'Israël. Aujourd'hui, nous nous réjouissons de la présence en France de M. le Premier ministre d'Israël, qui laisse augurer une évolution positive des relations entre nos deux pays. Je voudrais rappeler qu'Israël n'est pas un pays comme les autres : Israël est né dans la douleur et l'horreur de l'holocauste. Depuis cette création, il ne faut pas oublier qu'Israël a été et reste un pays condamné à mort par certains de ses voisins.

Mes interrogations au sujet d'Israël consistent à vous demander si, lors des dernières réunions de Crète et de Damas, nous n'avons pas renforcé le rôle d'hommes qui réclament toujours la suppression de l'Etat hébreu. Pouvez-vous nous donner des informations rassurantes à ce sujet, monsieur le ministre, et peut-être également sur le sort des chrétiens du Liban ?

Mon constat concerne l'Afrique du Sud. Il est simple. Nos relations avec Pretoria sont marquées d'une hypocrisie que je considère comme inutile et dangereuse.

En effet, nul n'ignore les relations économiques que nous entretenons avec ce pays. Nul n'ignore non plus le rôle stratégique de l'Afrique du Sud vis-à-vis de l'Afrique australe, et son importance pour ce qui concerne le contrôle stratégique de l'Atlantique Sud et de l'Océan Indien.

L'Afrique du Sud représente un des éléments les plus importants de la sauvegarde du monde occidental. Or ce pays est systématiquement considéré et traité comme un pays maudit.

Mes convictions personnelles m'ont toujours conduit à ne pas approuver la politique d'apartheid ; mais, justement, au nom de mes convictions personnelles, je crois que l'on n'a jamais fini de dialoguer dans la vie, et ce n'est pas en montrant du doigt perpétuellement le régime de Pretoria que l'on favorisera son évolution vers plus de démocratie. Au contraire, c'est par une

coopération constante que nous pourrions contribuer à faire s'épanouir en Afrique australe les valeurs dont la France est le symbole : les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Au nom de ce constat, je vous dis qu'il faut pratiquer vis-à-vis de l'Afrique du Sud une politique réaliste, d'un réalisme sans naïveté et sans cynisme. Ce n'est que de cette façon que nous pourrions faire progresser l'Afrique du Sud, dont je rappelle que, à deux reprises au xx^e siècle les soldats sont venus mourir pour la libération de la patrie française.

Pour conclure, je voudrais, en qualité de président de la délégation sénatoriale à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, vous remercier, monsieur le ministre des affaires européennes, pour l'évolution positive des relations entre notre pays et cette assemblée, et surtout pour l'effort qui a été fait afin que l'Europe soit mieux ressentie par nos populations. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à Mme Perlican.

Mme Rolande Perlican. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames et messieurs les sénateurs, je me limiterai dans cette intervention à quelques aspects concernant la coopération avec les pays en voie de développement.

Vous avez souligné ce matin, monsieur le ministre de la coopération, la dimension des problèmes posés par l'accroissement des difficultés des pays les plus pauvres, particulièrement en Afrique, notre principal partenaire. Bien que ce soient des éléments connus, je veux rappeler que le revenu par habitant dans les pays sous-développés est en moyenne douze à treize fois inférieur à celui des pays développés, que 570 millions de personnes sont atteintes de malnutrition, que 250 millions d'enfants ne vont pas à l'école, et qu'un milliard et demi de personnes ont peu ou pas accès aux services médicaux.

D'après l'Unicef, chaque jour 40 000 enfants meurent de faim dans le monde. En cette fin de xx^e siècle, où les progrès considérables des sciences et des techniques font généralement estimer, à juste titre, que des moyens suffisants existent pour que chaque homme, chaque femme et chaque enfant puisse disposer de la nourriture dont il a besoin, la faim, loin de reculer — nous le voyons — s'installe sur des continents entiers. Ses ravages, conjugués avec ceux des maladies, de l'analphabétisme, du chômage et avec les autres effets du sous-développement, ne cessent de s'aggraver. C'est l'une des injustices les plus criantes de notre époque, l'une des plus graves atteintes aux Droits de l'homme.

Dans cette dimension de l'insupportable, le continent africain détient le triste record du nombre de pays où l'on souffre de la faim. Certes, les calamités naturelles, la désertification ne sont que trop réelles et tragiques ; mais à ne voir qu'elles, on risque de croire que la faim est un phénomène fatal, inéluctable. S'il en était ainsi, comment expliquer qu'elle ne sévisse pas à Cuba ou qu'au Laos, pays pauvre parmi les plus pauvres, après neuf années de pas difficiles, « à tâtons », on ne meurt plus de faim et que 600 000 enfants soient scolarisés ?

Nous savons bien ici que les causes profondes de la faim sont d'ordre politique, économique et social. Ce n'est pas un hasard si le fléau s'est abattu sur les trois continents qui ont souffert du colonialisme.

Pour faire face aux plus tragiques détresses, nous ne sous-estimons nullement l'aide alimentaire d'urgence. Elle demeure tout à fait indispensable et toute mesure en ce sens doit être appréciée. D'ailleurs, on ne peut accepter qu'elle soit sélective — c'est pourtant ainsi qu'agit, par exemple, la Communauté économique européenne à l'égard du Viet-Nam — ni qu'elle serve d'arme politique contre certains pays.

Cependant, à long terme, surmonter la faim requiert, pour ces pays, qu'ils créent les conditions d'un développement durable, fondé sur la mobilisation de toutes les ressources nationales. Cela ne peut être envisagé qu'avec un soutien vigoureux de la communauté internationale, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, tout au moins dans l'ensemble. Combien de ces pays, par exemple, placés sous la contrainte du dollar surévalué et des taux d'intérêt américains, n'arrivent même pas, en mobilisant toutes leurs ressources, à payer le service de leur dette ?

Or, il faut dire que contribuer à sortir de l'enlèvement économique de ces pays en les aidant à se développer est tout aussi vital pour l'avenir des nations industrialisées. En effet, les marchés de ces pays n'ont rien de marginal compte tenu de leurs besoins. C'est la gravité de la crise financière qu'ils connaissent qui les a contraints à réduire leurs importations, en premier lieu celles des biens d'équipements indispensables à l'investissement productif. Ils peuvent à nouveau, au cours des prochaines années, représenter des débouchés décisifs pour l'industrie des biens d'équipement.

Cela n'est possible qu'à partir d'une refonte globale des structures économiques et financières des rapports internationaux, ce qui souligne à nouveau la nécessité et l'urgence de s'engager dans la voie d'un nouvel ordre économique et politique mondial, fondé sur l'égalité et l'intérêt mutuel. Tel est l'esprit de Cancun ; vous avez d'ailleurs confirmé devant l'O.N.U., monsieur le ministre des relations extérieures, que c'était aussi celui de la France.

Cependant, force est de constater les blocages de nos partenaires, comme en témoigne l'échec de la C.N.U.C.E.D. — conférence des Nations unies pour le commerce et le développement — provoqué par l'intransigeance des U.S.A. ou encore les réductions prévues par le conseil des ministres de la Communauté, dans le projet pour 1985, des aides au développement et des aides alimentaires.

Vous vous êtes réjoui, monsieur le ministre de la coopération, de la signature, qui interviendra dans quelques heures, des accords de Lomé III ; il s'agit, dites-vous, d'un témoignage éclatant de la volonté de la Communauté économique européenne de poursuivre la coopération.

La réalité me conduit à être plus tempérée dans l'appréciation. Les pays A. C. P. — soutenus, il est vrai, par la France — demandaient que l'enveloppe financière passât à 8,4 milliards de francs.

L'accord s'est fait sur 7,4 milliards de francs, ce qui, compte tenu de l'inflation qui sévit depuis cinq ans, est bien insuffisant au regard des énormes besoins, de l'augmentation démographique importante et de l'arrivée de deux nouveaux pays — l'Angola et le Mozambique — dans le groupe des pays A. C. P.

Par ailleurs, la légère augmentation des fonds du Stabex — le système de stabilisation des recettes d'exportation — et la possibilité, pour les pays en voie de développement, d'utiliser les excédents alimentaires de la C. E. E. ne peuvent compenser le déficit en matière de développement.

De même, s'il faut prendre en considération l'engagement de la Communauté économique européenne d'intervenir en faveur de la stabilité des prix des produits de base et d'un moratoire sur la dette, nous connaissons bien les obstacles dressés par les pressions américaines ainsi que les blocages de certains partenaires. En fait, l'enveloppe est maigre pour les pays A. C. P., déjà déçus par la limite des accords de Lomé II. C'est pourquoi nous souhaitons que la France, avec fermeté, use de son influence en faveur de la coopération et du développement, au sein des instances tant internationales qu'euro-péennes.

Pour la France, privilégier la coopération avec les pays en voie de développement — l'exemple des accords signés avec l'Algérie et l'Inde montre quelles sont les possibilités en la matière — c'est non seulement chercher à bénéficier de débouchés potentiels importants, décisifs même pour l'industrie de biens d'équipement, mais aussi rompre avec la stratégie qui est mise en œuvre aujourd'hui par les groupes français et qui privilégie la conquête d'une part du marché américain.

A ce point de mon intervention, je veux faire remarquer qu'avec une enveloppe globale de 6 202 millions de francs le projet de budget de la coopération pour 1985 enregistre une régression de 3,8 p. 100 par rapport à celui de l'année précédente, et ce sans tenir compte de l'inflation. Cette baisse implique de fâcheuses conséquences, notamment une diminution de 9 p. 100 des effectifs de l'assistance technique civile qui conduit à la suppression de 1 500 postes d'enseignants, de 310 postes de techniciens et à un abattement de 11,1 p. 100 sur les autorisations de programme accordées au fonds d'aide et de coopération.

En outre, l'effort d'aide au développement — qui a bénéficié effectivement d'un accroissement entre 1981 et 1982, puis a stagné avant d'amorcer, en 1984, une baisse qui se poursuivra en 1985 — ne semble plus aujourd'hui répondre à la volonté du Président de la République qui souhaitait voir porter la part de l'aide publique à 0,7 p. 100 du produit national brut pour 1988.

Ces observations étant faites, et avant de conclure, je veux exprimer notre inquiétude face aux menaces que fait peser sur la poursuite du programme culturel et humanitaire de l'Unesco le retrait américain, retrait qui risque d'en entraîner d'autres ; à cet égard, l'exemple de la Grande-Bretagne est parlant.

Cette atteinte à une institution internationale humanitaire fait suite à d'autres du même type — j'ai parlé tout à l'heure de la C. N. U. C. E. D. — mais c'est un peu plus si l'on considère l'une des finalités assignées à l'U. N. E. S. C. O. depuis quarante ans — atteindre graduellement par la coopération des nations du monde dans les domaines de l'éducation et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité. C'est bien là l'expression d'une conception particulière de l'homme, au centre de son propre destin et non pas considéré comme un moyen, que nous ne pouvons qu'encourager.

Le peuple américain, certes, est un grand peuple et l'on ne peut que regretter que les U.S.A. restreignent ainsi leur rayonnement dans le monde. Mais nous avons le devoir moral de toute faire pour qu'ils ne soient pas suivis dans leur décision unilatérale et pour que l'universalité de l'U.N.E.S.C.O. demeure.

Vous-même, monsieur le ministre des relations extérieures, vous êtes prononcé pour le maintien de tous les pays membres, ce que nous approuvons. Mais nous souhaitons que vous utilisiez toutes les possibilités dont vous disposez pour peser en ce sens à l'échelon européen, auprès des pays membres de la Communauté, ce d'autant plus que le Parlement européen a refusé d'user de son influence auprès des nations intéressées pour les convaincre de revenir sur leur décision de retrait.

En dépit de ces quelques observations et des réserves qu'elles impliquent, le groupe communiste votera le budget de la coopération. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Madrelle.

M. Philippe Madrelle. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, sans vouloir anticiper sur l'intervention de mon collègue et ami, M. Robert Pontillon, qui dressera tout à l'heure le bilan des six mois de la présidence française de la Communauté économique européenne et du Conseil de l'Europe, je tiens cependant à saluer, dans un premier temps, l'action positive du Gouvernement français qui n'a pas ménagé ses efforts dans un contexte souvent difficile.

En effet, c'est grâce à l'engagement remarquable du Président de la République, du Gouvernement et de vous-même, monsieur le ministre des affaires européennes — engagement qui, d'ailleurs, n'a pas manqué d'être unanimement souligné par la presse étrangère — qu'ont pu être réalisées des avancées significatives.

Cette mobilisation des volontés, brillamment effectuée dans le souci de préserver l'acquis communautaire et de renforcer la coopération européenne dans les domaines les plus divers, a contribué ainsi à montrer les voies d'une relance de la construction européenne, en favorisant le développement d'une Europe politique et culturelle, et non plus seulement marchande.

Monsieur le ministre des affaires européennes, vous me permettez de retenir plus particulièrement, au sein des acquis de la présidence française, cette impulsion décisive donnée aux négociations relatives à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne.

L'extrême sérieux des négociations préparant les conditions de l'élargissement témoigne bien de notre volonté de ne pas répéter les erreurs des gouvernements de droite d'avant 1981 ; c'est ainsi que nous nous refusons à entrer dans le cycle infernal des négociations bâclées et de la renégociation permanente.

Favorables à cette Europe élargie vers le sud et enrichie de jeunes démocraties, il nous appartient de créer les conditions nécessaires à la pleine réussite de cet élargissement.

Comme vous l'avez souvent affirmé, monsieur le ministre, l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la C.E.E. est une chance pour l'Europe, car en renforçant la capacité économique de l'ensemble communautaire, cette adhésion ne peut qu'affirmer et renforcer le poids de l'Europe sur la scène internationale.

Les grands principes arrêtés durant la présidence française, telle la progressivité de l'intégration qui doit se faire dans le respect de l'intérêt mutuel des deux parties, en particulier celui de notre pays, ajoutés aux résultats positifs du sommet de Dublin, laissent bien augurer de l'avancée des négociations.

C'est en ces termes rassurants que, lors de sa visite en Aquitaine, au mois d'octobre dernier, le Président de la République a abordé le problème de l'élargissement : « Oui à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté, mais pas dans n'importe quelles conditions. Cela paraît une nécessité politique et ne semble pas devoir être un drame économique, si l'on sait s'y prendre. »

Vous faisant pleinement confiance et reconnaissant l'attachement que vous ne cessez de manifester à la défense des intérêts français, vous comprendrez aisément, monsieur le ministre, qu'en tant que président du conseil régional d'Aquitaine je me doive de vous faire part des craintes qu'une région comme la nôtre peut éprouver au seuil de l'élargissement communautaire.

Région au caractère agricole affirmé, région encore périphérique de l'Europe, mais aussi région dominée en matière industrielle, l'Aquitaine est pourtant prête et résolue, plus que d'autres sans doute, à affronter la nécessaire et vitale modernisation de son économie, et à faire face à l'indispensable mutation supplémentaire que représente pour elle l'élargissement communautaire.

Pour ma part, je suis convaincu que cet élargissement s'inscrit dans le sens de l'histoire comme la création de la C.E.E. s'inscrivait dans celui du progrès. Si je mesure ce que l'élargissement peut apporter à notre région, à notre pays tout entier et à l'Europe, je mesure aussi ce qu'il peut nous coûter.

C'est ainsi que l'Espagne peut constituer un nouveau marché considérable pour notre maïs, nos céréales, nos produits laitiers. N'oublions pas le principe de la préférence communautaire qui jouera en notre faveur.

Au lendemain du sommet de Dublin, couronné par l'accord des Dix sur la maîtrise quantitative de la production viticole, deux autres points essentiels restent encore en suspens : d'une part, le problème de la pêche et, d'autre part, l'aménagement de la période de transition applicable aux fruits et légumes.

Dans ce domaine des fruits et légumes, l'accord d'octobre 1983, obtenu par M. Michel Rocard, constitue, bien sûr, un acquis important, mais vous me permettez, monsieur le ministre, de vous demander des précisions quant à l'organisation de cette période de transition.

Comme vous le savez, l'économie espagnole est à forte dominante agricole et les productions de fruits et légumes, qui sont beaucoup plus tardives en Aquitaine qu'en Espagne, constituent donc un vaste marché susceptible de concurrencer dangereusement les produits du Sud-Ouest.

L'Aquitaine est bien consciente que l'élargissement lui impose une restructuration de ses activités agricoles ; en effet, préparer l'économie de notre région à l'élargissement, c'est d'abord donner à son agriculture les moyens de se moderniser, d'adapter ses techniques et ses productions à l'ouverture des marchés.

Il apparaît essentiel que nous devenions très rapidement compétitifs et, pour ce faire, il est impératif de poursuivre, à marche forcée, le programme d'hydraulique agricole et de maîtrise de l'eau engagé dans notre pays.

Si je me permets d'insister sur le problème de l'hydraulique, c'est parce que, non intégré dans le rapport Macquart ni dans l'ensemble des programmes spécifiques préparant l'Aquitaine à l'élargissement, je crois que cet effort à fournir sur l'hydraulique est capital pour le développement d'une industrie agrolimentaire performante capable de faire face à une nouvelle concurrence, de conquérir des marchés et de défendre nos produits.

Vous me permettez, mes chers collègues, de m'adresser aujourd'hui non seulement au ministre des affaires européennes, mais également à l'élu aquitain et à l'homme de synthèse qu'est Roland Dumas et qui, je le sais, est parfaitement au fait de la situation très critique dans laquelle se débat l'Aquitaine au seuil de cet élargissement.

L'indispensable attitude offensive de la région ne peut être attendue que si l'Etat précise clairement les moyens qu'il entend mettre à la disposition de l'Aquitaine ; je pense notamment aux suites du rapport Macquart, à la mise en place dans des conditions satisfaisantes du programme Feder hors quota, au doublement du programme Feder signé en janvier 1984. Si, comme je le remarquais précédemment, l'élargissement comporte des chances et des risques pour les Aquitains, il exige et réclame en retour des efforts et des soutiens nationaux.

C'est parce que nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, pour qu'il en soit ainsi, c'est parce que nous apprécions votre parfaite connaissance du terrain et des dossiers que le groupe socialiste votera votre budget.

J'ajouterai, pour conclure, que nous sommes un peu las de l'attitude de dénigrement systématique adoptée par la droite — attitude que nous condamnons — à laquelle nous nous heurtons désormais dans cet hémicycle lors de l'examen de chaque budget. Mais n'est-ce pas Talleyrand qui déclarait : « Tout ce qui est excessif est insignifiant » ? (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Francou.

M. Jean Francou. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, notre inquiétude est aujourd'hui très grande à l'égard de l'évolution de la situation politique et militaire au Liban. C'est un véritable cri d'alarme que nous vous lançons, sachant que la France ne peut rester insensible à l'évolution de ce pays avec lequel elle a des relations historiques et culturelles si étroites.

Chacun des acteurs du drame libanais continue à poursuivre ses objectifs souterrains ou officiels mais dangereux pour l'unité du Liban.

Damas rêve encore à la grande Syrie et jamais la politique syrienne n'a autant pesé sur le Liban. Le Président de la République était récemment dans ce pays. A-t-il obtenu des garan-

ties pour le Liban? Ramène-t-il des certitudes? Sont-ce de bonnes ou de mauvaises nouvelles que doivent attendre les Libanais?

Les Druzes souhaitent toujours la création d'un Etat druze qui ne pourrait se construire qu'au détriment des Maronites. Les Chiites, quant à eux, estiment être insuffisamment représentés dans les institutions libanaises alors que leur poids démographique s'accroît.

Les Palestiniens pour leur part sont plus divisés que jamais, mais leur détermination à l'égard des Maronites est totale et les influences sur les organisations palestiniennes, qui oscillent entre des tendances pro-syriennes ou pro-soviétiques, sont plus fortes que jamais.

Enfin, monsieur le ministre des relations extérieures, les Maronites poursuivent éperdument leur combat pour leur survie, lançant régulièrement des appels au secours auxquels nous ne répondons pas toujours.

La politique du Gouvernement français, qui fut courageuse — nous l'avons dit — n'a débouché sur rien de concret, rien de positif pour les Libanais: si nous avons su nous interposer, nous n'avons pas su préparer la phase suivante qui est celle que nous vivons aujourd'hui.

Après avoir suscité des espoirs, sinon donné des promesses, nous avons emboîté le pas aux Américains, désespérant nos amis et nos soutiens et renforçant les doutes sur nos intentions auprès de tous les acteurs musulmans de ce drame — et bien au-delà du champ de bataille libanais — par des déclarations démenties, des actions esquissées puis abandonnées.

Nous compromettons nos intérêts économiques, mais également notre culture, notre langue, nos amitiés, notre tradition, notre rôle et notre devoir.

Tout nous porte à croire aujourd'hui que l'élimination physique des chrétiens libanais est l'objectif le mieux partagé par les puissances impliquées directement ou indirectement dans la crise libanaise.

Cette volonté d'extermination doit être replacée dans un contexte plus général: celui de la disparition souhaitée de tous les chrétiens d'Orient face à un intégrisme musulman de plus en plus menaçant.

Nous sommes sans doute aujourd'hui au bord d'un génocide préparé et avoué par certains. La France ne peut laisser faire cela à l'égard d'hommes et de femmes envers lesquels sa responsabilité est grande. Nous attendons de vous non pas seulement de nouvelles déclarations — elles sont souvent excellentes sur ce point — mais des moyens, car ils sont toujours, hélas! en deçà de nos engagements. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, de nombreux rapporteurs et orateurs ont souligné, tout au long de ce débat, les risques de dégradation de notre action culturelle extérieure du fait de la rigueur budgétaire qui touche particulièrement la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Il est évident que certaines cures d'amaigrissement embellissent et qu'il en est d'autres qui font mourir. Nous en sommes à la croisée des chemins, au seuil critique ou toute aggravation risquerait d'être fatale.

A propos de l'enseignement français à l'étranger, il convient de poser les problèmes dans leur globalité en prenant en compte les préoccupations de tous les acteurs de la vie scolaire.

J'ai eu l'occasion de souligner, devant le ministre de l'éducation nationale, la qualité de notre enseignement français à l'étranger. Pour les parents d'élèves, c'est un motif de satisfaction non négligeable. Il faut maintenant, et surtout dans cette période de rigueur budgétaire, fixer des objectifs réalistes. Parmi ceux-ci, je privilégierai la maîtrise des coûts de scolarité.

Depuis 1981, de nombreuses initiatives ont été prises, dans ce domaine comme dans d'autres.

Je veux citer: la rationalisation de l'aide de l'Etat aux établissements à partir de critères objectifs — c'est la mise en place des « coefficients de satisfaction relative »; l'aide aux familles par les bourses scolaires — pour mémoire, je rappellerai qu'elles ont doublé en francs constants depuis 1980 et qu'à compter de la prochaine rentrée scolaire, les enfants scolarisés en grande section de maternelle en bénéficieront, ce qui répond à une demande très ancienne des parents. Constatant que cette initiative nouvelle n'a fait l'objet d'aucun commentaire dans les différents rapports écrits ou oraux, je me plais à souligner l'importance de cette mesure.

Je citerai également une autre initiative: l'évolution de la carte scolaire. Comme en France, il était nécessaire, d'une part, d'adapter notre dispositif aux variations de la population française, d'autre part, de redéployer, au nom de la solidarité la plus élémentaire entre Français de l'étranger, les moyens qui étaient mis à la disposition de nos établissements. Ce redéploiement s'est effectué essentiellement par prélèvements de postes sur les pays du Maghreb dont la situation paraissait comme beaucoup plus confortable que celle d'autres pays, s'agissant notamment des coûts de scolarité et du nombre des enseignants détachés. Fallait-il maintenir au Maghreb plus du tiers de nos professeurs détachés à l'étranger? Fallait-il continuer, année après année, à augmenter de façon sensible la subvention de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques à la mission d'enseignement français au Maroc, alors que le nombre d'élèves français décroissait régulièrement? Sans hésiter, je réponds non à ces questions.

Je m'en suis expliqué non seulement devant le conseil pour l'enseignement français à l'étranger, mais aussi devant les Français du Maroc: il y a non pas désengagement de l'Etat, mais adaptation de notre dispositif scolaire à la rigueur. Cela ne devrait pas être traumatisant si la démarche est bien expliquée, si des garanties sont données pour l'avenir et si les erreurs du passé ne se reproduisent pas. A cet égard, je pense notamment aux erreurs de gestion et de prévisions qui ont fait que, cette année encore, soixante-dix postes ont été créés en surnombre au Maroc.

Mais au-delà des causes conjoncturelles liées à la rigueur budgétaire, il me faut de nouveau poser le problème fondamental qui est celui de la rémunération des personnels: cela représente 80 p. 100 de nos dépenses en faveur de l'enseignement français à l'étranger.

L'an dernier, je vous demandais déjà, de cette même tribune, monsieur le ministre, si l'on pourrait encore longtemps faire cohabiter dans les mêmes établissements des personnels ayant la même qualification, les mêmes conditions de travail et dont les salaires connaissent un tel écart? Cette question me semble encore plus d'actualité dans la mesure où le crédit de dix millions de francs destiné à aider les recrutés locaux disparaît du projet de budget pour 1985. En commission des affaires étrangères, vous m'avez répondu, monsieur le ministre, au mois d'octobre dernier, que vous espériez pouvoir maintenir cette mesure pour la troisième année consécutive. Il est tout à fait souhaitable que, d'une façon ou d'une autre, cette initiative soit reconduite.

Pour en revenir au problème plus général de la rémunération des personnels en poste à l'étranger, il est temps de mener une réflexion sérieuse qui ne saurait concerner les seuls personnels enseignants.

Je ne reviendrai pas sur le problème de la titularisation des enseignants en poste à l'étranger, en coopération ou dans nos établissements, ayant déjà longuement développé ce point au cours de l'examen du budget du ministère de l'éducation nationale.

Pour conclure sur les problèmes liés à l'enseignement, j'évoquerai rapidement deux progrès essentiels: d'abord, la mise en place progressive de conventions entre l'Etat et les associations de parents d'élèves gérant nos établissements scolaires; ensuite, le fonctionnement amélioré du conseil pour l'enseignement français à l'étranger qui remplit correctement son rôle consultatif, l'information de ses membres ayant fait l'objet d'efforts importants de la part de vos services.

Ces progrès montrent l'intérêt porté par votre gouvernement à la concertation avec tous les acteurs de notre présence française à l'étranger. Cette concertation a également été effective à propos du redéploiement des postes consulaires puisque certains consulats ont été maintenus après consultation des délégués au conseil supérieur des Français de l'étranger.

D'autres mesures en faveur des Français de l'étranger sont reconduites; je veux parler des crédits d'assistance et de solidarité, du crédit de 8 millions de francs qui permettra la titularisation de plus du tiers des agents de catégories C et D de votre ministère, du plan de redéploiement de Radio France internationale qui doit nous permettre de rattraper le retard accumulé jusqu'en 1981.

Concertation, solidarité, voilà deux concepts qui sonnent juste et qui permettent de parler haut et fort, même — et je dirai surtout — dans les circonstances difficiles.

Puisqu'il semble que le coût d'envoi de la campagne pour l'élection du conseil supérieur des Français de l'étranger, qui doit intervenir en mai 1985, soit donné, il me faut être très franc.

Ceux qui n'ont pas su, en période de croissance, régler des problèmes aussi importants que ceux qui sont évoqués aujourd'hui me semblent bien mal placés pour juger votre action aussi sévèrement.

En trois ans et demi, beaucoup d'initiatives en faveur de nos compatriotes à l'étranger ont été prises, au moins autant qu'au cours des vingt dernières années. Il ne faut pas que l'arbre du budget de 1985 cache la forêt des mesures prises depuis 1981, que ce soit dans le domaine des droits et de la représentation, de la protection sociale, de l'enseignement ou de l'information. Bilan contre bilan, et malgré la pause que constitue ce budget, les Français de l'étranger jugeront qui, de vous ou de vos prédécesseurs, aura pris le plus d'initiatives en leur faveur, qui aura le mieux défendu les chances de notre pays à l'étranger. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Olivier Roux. Ils ont déjà jugé en 1982 !

M. le président. La parole est à M. Wirth.

M. Frédéric Wirth. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, représentant les Français établis hors de France, je ne puis laisser s'achever ce débat sans informer brièvement la Haute Assemblée de ce qui se déroule actuellement à Lausanne, canton de Vaud, en Confédération helvétique, pays voisin et ami de la France.

Vous avez décidé de fermer le consulat général de France à Lausanne au 1^{er} juin 1985 et de transférer ses fonctions au consulat général de France à Genève.

La suppression de notre consulat général de Lausanne paraît irrévocable, les procédures de résiliation de bail et de transfert étant dès maintenant engagées.

Monsieur le ministre, vous avez fermé en 1983 huit consulats de France. Français de l'étranger, nous l'avons accepté à contre-cœur, car tout abandon de la présence française en quelque point que ce soit du monde nous choque ; mais nous devons reconnaître la nécessité, proclamée par vos services, de l'adaptation de notre carte diplomatique et consulaire à l'évolution générale, économique et politique, du monde.

En 1984, huit consulats de plus auront subi le même sort. Notre émotion en a été vive, et l'est encore, mais ayant pris acte au passage de ce que Turin, Alexandrie et Gand avaient échappé, au moins provisoirement, à ce qui ressemble davantage à un jeu de massacre qu'à un redéploiement, nous avons dû nous incliner devant le fait accompli ; une maigre consolation fut la constatation que, sur ces seize consulats rayés de la carte, cinq seulement dépassaient le nombre de 1 500 Français immatriculés — soit Cardiff et Rosario fermés en 1983, Majunga, Malaga et Gênes, dont la fermeture est au programme de 1984 — les onze restants n'excédant guère quelques centaines de ressortissants français recensés. Les ratios d'activité des consulats sur lesquels travaillent vos services prennent en compte, bien sûr, le volume du fichier des immatriculés, mais d'autres éléments entrent également dans ces ratios : le nombre d'actes d'état civil effectués par le poste dans un temps donné, le nombre de visas accordés, le nombre de passeports établis, etc. Je ne conteste nullement la pertinence de cette méthode, mais vous comprendrez que j'attache un intérêt tout particulier au critère « nombre des immatriculés », qui traduit concrètement l'ampleur de la présence française dans une circonscription consulaire.

Or après avoir supprimé seize consulats en deux ans, ainsi que nous venons de le voir, vous fermez Lausanne, 23 555 immatriculés au 1^{er} janvier 1984 — ce sont les chiffres du département. Là, nous disons : vous allez trop loin et c'est inacceptable, quel que soit par ailleurs le poids des contraintes budgétaires qui vous sont imposées pour 1985. C'est inacceptable pour trois raisons.

La première raison est que, contrairement à l'engagement pris en votre nom dans la réponse à la question écrite de notre collègue M. d'Ornano — *Journal officiel* du 17 mai 1984 — la concertation préalable avec les délégués au conseil supérieur des Français de l'étranger n'a consisté, s'agissant du consulat général de Lausanne, qu'en un bref dialogue sitôt rompu qu'entamé. En effet, malgré une lettre, fort explicite, adressée le 19 septembre 1984 au Président de la République par les délégués élus et les responsables de la communauté française Vaud-Valais, et un entretien consécutif, le 4 octobre 1984, de ces mêmes représentants avec le directeur de votre cabinet, il n'y a pas eu poursuite de la concertation avec les porte-parole de la colonie concernée.

Par ailleurs, une motion à votre intention adoptée à l'unanimité par les présidents des 73 associations françaises de Suisse réunies à Zürich, le 20 octobre 1984, et visant à vous faire

reconsidérer votre position, ainsi qu'une lettre que vous a adressé, le 11 octobre 1984, dans le même sens, la chambre consultative des immigrés de Lausanne, sont demeurées sans écho.

La deuxième raison est qu'en supprimant son consulat général, vous infligez délibérément à cette importante colonie française de Vaud-Valais les mêmes inconvénients, désagréments, tracasseries et sujétions que subirait la population d'une ville d'importance comparable de l'Hexagone — je prends au hasard Cahors, Saint-Lô, Lons-le-Saunier — dont les services majeurs de la mairie se trouveraient transférés à 60 kilomètres de là.

Or cette colonie française de Vaud-Valais compte de nombreux salariés dont les horaires et les conditions de travail sont contraignants et qui ne peuvent s'éloigner facilement du lieu de leur emploi, de nombreuses personnes âgées, pas toujours valides, pour lesquelles l'éloignement de Genève par rapport à Lausanne est un facteur très dissuasif et, enfin, plusieurs milliers de double nationaux — plus de 7 000 — dont nos associations s'occupent avec un soin tout particulier.

Le risque est évident de voir ces double nationaux peu à peu se faire « désimmatriculer » et, à terme, renoncer à la nationalité française.

Votre décision va donc causer un grave préjudice à toute cette population, répartie sur une circonscription consulaire englobant deux cantons, Vaud et Valais, ce dernier allant jusqu'au Gothard, situé à 250 kilomètres de Genève. Il vous apparaîtra que les formules de substitution envisagées par vos services, telles que la tenue d'audiences foraines par des agents de notre consulat de Genève ou l'installation d'agents consulaires aux compétences limitées à des actes de légalisation de signatures, ne sauraient que faiblement remédier aux lourds inconvénients que je viens d'évoquer, et qui expliquent l'intense émotion soulevée dans cette colonie par l'annonce de votre décision.

Vous m'objecterez sans doute que cette gêne, ces inconvénients, ne sont pas particuliers à la communauté française de Vaud-Valais, et que la recherche déterminée de la rentabilité la meilleure possible de l'outil informatique installé dans notre consulat général de Genève, tout en réalisant des économies, vaut bien quelques sacrifices à consentir par les ressortissants concernés. Mais alors, n'eût-il pas été plus rationnel, faisant appel à des techniques de transmission de données et de documents opérationnelles dans l'industrie et la banque depuis plusieurs années, d'établir à Lausanne un terminal d'ordinateur asservi au ordinateur de Genève et relié à ce dernier par une ligne directe, capable de traiter avec rapidité et dans des conditions conformes aux règles édictées par la commission « Informatique et libertés », les problèmes de gestion du fichier qui nécessitent l'accès à l'ordinateur central ? Cela en maintenant à Lausanne une cellule consulaire allégée, indispensable présence administrative et politique française.

Vous serez sans doute amené, dans le futur, à décentraliser et à alléger ainsi, par le recours à l'informatique, l'ensemble de notre outil consulaire. Pourquoi ne pas tester dès maintenant un tel système en Romandie plutôt que de rayer de la carte un consulat général qui occupe le sixième rang, par le nombre des immatriculés, parmi nos consulats dans le monde ?

Car la décision de la suppression pure et simple de ce consulat général, si elle peut avoir quelque fondement comptable — encore que les 5 millions de francs d'économies avancés par le département ne pèsent pas lourd face à la destruction d'un tel outil — elle est, politiquement parlant, une absurdité. Et c'est la troisième raison pour laquelle je la trouve inacceptable. Elle néglige, en effet, lourdement le fait cantonal suisse, que ne peut évidemment prendre en compte aucun ratio. Or, c'est là un élément essentiel : un canton de la Confédération n'est pas, à l'instar d'un département français, une simple circonscription administrative ; c'est un Etat, doté d'un gouvernement propre, possédant une très large autonomie de gestion, autonomie qui s'étend d'ailleurs également à la gestion des communes. Un canton tel que le canton de Vaud est profondément attaché à cette autonomie dont il est jaloux et qu'il est toujours prêt à défendre, comme il est toujours prêt à affirmer sa particularité et ses traditions, surtout à l'égard de sa rivale, Genève.

Je vous citerai encore quelques chiffres, monsieur le ministre. Les deux cantons Vaud et Valais réunis représentent, sur 8 445 kilomètres carrés, 747 000 habitants. A eux deux, ils ne sont dépassés en nombre d'habitants que par le canton de Zürich et le canton de Berne. Genève ne dénombre que 343 000 habitants sur 282 kilomètres carrés. C'est dire l'importance territoriale de la circonscription consulaire de Lausanne.

Si j'ajoute que le canton de Vaud doit son autonomie à la France — l'acte de médiation de Bonaparte du 14 avril 1803 le libéra d'une domination bernoise qui durait depuis 1536 — que les Vaudois ne l'ont pas oublié, que Lausanne est un

éminent centre culturel et universitaire français — Sainte-Beuve enseigna à l'académie — que cette ville abrite la fondation Jean-Monnet, le siège du comité olympique international, l'une des deux écoles polytechniques fédérales, qu'elle est un lieu privilégié de rencontres européennes et internationales, qu'à l'évidence le consul général de France a pour vocation d'y jouer un rôle important d'observation politique et de représentation, vous conviendrez avec moi, monsieur le ministre, que la suppression de ce consulat général créerait un grand vide que ne manqueraient pas de chercher à combler d'autres représentations nationales fort actives en cette ville-carrefour, en particulier les représentations italienne et allemande. Cette suppression créerait aussi une situation cocasse car la Suisse alémanique, qui recense moins du tiers de la colonie française en Confédération helvétique, verrait maintenus trois consulats, alors que la Romandie n'en aurait plus qu'un seul. En d'autres termes, nous aurions le plus d'agents là où nous avons le moins de ressortissants. Le manque de cohérence est flagrant, et je le retrouve d'ailleurs aisément votre démarche qui conduit à réduire — c'est inévitable à terme — la présence française dans le seul pays industriel développé avec lequel la France réalise un excédent significatif de sa balance commerciale — plus de 12 milliards de francs en 1983 — et celle de votre collègue au Gouvernement chargée du commerce extérieur qui, à juste titre, cherche à renforcer notre présence à l'étranger par tous les moyens. Tout cela est assez affligeant.

Mon temps de parole tire à sa fin et je dois conclure. Mon propos avait l'ambition non pas d'emporter votre conviction, mais d'apporter à vos services un éclairage différent, une pondération qui ne soit pas exclusivement technique et comptable, des éléments de ce dossier difficile, qu'ils connaissent d'ailleurs bien. Monsieur le ministre des relations extérieures, vous avez déclaré en commission au Sénat que, dans un cadre budgétaire austère et contraignant, votre objectif essentiel était de sauvegarder l'outil diplomatique et consulaire de notre pays. A cet égard, la suppression de notre consulat général de Lausanne n'est certes pas le bon choix. Elle va à l'encontre des intérêts du pays, car non seulement elle choque profondément nos compatriotes établis là-bas, qui la ressentent comme une mesure hostile et discriminatoire, mais le gouvernement du canton de Vaud s'en est senti également concerné : une mesure du conseil d'Etat de Vaud est venu en témoigner en assistant — ce qui ne s'était pas vu depuis des années — aux cérémonies françaises organisées à Lausanne pour la commémoration du 11 Novembre, voilà un mois, et en prenant la parole pour souligner l'intérêt que portent les autorités vaudoises au maintien de notre consulat général à Lausanne.

Ces faits, en vérité significatifs, n'ont pas pu demeurer ignorés du département. Ils devraient vous inciter à réexaminer ce dossier dont le poids politique n'a pas été apprécié à sa juste valeur. Une solution doit pouvoir être dégagée, qui tienne compte des intérêts et soucis des différentes parties concernées.

M. le président. Concluez, monsieur Wirth.

M. Frédéric Wirth. Je conclus, monsieur le président.

Monsieur le ministre, beaucoup de nos compatriotes sont prompts, ces temps-ci, à se servir à nouveau du vocable « brader », qui revient en mode et connaît un regain de faveur. Bien entendu, je me refuse, quant à moi, à l'appliquer aujourd'hui à l'affaire de notre consulat général de Lausanne.

Permettez-moi cependant de vous dire que, pour le département, sauvegarder et pérenniser la présence française en terre romande me paraît devoir demeurer une tâche hautement prioritaire. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Pontillon.

M. Robert Pontillon. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans le discours qu'elle a prononcé samedi dernier en Avignon, le Premier ministre de Grande-Bretagne déclarait : « En 1984, sous la présidence du président Mitterrand, davantage a été fait pour résoudre nos problèmes pratiques que durant bon nombre d'années. C'est très important, non seulement en raison des solutions spécifiques auxquelles nous sommes parvenus, mais également en ce sens que, si nous avons pu résoudre certains problèmes difficiles, nous pourrions aussi résoudre les autres. »

Il est sans doute étrange, me direz-vous, de devoir aller chercher à l'extérieur des commentaires, dont on sait qu'ils inclinent généralement peu à la complaisance, sur les résultats de la présidence française au conseil européen.

Si j'ai évoqué ce commentaire, c'est parce qu'il est le dernier en date, encore qu'il réitère ce que dirent en leur temps le chancelier Kohl ou Bettino Craxi. Laissons donc les esprits

chagrins et les sceptiques professionnels à leurs commentaires moroses. Nous ne croyons pas, pour notre part, qu'il soit répréhensible de conforter l'Europe, tout en honorant la France.

Au lendemain de la guerre des six jours, Golda Meir dit un jour à un ami « sorry we won ». Renouvelant ce propos, je serais tenté de dire ce soir : désolés, messieurs de la majorité sénatoriale, à Fontainebleau, « l'Europe a gagné, grâce à la France ».

L'accord de Fontainebleau a ouvert, en effet, la voie à l'accord de Dublin ; l'accord de Dublin a frayé le chemin à un accord global sur l'élargissement. Le système est donc bien débloqué et la porte ouverte pour de nouveaux progrès.

La volonté affirmée du Président de la République a été l'élément majeur qui a tiré tout l'ensemble et amené les responsables à prendre conscience que le problème n'était pas aujourd'hui de savoir s'il y aurait un vainqueur et un vaincu dans telle ou telle négociation technique, mais à choisir entre les deux branches de l'alternative : ou l'Europe ou l'inconnu.

De tous ces mérites de la présidence française, le plus évident est non seulement d'avoir débloqué les dossiers en suspens, mais, surtout, d'avoir donné le signal d'une relance de la stratégie industrielle et tracé la configuration de nouvelles politiques européennes.

De nouvelles politiques européennes, oui, car c'est bien là l'enjeu de demain. Aujourd'hui, l'écart de performances entre l'Europe, d'une part, les Etats-Unis et le Japon, d'autre part, procède essentiellement de la différence entre les stratégies collectives et le caractère trop souvent hétérogène des marchés.

Comment, dès lors, éviter la fracture ? Comment faire en sorte qu'à cette influence croissante des Etats-Unis ou du Japon ne répondent que les réactions isolées de chaque Etat ou des tentatives de concurrence suicidaires ?

J'ai été rapporteur pour la délégation du Sénat aux communautés européennes du programme E.S.P.R.I.T. pour les technologies de l'information.

C'est sans doute, parmi les succès de la présidence française, un de ceux qui paraîtra, avec le temps, comme le plus significatif.

E. S. P. R. I. T. ouvre des perspectives de développement importantes, il signifie également le retour de l'Europe à l'ambition ou le retour de l'ambition de l'Europe. L'Europe doit être aujourd'hui le lieu privilégié d'une stratégie industrielle qui fasse la part des secteurs anciens, qu'il faut adapter, et des activités nouvelles, qu'il faut développer.

Bref, il nous faut offrir au citoyen de la Communauté en 1984 quelque chose qui corresponde au même type d'engagement que celui de l'union douanière en 1958, mais en visant cette fois le marché mondial.

Comment ? Je voudrais seulement suggérer quelques pistes. D'abord, il faut restaurer l'unité du marché en favorisant une meilleure insertion des marchés publics dans le jeu communautaire car, pour les secteurs de haute technologie, c'est le seul moyen, me semble-t-il, d'atteindre l'effet de dimension dont le défaut place encore trop souvent l'Europe en position de faiblesse par rapport à ses concurrents extérieurs. Ensuite, il nous faut aller plus vite et plus loin dans le rapprochement des législations et règlements pour lever les obstacles non tarifaires à l'unité du marché, qu'il s'agisse des normes ou des règlements encore divergents.

Pourquoi, dès lors, comme la suggestion en a été faite, ne pas transférer à l'assemblée parlementaire les pouvoirs que l'article 100 du traité de Rome confie, sur ce plan, au conseil ?

Enfin, paralysé qu'il est par le prélèvement agricole, le budget communautaire ne peut jouer de rôle macro-économique réel. La croissance souhaitable des actions communes européennes devra donc se faire en dehors de lui. Elle requiert à l'évidence de nouveaux mécanismes d'intervention, dont la caractéristique serait de ne pas avoir de rattachement direct au budget de la Communauté et de ne pas regrouper obligatoirement tous les Etats membres.

Des suggestions, là encore, ont été faites qui empruntent à des formes différentes d'intervention : fonds d'aides publiques, agence pour les infrastructures de transports, programmes non budgétisés, etc.

L'expérience que j'ai personnellement vécu de ces problèmes, à partir du projet de liaison Transmanche, montre quelles sont les difficultés et que tout ne relève pas inévitablement de la logique économique.

Il y faut encore une volonté politique cohérente ; celle-ci semble désormais exister au niveau du conseil : il est souhaitable que le souffle se prolonge à tous les niveaux et gagne ainsi les intermédiaires, y compris le Coreper, le comité des représentants permanents.

La présidence française du conseil européen s'est achevée le 30 juin ; commençait alors celle du Conseil de l'Europe, que vous avez assumée, monsieur le ministre des affaires européennes, avec audace et brio. On dit que vous avez bousculé la torpeur, secoué l'inertie des structures et des hommes, tant mieux ! Mais là n'est pas l'essentiel. L'essentiel, c'est que dans l'esprit défini par le Président de la République le 30 septembre 1982, vous ayez su marquer la primauté des Droits de l'homme dans les actions du conseil, ouvrir le chemin à de nouvelles initiatives et finalement encourager l'effort de recherche et de promotion sociale.

Cela aussi est quelque part à porter au crédit de la France.

Monsieur le ministre des relations extérieures, il me reste peu de temps, et pourtant j'aurais encore aimé dire un mot sur un plan tout à fait différent, celui de notre action culturelle. Lors de votre audition devant la commission des affaires étrangères, le 18 octobre dernier, vous n'avez rien dissimulé des difficultés et des insuffisances de ce budget, mais vous avez aussi marqué qu'il comportait deux points forts : solidarité et audiovisuel.

Pour m'en tenir à ce dernier volet, après ce qu'en disait mon collègue Pierre Matraja tout à l'heure, je voudrais à mon tour me féliciter de l'effort qui sera accompli en 1985 et qui correspond au désir maintes fois exprimé dans cette assemblée de voir amplifier notre action radiophonique extérieure.

L'accord avec Deutsche Welle pour le partage de l'antenne Sri Lanka nous permettra d'être enfin entendus, à nouveau, dans la péninsule indochinoise, au Japon, en Indonésie et en Chine, mais aussi au Moyen-Orient et dans l'océan Indien, tout comme les moyens de l'émetteur de Kuru affirmeront mieux notre présence en Amérique latine.

Le développement des actions de Radio France internationale et de T.V.5 va dans le bon sens : 22 millions de francs de crédits nouveaux sur un budget marqué par l'austérité, ce n'est finalement pas si mal.

Il restera, certes, à combler le décalage entre ces capacités accrues de diffusion et la trop faible croissance de notre gisement en programmes.

Il est bon de disposer d'une chaîne française en Tunisie, mais il est moins bon que 50 p. 100 des programmes qu'elle diffuse soient encore constitués de séries américaines.

En vérité, mon interrogation, plus profonde, vise l'aptitude réelle du ministère des relations extérieures à gérer l'action culturelle de la France dans le monde. Je ne veux, bien sûr, instruire ici aucun procès, ni celui d'un service, la D.G.R.C.S.T., ni ceux des hommes, dont nous savons pour beaucoup la compétence et, pour tous, le dévouement. Mais je pense qu'il y a une sorte d'inadéquation croissante entre, d'une part, les besoins, qui courent comme une exponentielle, que requièrent d'abord la défense, ensuite la permanence, enfin le développement de notre présence culturelle, dans ses multiples dimensions, et, d'autre part, les structures, les pesanteurs inévitables, les lourdeurs accumulées par le temps et la sociologie d'un département ministériel.

Les temps actuels exigent sans doute des modes d'intervention plus souples, plus dynamiques, moins assujettis aux freinages bureaucratiques et aux contrôles financiers paralysants.

Ce n'est plus, peut-être, d'une direction générale mais bien d'une agence commune aux divers départements ministériels concernés et placés sous l'autorité directe du Premier ministre dont nous avons aujourd'hui besoin.

Je suggère seulement qu'on ouvre sur ce point une réflexion sans *a priori* et sans complexe.

Il faut sans cesse, dans ce domaine comme dans d'autres, concilier le rêve et l'action. Connaissant votre souci exigeant du crédit, de la dignité, de la présence active, de l'autonomie d'expression, bref des composants de la grandeur française, je ne doute pas, monsieur le ministre, de l'accueil que vous voudrez bien prêter à ces suggestions, et dont le sort, quel qu'il soit, ne contrariera en rien le vote positif que j'exprimerai tout à l'heure sur votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Salvi.

M. Pierre Salvi. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, avant de commencer mon intervention, je voudrais dire combien je m'associe à celle de mon collègue M. le sénateur Wirth au sujet du consulat général de Lausanne. Je le fais en tant que président, dans cette maison, du groupe d'amitié France-Suisse, qui est très sensibilisé sur cette question.

Je le fais aussi pour une autre raison. Il est tout à fait paradoxal de fermer un consulat là où existe précisément une université qui a réservé un accueil particulier à Jean Monnet, l'un des pères de l'Europe. On y trouve l'historique et la documentation dont on peut avoir besoin au sujet des premiers pas de l'Europe.

La présence de la France à l'étranger n'est pas uniquement une question d'idées ou d'intentions. Le rayonnement d'une vieille nation comme la nôtre, présente au-devant de la scène historique depuis des siècles, ne peut se faire hors des frontières que par une présence quotidienne, par un travail discret et efficace de tous les jours au service d'idées d'ordre culturel ou économique.

L'action en faveur de la France est menée jour après jour par des milliers de fonctionnaires en place dans l'ensemble des pays avec lesquels nous entretenons des relations diplomatiques. A cet égard, toute diminution de la présence française, de la présence d'agents de l'Etat français est, qu'on le veuille ou non, un amoindrissement du retentissement de notre pays à l'étranger.

Pour ces raisons, en examinant le budget de 1985 que vous soumettez à la représentation nationale, je ne peux que formuler les plus expresses réserves. En effet, pour ne sélectionner que quelques secteurs, force est de constater que ce budget est un budget de régression et de déflation. J'en prendrai quatre exemples.

En premier lieu, je voudrais parler du réseau consulaire français qui, comme chacun le sait, compte tenu de la taille de notre nation, est le premier du monde. Nul n'ignore, en effet, qu'un réseau consulaire doit s'adapter à l'évolution politique et économique des pays où il est implanté. Cependant, les remaniements du réseau consulaire auxquels s'est livré notre gouvernement depuis quatre ans risquent d'être inquiétants.

Au total, nous avons assisté à la fermeture de dix-huit postes consulaires en 1981, d'un poste en 1982, de huit postes en 1983, de huit postes en 1984 et de deux postes en 1985. De surcroît ces postes consulaires sont en général assez anciens et stationnés dans des pays qui revêtent une grande importance politique, économique ou militaire pour les intérêts français. Fermer un poste consulaire, c'est aliéner, d'une façon ou d'une autre, une parcelle de la présence française à l'étranger et donc une parcelle de la France tout court.

A ce propos, je souhaiterais savoir si ce mouvement de contraction de notre réseau consulaire est un mouvement conjoncturel ou si nous devons nous attendre chaque année à voir fermer à la surface du globe des postes en fonction de critères plus ou moins inattendus, plus ou moins mystérieux.

Toujours en examinant le budget pour 1985, je constate que la direction générale des relations culturelles du ministère des relations extérieures envisage la suppression de 88 emplois, dont 78 chargés d'enseignement. De même, plusieurs dizaines de postes d'attachés linguistiques doivent être supprimés en 1985, pour un montant de crédits de 57,19 millions de francs. Cette fois-ci, il ne s'agit plus d'entamer l'administration de la présence française à l'étranger, mais carrément de diminuer le nombre de fonctionnaires chargés de maintenir la présence culturelle de la France.

Vous pourriez me répondre qu'il y a là une logique qui consiste en la contraction simultanée de la fonction administrative et de la fonction culturelle. Je ne nierai pas qu'il y ait harmonie, je dirai simplement qu'il s'agit d'une harmonie qui me paraît hautement préjudiciable aux intérêts français.

Cet amoindrissement, on le retrouve encore dans le domaine militaire de votre département. En effet, je constate qu'au chapitre 42-29 les crédits portant formation de stagiaire militaires étrangers sont en très nette déflation.

Lorsque l'on sait le rôle joué par ces jeunes officiers étrangers qui sont formés dans nos écoles militaires — rôle qui dépasse une simple coopération technique en matière de défense, rôle à long terme d'adjuvant de la présence économique française à l'étranger, notamment par le truchement des exportations militaires, rôle de maintien de la langue française dans les secteurs clé qui sont ceux de la défense, rôle d'illustration du génie français on ne peut en effet que constater la profonde cohérence de votre politique qui s'oriente vers une politique de déclin.

En dernier lieu, bien que ces crédits ne ressortissent pas exactement à votre compétence puisqu'ils sont affectés au ministère des finances, j'ai constaté, en compulsant les fascicules budgétaires, que le service de l'expansion économique à l'étranger qui, dans les ambassades, sous l'autorité directe des ambassadeurs, pourra « bénéficier » de seize suppressions d'emploi. Donc

l'amoinissement que j'évoquais au début de mon intervention se constate dans tous les domaines, que ce soit dans ceux de l'administration, de la culture, de la défense ou dans celui, encore plus fondamental à l'heure de la crise économique que nous vivons, de l'expansion économique à l'étranger.

Je reviens d'un voyage au Japon — ce n'était pas pour le compte du Sénat — et j'ai constaté que ce pays développe ses missions économiques sur tous les points de la planète. A Paris, il a pratiquement installé un véritable ministère des affaires économiques, alors que nous, dans le même temps, nous restreignons les concours destinés à nos ambassades. Je concède qu'ils ne dépendent pas de votre ministère, monsieur le ministre, mais de celui des finances. Il n'empêche que cette baisse concourt au déclin que j'essayais d'illustrer par ce propos.

A un moment où la concurrence s'intensifie sous la pression de la grave crise économique mondiale, à un moment où de jeunes nations du Pacifique, de l'Europe du sud, émergent avec une grande agressivité commerciale, le Gouvernement français ne trouve rien de mieux, pour intensifier notre lutte dans la conquête des marchés, que de supprimer des emplois.

C'est donc un panorama particulièrement déprimé que vous soumettez à notre approbation. Vous avez, d'ailleurs, déclaré vous-même au début de votre intervention que votre budget était un budget de rigueur. Nous le constatons en effet.

Il va de soi que ces régressions ne peuvent être entérinées par la représentation nationale non seulement parce qu'elles constituent, à court terme, une entaille dans le tissu français à l'étranger, mais, bien plus, parce qu'à très long terme elles signifient la paralysie de l'outil diplomatique français.

Ces postes qui se ferment, ces fonctionnaires qui rentrent en France sont autant de légers retraits, des régressions qui, additionnées entre elles, feront qu'un jour nous nous retrouverons ne plus être qu'une nation très moyenne à laquelle plus personne ne portera crédit et dont les beaux discours et les belles intentions ne rencontreront plus aucun écho dans le nouveau monde du troisième millénaire qui se prépare.

Je voudrais, pour terminer mon propos, faire allusion brièvement à deux événements récents, monsieur le ministre.

Le premier concerne votre présence à Alger le 1^{er} novembre 1984, jour de la fête nationale. Je tiens à vous faire part de la tristesse que beaucoup d'entre nous ont éprouvée à ce sujet. Je vais vous donner lecture du télégramme que j'ai envoyé quelques jours auparavant à M. le Président de la République et auquel je n'ai pas reçu de réponse :

Monsieur le président,

Le 1^{er} novembre 1954, des Français innocents étaient sauvagement assassinés dans les Aurès. Ainsi débutait la guerre d'Algérie, source de tant de deuils et de déceptions. Quelle que soit l'opinion que les Français puissent avoir sur cette période dramatique de notre histoire et sur son épilogue, la date du 1^{er} novembre 1954 reste pour eux un jour d'infinité tristesse et de grande douleur.

Que le Gouvernement de la France apporte un soin vigilant à veiller aux bonnes relations franco-algériennes est tout à fait normal. Qu'il juge bon d'envoyer le ministre des affaires étrangères représenter notre pays à la commémoration des massacres du 1^{er} novembre 1954 ne peut que susciter l'indignation et apparaître à la fois comme injuste et indécent.

Les grandes douleurs d'une nation font partie de son histoire et de son âme et ne peuvent faire l'objet d'aucune sorte de marchandage.

C'est la raison pour laquelle je vous demande, monsieur le Président de la République, au nom de la grande majorité des élus et des habitants de mon département, de bien vouloir faire annuler cette regrettable et condamnable initiative.

Je vous prie de croire, monsieur le Président, en l'assurance de ma haute considération.

Le second événement auquel je veux faire allusion est la rencontre qui a eu lieu le 15 novembre 1984 entre M. le Président de la République et le colonel Kadhafi. Les événements qui ont suivi, je pense à ce qui se passe en Nouvelle-Calédonie, à ce qui se passe en Corse ou encore à ce qui, hélas ! pourrait se passer demain en Guadeloupe, nous portent à considérer cette rencontre sous un aspect un peu particulier car nul n'ignore le rôle que le colonel Kadhafi et la Libye jouent dans la naissance de ces mouvements et dans leur alimentation en armes et en crédits. Cette rencontre n'a pas fait non plus l'unanimité de l'opinion publique française, qui reste très préoccupée.

Je rappellerai en outre que, le 19 mai 1980, M. Giscard d'Estaing, alors Président de la République, avait rencontré à Varsovie M. Brejnev. Ce dernier, quoi qu'on puisse en penser, ne peut être comparé à M. Kadhafi. Je ne les place pas tous les

deux au même niveau. Cette rencontre avait pour sujet les événements qui se préparaient en Pologne et ceux qu'avait connus, l'Afghanistan. Or, à la suite de son déplacement, M. Giscard d'Estaing avait été traité par l'actuel Président de la République de « petit télégraphiste ». Je vous invite à comparer ces deux situations et à y réfléchir.

Je terminerai mon intervention par une question, à laquelle, je l'espère, monsieur le ministre, vous serez en mesure de répondre.

Le journal italien *Il Messagero* fait allusion à une déclaration que lui aurait faite le colonel Kadhafi.

Ainsi, selon ce journal, une commission tripartite franco-gréco-libyenne serait en train de surveiller le retrait libyen dans le nord du Tchad. Cette information est-elle exacte ? Si elle l'est, la France participe-t-elle bien à cette négociation ? Si elle ne l'est pas, pourriez-vous alors, monsieur le ministre, nous dire où nous en sommes dans cette affaire ?

Tels sont les faits auxquels je tenais à faire allusion à la fin de mon intervention, et cela sans agressivité, car je suis beaucoup plus triste qu'agressif lorsque je considère les circonstances présentes ou les circonstances passées et la manière dont elles sont interprétées.

En fait, ce que nous devons toujours rechercher — et je souhaite que vous le fassiez ainsi que nous tous — c'est l'intérêt supérieur de la France, le maintien de sa position dans le monde et de sa force, c'est aussi la diffusion de son message, message de liberté et de culture. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures quarante-cinq. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures trente-cinq, est reprise à vingt et une heures quarante-cinq, sous la présidence de M. Pierre-Christian Taittinger.*)

PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant les relations extérieures.

La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, j'évoquerai tout d'abord la famine dont souffrent actuellement des millions d'Africains dans les pays du Sahel et, surtout, en Ethiopie. C'est avec émotion que nous avons vu dans la presse et à la télévision les images insupportables de ces misérables populations.

Monsieur le ministre chargé de la coopération et du développement, nous avons noté la déclaration que vous avez bien voulu faire dans votre propos liminaire. Vous avez dit que la communauté internationale, notamment la C.E.E., redoublait d'effort pour les sauver. Mais vous avez mentionné, ce qui m'a quelque peu inquiété, une date : janvier 1985. Or, il ne faudrait pas attendre un instant. En effet, on parle actuellement du risque de centaines de milliers de morts d'ici à la fin de l'année !

Par ailleurs, je souhaiterais vous poser une question : l'Organisation des Nations unies fait-elle bien tout ce qu'elle doit à cet égard ? Dans le projet de budget que nous examinons, nous avons pu constater que la contribution obligatoire de la France aux organismes internationaux, figurant au chapitre 42-31, était augmentée de 108 millions de francs ; elle atteint ainsi la somme considérable de 2 132 millions de francs.

Il appartient à l'Organisation des Nations unies, à ses agences spécialisées telles que l'O.M.S. — Office mondial de la santé — et la F.A.O. — Food and agriculture organisation — de prendre des mesures d'urgence pour pallier cette vaste catastrophe humaine. Avons-nous pu nous assurer qu'une partie au moins de nos contributions serait utilisée à cette fin ?

La vocation africaine de la France appelle que notre pays joue, à cet égard, un rôle d'incitateur et d'exemple. N'y aurait-il pas lieu, dans la tradition humanitaire qui est la nôtre, de susciter une véritable mobilisation mondiale contre la famine ? Bref, faisons-nous, tous, tout ce qu'il est possible pour mettre fin au drame douloureux, scandaleux, qui nous touche très profondément, de milliers d'être humains mourant de faim et de privations ?

Ces questions posées, j'en viens à la discussion budgétaire proprement dite. Dans le peu de temps qui m'est imparti, je me bornerai à formuler quelques remarques sur les crédits affectés à la direction générale des relations culturelles et, plus particulièrement, sur ceux de l'enseignement français à l'étranger.

Tous les rapporteurs l'ont dit : la situation est mauvaise. En quatre ans, de 1981 à 1985, la part de la D.G.R.C.S.T. dans le budget des relations extérieures est tombée de 42 à 34 p. 100, soit une régression de huit points. Pour la première fois, les crédits de la direction générale diminuent, cette année, en simples francs courants ; ils enregistrent une annulation de 178 millions de francs, qui est naturellement bien plus lourde encore en francs constants ; mais cette diminution sera encore accrue par le fait que, dans ce projet de budget, le dollar est évalué à 8,38 francs, alors qu'il est coté aujourd'hui à 9,38 francs, soit exactement un franc de plus.

A ce propos, monsieur le ministre des relations extérieures, avez-vous reçu du ministère de l'économie et des finances les ajustements qui avaient été promis pour 1984 et qui avaient fait l'objet, l'an passé, d'un amendement voté à l'unanimité par le Sénat et repris par l'Assemblée nationale ? Les compensations accordées cet été portaient sur l'année 1983, d'autres étaient attendues pour la fin de l'année. Qu'en est-il ? De plus, à quelles dates les mécanismes correcteurs seront-ils mis en œuvre pour 1985 ? S'ils arrivent trop tard, ils perdront toute signification !

Pour évaluer le projet de budget qui nous est soumis, en dehors de toute polémique et de tout esprit critique systématique, il faut examiner les chiffres avec impartialité.

Il est indéniable que l'enseignement français à l'étranger est lourdement taxé par le recul général des crédits. Au chapitre 42-26, la dotation de l'enseignement élémentaire et secondaire passe de 424 millions à 411 millions de francs, soit une diminution de 13 millions de francs ; les crédits affectés aux échanges linguistiques décroissent de 439 millions à 433 millions de francs, soit une perte de 6 millions de francs. Au chapitre 42-27, les subventions des Alliances françaises tombent de 19 972 000 à 18 431 000 francs, soit une réduction de 7,7 p. 100, alors que cet organisme a été chargé de se substituer en plusieurs endroits aux instituts et centres culturels — huit d'entre eux ont été fermés en 1984. Cette opération est d'ailleurs contestée et M. Alduy l'a même qualifiée d'« inacceptable » dans son rapport écrit.

S'agissant des actions sectorielles, les crédits de l'O.U.C.F.A. — l'Office universitaire et culturel français en Algérie — diminuent de 34 millions de francs — ils sont presque réduits d'un tiers ! — ceux de la mission culturelle au Maroc baissent de 7 millions de francs, ceux de la mission culturelle de Tunisie régressent de 2 millions de francs, ceux du Vanuatu sont réduits de 3 300 000 francs, ceux de Turquie diminuent de plus de 3 millions de francs, etc.

On devine l'impact sur le terrain de mesures aussi dramatiques. Rapidement appliquées, parfois trop brusquement mises en œuvre, en Algérie et au Maroc notamment, ces mesures, comme l'a dit un de nos collègues, ont « traumatisé » nos compatriotes, partagés entre la stupefaction et l'indignation. Ils ressentent ces mesures comme un véritable démantèlement d'un système éducatif auquel ils étaient particulièrement attachés.

Soixante-dix-huit postes budgétaires d'enseignants ont été supprimés dès la rentrée scolaire de septembre 1984 : soixante-six au Maghreb et douze dans les autres pays ; mais il faut y ajouter soixante-sept postes qui ont été supprimés au Maroc et en Tunisie. Il est vrai qu'il existe une contrepartie : une subvention est affectée au recrutement de personnels locaux ; soit, au total, cent quarante-cinq emplois.

Notons cependant que tous ces postes ne sont pas perdus, un certain redéploiement a lieu : quarante postes ont été ou doivent être transférés dans des établissements d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique où ils sont bien nécessaires.

De plus, dix emplois de chargés de mission dans les services culturels, « gelés » dès 1984, sont supprimés au budget pour 1985. Enfin, au titre IV, quatre-vingt emplois d'attachés linguistiques disparaissent. Il s'agit là d'une décision grave pour l'expansion et la défense de notre langue, mais elle est conforme à une orientation que nous avons déplorée l'an passé et qui figure au projet culturel extérieur adopté par le Gouvernement au mois d'octobre 1983.

Je viens de mentionner le remplacement d'enseignants détachés par des personnels recrutés localement. Cela présente évidemment le risque d'une baisse de la qualité de l'enseignement.

Mais, de plus, toutes les dispositions sont-elles prises pour aider ces personnels souvent défavorisés ? En 1983, 10 millions de francs avaient été prévus pour compléments de traitement

et prise en charge de cotisations sociales ; en 1984, cette somme avait été ramenée à 6 millions de francs, puis portée, paraît-il, à 8 millions de francs en cours d'année. Pour 1985 — comme d'autres orateurs l'ont souligné — rien ne figure dans le projet de loi de finances. C'est un sujet très sérieux qui touche directement des milliers d'enseignants. Quelle aide sera apportée cette année aux recrutés locaux ?

Il ne saurait être question, en effet, d'imputer toutes les légitimes augmentations de salaires, accordées à ces personnels ou leurs traitements entiers lorsqu'il s'agit de nouveaux engagés en remplacement des postes budgétaires supprimés aux établissements eux-mêmes et aux associations gestionnaires d'écoles. Leur budget, déjà trop lourdement chargé, ne le permettrait pas.

En effet, les subventions de fonctionnement — d'ailleurs relativement minimes — qui leur sont accordées sont restées absolument stagnantes depuis trois ans. Pour l'avenir immédiat, les calculs savants faits au nom de la « rationalisation » et les coefficients dits de « satisfaction » — une satisfaction que ne partagent pas la plupart de ceux auxquels ils sont appliqués — ne manquent pas de susciter des inquiétudes.

Quant aux subventions d'investissement, leur montant est tellement réduit, depuis plusieurs années, qu'il ne permet, dans l'étranger traditionnel, que quelques opérations ponctuelles se comptant sur les doigts de la main. Quant à l'Afrique francophone, depuis le transfert, en 1983, du fonds d'aide et de coopération au ministère des relations culturelles, celui-ci n'a jamais retrouvé la totalité des crédits qui avaient permis, dans le passé, d'utiles interventions en matière d'enseignement français.

Avec ces régressions, ces suppressions, ces stagnations, devant cette faiblesse des aides de l'Etat, que peuvent faire nos établissements d'enseignement, confrontés, de plus, à l'inflation et à l'augmentation de tous les coûts ? Une seule solution, bien sûr la plus mauvaise pour les parents d'élèves : l'augmentation constante et rapide des frais de scolarité. Les chiffres montrent que, de 1981 à 1985, les taux de la scolarité ont augmenté dans des proportions extraordinaires, jamais atteintes auparavant. Les chiffres sont là pour le prouver.

Dans la présentation du projet de budget, sous forme de « budget de programme », le ministère a comptabilisé — c'est une initiative intéressante — les droits de scolarité qui sont payés par les familles françaises : ils sont passés de 248 millions de francs en 1983 à 336 millions de francs en 1984, soit une augmentation de 88 millions de francs, c'est-à-dire 35 p. 100 en un an.

Encore faut-il savoir que, sauf exception, les élèves étrangers paient davantage que les élèves français et que les augmentations qu'ils subissent sont plus fortes encore. Cela risque de décourager beaucoup de jeunes étrangers dont les familles avaient fait confiance à notre enseignement.

Selon les chiffres officiels, la moyenne annuelle d'augmentation est donc de 35 p. 100 pour les jeunes Français. Dans certains pays, telle l'Espagne, elle est d'ailleurs légèrement inférieure à ce taux, mais en bien d'autres endroits, elle est nettement supérieure. L'augmentation peut atteindre 200, voire 300 p. 100 pour certaines classes du secondaire au Maroc ou en Algérie, mais il est vrai que, dans ces pays, on partait de très bas. Mais ailleurs, à Djakarta ou à Nairobi, à Singapour ou à Rome — je pourrais citer une liste très longue — on constate des augmentations dépassant 100 p. 100. Des scolarités de 10 000, 20 000, voire 30 000 francs par an ne sont plus rares, et pas seulement aux Etats-Unis ! Voilà un bilan, hélas ! éloquent.

Dans ces conditions, on devine avec quelle amertume — ou avec quelle ironie ! devrai-je dire — les Français de l'étranger relisent cette phrase de la lettre que M. François Mitterrand, alors candidat à la présidence de la République, leur adressait le 10 avril 1981 : « L'égalité des droits entre les Français et la solidarité nationale sont à mes yeux des principes intangibles : l'enseignement doit être gratuit pour tous les enfants français ! »

Certes, pour pallier cette montée exorbitante des frais de scolarité et pour empêcher que leur taux n'exclue les familles modestes de notre enseignement, le Gouvernement a augmenté en proportion les bourses scolaires qui sont attribuées aux enfants français. Elles ont été en hausse de 30 p. 100 en 1983 et de 36 p. 100 en 1984. Hélas ! cette progression sensible est bien réduite cette année.

Pour le chapitre 46-92 du projet de budget — ce chapitre dépend d'ailleurs de la direction des Français de l'étranger et non de la direction générale des relations culturelles — les crédits passent de 69 700 000 francs à 72 400 000 francs, soit une progression de seulement 5,5 p. 100.

Pourtant, à la demande expresse du conseil supérieur des Français de l'étranger, il a été décidé, pour 1985 — espérons que cette promesse sera tenue — d'accorder pour la première fois des bourses aux enfants de l'enseignement pré-élémentaire. Mais distribuer des aides pour pouvoir payer ce qui est trop cher, c'est un palliatif, ce n'est pas une politique ; et si cette aide est très utile aux parents, surtout aux parents nécessiteux, elle n'apporte en revanche aucune amélioration au fonctionnement des établissements d'enseignement.

Ceux-ci, c'est indéniable, sont défavorisés, négligés sur le plan financier. Pourtant, il faut reconnaître que l'on s'occupe beaucoup d'eux dans un autre domaine : un décret du 7 octobre 1982 a prescrit aux nombreuses écoles gérées par des fondations ou des associations de parents d'élèves de conclure des conventions précisant les conditions dans lesquelles elles pourraient poursuivre leur tâche. Elles n'ont fait nulle objection, avec l'espoir que ces conventions, comme c'est le cas pour l'enseignement privé en France, permettraient à l'Etat de préciser, voire d'augmenter sa participation.

Ces conventions sont actuellement en cours de négociation, mais il apparaît ici et là que certains cherchent à imposer aux écoles des contraintes et des charges nouvelles, parfois lourdes, ainsi qu'une ingérence plus grande de l'administration et des syndicats, sans que pour autant l'Etat envisage d'augmenter proportionnellement sa participation financière ou d'assumer des engagements précis. Nous en reparlerons dans d'autres enceintes mais nous voulons signaler ici que, dans un contrat équitable, il ne devrait pas y avoir obligation sans compensation, imposition sans contribution ; bref l'Etat ne peut exiger davantage et payer moins.

Ainsi, sur le plan moral comme dans le domaine matériel, nos compatriotes de l'étranger connaissent, pour l'instruction de leurs enfants dans l'enseignement français, des années difficiles ; 1985, qui voit des resserrements du dispositif scolaire, des suppressions de postes, des diminutions de crédits sera une année, me semble-t-il, plus difficile encore.

Dans ces conditions, je me demande s'il est sérieux, comme l'a fait l'un des orateurs qui m'ont précédé, de parler de ces mesures comme d'une « cure d'amaigrissement embellissante » ! C'est un humour assez noir, mais, reconnaissons-le, ce collègue a immédiatement remarqué que certaines cures, si elles sont poussées trop loin, peuvent provoquer la mort.

M. Jean-Pierre Bayle. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Jacques Habert. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bayle, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Pierre Bayle. Mon cher collègue, vous m'avez fait l'honneur, au moins à trois reprises depuis le début de votre intervention, de faire référence à mes propos. J'en suis très flatté et très honoré, mais j'aimerais que vous respectiez les termes mêmes que j'ai employés.

Selon vous, j'aurais utilisé le terme « traumatisé ». Non, j'ai dit, à propos du Maroc, que ce serait traumatisant si l'on n'expliquait pas aux gens ce qui se passe réellement. Je n'ai jamais prétendu que les gens vivant dans ce pays étaient traumatisés.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Habert !

M. Jacques Habert. Je rectifie donc : « traumatisant » et non « traumatisé ».

Cependant, je pense que la dernière citation sur les « cures d'amaigrissement embellissantes » était bien correcte ; je l'ai notée au vol. En tout cas, je veux croire que, sur l'objectif — améliorer l'enseignement français à l'étranger autant que nous le pouvons — nous sommes d'accord.

Tous les rapporteurs — sans exception, hélas ! — ont dénoncé la baisse des moyens de la direction générale des relations culturelles, et pas seulement au Sénat. A l'Assemblée nationale, sur le rapport de M. Bernard Bardin, député socialiste de la Nièvre, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales n'a pas donné un avis favorable à ce budget, ce qui d'ailleurs, n'a pas empêché son adoption en séance publique.

L'an passé, non sans hésitation, nous avons voté les crédits de la D. G. R. C. S. T. Cette année, nous n'allons pas le faire. En effet, nous ne comprenons pas — le premier projet culturel préparé à la fin de 1982 par la direction générale, sous l'autorité de M. Jacques Thibau, s'en étonnait déjà — que la diffusion de la culture française à l'étranger n'ait nullement profité d'avantages comparables à ceux qui sont accordés à la culture à l'intérieur. « Il y a là », disait ce projet, « un paradoxe, une énigme : alors que les crédits affectés à la culture comme priorité nationale avaient d'emblée doublé dès la première année du nouveau

septennat, ceux consacrés aux relations culturelles extérieures sont restés stationnaires, sans parler des ponctions opérées en cours d'année. »

Enigme ou paradoxe, c'est en tout cas un fait dont nous prenons acte. On a sans doute estimé que le soutien de notre action culturelle à l'étranger était relativement secondaire ; depuis 1982, ce soutien n'a bénéficié, à l'inverse d'autres budgets, d'aucune priorité.

Dans le projet de loi de finances pour 1985, la situation est malheureusement pire encore. En effet, comme chacun l'a constaté, pour la première fois, on relève de très nettes diminutions dont nous avons examiné les graves conséquences.

Ce n'est pas le ministère des relations extérieures que nous critiquons ; il méritait mieux, même dans une politique d'austérité, et il aurait dû obtenir davantage. Je ne critique pas non plus la D. G. R. C. S. T., où des fonctionnaires compétents, obligés d'appliquer des mesures de restriction, de suppression ou de compression qui souvent les navrent, font ce qu'ils peuvent avec le peu de moyens qui leur restent.

Ce que nous critiquons, ce sont les choix budgétaires faits aux plus hauts échelons gouvernementaux qui semblent sous-estimer l'importance de notre action culturelle à l'étranger et mésestimer la place de l'enseignement français hors de France.

Ces choix et leurs graves conséquences — je le constate, croyez-moi, en dehors de tout esprit polémique ou politique — font peser, sur plusieurs points, des menaces sérieuses sur la présence française à l'étranger. C'est pourquoi nous ne pourrions leur donner notre accord. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Béranger.

M. Jean Béranger. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, malgré un contexte financier non extensible qui se monte, pour 1985, à 20 milliards de francs pour les trois départements ministériels dont dépendent les relations extérieures, il importe de conforter la présence de la France à tous les niveaux des organisations internationales car la politique extérieure d'un pays se manifeste certes par les moyens qu'il met en œuvre, mais aussi par l'influence dont il fait preuve.

Pour tendre vers cet objectif, vous disposez, messieurs les ministres, de deux atouts : l'esprit de négociation et le sens du pragmatisme.

En examinant vos orientations dans les domaines de la diplomatie, de la politique communautaire, de la coopération avec le tiers monde, je ferai part du sentiment des sénateurs radicaux de gauche.

S'agissant des crédits des services diplomatiques, qui s'élèvent à 9 milliards de francs pour 1985, je retiendrai trois de vos priorités.

La première est l'augmentation de 46 p. 100 des crédits de l'office français de protection des réfugiés et apatrides. Ainsi, au-delà des mesures sans complaisance sur l'immigration ou l'extradition, la France reste une terre d'accueil. Combien de réfugiés sont-ils concernés en l'occurrence, monsieur le ministre des relations extérieures ?

Le renforcement de la sécurité dans nos ambassades est — ô combien ! — nécessaire. M'étant trouvé à Beyrouth quelques jours avant l'assassinat de notre ambassadeur, notre ami Delamarre, je suis sensible au souci d'assurer une meilleure protection à nos personnels diplomatiques. Votre budget vous permettra-t-il de mettre en place des moyens suffisants ?

En outre, l'augmentation des crédits de 13 p. 100 à Radio France internationale et l'attribution de 23 millions de francs à T.V. 5, télévision européenne par câble, prennent en compte la formidable efficacité des médias audiovisuels pour la diffusion de la culture française dans le monde.

S'agissant du rôle de la France sur la scène internationale, j'aborderai trois points sensibles : Chypre, l'accord franco-libyen et la visite du Président de la République à Damas.

Dans ces trois circonstances, la France refuse la fatalité de la partition de pays amis souverains.

Ainsi, à Chypre, la partie nord de l'île subit, depuis dix ans, l'occupation militaire de la Turquie, et ce malgré la condamnation des Nations unies. Quelle est et quelle peut être l'action de la France, notamment en direction de ses partenaires européens puisque Chypre est une île grecque, donc partie intégrante de la Communauté économique européenne ? Comment faire appliquer la résolution de l'O.N.U. ? En tant que président du groupe d'amitié France-Chypre du Sénat, j'attends, monsieur le ministre des relations extérieures, votre réponse avec le plus vif intérêt.

Le Tchad, lui aussi, risque la partition du fait de la présence militaire libyenne sur une partie de son territoire. L'intervention française puis l'accord de retrait mutuel des troupes françaises et libyennes ont permis d'éviter un conflit plus grave dont aurait été directement victime la population tchadienne, déjà durement éprouvée par la sécheresse et les problèmes du développement.

Soutenant la voie de la négociation pratiquée par le Gouvernement, nous voulons savoir où en est réellement aujourd'hui le retrait des forces libyennes sur le terrain. N'étant pas surpris de constater la mauvaise volonté du colonel Kadhafi, nous comprenons mal les informations trop optimistes diffusées dès la fin du délai fixé. Des réponses claires sont nécessaires au suivi de cette affaire.

Quelles sont les intentions du Gouvernement en cas de non-retrait libyen au-delà d'un délai raisonnable ?

Enfin, à Damas, lieu stratégique où risque de se jouer la partition du Liban, la médiation française peut-elle servir encore ?

Le premier objectif à atteindre est l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, ce qui suppose non seulement le retrait concomitant des troupes syriennes et israéliennes, mais aussi le concours de tous les pays aptes à servir la paix.

Dans ce cadre, les bonnes relations que la France entretient avec la plupart des pays de cette région chaude constituent un élément à ne pas négliger pour empêcher un Yalta au Proche-Orient.

La contribution de la France à la Communauté économique européenne s'élève à 35 milliards de francs en 1985, soit 4 p. 100 des dépenses de la nation, sans compter le collectif budgétaire.

Nous constatons avec satisfaction que l'Europe évolue pas à pas vers une Communauté à douze. Mais nous insistons pour que les problèmes cruciaux soient réglés avant l'adhésion de l'Espagne et du Portugal. La récente conférence de Dublin a démontré qu'un accord sur le vin était possible. Nous attendons que l'Espagne assume sa juste part des efforts demandés aux viticulteurs français.

Enfin, nous restons attentifs à l'évolution des institutions européennes que nous souhaitons voir s'acheminer à terme vers un fédéralisme à l'europpéenne.

Quelle est votre position, monsieur le ministre délégué, à ce propos ? Nous sommes inquiets, car le conseil européen de Dublin a repoussé à plus tard la réunion institutionnelle intergouvernementale, prévue lors du sommet de Fontainebleau, pour réaliser le projet d'union européenne qui a été voté par le Parlement. Nous demandons au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour réaliser au plus tôt cette union.

J'en arrive au budget de la coopération et du développement, qui, malgré un recul de 3,8 p. 100 en 1985, reste l'un des secteurs, monsieur le ministre délégué, où la France a le mieux tenu ses promesses.

Ainsi, avec 0,50 p. 100 du produit intérieur brut, dont 0,15 p. 100 en direction des pays les moins avancés, la France est le « leadership » des pays de l'O.C.D.E., dont les taux, dans le même temps, régressent de 0,38 p. 100 à 0,36 p. 100 en moyenne.

Parallèlement à la rétraction de l'aide mondiale, particulièrement de l'aide multilatérale, des millions de gens — 12 millions d'enfants sont touchés — continuent à mourir de faim, d'autres souffrent d'un sous-développement chronique et tous d'un endettement insupportable.

Dans un tel contexte, la France se veut être « l'aiguille qui pique » pour faire bouger les choses.

Aussi, monsieur le ministre délégué, vous ne ménagez pas, je le reconnais, vos efforts.

Vos propositions sont nombreuses et tous azimuts.

Je citerai la réforme de l'aide alimentaire pour mieux l'intégrer au projet global de développement des pays bénéficiaires, la proposition de constitution d'un fonds spécial pour l'Afrique, qui a été faite sans succès à Washington.

J'évoquerai également les actions développées au sein du fonds international de développement agricole, le F.I.D.A., en faveur de l'agriculture vivrière et de la reforestation, dans le cadre de l'opération « Barrière verte » ; la reconduction du Fonds européen de développement, le plan d'urgence pour le Sahel et, enfin, le soutien, sous forme de caution auprès du F.M.I., aux pays dont la balance des paiements est fortement déficitaire.

Ainsi, vous tentez de « faire mieux avec des moyens sensiblement équivalents ». Mais certaines limitations de crédits, pour les coopérateurs notamment, risquent de freiner l'élan de la France dans certains pays, au Kenya, notamment à Nairobi où j'étais voilà quelques jours.

Pourquoi ne pas chercher des moyens supplémentaires en matière de coopération ? Cela est possible depuis que 7 830 maires de France, représentant 24 millions d'habitants, ont signé l'appel des 87 prix Nobel pour la survie du tiers monde. La majorité des députés et des sénateurs est signataire de cet appel.

Il s'agit de dégager des fonds « en plus » pour lutter contre la faim, à l'exemple de l'Italie qui vient d'approuver un projet de loi afin de financer pour 7 millions de francs en trois ans, la mise en œuvre d'un plan d'action concentré sur une région du tiers monde à forte mortalité, afin d'y sauver immédiatement un maximum de vies humaines et d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux des populations.

Avez-vous connaissance de ce projet de loi, monsieur le ministre délégué, et pensez-vous qu'il soit possible et souhaitable d'engager ce type d'action en France ?

En associant les collectivités locales à la lutte contre le génocide par la faim — certaines d'entre elles pratiquent déjà une coopération directe à laquelle j'ai fait allusion en parlant de « plus » — les moyens nouveaux obtenus pourraient alimenter la cellule d'urgence simple et opérationnelle mise sur pied voilà quelques mois.

Il est à notre portée d'imiter l'Italie pour renforcer les actions de l'Etat, des organisations non gouvernementales et des secteurs économiques. Faisons-le, monsieur le ministre délégué, avant qu'il ne soit trop tard.

M. Christian Nucci, ministre délégué. Je vais m'y employer.

M. Jean Béranger. Je vous en remercie.

En conclusion, et au nom de certains de mes collègues de la gauche démocratique, sauf mon collègue M. François Abadie, qui tient à manifester sa désapprobation pour la présence du ministre à Alger le 1^{er} novembre dernier, nous voterons les trois budgets des relations extérieures, pour permettre la poursuite de notre recherche d'indépendance, de défense des droits de l'homme et d'entraide au tiers monde. (*Applaudissements sur les travées socialistes. — M. Jacques Pelletier applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme Golaet.

Mme Cécile Goldet. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, au terme de ce très long débat, je désire simplement dire quelques mots sur le budget et l'orientation de la politique de coopération. Comme beaucoup a été dit, je me bornerai à quelques points précis.

Le recul de 3,8 p. 100 des crédits du budget de la coopération succédant au gonflement de 71 p. 100 lors des deux années précédentes est, certes, regrettable. Il s'insère normalement dans la politique indispensable de rigueur. Ces réductions, survenant cette année, au moment même où, en raison de conditions particulières, la situation de plusieurs pays bénéficiaires de notre coopération est particulièrement difficile et même dramatique, nous conduiront à une gestion plus rigoureuse. Je voudrais insister particulièrement sur un problème dont les effets se font sentir dans toutes les mesures prises en faveur du développement du tiers monde, à savoir une démographie parfois galopante.

Aujourd'hui, pratiquement tous les Etats sont demandeurs en matière de politique de population. Le droit pour les couples de choisir librement le nombre et l'espacement de leurs enfants a été confirmé par la récente Conférence mondiale de la population des Nations unies et par le plan d'action mondiale, auquel la France a souscrit. Il est considéré comme un droit inaliénable de la personne humaine.

Or, jusqu'à présent, notre action en la matière a été plus que modeste. Elle devra, à l'avenir, être menée tant dans le domaine éducatif ou médical que plus directement dans le domaine statistique ou démographique. L'autosuffisance alimentaire est en partie sous sa dépendance.

La France contribue largement à l'action internationale pour tenter de faire face rapidement et efficacement aux situations dramatiques de pénurie. Ces actions seraient totalement inefficaces si elles ne s'accompagnaient de mesures prises pour favoriser le retour à l'autosuffisance.

Donner de la farine de blé, c'est-à-dire donner l'habitude de la consommation du pain, aux pays dans lesquels pas un grain de blé ne peut pousser peut avoir des conséquences déplorables.

Par conséquent, l'aide peut, dans certains cas, aboutir à la destruction des structures existantes. Nous notons, en ce sens, une action encore mineure, mais significative dans ce domaine, puisque 13 millions de francs seront consacrés à des petites opérations de développement rural bien insérées hors du champ traditionnel du F. A. C.

Par ailleurs, la réduction de 11 p. 100 du nombre de coopérants posera, certes, des problèmes, mais des mesures de réinsertion sont prévues qui vont dans ce que j'appellerai « le sens de l'histoire ». La responsabilisation, la prise en charge par les pays eux-mêmes, ainsi que le crédit de 20 millions de francs prévu pour la formation des coopérants formateurs nous semblent des mesures excellentes.

Si nous nous réjouissons du fait que les organisations non gouvernementales apparaissent en tant que telles dans le budget pour la première fois, nous espérons que, malgré la réduction des crédits, leur action, essentielle, pourra être élargie.

Par ailleurs, nous constatons que les lignes concernant l'information et les invitations subissent une forte contraction. Nous espérons cependant que sera préservée l'importance de l'éducation de l'opinion publique pour soutenir toute politique de développement des pays du tiers monde, dont la situation trop mal connue se heurte, bien souvent, à l'ignorance et à l'indifférence.

Monsieur le ministre délégué, votre action a été en permanence animée par l'indispensable respect des droits de l'homme. Nous pensons que la politique de coopération de la France poursuit cette finalité et s'intègre dans la vision d'un nouvel équilibre Nord-Sud, préconisé à Cancun par M. le Président de la République. Nous sommes en accord avec la politique extérieure de notre pays. Nous approuvons les grandes lignes de votre budget et nous le voterons. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Christian Nucci, ministre délégué. Merci !

M. le président. La parole est à M. Lacour.

M. Pierre Lacour. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, ce matin, notre collègue M. Josy Moynet n'a pas manqué de rappeler que ce budget reflétait l'idée de l'action de la France dans le monde.

A mon tour, et dans le même sens, je voudrais attirer votre attention sur une action dont les voies et les moyens me paraissent très insuffisants malgré l'intérêt vital qu'ils représentent et sur lesquels tout récemment, au cours d'une question orale, j'avais attiré l'attention de M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Il s'agit de l'expansion économique française à l'étranger, qui pose de nombreux problèmes.

Les réponses qui me furent données étaient marquées du sceau d'un optimisme sans partage. Hélas, je dois dire qu'en lisant les différents fascicules budgétaires consacrés aux départements ministériels qui concourent à la présence française à l'étranger, il ne m'est pas possible de faire part du même sentiment d'euphorie.

Loin de moi le souci de rendre compte ici de l'analyse précise des crédits, mais chacun sait qu'ils sont l'objet d'importantes restrictions sous forme de suppression d'emplois soit au niveau de nos postes consulaires, soit au niveau d'agents chargés de l'expansion économique à l'étranger ou d'attachés culturels.

Bref, les restrictions inscrites dans ces budgets me laissent quelque peu perplexe, d'autant plus que certains articles font apparaître de fortes majorations de crédits. Je me garderai de les citer. Ces crédits sont sans doute légitimes ; cependant, dans la conjoncture actuelle d'austérité, ils ne me paraissent vraiment pas prioritaires.

En un mot, on a le sentiment que la ventilation des crédits pour 1985 ne s'est pas faite comme on pouvait l'espérer, et cela à un moment où la concurrence étrangère se durcit, où le budget de l'Etat est dans un état de tension importante. A ce sentiment de flottement budgétaire, j'ajouterai celui dont j'avais déjà fait part à M. Baylet et qui à trait à la dispersion des énergies.

La défense des intérêts économiques des Français à l'étranger et la conquête de nouveaux marchés ne peuvent s'effectuer sans une très grande cohérence, tant au niveau politique qu'au niveau des services extérieurs chargés d'appliquer quotidiennement ces directives et impulsions.

Je crois, monsieur le ministre, qu'il faut redéfinir avec plus de cohérence, et très vite, le combat pour l'exportation française. Cela passe d'abord par une utilisation généralisée de l'informatique. Il faut que soit mis en place un vaste réseau de détection des besoins de produits français à l'étranger. Or les modestes crédits inscrits à votre budget en faveur de cette action sont encore loin de satisfaire les besoins réels.

Ce réseau informatisé doit être lui-même connecté avec celui des fournisseurs potentiels desdits produits de façon instantanée. Un poste diplomatique devrait être en mesure de répercuter sans délai sur les industriels ou les commerçants la demande qu'il vient de repérer.

Cela se passe ainsi au Japon et en Allemagne fédérale. Je crois que la France, qui reste en tête de la technologie informatique, devrait, quel qu'en soit le prix, s'équiper très vite de ces moyens.

Il est une autre cohérence dont je voudrais vous entretenir : c'est celle des agents de l'Etat français qui œuvrent à notre présence hors des frontières.

On ne peut pas affirmer une volonté de conquête économique en continuant de fermer les postes consulaires. Or, depuis 1981, nous avons assisté à la fermeture de dix-huit consulats. On l'a d'ailleurs rappelé à cette tribune aujourd'hui.

Le projet de budget que vous soumettez à la représentation nationale prévoit, par ailleurs, la fermeture d'un certain nombre d'emplois d'expansion économique à l'étranger, sans parler de certaines fonctions culturelles qui sont considérablement amoindries.

La cohérence, dans ce cas précis, consiste à comprendre qu'il faut maintenir coûte que coûte une présence française sur le plan économique à moyen terme si l'on veut obtenir des résultats à long terme.

Sur un autre plan, il a été évoqué la création d'une école nationale d'exportation. D'ores et déjà, on prépare des projets extrêmement précis concernant les niveaux de cet enseignement.

Croyez-vous, monsieur le ministre, que c'est en ajoutant une école à de nombreuses autres que l'on empêchera le repli français à l'étranger ? Je ne le crois pas. Ce n'est pas en France que se joue ce combat, c'est dans le vaste monde ; il faut maintenir partout des entités diplomatiques, quel que soit leur niveau, qui sont autant d'ancrages d'un réseau administratif au travers duquel l'énergie des acteurs économiques peut s'exercer.

En revanche, il faut assurer une plus grande « performance » aux responsables économiques chargés de défendre les intérêts économiques français à l'étranger. A cet égard, je suggère qu'au sein de la vie économique de l'Ecole nationale d'administration il soit créé une filière spécialisée pour le commerce extérieur. Les élèves qui prendront cette voie seront formés aux problèmes actuels du commerce extérieur et seront à même de former les éléments moteurs du dispositif du commerce extérieur.

Mes propos, monsieur le ministre, ne sont pas ceux d'un théoricien. Mes quelques voyages à l'étranger m'ont permis de constater la redoutable efficacité de nos concurrents. Or, trop souvent, nos fonctionnaires, quels que soient leur dévouement et leurs qualités, que je ne saurais mettre en doute, sont dépassés par l'ardeur d'autres nations mieux équipées que nous pour le combat de l'expansion.

C'est là qu'il faut porter l'effort : non en multipliant en France les écoles, les commissions, les instituts et les séminaires, mais en donnant vraiment les moyens aux agents économiques à l'étranger d'apporter le concours nécessaire aux exportateurs français.

M. Jean Béranger. Très bien !

M. Pierre Lacour. Je suis non pas un théoricien, je vous l'ai dit à l'instant, mais un homme qui ne voudrait pas que ce combat si éminent et si vital soit perdu.

Il y va de l'avenir de notre monnaie, de nos industries, de notre prospérité ; en un mot, du mode de vie que nous nous sommes forgé au fil des générations.

Le déclin n'est pas irréversible et, en l'occurrence, il peut être empêché si nous trouvons les moyens de conjuguer la compétitivité des entrepreneurs français avec l'intelligence de la fonction publique de notre pays.

Tout cela, monsieur le ministre, nécessite non plus des réflexions — les problèmes sont bien connus — mais des actions rapides et soutenues dans le temps. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste.*)

M. Roland Dumas, ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement. Je demande la parole.

M. le président. Avant de vous donner la parole, monsieur le ministre des affaires européennes, je lance un appel à l'esprit de concision des membres du Gouvernement : le Sénat doit entendre ce soir sept ministres ou secrétaires d'Etat. Je fais donc appel à la solidarité gouvernementale. (*Sourires.*)

Vous avez la parole, monsieur Dumas.

M. Roland Dumas, ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement. Vous avez parlé d'or, monsieur le président, en rappelant le vieux principe selon lequel les discours les meilleurs sont les plus brefs. Je ne sais pas si le mien sera bon ; en tout cas, il sera bref. (*Nouveaux sourires.*)

Je vais m'efforcer de répondre rapidement aux interventions qui ont jalonné cet après-midi. Toutes étaient de qualité, et il y sera répondu également par MM. Nucci et Cheysson pour leur part respective.

J'ai écouté avec un intérêt soutenu les rapporteurs qui se sont exprimés à cette tribune. Je n'ai pas l'intention d'épiloguer sur leurs conclusions, si ce n'est pour formuler une remarque de caractère général, notamment à l'adresse de ceux qui se sont prononcés contre le budget qui vous est soumis. L'insuffisance des moyens n'appellerait-elle pas plutôt un vote positif ? Il y a là un paradoxe que je livre à vos méditations.

Sans entrer dans le détail de ces rapports, dont j'ai apprécié la forme tout en n'approuvant pas les conclusions qui ont été exprimées ici-même, permettez-moi cependant, mesdames, messieurs les sénateurs, de faire une remarque particulière à l'adresse de M. Mont, qui s'est consacré plus spécialement aux affaires européennes.

Je répondrai dans le détail sur un certain nombre de points qu'il a soulevés, mais je voudrais d'ores et déjà lui dire que, s'agissant du problème du lait, qu'il a traité avec précision, ses inquiétudes sont sans fondement. Il a critiqué la politique qui avait été décidée à Bruxelles et appliquée dans la Communauté. Qu'il me permette simplement de lui faire remarquer que cette politique porte aujourd'hui ses fruits : en effet 50 000 producteurs ont demandé à bénéficier des mesures de cessation d'activité ; par ailleurs, ces mesures vont permettre de libérer 1,7 million de tonnes d'excédents, dont 630 000 tonnes dès cette campagne ; enfin, 1 milliard de francs sera consacré sur le budget national à ces mesures qui, par ailleurs, je l'ai dit ce matin, ne portent atteinte en aucune manière aux jeunes agriculteurs qui s'installent. Ce point me paraissait devoir être mentionné.

Tels sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les seuls propos que je tiendrai sur les rapports que nous avons entendus, étant précisé que, n'ayant pas moi-même de budget à défendre, je me sens plus à l'aise pour laisser à mes collègues le soin d'intervenir dans le détail des lignes budgétaires.

Qu'il me soit permis de dire — au risque de le compromettre — que j'ai beaucoup apprécié l'intervention de M. Jung, à la fois pour sa modération et son sérieux. Il s'est prononcé, en effet, pour l'élargissement de la C.E.E. Il a souhaité qu'il lui soit donné acte de ce que le Gouvernement entreprendra tout ce qu'il pourra pour faire entrer le plus rapidement possible l'Espagne et le Portugal dans la Communauté. Ce « oui » clair et précis à l'élargissement appelle de la part du Gouvernement un « donner acte ». Voilà qui est fait.

J'ai beaucoup aimé l'intérêt que M. Jung a porté au travail effectué par la présidence française à la tête du Conseil de l'Europe, et plus particulièrement du conseil des ministres. J'ai d'ailleurs eu la faiblesse de prendre pour moi, ayant exercé cette présidence, le compliment qu'il a adressé au Gouvernement. (Sourires.)

Mesdames, messieurs les sénateurs, j'en viens maintenant aux autres interventions.

Permettez-moi de remonter à l'envers le fil des orateurs : M. Béranger a exprimé sa satisfaction, lui aussi, de voir l'élargissement se réaliser et il s'est félicité de ce que l'Europe des Dix devienne bientôt l'Europe des Douze. Il a insisté sur le fait que le sommet de Dublin avait permis de dégager un accord sur le délicat problème des excédents viticoles, et il a conclu fort heureusement que la démonstration était ainsi faite que cet accord était réalisable.

Il m'a interrogé sur les institutions européennes, me demandant si nous nous dirigeons vers un fédéralisme de type européen. Qu'il me soit permis de lui rappeler ce que j'ai eu l'occasion de dire ce matin devant votre assemblée : le comité *ad hoc*, mis en place à Fontainebleau à l'initiative de la présidence française, a commencé ses travaux et il a déjà déposé un rapport intérimaire, dont le conseil de Dublin a pris connaissance.

Ce comité a l'intention de conclure lors d'un prochain sommet, c'est-à-dire au mois de mars ou de juin prochain ; il serait donc prématuré d'anticiper sur ses conclusions. Néanmoins, le Gouvernement français, qui s'est exprimé à diverses occasions sur ce problème, ainsi que le chef de l'Etat, qui l'a rappelé à Strasbourg, pousseront avec énergie à la construction de l'Europe politique.

J'en viens à l'intervention de M. Madrelle. Au-delà des mots et des compliments, j'ai compris que vous étiez, vous qui dirigez avec sérieux la région Aquitaine, préoccupé par un certain nombre de problèmes.

Vous m'avez demandé de vous préciser les modalités de la transition agricole avec l'Espagne dans le secteur des fruits et légumes. Les Dix se sont mis d'accord sur un schéma de transition qui sera proposé prochainement à l'Espagne et au Portugal et qui répond aux légitimes préoccupations de nos producteurs, notamment ceux du Sud-Ouest, que vous avez évoqués.

Pour être complet et afin de répondre aux autres questions qui m'ont été posées sur ce sujet, notamment par M. Lecanuët, j'indique que le dispositif adopté à Bruxelles prévoit que l'ensemble du secteur des fruits et légumes fera l'objet de mesures spécifiques. La transition sera de dix années. Pendant la première période de quatre années, le *statu quo* actuel sera maintenu dans toute sa rigueur ; pendant la seconde période de six années, un mécanisme de surveillance des échanges sera mis en place pour éviter les dérapages. Un comité *ad hoc* sera chargé de surveiller l'ensemble de l'opération. Enfin une clause de sauvegarde permettra, en cas de perturbation grave sur les marchés, l'adoption de mesures conservatoires nationales. Vous conviendrez avec moi que ce dispositif doit donner tous apaisements à ceux qui s'interrogent légitimement.

Sur ces bases, et sur ces bases seulement, un accord devrait être possible avec nos futurs partenaires lorsque les dernières oppositions — je pense en particulier à celle de la Grèce — auront été levées.

M. Madrelle a abordé le délicat problème du programme hydraulique en Aquitaine. Il est de fait, mesdames, messieurs les sénateurs, que l'élargissement de la Communauté rend et rendra les programmes hydrauliques encore plus indispensables dans nos régions et surtout dans celles — c'est bien le cas de l'Aquitaine — où la production espagnole viendra concurrencer la production française de fruits et légumes.

Des programmes sont actuellement en cours d'élaboration dans divers organismes, qu'il s'agisse des chambres d'agriculture ou des compagnies d'aménagement. Dès qu'auront abouti les négociations actuellement engagées, soit au niveau communautaire dans la perspective des programmes intégrés méditerranéens, soit au niveau national comme prolongement du rapport de M. Macquart, ces études trouveront normalement un champ d'application.

Enfin, sollicité de répondre, par le président de la région Aquitaine, sur les perspectives qui peuvent s'offrir aux régions du Midi de la France, et en particulier à celles que je viens de citer, je dirai, bien après d'autres, et notamment après M. François-Poncet, dont il m'arrive de lire les œuvres et les articles, que l'Aquitaine dispose de possibilités d'exportation sérieuses ; ses productions spécifiques, qui ne sont pas produites en Espagne ou dont la production espagnole est faible, des produits de haut de gamme, des produits de contre-saison, bref des produits qui font actuellement l'objet d'une demande, ne peuvent être effectivement exportés en raison d'obstacles administratifs, par exemple la nécessité d'obtenir des licences d'exportation, ou encore pour des raisons fiscales.

M. Pontillon a abordé un autre sujet : le renouveau industriel de l'Europe. Je m'en suis expliqué ce matin en disant qu'il s'agissait là d'un des principaux enjeux de la construction communautaire.

Permettez-moi, monsieur le sénateur, de m'attarder un instant sur ce problème essentiel. Les propositions concrètes que vous avez émises dans votre intervention vont, à mes yeux, dans la bonne direction. Des progrès récents ont déjà été réalisés en ce sens, notamment en matière d'ouverture de marchés publics, mais je conviens avec vous que cela est encore insuffisant. De même, des sommes importantes sont-elles consacrées, hors budget communautaire, aux politiques nouvelles ; je pense en particulier aux prêts de la Banque européenne d'investissements qui sont de plus en plus orientés vers les investissements productifs. J'espère que cet effort sera poursuivi. Permettez-moi au passage de regretter que les possibilités de la Banque européenne d'investissements ne soient pas suffisamment utilisées.

M. Matraja est intervenu sur un tout autre sujet, sujet d'importance : l'Europe des citoyens. En effet, comment construire l'Europe sans penser à celles et à ceux qui l'habitent, à ceux qui y vivent, qui s'y déplacent ? Comme vous, monsieur le sénateur, je suis persuadé de la haute importance des travaux confiés, là encore, par le conseil européen de Fontainebleau au comité sur l'Europe des citoyens. Il faut que l'Europe pénètre dans la vie quotidienne de chacune et de chacun. Il faut que toutes et tous se sentent des citoyens de l'Europe ayant liberté de circuler, de s'établir, d'échanger, de se connaître. La jeunesse des Etats membres doit, plus encore aujourd'hui qu'hier, voyager, communiquer, apprendre. C'est par la jeunesse que l'on rendra l'Europe familière. Echangeons nos écoles, nos classes, nos maternelles, nos lycées, et l'Europe entrera dans la réalité de chaque jour !

Certes, les travaux du comité de Fontainebleau n'ont pas encore répondu à nos espérances. Ce comité n'a siégé modestement que pendant trois sessions. Il a cependant communiqué un premier état de ses réflexions. Au cours du premier semestre 1985, un rapport définitif sera communiqué au Conseil européen. Permettez-moi de dire que je fonde de grands espoirs sur ces travaux.

M. Alduy m'a interrogé sur un point plus technique, le satellite T.D.F. 1. Je lui rappelle que ce satellite, dont le lancement est prévu pour 1986, a connu quelques difficultés techniques qui ont retardé sa mise au point définitive. Il s'agit en effet d'une technologie de pointe qui permettra de recevoir directement, moyennant une simple antenne additionnelle, les émissions retransmises par le satellite. Quatre canaux de diffusion de programmes sont prévus : deux seront concédés à la Compagnie luxembourgeoise de télévision, et les négociations pour ce faire sont actuellement en cours ; deux autres font actuellement l'objet d'études confiées à M. Desgraupes, l'ancien président d'Antenne 2 que chacun connaît bien ici. Il est envisagé de retransmettre sur l'un de ces canaux un programme européen francophone.

Enfin, permettez-moi d'ajouter que dans les prochaines semaines pourrait être annoncé le lancement d'un satellite jumeau baptisé T.D.F. 2.

MM. Lecanuet, François-Poncet et Madrelle ont évoqué plus en détail les problèmes de l'élargissement de la Communauté. Pour répondre aux uns et aux autres, qu'il me soit permis de rappeler que les négociations sur l'élargissement durent depuis maintenant sept années. Je l'ai dit ce matin : c'est en 1977 que l'Espagne et le Portugal ont frappé à la porte de la Communauté. Comment, dans ces conditions, peut-on accuser la diplomatie française d'avoir bâclé les négociations ? J'ai dit, et je le répète ici, que les intérêts des producteurs français ont été défendus avec détermination dans tous les secteurs. J'en ai évoqué quelques-uns, permettez-moi d'y ajouter la pêche et l'ensemble de l'agriculture.

Mais j'ai entendu au cours de ces interventions d'autres critiques, comme un écho systématique et redondant, revenant sans cesse, sous la forme : « les intentions sont bonnes mais vos moyens sont médiocres ». Non, monsieur Lecanuet, le triomphalisme n'est pas mon fait, le réalisme plutôt ! Je n'ai jamais voulu dire, pas plus ici qu'ailleurs, que nous avons réglé pour l'éternité — je suis toujours très prudent quand je parle de l'éternité — les problèmes de la Communauté. Ce que j'ai dit, c'est que nous avions réglé un certain nombre de contentieux qui empêchaient la Communauté d'avancer. A Fontainebleau, nous avons assaini une situation qui devenait insupportable en raison des blocages existants. Je n'ai rien dit d'autre ; ne me faites donc pas dire autre chose.

Monsieur Lecanuet, vous savez bien, vous savez mieux que quiconque que la Communauté vit de ses crises. C'est un homme éminent, qui passe à juste titre pour un des pères de la Communauté européenne, qui écrivait un jour : « La Communauté vivra de crises successives et son acquis global sera fait de l'acquis de chacune de ses crises. » C'est quelqu'un que vous ne démentiriez pas... Il s'agit de Jean Monnet !

Vos critiques prennent, à la lumière de cette constatation générale, une tout autre allure. Disons le tout net, elles sont politiques ; convenons-en entre nous et allons donc au fond des problèmes.

Vous avez évoqué les finances de 1984. Vous avez — et c'est votre droit — critiqué la méthode suivie par la Communauté. Mais permettez-moi de retourner la question sous cette forme : que fallait-il faire ? Fallait-il donc renoncer à une procédure qui est, au demeurant, conforme au traité de Rome, à sa lettre sinon à son esprit ? Fallait-il reculer devant des procédés ou des procédures qui avaient été utilisés à d'autres époques ? Fallait-il renoncer à financer la politique agricole commune dont vous savez, mieux que quiconque, que la France est le premier bénéficiaire ? Je serais curieux de vous entendre soutenir cet argument devant les fédérations agricoles. Personne, ici ou ailleurs, n'y a songé, pas même votre rapporteur qui, dans sa sagesse, écrit, à la page 30 de son rapport : « La politique agricole commune, sans laquelle l'agriculture française ne peut exister, ne doit pas être la victime de sa propre réussite. »

Alors, fallait-il, sous le prétexte d'un purisme attardé, renoncer aux avantages que nous retirons de la politique agricole commune ? C'est la question que je pose en réponse à la vôtre.

De même est-ce sérieux pour l'éminent président de la commission des affaires étrangères que vous êtes de faire aujourd'hui de la surenchère en annonçant que le Gouvernement n'irait pas assez loin ni assez vite dans la voie de l'union politique, ou de prétendre que l'on fera un saut qualitatif dans la construction européenne après trois mois de réflexion quand on connaît l'état de la Communauté ?

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Trois ans et demi !

M. Roland Dumas, ministre des affaires européennes. Le comité ad hoc sur les institutions a été créé, vous le savez bien, à Fontainebleau sous la présidence française. Est-il, dès lors,

sérieux de prétendre que l'on pouvait en trois mois accélérer à ce point le mouvement de l'histoire ? Bien évidemment non ! Lorsque vous évoquez la lettre, que je connais, du président Pflimlin, je vous répondrai qu'elle est dans le dossier et qu'il sera fait droit à cette suggestion au sein du comité ad hoc auquel appartient l'un des membres les plus éminents de votre assemblée, je veux parler de M. Maurice Faure, dont les sentiments européens, j'en suis sûr, ne font de doute pour personne.

De la même façon, M. François-Poncet est intervenu dans ce débat avec une habileté consommée, qui lui a fait reconnaître — je lui en sais gré — que les difficultés de la Communauté ne dataient pas de 1981 — il eut été difficile de soutenir le contraire quand on sait les responsabilités ministérielles qui ont été les siennes. Mais qu'au nom de cette concession faite à la dialectique, monsieur François-Poncet, vous enfourchiez, vous aussi, la jument de la critique systématique (*Sourires.*) sans regarder avec objectivité les faits, les données et les chiffres, voilà qui est décevant !

Mesdames et messieurs les sénateurs, n'ayant l'intention ni de grossir le trait ni de hausser le ton, je m'en tiendrai à un certain nombre de données extrêmement simples.

S'agissant du problème de la compensation britannique, permettez-moi de faire un bref rappel. Je n'ai pas l'habitude en ce qui me concerne d'évoquer l'héritage, mais vous ne m'empêchez pas de dire, le plus simplement du monde, que 1981 succède à 1980 ; or nous avons hérité d'un accord en date du 30 mai 1980 que vous avez conclu, signé, négocié et approuvé. Permettez-moi de vous dire qu'il constitue l'une des plus graves entorses aux principes fondamentaux de la Communauté.

Vous avez admis à cette occasion les notions de « solde net » et de « juste retour ». Vous avez adopté une approche purement comptable des bénéfices que tire un pays de son appartenance à la Communauté, et vous avez accepté de constituer là un précédent qui a profondément altéré le fonctionnement du Marché commun et fait reculer l'esprit communautaire. Il a fallu, convenons-en, remonter le courant.

Vous aviez admis, dans ces discussions avec le Royaume-Uni, que des compensations pouvaient être concédées au titre des droits de douane ce qui était fondamentalement contraire au traité de Rome. En ce qui concerne les chiffres, que vous avez à peine évoqués, glissant comme chat sur braise tant le terrain était brûlant — ainsi que le disent les Suisses — l'accord de 1980 compensait le déficit britannique de 93 p. 100 en 1980 et de 120 p. 100 en 1981 tant vos calculs étaient imprécis et vos prévisions inexactes ! A ce titre, et pour comparaison, le taux retenu dans les accords de Fontainebleau était de 66 p. 100. Vous m'autoriserez à dire, monsieur le sénateur, que notre tâche n'était pas facile.

Je me contenterai d'indiquer que si l'on avait calculé la compensation britannique en 1980 et 1981 à partir du mécanisme mis en place à Fontainebleau, en non sur la base de l'accord de 1980, les Britanniques auraient touché 460 millions d'ECU de moins en 1980 et 712 millions d'ECU de moins en 1981. Les chiffres feront justice de vos critiques.

M. Jean François-Poncet. Puis-je me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Roland Dumas, ministre des affaires européennes. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. François-Poncet, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean François-Poncet. A trop prouver, on ne prouve rien, monsieur le ministre. Vous savez parfaitement, concernant le Royaume-Uni, que les années qui ont succédé à 1980 ont comporté un trop-perçu qui a été récupéré.

Vous savez parfaitement aussi que l'accord que vous avez conclu est fonction d'un pourcentage — ce que nous n'avions pas fait — lequel vaut indexation. Vous avez donc indexé — ce que nous n'avions pas voulu faire — la contribution restituée à la Grande-Bretagne.

Vous aurez beaucoup de mal à démontrer que Mme Thatcher n'a pas très bien négocié !

M. le président. Poursuivez, monsieur le ministre.

M. Roland Dumas, ministre des affaires européennes. Je constate, monsieur le ministre, que vous n'avez pas apporté de démenti aux chiffres que j'avancés. Je constate aussi que vous avez reconnu votre méprise en parlant d'un trop-perçu.

Vous vous êtes trompé dans vos appréciations, je n'ai pas dit autre chose. C'est précisément la raison pour laquelle un trop-perçu — vous l'avez dit et je vous en donne acte — a été

versé à la Grande-Bretagne. C'est mal connaître ce pays, conduite par son Premier ministre à qui je rends hommage, que de ne pas savoir qu'un trop-perçu y est considéré comme définitivement acquis, ce qui s'est produit par votre faute.

M. Jean François-Poncet. Il a été récupéré !

M. Roland Dumas, *ministre des affaires européennes.* Ne venez pas adresser aujourd'hui des reproches non fondés au Gouvernement actuel, alors que vous avez été responsable d'une situation dont nous avons hérité !

Vous avez critiqué de la même façon la durée du système, alors que vous aviez admis, dans l'accord de 1980, le principe d'une compensation sans aucune restriction. Cette même comédie, qui se répétait chaque année, donnait ainsi un caractère permanent à l'accord que vous aviez vous-même mis en place et accepté.

Il suffit de lire l'accord de Fontainebleau et d'en comprendre le sens pour se rendre compte qu'il est valable pour la seule période qui nous sépare du plafond des ressources propres, lorsque le taux de 1,4 p. 100 de T.V.A. sera atteint, ce qui nous porte à 1987 sans doute.

Loin d'encombrer les relations intracommunautaires, nous avons réglé une situation qui avait été compliquée de votre fait et de votre temps. Rendez au moins cet hommage au Gouvernement actuel d'avoir trouvé une solution convenable à une situation inextricable !

Convendez aussi que c'est sous la présidence française que le lancinant problème des montants compensatoires monétaires a été réglé. Aurai-je la cruauté, ce soir, de rappeler que c'est en 1969, à la demande du Gouvernement français, que cette machine infernale, contraire à l'esprit et à la lettre du traité de Rome, avait été instaurée. Depuis cette époque — c'est-à-dire depuis 1969 — on entendait ici et là, dans toutes les enceintes, les gouvernements successifs dire qu'il convenait de démanteler ces montants compensatoires monétaires, comme s'il suffisait d'invoquer la Vierge pour en attendre à tout moment des miracles. (*M. François-Poncet lève les bras au ciel !*) Convendez au moins que le Gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir a eu le courage, avec nos partenaires, de négocier avec fermeté et dans des conditions difficiles cette distorsion de concurrence en faveur, notamment, de la République fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas. C'est vrai, il a fallu que le Gouvernement du chancelier Kohl prenne de son côté ses responsabilités et accepte que ce démantèlement soit compensé par des mesures nationales qui sont accordées aux agriculteurs mais qui prendront fin avec le temps.

Ayons au moins l'honnêteté aujourd'hui, dans ce débat paisible, de reconnaître ce qui est ! Mais au fond, n'est-ce pas trop vous demander ? Lorsque vous parlez, monsieur François-Poncet, de l'élargissement et que je lis, comme je vous le disais tout à l'heure, quelques-uns des articles qu'il vous arrive de signer, je suis surpris qu'aujourd'hui les arguments aient varié à ce point. (*M. François-Poncet fait des signes de dénégation.*)

Lorsque vous n'aviez pas encore consacré votre talent à un journal du matin et que vous réserviez votre plume à un journal du soir, il vous est arrivé d'écrire ceci, à propos de l'élargissement : « Pour le vin, le danger que représente le potentiel espagnol est considérable ; la France doit exiger et obtenir le plafonnement de la production à son niveau actuel dans chaque pays de la Communauté, les quantités produites en excédent étant distillées par les Etats membres à leurs frais. »

Qu'avons-nous fait à Dublin ? Ayez l'honnêteté de reconnaître, après que vous aurez pris connaissance calmement des accords qui ont été signés au dernier sommet européen, que là, précisément, nous avons obtenu ce que vous souhaitiez.

Toutefois je m'interroge. Tout cela n'est-il pas illusoire ? Pourquoi avoir placé la barre si haut ? N'était-ce pas simplement parce que vous pensiez que nous ne pourrions pas la franchir ? Au fond, pour certains, l'art de la diplomatie doit être réservé, il doit être l'apanage de quelques esprits bien nés. Ce Gouvernement que vous vilipendez n'était pas capable de défendre les intérêts de la France. Sans doute est-ce là la vérité et la profondeur de votre raisonnement.

Permettez-moi maintenant de conclure. Quelle contradiction que de vouloir l'union de l'Europe politique — comme vous l'avez fait dans une péroraison qui, par ailleurs, avait quelque panache — de dire que l'union est la sauvegarde de l'Europe — je vous cite — et en même temps d'écarter tous les éléments qui pourraient contribuer à faire avancer cette Europe !

Nous ne voulons pas la retarder, nous voulons l'encourager. C'est le sort d'un gouvernement que d'entendre et d'admettre les critiques. Permettez-moi de souhaiter, sans aller jusqu'à

imaginer qu'un consensus puisse régner entre nous, qu'au moins l'honnêteté préside à l'énoncé de ces critiques. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Christian Nucci, *ministre délégué.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christian Nucci, *ministre délégué.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, répondre aux nombreuses interventions des rapporteurs et des orateurs m'amènerait à allonger d'autant notre débat ; je ne répondrai donc que sur quelques points, étant entendu que ce matin, dans mon intervention, j'ai pu devancer l'ensemble des critiques et y apporter les réponses qu'il m'appartenait de faire. Je remercie vos rapporteurs pour la qualité et la pertinence de leurs analyses. Je partage leur avis sur plusieurs éléments importants.

Notre diagnostic est commun en effet quant à la persistance des problèmes de fond des pays en développement, particulièrement en Afrique, au risque de pénurie alimentaire, à la gravité des problèmes d'endettement — je les ai moi-même soulignés en rappelant quelle était la position de la France et du Gouvernement dans les différentes instances internationales — à la nécessité de moderniser notre appareil de coopération — elle a été également relevée par l'ensemble des intervenants ; Mme Goldet en a parlé tout à l'heure — particulièrement en ce qui concerne notre assistance technique, et ce à la demande des Etats concernés, tout en prenant en compte, et je remercie l'ensemble des orateurs de l'avoir noté, les efforts faits par le ministère de la coopération pour permettre la réinsertion de nos coopérants. Certains d'entre eux ont passé en effet plus de vingt ans de leur vie à l'étranger et, confrontés aux difficultés d'un retour et d'une réinstallation dans notre pays, ils trouvent au ministère de la coopération des services et des hommes prêts à leur faciliter autant que faire se peut la tâche. Nous avons aussi le devoir d'adapter notre aide aux besoins économiques, financiers, techniques et sociaux des Etats et de privilégier progressivement les filières techniques.

La durée de vie moyenne d'une bourse est de l'ordre de sept ans. C'est excessif et les filières générales — droit, économie — demeurent malheureusement — M. Voisin l'a dit ce matin — les plus recherchées. Ce n'est pas chose facile en commission mixte d'amener nos partenaires à comprendre la volonté qui est la nôtre d'aller vers des filières, vers des orientations qui répondront davantage aux besoins de développement de ces pays, de rechercher des créneaux porteurs d'avenir et qui permettront d'assurer leur propre développement, bref, de favoriser ce que l'on appelle les filières techniques.

Je voudrais rassurer M. Voisin sur d'autres points. La diminution des crédits du ministère de la coopération est incontestable. Il est vrai aussi qu'à partir de ce budget qui n'est pas subi, comme je le rappelais ce matin, nous avons voulu procéder à un certain nombre d'ajustements. Oh, certes, nous ne sommes pas allés assez loin ; nous ne sommes pas allés aussi vite que nous l'aurions souhaité car nous avons été confrontés peut-être aussi — formulons cette autocritique — à un certain manque d'ambition mais aussi à une certaine réserve, au souci de ne pas froisser ici ou là quelques habitudes. Les difficultés de conjoncture que connaissent les Etats avec lesquels nous avons à traiter de ces problèmes n'ont pas non plus facilité ce travail.

Lorsqu'il s'agit d'une rigueur que l'on s'impose à soi, certes, elle n'est pas facile à appliquer, mais lorsqu'en plus cette rigueur doit être imposée à d'autres, à ceux qui souffrent, cela devient beaucoup plus délicat. Les choix, je peux vous l'assurer, mesdames, messieurs les sénateurs, sont alors beaucoup plus difficiles. Ils sont affaire de politique mais aussi affaire de conscience et de morale.

Bon nombre d'entre vous, notamment M. Habert, Mme Goldet, et l'un de vos rapporteurs, ont évoqué le problème de la faim, que ce soit en Afrique sahélienne ou en Ethiopie. Oui, madame Goldet, vous avez raison, l'aide alimentaire, ce n'est pas la panacée ; l'aide alimentaire d'urgence, ce n'est pas suffisant. Pour longtemps encore — malheureusement — les Etats du Nord, les Etats producteurs de céréales seront obligés d'acheminer une aide alimentaire d'urgence car il y va de la vie d'hommes, de femmes et d'enfants. Faute d'acheminer ces cargaisons de vivres dans des délais rapides, dans des conditions particulièrement efficaces, des hommes et des femmes mourront de faim. Ce n'est effectivement pas une véritable politique, certes, mais le choix se situe entre cette politique ou le pire. Et malheureusement, pour longtemps encore, nous serons amenés à faire ce choix.

Cependant, il faut que cette aide alimentaire s'insère dans un projet de développement, qu'elle favorise la production locale, qu'elle permette de tirer vers le haut le prix payé au producteur local afin que celui-ci se sente acteur de son développement.

Oui, vous avez raison, madame Goldet, lorsque vous dites qu'il ne peut y avoir de développement, de liberté et de garantie des droits de l'homme si l'homme n'assume pas lui-même les responsabilités de son développement. Mais encore faut-il qu'on puisse lui en donner les moyens. Je ne manque pas de rappeler à diverses occasions que toute action de développement qui ne prendra pas en compte la dimension économique, la dimension sociale, mais aussi et surtout la dimension culturelle sera vouée à l'échec, car il n'existe pas de recette unique de développement. Le développement doit être adapté aux réalités locales. Il doit être vécu, pensé et conçu par celles et ceux qui, sur le terrain, en auront la charge.

Voilà pourquoi il fallait aller dans le sens de cette politique de déflation, et pas un seul d'entre vous, je crois, n'a nié sa nécessité. Mais je suis d'accord avec M. Voisin et M. Gaud qui estiment que cette politique de déflation doit aussi tenir compte de la réalité des pays, et que nous devons faire plutôt du redéploiement que de la déflation. En effet, si nous avons supprimé des postes dans tel ou tel secteur pour lequel la coopération a assuré la formation des cadres locaux, il faut que nous reportions nos efforts dans d'autres secteurs, et je pense notamment au domaine des technologies modernes. Si le Nord ne fait pas cet effort indispensable, le retard des Etats du Sud ne fera que croître.

Nous devons prendre en compte cette dimension car — et M. le président de la République ne manque pas de le rappeler — la crise ne pourra se résorber que si le Sud est étroitement associé à l'effort commun.

J'en viens maintenant à quelques problèmes plus particuliers.

Le plan de titularisation qu'a évoqué tout à l'heure M. Bayle se poursuit conformément aux engagements du Gouvernement. Mais on ne peut — et je ne cherche pas à faire de polémique — en quelques années rattraper un retard de plus de vingt ans. C'est une œuvre de longue haleine, mais nous essayons de résoudre les problèmes en concertation et dans le dialogue.

Mes nombreux déplacements — qu'il me soit permis de remercier au passage les sénateurs qui ont bien voulu reconnaître ma présence sur le terrain, je pense en particulier à M. Habert — m'amènent à rencontrer des coopérants, à essayer de leur expliquer autant que faire se peut dans la franchise, par un dialogue direct, loyal, sans détour, la politique que nous menons.

A chaque fois, je répète qu'on ne peut maintenir dans des pays qui sont indépendants depuis plus de vingt ans un certain nombre d'assistants techniques, d'enseignants qui ont, grâce à un travail fructueux, assuré la formation des cadres locaux.

Il nous appartient donc d'assurer dans de bonnes conditions la réinsertion de ces hommes et de faire en sorte que le travail de coopération qu'ils ont effectué ne soit en aucun cas préjudiciable à leur carrière.

Aussi, nous employons-nous à faire en sorte que soient reconnus, par exemple pour les chercheurs, les travaux qu'ils ont pu réaliser. Ce n'est pas chose simple, non plus, vous devez vous en douter, mais je crois que nous parviendrons progressivement à des résultats satisfaisants.

Depuis la loi de juin 1983, les coopérants remis à disposition par les Etats peuvent se trouver dans quatre situations.

Ils sont réintégrés auprès de leur ministère d'origine, s'ils sont fonctionnaires et s'ils n'ont pu bénéficier d'un réemploi en coopération.

Ils bénéficient d'une garantie de réemploi par le ministère de l'éducation nationale s'il s'agit d'enseignants. En 1984, plus de 600 agents ont bénéficié de cette garantie, et je réponds là à M. le rapporteur spécial.

Ils sont placés en stage de réinsertion, s'il s'agit de techniciens. Actuellement, une centaine d'agents se trouvent dans cette situation.

Enfin, ils peuvent être placés momentanément en recherche d'emploi, afin de bénéficier des allocations de chômage, mais il s'agit là d'un très petit nombre de cas, je puis vous l'assurer.

Plusieurs orateurs ont évoqué la place de la France au comité d'aide au développement.

L'effort d'aide publique au développement s'accroît à un rythme rapide depuis 1981. Je ne reprendrai pas les chiffres, je préciserai seulement que, pour l'année 1985, malgré les contraintes budgétaires, la progression prévue est de 8 p. 100. Ce pourcentage, mesdames, messieurs les sénateurs, ne peut être discuté.

D'ailleurs, le taux de l'aide publique au développement, par rapport au produit intérieur brut — les départements et territoires d'outre-mer étant exclus — témoigne de cet effort continu.

Tous nos partenaires du Nord — M. Béranger, M. Matraja et d'autres orateurs l'ont souligné — ne peuvent pas afficher de tels résultats.

L'esprit de Cancun a été respecté. La France est constamment présente dans le dialogue Nord-Sud, non seulement auprès des pays d'Afrique à l'égard desquels nous avons des obligations particulières, mais aussi auprès d'autres pays directement concernés par la crise — je réponds en cela à M. Lecanuet.

Le renforcement de l'aide multilatérale a été systématiquement recherché par la France face à l'attitude de plus en plus restrictive de certains de nos partenaires industrialisés, attitude qui fait peser sur la solidarité entre le Nord et le Sud des risques sérieux.

Vous avez rappelé, monsieur Gaud, l'action de la France en faveur de la création du fonds spécial pour l'Afrique, je n'y reviendrai pas. Des engagements ont été pris. J'espère que par la persuasion et le dialogue nous réussirons à ce que soient mises en application dans le plus bref délai les orientations qu'avait définies le rapport de la Banque mondiale ainsi que les propositions d'aide budgétaire qu'il formulait.

Vous connaissez l'attitude qui a été celle de la France pour demander le renouvellement en terme réel du fonds européen de développement dans le cadre de Lomé III. Il est vrai, madame Perlican, monsieur Matraja, que les Etats A.C.P. souhaitaient davantage. Mais le chiffre de 7,4 milliards d'ECU, soit 51 milliards de francs, constitue, je le crois, un résultat très important. J'ai moi-même, avec mes collègues MM. Cheysson et Dumas, été obligé de mener des négociations pour cela.

Les débats ont été longs et difficiles. Mais nous avons pu obtenir — il faut le rappeler — que le concours de l'Europe soit de 7 400 millions d'ECU. C'est, à mon sens, un point sur lequel nous devrions obtenir un consensus car il s'agit non pas simplement de la victoire du Gouvernement mais aussi de celle de la France et de la conception que nous nous faisons de la solidarité dans le cadre de cette convention.

Sans cette ténacité et sans l'appui de nos amis des Etats A.C.P., nous serions loin, malheureusement, des résultats que nous avons obtenus. Par leur impact dans les négociations Nord-Sud, les positions de la France — M. Béranger a bien voulu en donner acte au Gouvernement — ont permis de convaincre un certain nombre de nos partenaires de ne pas aller dans le sens du repli sur soi.

Mais une des voies — et cela a été souligné par MM. les rapporteurs — est en effet la recherche d'une meilleure cohérence et d'une plus grande efficacité de nos instruments d'aide. Il s'agit, naturellement, d'une exigence permanente de notre politique d'aide. Les contraintes budgétaires constituent un stimulant indispensable pour adapter nos moyens, remettre en cause certains programmes devenus caducs et favoriser une meilleure synergie avec les concours des institutions multilatérales.

M. Jean-Pierre Bayle et d'autres sénateurs se sont inquiétés de l'évolution des crédits consacrés à l'aide humanitaire multilatérale sur le budget du département de 1981 à 1984.

Je rappellerai que les crédits consacrés à l'aide humanitaire, dans le cadre de la participation de la France à des dépenses internationales, ont pratiquement triplé de 1981 à 1984, passant globalement de 31 600 000 francs à 92 200 000 francs. C'est ainsi que les contributions volontaires ont augmenté de 314 p. 100 pour les secours aux réfugiés, de 218 p. 100 pour les secours à l'enfance et de 186 p. 100 pour le programme alimentaire mondial.

M. Voisin s'est inquiété de la diminution des stages offerts au titre de la coopération militaire. Il faut cependant constater qu'un effort financier a été réalisé dès 1982 puisque, de 1981 à 1982, les crédits destinés à cet effet sont passés de 78 millions de francs à 102 millions de francs. Cet effort a été poursuivi depuis lors et le montant de ces crédits atteindra, en 1985, 145 millions de francs. Les effectifs concernés ne sont pas encore fixés pour 1985 mais, avec des crédits sensiblement égaux à ceux de 1984, nous devrions pouvoir accueillir 2 000 stagiaires contre 1 700 en 1981.

M. Paul d'Ornano a évoqué les relations entre la rue Monsieur et la direction générale. Elles sont, par définition, intenses mais — même si cela doit vous faire sourire — elles sont excellentes et nécessaires, tant il est vrai que les relations culturelles et de coopération sont étroitement liées. (M. d'Ornano manifeste son scepticisme.) Je ne conteste pas, monsieur d'Ornano, que des problèmes mineurs puissent parfois se poser.

Nous avons les uns et les autres nos caractères et nos sensibilités. Il vaut mieux qu'il y ait parfois débat entre nous, cela ne peut que faire avancer les choses... y compris entre vous et moi ! Mais jamais la culture et le développement ne sont subordonnés l'un à l'autre.

Chaque fois que le ministère de la coopération a eu besoin de recourir aux services de la direction générale pour des questions relatives aux écoles françaises en Afrique, à la coopération audiovisuelle ou à tel ou tel programme d'investissement culturel, je puis vous assurer — je tiens à leur en rendre hommage — que j'ai obtenu un concours extrêmement actif et de grande qualité de la part de l'ensemble des personnels.

Vous savez aussi que près de 9 p. 100 des crédits du fonds d'aide et de coopération sont consacrés à des programmes culturels.

Plusieurs orateurs, notamment MM. Mont, Voisin, Gaud, François-Poncet ainsi que M. le président Lecanuet, ont critiqué la politique de la France au Tchad.

J'apporterai maintenant quelques éclaircissements sur certains aspects de notre politique en matière de coopération.

Une commission mixte s'est réunie voilà une quinzaine de jours à N'Djamena et, pour la première fois depuis 1977, j'en ai assuré la présidence.

Il convient, en particulier, comme l'ont fait les rapporteurs, de relever l'accroissement sensible des effectifs de coopérateurs qui sont mis à la disposition du gouvernement tchadien ; trente-huit postes de coopérateurs techniques viendront s'ajouter aux soixante-quinze postes déjà pourvus.

Les actions entreprises au cours des dernières années pour promouvoir le développement rural, l'élevage et l'hydraulique seront poursuivies et, dans la mesure du possible, amplifiées. Enfin, un effort particulier est prévu, d'une part, en matière de recherches vivrières et, d'autre part, en zone sahélienne, pour des actions de réinstallation des populations déplacées.

Notamment grâce aux interventions de la caisse centrale, d'importants projets vont être mis à l'étude dans les domaines de l'énergie, des transports, des postes et télécommunications et de l'industrie, en collaboration, si cela est nécessaire, avec d'autres bailleurs de fonds, notamment la Communauté européenne.

Dans le domaine de la coopération culturelle, on peut remarquer un accroissement sensible de notre action, tant à N'Djamena qu'à l'intérieur du pays, notamment dans les secteurs du livre, de l'écrit, de l'apprentissage du français et de l'animation socio-culturelle. La réouverture du centre culturel français de N'Djamena, monsieur Bayle, a été décidée, comme le souhaitait la colonie française. Vous m'avez vous-même saisi de ce problème, monsieur le sénateur, et je puis vous assurer que je veillerai à ce que ce centre puisse être opérationnel dans les toutes prochaines semaines et dans les meilleures conditions.

Les conséquences de la très grave sécheresse qui sévit actuellement au Tchad ont été examinées avec beaucoup d'attention. Nous avons confirmé l'accroissement de notre aide alimentaire en 1984 ; elle passe de 10 000 tonnes à 12 000 tonnes. Cette action sera appuyée par le très important programme d'aide qui a été décidé à Dublin et que j'évoquais ce matin.

Tels sont les points auxquels je voulais répondre, s'agissant du Tchad. M'étant rendu dans ce pays voilà quelque temps, j'ai effectivement pu constater que la situation était pour le moins préoccupante dans le sud. J'ai pu rencontrer à cette occasion les Français qui vivent à Sahr et à Moundou et leur faire part de toute notre sollicitude en leur réaffirmant que, s'agissant de notre colonie, le Gouvernement français veillerait à ce que soient préservés les biens et les personnes.

Mesdames, messieurs les sénateurs, notre coopération avec le Tchad est bien une œuvre de paix. Je souhaite qu'elle puisse favoriser et accompagner les efforts qui sont déployés par ailleurs en faveur de la réconciliation de tous les Tchadiens.

Monsieur Habert, vous vous êtes ému du démantèlement de notre système éducatif à l'étranger. Je puis vous rassurer. Le Gouvernement est déterminé — il ne s'agit pas d'un effet de tribune, monsieur le sénateur, c'est mon sentiment profond — à tout faire pour préserver le réseau exceptionnel constitué par les établissements scolaires à l'étranger, notamment sur le continent africain.

Des adaptations sont toutefois nécessaires car notre carte scolaire — de même que notre présence à l'étranger d'ailleurs — doit évoluer et tenir compte des demandes des Etats d'accueil.

Les effectifs scolaires varient. C'est un signe des temps ; c'est tout à fait normal, mais il nous faut résoudre ces problèmes. Ici, il faudra peut-être développer l'enseignement pré-élémentaire

parce qu'une coopération d'un type nouveau amènera de jeunes coopérateurs, de jeunes industriels, parents de jeunes enfants. Là, en revanche, il conviendra peut-être d'envisager la fermeture d'une ou de deux classes de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement du second cycle. Notre action doit s'adapter aux conditions dans lesquelles vivent et veulent vivre ces personnes ainsi qu'aux conditions dans lesquelles elles veulent éduquer et faire éduquer leurs enfants.

De telles adaptations doivent également avoir lieu au Maghreb car il nous faut, là aussi, tirer les conséquences de l'amorce de ce mouvement de réintégration d'un certain nombre de nos cadres et de nos coopérateurs.

S'agissant des droits de scolarité, il est vrai qu'ils augmentent, mais il était de notre devoir d'atténuer les disparités qui existaient entre les différents établissements.

Monsieur Béranger, vous avez bien voulu rappeler nos initiatives afin de relancer le dialogue Nord-Sud et nos actions tendant à résoudre les difficultés des pays du Sud.

Vous avez également évoqué le plan de Nairobi. Comme vous le savez, le continent africain a pris conscience, à l'occasion du dernier sommet de l'O.U.A. — organisation de l'unité africaine — de l'urgence des mesures à prendre sur le plan économique. Nous en parlerons dans quelques jours avec nos partenaires africains au sommet de Bujumbura.

Je puis vous assurer, monsieur Béranger, que le Kenya fait aussi partie de nos préoccupations. Je compte d'ailleurs me rendre dans ce pays très prochainement, dans le courant du mois de janvier ou au début du mois de février. J'espère que j'aurai le plaisir de vous rencontrer avant ce voyage.

Monsieur le sénateur, vous avez également évoqué la dimension essentielle de la coopération décentralisée et vous m'avez interrogé sur les intentions du Gouvernement à propos de l'initiative « Survie 1984 ». Quant à Mme Goldet, elle souhaite qu'un effort soit fait afin de sensibiliser l'opinion publique.

Autant il est facile d'engager des actions qui permettent, grâce aux médias, grâce au talent de tel ou tel, de mobiliser durant toute une soirée l'opinion publique autour d'un thème : la nécessité d'un effort en faveur des populations qui souffrent ; autant il est difficile d'engager une action à plus long terme dont l'objet sera de faire en sorte que notre pays participe à une action durable de coopération. Une telle action doit en effet être sans cesse répétée, constamment réexpliquée. Si on ne s'engage pas dans cette voie, on se limitera à donner deux francs, cinq francs, dix francs — une obole ! — pour se donner une année de bonne conscience !

Telle n'est pas ma conception du développement. Le développement est affaire de long terme, de patience et de moyens. Aussi, lorsqu'il s'agira de trouver d'autres partenaires que les partenaires classiques — j'essaie d'associer autant que faire se peut l'ensemble du secteur privé — mais également des collectivités, qu'elles soient régionales, départementales ou communales, je serai prêt à encourager les efforts.

J'espère que, dans les toutes prochaines semaines, je serai à même de présenter des propositions dans ce sens, notamment à l'Association des maires de France, par l'intermédiaire de son président, afin de constituer une bourse de projets et de négocier, avec les collectivités décentralisées qui le souhaitent, des accords de coopération.

Mais, dans ce domaine comme dans d'autres, méfions-nous de faire miroiter quelque illusion, quelque promesse que nous ne saurions tenir !

A chaque fois que quelque responsable politique que ce soit, qu'il soit ministre ou maire d'une commune de faible importance, rencontre un homologue africain, ce n'est pas seulement le ministre ou le maire qui s'exprime — je vous prie de m'en excuser — car, pour chacun des interlocuteurs qu'il rencontre, c'est un peu la France qui s'exprime. A partir de ce moment-là, nous devons tous nous sentir engagés.

Toute disposition qui permettra, non point de diriger ou d'exercer quelque autorité en la matière, mais de coordonner les actions et d'acquiescer une meilleure connaissance des problèmes rendra notre aide plus efficace.

Madame Goldet, vous avez bien voulu faire référence à l'urgence d'une action dans le domaine sanitaire. Certes, les problèmes des Etats du Sud sont considérables. Mais ils sont également liés au problème de la démographie.

Nous sommes engagés dans des actions multiples : lutte contre les grandes endémies, fourniture de médicaments, politique active en matière de soins de santé primaires. Près de 450 millions de francs sont ainsi consacrés chaque année à ce secteur. Voilà quelques jours, à Bordeaux, j'ai d'ailleurs assisté à l'Assemblée générale du Cidessco.

MM. Habert, Béranger et Mme Goldet m'ont interrogé sur les problèmes de la faim dans le monde, sur les problèmes de l'Ethiopie. J'ai déjà évoqué ce drame, hier après-midi, à l'Assemblée nationale.

Lorsque je mentionnais tout à l'heure le début de l'année 1985, je parlais non de différer mais, bien évidemment, d'anticiper l'acheminement de notre aide. Je faisais ainsi référence au programme qui aurait normalement dû s'étaler tout au long de l'année. Nous cherchons à répondre dans les meilleures conditions et dans la limite de nos moyens financiers aux besoins alimentaires de ce pays.

Mais ce qui est important, je crois, c'est la démarche qui a été engagée à Dublin. Elle comprend, en effet, non seulement une aide alimentaire d'urgence importante — 1 200 000 tonnes — mais aussi des actions à long terme qui sont destinées à lutter contre les causes mêmes de la faim, de la sécheresse, de la déforestation, de l'insuffisance des productions vivrières.

Il importe en effet, et je partage tout à fait le point de vue de Mme Goldet, d'aider les hommes et les femmes du tiers monde à se nourrir eux-mêmes. Tel est le sens de notre engagement. Ainsi seront mieux assurés les droits de l'homme et sera mieux garantie la dignité humaine qui comporte aussi le droit au développement.

Mesdames, messieurs les sénateurs, nos moyens pour 1985 connaissent une pause — cela est incontestable — mais ils sont maintenus à un niveau élevé, et aucun programme vital au service du développement ne sera interrompu ; j'en prends l'engagement devant vous. C'est pourquoi, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous demande, au nom de la solidarité qui est la raison d'être de la coopération, de voter ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur plusieurs travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Mes chers collègues, avant de donner la parole à M. le ministre des relations extérieures, j'informe le Sénat qu'une fois le budget du ministère des relations extérieures terminé, et en accord avec le Gouvernement, nous renverrons à demain matin l'examen des sept autres budgets qui étaient inscrits à l'ordre du jour de la présente séance. Il me paraît en effet plus raisonnable d'ouvrir la séance de demain à neuf heures quarante-cinq ou à dix heures plutôt que de terminer celle-ci à six heures.

La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, vous me permettez de répondre à quelques questions précises. Le débat a été très riche.

Certaines questions ont porté sur les conditions de vie et de travail des personnels de mon département ministériel. Grâce aux progrès obtenus à la suite de l'intervention du Parlement, en particulier de la Haute Assemblée, ce qu'on appelle l'« effet change » a pu jouer normalement au cours de l'année 1984. Le budget de 1984 avait été calculé sur la base de 7 francs pour un dollar. Le réajustement a eu lieu en cours d'année, ce qui a permis l'obtention d'un crédit supplémentaire de 50 millions de francs pour le fonctionnement et de 83 millions de francs pour les rémunérations des personnels. Il en ira de même en ce qui concerne le budget pour 1985, si, comme nous le craignons, le dollar se maintient au-dessus du cours qui a été retenu pour le calcul de ce budget, soit 8,38 francs.

Une question m'a été posée par M. Bayle sur les recrutés locaux. Je tiens à lui faire savoir que les améliorations de traitements des enseignants recrutés locaux, qui ont été de 8 500 000 francs pour 1983 et 1984, seront reconduites dans le budget pour 1985. Les dispositions nécessaires seront prises.

Une inquiétude a été marquée — elle est justifiée étant donné les conditions actuelles d'insécurité dans le monde — quant à notre effort pour garantir la sécurité de notre personnel, de nos locaux. Quand je dis « personnel », je pense naturellement à l'ensemble du personnel français qui sert à l'étranger. Je voudrais à ce sujet noter la croissance constante des crédits qui sont consacrés à la sécurité dans le budget des relations extérieures. Ils s'élevaient à 18 millions de francs en 1980 et à 27 millions de francs en 1981. Ils ont déjà atteint 49 millions de francs en 1984 et ils sont portés, dans le projet de budget pour l'année prochaine, à 73 millions de francs en dépit de l'austérité que j'ai si longuement décrite.

Plusieurs orateurs se sont inquiétés du redéploiement de notre implantation diplomatique et consulaire à l'étranger, phénomène pourtant bien naturel, car nous devons suivre le développement dans le monde, la création de nouveaux Etats indépendants, le déplacement des pôles économiques, la variation des colonies françaises.

Après le redéploiement, je rappelle, une fois de plus, que notre implantation diplomatique et consulaire à l'étranger est la plus importante au monde, plus que celle des Etats-Unis eux-mêmes et bien plus que celle de la Grande-Bretagne. Des postes ont ainsi été ouverts dans des pays qui sont devenus indépendants : le Zimbabwe, le Vanuatu, la Papouasie, le Cap-Vert, Sainte-Lucie et nous en ouvrirons un à Brunei l'an prochain. Un consulat était nécessaire à Shanghai car de nombreuses entreprises françaises travaillent maintenant dans cette région, et, à Miami, grand pôle d'activité économique, un consulat sera ouvert l'an prochain.

Nous avons décidé de rouvrir nos consulats à Saïda et à Tripoli, au Liban, et nous sommes amenés à en ouvrir un à Djeddah du fait que notre ambassade se déplace vers Riyad.

Tout cela est accompagné de la fermeture de consulats et même d'ambassades. Nous avons fermé notre ambassade à Oulan-Bator, en Mongolie.

Je suis étonné de l'émotion créée par ce mouvement qui, encore une fois, a été régulier au cours de précédentes années. En effet, de 1970 à 1981, trente-quatre consulats avaient été fermés, douze dans la seule année 1970, onze en 1976. Dix-neuf l'ont été depuis 1981, dont neuf au titre du budget de 1984. Aucun consulat ne sera fermé en 1985.

Nous avons longuement entendu parler à cette tribune — mais j'en avais reçu des échos auparavant — de la fermeture du consulat de Lausanne. La raison en est très simple : nous avons pu implanter à Genève des services administratifs et informatiques plus importants, capables de traiter des problèmes de l'ensemble de la colonie française des deux cantons suisses intéressés. Il y a 60 kilomètres de Genève à Lausanne, avec une très bonne desserte entre les deux villes. Il n'était plus raisonnable de conserver deux consulats si proches l'un de l'autre.

Les questions ont été nombreuses à propos du domaine culturel, et c'est bien naturel.

Je dirai à M. Moinet que nous souhaitons réactiver le comité interministériel des relations culturelles. Il n'y a pas de diminution des crédits de bourses pour les étrangers en France. C'est ainsi que nous avons en France, en permanence, 20 000 boursiers étrangers sur crédits de mon département ; 8 500 d'entre eux terminent chaque année leurs études.

M. Moinet m'a également interrogé sur les réductions de crédits aux instituts culturels et alliances françaises. Il apparaît, certes, dans le projet de budget pour 1985, une réduction de 7,4 millions de francs pour les centres et instituts culturels. Cependant, celle-ci est compensée par 8 millions de francs d'« effet change », le budget passant ainsi de 113 millions de francs en 1984 à 114 millions de francs en 1985.

Quant aux alliances françaises, la très légère réduction inscrite au budget — 1,5 million de francs — ne nous empêche pas de doubler notre subvention au siège central de l'Alliance à Paris.

Je rappellerai, en regard de ces réductions, que, pendant le même temps, les dotations consacrées aux investissements sont maintenues en volume.

L'un d'entre vous a évoqué le problème des attachés linguistiques. Un plan de cinq ans est en cours de développement ; il portera sur 150 postes sur un total de 500 postes. Les économies sont aussitôt réinvesties dans des formes d'appui direct à l'enseignement de la langue française : opérations intégrées dites multimédias, accroissement des bourses pour les enseignants étrangers, accroissement des moyens matériels et financiers des attachés linguistiques et des lecteurs.

Les questions de M. Habert concernant les problèmes de scolarité sont d'une très grande importance et le sénateur des Français de l'étranger sait combien nous sommes attachés à ce sujet. Cependant, monsieur Habert, vous êtes injuste quand vous dites que nous n'avons pas de politique. Si, nous en avons une en la matière. Cette politique consiste, je l'ai déjà dit, à augmenter les crédits de bourses. Pourquoi agir de la sorte plutôt que de diminuer les frais de scolarité pour tous les élèves ? Pour une raison très simple, monsieur le sénateur : dans les 600 écoles auxquelles nous nous intéressons à l'étranger, il n'y a, sur 230 000 élèves, que 90 000 Français. Les bourses permettent d'aider, parmi ces 90 000 élèves français, ceux dont les parents doivent eux-mêmes payer les charges de scolarité, alors que l'effort de diminution des frais de scolarité devrait être réparti entre les 230 000 élèves, ce qui aurait un effet moindre sur nos compatriotes.

Nous nous efforçons de mieux répartir les bourses en tenant compte des charges de scolarité, lesquelles — je l'ai déjà dit — sont singulièrement inégales. En effet, pour 1984, elles sont en moyenne annuelle de 1 900 francs au Maghreb contre 6 000 francs

pour l'ensemble du monde, avec des pointes redoutables ; 25 000 francs à Washington, 30 000, 50 000 francs et même 150 000 francs au Nigéria.

Ce chapitre est également caractérisé par une augmentation en volume — nous sommes passés de 26 millions de francs en 1981 à 72,5 millions de francs en 1985 — mais aussi en nombre puisque les bourses sont passées de 10 000 en 1981 à 11 000 en 1985.

S'agissant de l'institut du monde arabe, j'indiquerai que, sur les 10 millions de francs que nous attendions de nos partenaires arabes au titre de son budget de fonctionnement pour 1984, une somme de 4 150 000 francs a déjà été versée ; nous espérons que le solde, qui est sans cesse réclamé, sera payé prochainement.

Je terminerai sur ce chapitre par quelques remarques d'ensemble concernant le budget. Je suis tout de même un peu surpris, sinon déçu, mesdames, messieurs les sénateurs, de constater que certains d'entre vous, quels que soient le niveau de croissance de notre budget et les résultats que nous présentons, font toujours les mêmes critiques. Entre 1983 et 1984, la croissance du budget des relations extérieures a été remarquable : plus 16,22 p. 100, alors que le budget de l'Etat croissait en moyenne de 6,44 p. 100.

Pourtant, les mêmes attaques, les mêmes critiques, les mêmes interprétations ont été faites. L'an dernier déjà, j'ai entendu dire que la direction générale des relations culturelles devenait un partenaire insignifiant dans la politique culturelle extérieure.

Or je rappellerai encore une fois — reportez-vous à l'annexe figurant au projet de budget de 1985 — que la direction générale des relations culturelles reçoit 91,2 p. 100 des crédits consacrés à l'action culturelle extérieure. Le reste, soit 8,8 p. 100, est réparti entre quatre départements ministériels, la plus grande part représentant 2,7 p. 100. Au regard de ces 91,2 p. 100, on voit où se situe le centre de gravité.

Les interprétations sont les mêmes. Nous aurions politisé les grands postes. On nous le reprochait car quelques grandes ambassades avaient été confiées à des personnalités extérieures à mon département. Ces ambassades font maintenant l'objet de nominations plus classiques : à Washington, l'un des ambassadeurs les plus confirmés du ministère vient d'être nommé, à Londres, a été affecté l'ancien directeur du cabinet d'un sénateur qui est intervenu à cette tribune ; à Rome, l'ambassade a fait l'objet d'une nomination classique. Mais la critique de politisation demeure.

J'en viens à la prétendue politisation de l'administration centrale. Sur soixante agents qui occupent dans mon administration des fonctions de sous-directeur, de chef de service ou de directeur, deux seulement ont servi dans des cabinets ministériels depuis 1981 alors que vingt autres ont servi dans des cabinets ministériels du temps où l'actuelle opposition était au pouvoir. Voilà ce qu'il en est de la politisation.

Mais revenons plutôt à la réalité ! Ce budget est austère, il comporte des faiblesses très grandes mais il doit être replacé dans la lignée des budgets qui l'ont précédé et, j'espère, de ceux qui suivront. Si nous nous situons dans cette perspective, nous constatons qu'avec 56,6 p. 100 de croissance en cinq ans pour son budget, le ministère des relations extérieures n'a pas été élargi, contrairement à ce qui a été dit.

Que n'ai-je entendu sur les effectifs qui ne suffiraient plus pour assurer les tâches quotidiennes ! Ici encore, les chiffres sont probants : les effectifs du ministère des relations extérieures, section I, étaient de 10 813 personnes en 1981 ; ils sont de 12 060 au budget pour 1985.

Je crois avoir fait ainsi justice de quelques-unes des critiques devenues classiques. Mais j'imagine que, l'an prochain, mon successeur aura à reprendre les mêmes arguments.

Sur le plan politique, le débat a été fort intéressant mais je ne vous cacherai pas que, par moments, j'en ai été très étonné. Je m'attendais à ce que l'on nous reproche une clarté inhabituelle du style, une répétition inlassable des mêmes principes, des déclarations parfois trop hautes en ton, le recours à quelques principes et à une volonté idéologiques. Or voilà que l'on nous parle, au contraire, d'incohérence, de flottement, de contradictions ; j'en suis stupéfait car, encore une fois, cela ne me semble pas du tout correspondre à l'image de la politique extérieure de la France dans le monde.

Je reprendrai les différents chapitres, en abordant tout d'abord les relations Est-Ouest. Personne ne doute de la fermeté de notre détermination à l'intérieur de l'Alliance atlantique. Nous sommes un partenaire fiable, peut-être même sommes-nous le partenaire le plus fiable de l'Alliance à l'heure actuelle. C'est en tout cas ainsi qu'on le considère à Washington.

Nous n'avons jamais hésité à affirmer nos opinions, même quand elles portaient sur des sujets délicats. Ainsi, nous n'avons pas été de ceux qui déclaraient que — les fusées Pershing ne devant de toute façon pas être installées en France — il ne nous revenait pas de porter un jugement sur le danger des SS 20 ou d'évoquer le risque de découplage si l'Alliance atlantique, en ce qui la concernait, n'apportait pas de réponse aux missiles à moyenne portée déployés par les Soviétiques.

Le rapprochement avec la République fédérale d'Allemagne est, à l'évidence, notre politique depuis des lustres. Mais, dans le domaine stratégique, je constate qu'il a fallu attendre les derniers gouvernements pour qu'une clause cependant importante du traité de l'Elysée soit mise en œuvre et que des discussions stratégiques très poussées aient lieu régulièrement et de manière connue du public pour marquer cette solidarité stratégique entre la France et la République fédérale d'Allemagne.

Puis-je rappeler aussi que cette fidélité à l'Alliance n'a rien retiré à notre indépendance de pensée ? Combien de fois n'avons-nous pas dû intervenir — et cela a même fait scandale à diverses reprises — pour rappeler que l'Alliance atlantique portait sur la zone définie par le traité de Washington et ne saurait dépasser cette zone ?

C'est bien nous, Français, qui avons également posé des questions que nos partenaires atlantiques n'osaient pas évoquer, en tout cas publiquement, sur les développements considérables et peut-être redoutables que pouvait comporter la nouvelle stratégie anti-missiles.

Avec l'Union soviétique, selon certains, nous aurions mené une politique peu claire. A vrai dire, les reproches qui nous sont faits varient. Il y a quelques mois encore, on nous reprochait de ne pas avoir de contacts avec ce pays et de rompre ainsi une tradition française, vieille de plusieurs siècles, qui avait fait de nous un partenaire de l'ancienne Russie, puis de l'Union soviétique. Voici que maintenant on nous reproche l'inverse !

Faut-il alors que nous renoncions au dialogue ou que nous le resserrions ? J'ai du mal à suivre.

Nous poursuivrons notre politique telle que nous l'avions définie. Nous ne pouvons pas avoir avec l'Union soviétique des relations normales, régulières, comportant une fois par an, comme avec d'autres pays, une rencontre « au sommet », ainsi que cela avait été promis par le prédécesseur du président Mitterrand.

Nos relations avec l'Union soviétique ne pourront pas être normales tant que trois sujets de condamnation — l'Afghanistan, l'intervention dans certaines affaires des pays de l'Est européen, particulièrement en Pologne, et le déséquilibre créé par l'installation des SS 20 — tant que ces trois questions, donc, n'auront pas connu une réponse. Il n'y a pas de progrès.

Nous entendons bien développer nos rapports économiques et culturels et avoir le dialogue politique qui convient avec l'un des deux supergrands, comme la France a la capacité de le faire. Nous répétons notre condamnation à cette tribune comme aux autres et jusqu'au Kremlin lui-même, ce qui ne me paraît pas être une preuve d'obscurité dans l'exposé de nos thèses.

Nous tenons aussi à avoir des rapports directs aussi poussés que possible sur le plan économique, culturel et parfois même un dialogue politique avec les pays de l'Est européen en marquant l'identité, la spécificité de chacun, en rappelant l'Histoire, qui nous avait unis avant que les conséquences de la Seconde Guerre mondiale ne nous séparent.

En ce qui concerne le Tchad, vous m'avez entendu déclarer ici que, sans acte de guerre, avec une seule perte d'homme, dans une opération violente, nous avions pu arrêter la pénétration étrangère qui avait amené le gouvernement légal du Tchad à nous appeler à l'aide.

C'était notre première mission. Elle a été accomplie par Manta et continue à l'être compte tenu de l'affaiblissement de la force libyenne au Nord, qui n'a plus de possibilité d'agression. Je ne reprendrai pas ma démonstration.

Il s'agissait de notre première mission. Mais de là à conclure, comme l'a fait mon prédécesseur, M. François-Poncet, que c'était notre seule mission, il y a, permettez-moi de vous le dire, une déformation de mon discours, de mon propos et de notre politique.

Comment peut-on oser dire que la politique du Gouvernement français pourrait encourager la partition, la division de quelque pays africain que ce soit, en particulier du Tchad ? Nous n'avons pas cessé de répéter que nous entendons voir le Tchad retrouver son unité, son intégrité, son indépendance et que le jeu de la souveraineté y soit libre.

Dans mon exposé, j'ai longuement insisté sur la nécessité de l'évacuation, qui est bien destinée à rétablir l'unité. Nous préférons essayer d'obtenir l'évacuation par la négociation plutôt que par la guerre. Je l'ai dit et je le répète.

Nous n'aimons pas la guerre. Nous pensons qu'elle est dangereuse à commencer et, si elle ne nous est pas imposée, nous ne la ferons pas. Nous ne sommes pas les supplétifs de quelque stratégie décidée en dehors de nous, a dit M. Mitterrand en août 1983. Je le répète devant vous, nous chercherons à obtenir l'évacuation par la négociation. Cela était possible en 1981. Rappelons, une fois de plus, qu'en 1981, quand nous sommes arrivés aux affaires, tout le Tchad était occupé par les Libyens.

Aussi l'argument de M. François-Poncet, à savoir que le Tchad était occupé par les Libyens parce que le gouvernement de N'Djamena le souhaitait, est-il bien audacieux quand on se rappelle que le gouvernement installé à N'Djamena l'était par la force, après avoir écarté le gouvernement que, peu auparavant, soutenait le gouvernement français avec sa propre armée !

C'est après le retrait de cette armée française que le gouvernement soutenu par les Français a été écrasé par Goukouni et les Libyens. Alors, bien sûr, les Libyens avaient le soutien de ce gouvernement puisqu'ils l'avaient installé à N'Djamena.

Nous avons déjà obtenu l'évacuation ; nous voulons l'obtenir de nouveau, et par la négociation. Voilà la raison de notre politique, de notre attitude. A cet égard, la déclaration, que j'ai lue en quittant l'hémicycle tout à l'heure dans une dépêche de l'A. F. P., d'une personnalité gouvernementale autorisée, à N'Djamena, m'amène à rappeler une fois de plus les principes de notre action.

Je vous lis cette dépêche : « On fait savoir à N'Djamena que le maintien d'unités françaises sur le sol tchadien, si elles ne sont pas résolument engagées contre les éléments libyens, ne feraient que prolonger une situation dont aucun responsable ne paraît s'accommoder. Nous appelons — il s'agit des Tchadiens — de tous nos vœux une intervention directe au Tchad de la France contre l'armée libyenne et rien d'autre. »

Nous reviendrons au Tchad, si la possibilité d'agression libyenne réapparaît, mais actuellement elle n'existe pas. Je l'ai démontré longuement ; toutes nos informations le confirment. Les Africains connaissent notre position : c'est ce qu'ils attendaient de nous et, croyez-moi, leur confiance en nous est aussi grande qu'elle n'a jamais été.

Tournons-nous vers le Proche-Orient. Au Liban, vous savez comment nous avons participé à la force multinationale. J'entends maintenant dire que nous aurions perdu toute influence, que nous serions à la remorque des Américains, alors que — c'est le moins qu'on puisse dire — nos attitudes respectives au Liban ont été singulièrement différentes depuis le départ de la force multinationale.

Tout d'abord, je préférerais ne pas insister sur les conditions dans lesquelles nos partenaires sont partis et, par la suite, sur notre condamnation des accords de Khaldé, qui nous paraissent déraisonnables, d'une médiation américaine ne tenant pas compte des positions des autres pays de la région.

Quant à avoir perdu notre influence, si tel est le cas, alors vraiment, je l'ignorais. Il a été rappelé à cette tribune que nous disposions encore de l'élément le plus important de la F.I.N.U.L. dans le Sud-Liban. Tous, qu'il s'agisse des Israéliens et des Libanais directement concernés, des Syriens, des Américains et autres qui s'intéressent à l'affaire, estiment que la F.I.N.U.L. aura un rôle important à jouer aussitôt après l'évacuation du Sud-Liban par l'armée d'Israël.

Nous avons également quatre-vingts observateurs, auxquels je tiens à rendre un hommage très particulier, compte tenu des conditions remarquables dans lesquelles ils travaillent, en particulier à Beyrouth et au pied de la montagne, avec l'accord et à la demande de toutes les forces politiques libanaises sans exception. Il en résulte que la France a encore au Liban probablement l'influence la plus forte en dehors des pays de la région.

Mais l'autre raison est que nous sommes présents partout au Proche-Orient, et cela dans des conditions d'amitié, d'intimité, de confiance. Cela couvre les pays du Golfe, l'Irak bien entendu, la Jordanie, la Syrie et Israël.

Qu'il est loin le temps où l'on regardait Israël de loin ! Maintenant, nous allons en Israël ; nous y sommes reçus comme les amis que nous sommes. Le Président de la République s'y est rendu. Cette année, huit ministres français sont allés à Jérusalem. M. Shimon Pérès a été reçu à Paris, dans les conditions que vous savez. C'est la première fois depuis vingt ans qu'un Premier ministre israélien est reçu à Paris.

Voilà ce qui donne la mesure de notre vraie possibilité d'action au Proche-Orient ; voilà ce qui fait la force de notre position au Proche-Orient ; voilà ce qui fait que nous sommes un partenaire reconnu par tous.

Les rapports avec l'Égypte ne font que le confirmer. Ces rapports sont devenus possibles, car nous avons pris en compte Camp David, un élément de l'Histoire, un élément qu'il faut dépasser, car il faut aller plus loin dans la recherche d'un règlement fondé probablement sur la résolution n° 242 du Conseil de sécurité respectant les droits des États, celui d'Israël, les droits des peuples, le peuple palestinien. La France y aura son rôle, personne n'en doute. Jamais, je crois, la France n'a eu au Proche et au Moyen-Orient une position aussi forte.

Faut-il reparler du Maghreb, où la position française a toujours été très importante ? Cela ne me paraît pas indispensable.

Je me tourne plutôt vers le tiers monde. Notre discours vis-à-vis de celui-ci aurait changé. Moi, je ne l'ai pas remarqué. Ce que nous disions en 1981, nous l'affirmons encore. Maintenant, comme à cette époque-là, nous cherchons tous les moyens d'aider les pays du tiers monde à traiter de leurs différends, de leurs disputes, de leurs conflits entre eux, sans que ceux-là deviennent partie du conflit Est-Ouest. C'est ce qui a guidé notre attitude partout, dans toutes les parties du monde. Nous n'avons pas cessé de l'affirmer.

Le cas de l'Amérique centrale est le plus clair. Là, nous n'avons guère de moyens directs d'action et nous n'avons jamais pensé en avoir, mais la force des principes que nous défendons, la clarté de notre langage font que, parfois, nous y sommes entendus.

Un des orateurs a évoqué la déclaration franco-mexicaine de 1981 pour la critiquer mais, dans la phrase suivante, il marquait son admiration pour le président Duarte du Salvador, sans remarquer cette contradiction évidente : en effet, le président Duarte n'a pas fait autre chose qu'affirmer la représentativité des fronts avec lesquels il négocie actuellement dans les conditions mêmes que recommandait la déclaration franco-mexicaine de 1981.

Pour faciliter cette négociation et ces contacts, les Salvadoriens, ceux des fronts comme ceux de la junte, se sont tournés vers des pays amis, des pays qui sont entendus dans la région, c'est-à-dire en dehors des pays latino-américains, vers l'Espagne et vers la France, mais pas vers d'autres.

Notre politique est plus claire qu'elle ne l'a jamais été. Elle n'a pas changé ; elle est affirmée dans les mêmes termes et elle nous donne maintenant des positions dans certaines parties du tiers monde où nous n'étions guère présents auparavant.

Il faut dire, monsieur le président, que si certains de ces éléments qui me paraissent évidents peuvent échapper à l'attention de certains sénateurs, c'est peut-être parce que des aspects essentiels leur échappent aussi.

Je n'ai pas entendu souvent parler à cette tribune, de la part des sénateurs de l'opposition, de la majorité sénatoriale, des droits de l'homme, qui sont cependant la charpente même de toute notre action à travers le monde. C'est la raison fondamentale pour laquelle nous sommes entendus si souvent dans le monde, l'esprit, la motivation fondamentale de notre action dans le Tiers monde.

J'aurais aimé entendre une référence aux droits de l'homme lorsqu'un sénateur a évoqué l'Afrique du Sud. Il a eu raison d'en souligner l'importance économique, mais l'appartheid est aussi lié à l'Afrique du Sud ; c'est une forme de discrimination institutionnalisée tout à fait inacceptable pour un pays comme le nôtre.

De nouveau, je relèverai là une contradiction remarquable puisque ce même orateur, quelques instants plus tôt, se félicitait de nos bons rapports avec Israël et de la lutte contre toute discrimination religieuse.

Mesdames, messieurs les sénateurs, c'est la discrimination, c'est l'humiliation de l'homme qui doivent être condamnées, que l'origine en soit ethnique, religieuse ou d'une autre nature. C'est là un élément fondamental de notre politique et, je le répète, une des raisons importantes pour lesquelles nous sommes entendus ailleurs.

Nous sommes entendus parce que nous défendons les droits de l'homme, les droits des peuples et des nations, le droit de chaque peuple à son identité, au non-alignement dans certains cas, le droit au développement, dont parlait tout à l'heure mon collègue et ami Christian Nucci d'une manière très éloquente.

Tels sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les commentaires que je souhaitais faire après un débat que j'ai, une fois de plus, trouvé très intéressant et dont je vous remercie. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère des relations extérieures et figurant aux états B et C.

ETAT B

I. — SERVICES DIPLOMATIQUES ET GÉNÉRAUX

M. le président. « Titre III : plus 180 577 593 francs. »
La parole est à Mme Bidart-Reydet.

Mme Danielle Bidart-Reydet. Monsieur le ministre, le groupe communiste votera les crédits du titre III, mais je souhaite, auparavant, vous interroger sur un point.

J'ai eu l'honneur, avec d'autres parlementaires, de pouvoir me rendre, à l'invitation de son gouvernement, au Nicaragua, comme observateur international pour les élections du 4 novembre dernier. Les résultats de ces élections ont confirmé la légitimité du gouvernement sandiniste, acquise en 1979 par sa victoire sur la dictature sanguinaire de Somoza.

Ce petit pays souhaite poursuivre son évolution dans la voie de la démocratie, du progrès social et de la lutte contre la misère et l'analphabétisme. Pour mener à bien ces objectifs, le Nicaragua a besoin de préserver son indépendance économique et politique. Il a besoin de vivre en paix.

Or nous savons tous que la première puissance du monde alimente en armes et en hommes la guérilla intérieure qui attaque et détruit les villages de paysans, les écoles, les hôpitaux de campagne. A ces actions d'aide indirecte, les Etats-Unis ajoutent le minage des ports et le blocus maritime. Ils violent régulièrement l'espace aérien nicaraguayen en faisant survoler à basse altitude les zones stratégiques du pays. Une intervention militaire directe reste possible sous le prétexte que 3 millions de Nicaraguayens menacent la sécurité de 250 millions de Nord-Américains. C'est pourtant uniquement sur leur propre sol que les jeunes sont mobilisés et envoyés au front.

Le Nicaragua voit son territoire agressé à tout moment. Pour survivre, il a besoin d'un soutien international de grande ampleur, mais aussi de moyens lui permettant d'assurer sa propre défense.

Il serait souhaitable que la France s'engage diplomatiquement de manière plus ferme pour faire respecter l'indépendance et la souveraineté du Nicaragua.

A ce volet indispensable, il nous semble qu'il faudrait ajouter une réponse favorable aux demandes de livraison de matériels permettant la protection des habitants et du territoire national. Nous ne pouvons pas simplement soutenir l'idée du droit de ce peuple à se déterminer lui-même et lui en refuser les éléments concrets, l'obligeant ainsi à se tourner vers d'autres. Nous espérons, monsieur le ministre, que le Gouvernement comprendra cette nécessité.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'union centriste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 29 :

Nombre des votants	313
Nombre des suffrages exprimés	313
Majorité absolue des suffrages exprimés .	157
Pour l'adoption	104
Contre	209

Le Sénat n'a pas adopté.

« Titre IV : moins 83 290 058 francs. »

Par amendement n° II-99, M. Poncelet et les membres du groupe du R. P. R., apparentés et rattachés administrativement, proposent d'augmenter la réduction figurant au titre IV de 2 100 000 francs.

La parole est à M. d'Ornano.

M. Paul d'Ornano. Cet amendement tend à réduire de 2 100 000 francs la dotation du chapitre 42-29 « Formation et assistance technique dans le domaine militaire ». Cette somme

correspond aux dépenses consacrées en 1984 par ce chapitre à la formation en France de pilotes et de mécaniciens de l'armée de l'air libyenne et à la présence en Libye d'un détachement français d'assistance technique « air ».

Il est paradoxal de constater le financement par le budget des services diplomatiques et généraux de dépenses susceptibles de faciliter une éventuelle agression libyenne contre des pays amis ou contre nos propres coopérants militaires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement. Elle a demandé au Sénat de ne pas adopter les crédits des services diplomatiques et généraux. Elle ne peut donc que s'en remettre à la sagesse de la Haute Assemblée.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. L'exposé des motifs de cet amendement est inexact. En effet, le financement de la formation des pilotes et des mécaniciens de l'armée de l'air est assuré non par le budget de l'Etat, mais par les entreprises avec qui les contrats ont été signés. C'était en 1969, d'ailleurs !

M. le président. Monsieur d'Ornano, l'amendement est-il maintenu ?

M. Paul d'Ornano. Après cete explication, je retire l'amendement, monsieur le président. (Sourires.)

M. le président. L'amendement n° II-99 est retiré.

Je vais mettre aux voix les crédits figurant au titre IV.

M. Jacques Habert. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, nous aimerions avoir quelques éclaircissements sur la nature de ces crédits.

Beaucoup de mes collègues et moi-même souhaitons émettre un vote positif sur les crédits du ministère de la coopération. Or ces crédits sont répartis, en fait, sur tous les titres. Est-il exact qu'une partie importante d'entre eux figure dans le titre IV, sur lequel nous allons maintenant nous prononcer ?

M. le président. Monsieur Habert, je vais mettre aux voix les crédits des services diplomatiques et généraux ; je n'ai pas encore appelé les crédits de la coopération.

Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les mesures nouvelles figurant au titre IV.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'union centriste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 30 :

Nombre des votants	313
Nombre des suffrages exprimés	313
Majorité absolue des suffrages exprimés .	157
Pour l'adoption	105
Contre	208

Le Sénat n'a pas adopté.

II. — COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT

M. le président. « Titre III : plus 3 661 772 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'union centriste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 31 :

Nombre des votants 312
 Nombre des suffrages exprimés 312
 Majorité absolue des suffrages exprimés . 157

Pour l'adoption 312

Le Sénat a adopté. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Christian Nucci, ministre délégué. Merci !

M. le président. « Titre IV : moins 140 482 776 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les mesures nouvelles figurant au titre IV.

(*Ces mesures nouvelles sont adoptées.*)

ETAT C

I. — SERVICES DIPLOMATIQUES ET GÉNÉRAUX

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programmes : 258 697 000 francs. »

« Crédits de paiement : 60 608 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(*Après une épreuve à main levée déclarée douteuse, le Sénat, par assis et levé, n'adopte pas ces crédits.*)

M. le président. « Titre VI. — Autorisations de programme : 71 195 000 francs. »

« Crédits de paiement : 36 700 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(*Ces crédits ne sont pas adoptés.*)

II. — COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme : 4 050 000 francs. »

« Crédits de paiement : 1 000 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre VI. — Autorisations de programme : 1 221 905 000 francs. »

« Crédits de paiement : 315 632 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère des relations extérieures

— 3 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 122, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi de finances rectificative pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 131, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 4 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Jean Faure un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif au développement et à la protection de la montagne. (N° 96, 1984-1985.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 120 et distribué.

J'ai reçu de M. Albert Vecten un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements d'enseignement agricole privés et modifiant la loi n° 84-579 du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole public. (N° 87, 1984-1985.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 121 et distribué.

J'ai reçu de M. Albert Vecten un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 123 et distribué.

J'ai reçu de M. Félix Ciccolini un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, relatif au transfèrement en France des personnes condamnées et détenues à l'étranger. (N°s 78, 124, 1984-1985.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 124 et distribué.

J'ai reçu de M. Paul Robert un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Haïti sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements (ensemble un échange de lettres). (N° 85, 1984-1985.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 125 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Chaumont un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord de coopération en matière de marine marchande entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc. (N° 102, 1984-1985.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 126 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Crucis un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Suède. (N° 103, 1984-1985.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 127 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Garcia un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque relative à l'entraide judiciaire, à la reconnaissance et à l'exécution des décisions en matière civile, familiale et commerciale (ensemble une annexe). (N° 105, 1984-1985.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 128 et distribué.

J'ai reçu de M. Charles Pasqua un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, complétant la loi n° 84-743 du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé. (N° 83, 1984-1985.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 130 et distribué.

— 5 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Jacques Genton un avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, autorisant l'approbation de l'accord intervenu, au sein du Conseil des communautés européennes les 2 et 3 octobre 1984, entre les représentants des gouvernements des Etats membres et portant sur le financement du budget rectificatif et supplémentaire n° 1 des communautés. (N° 99, 1984-1985.)

L'avis sera imprimé sous le n° 129 et distribué.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à ce jour, vendredi 7 décembre 1984, à neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale (nos 68 et 69, 1984-1985).

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

— I. — Services généraux (suite) :

Formation professionnelle ;

Droits de la femme ;

Relations avec le Parlement ;

Fonction publique ;

Risques naturels ;

Services divers rattachés au Premier ministre.

M. Robert Guillaume, rapporteur spécial (rapport n° 69, annexe n° 27).

M. Jean Madelain, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (Formation professionnelle, avis n° 73, tome V).

— I. — Services généraux (fin) :

Economie sociale.

M. Fernand Lefort, rapporteur spécial (rapport n° 69, annexe n° 28).

— Culture :

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial (rapport n° 69, annexe n° 7) ;

M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 70, tome I) ;

M. Jacques Carat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtre dramatique) (avis n° 70, tome II).

— Environnement :

M. Fernand Lefort, rapporteur spécial (rapport n° 69, annexe n° 14) ;

M. Richard Pouille, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 71, tome XVII) ;

M. Hubert Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 70, tome III).

Scrutin public à la tribune.

En application de l'article 60 *bis*, troisième alinéa, du règlement, le vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1985 aura lieu, de droit, par scrutin public à la tribune, à la fin de la séance du samedi 8 décembre 1984.

Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements : au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales (n° 20, 1984-1985), est fixé à aujourd'hui vendredi 7 décembre, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements.

Conformément à la décision prise le mardi 4 décembre 1984 par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux projets et propositions de loi prévus jusqu'à la fin de la session, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires et de ceux pour lesquels est déterminé un délai limite spécifique, est fixé dans chaque cas à la veille du jour où commence la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 7 décembre 1984, à zéro heure quarante.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Nomination de rapporteurs.

(Art. 19 du règlement.)

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES,
DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT
ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. Jean Arthuis a été nommé rapporteur du projet de loi n° 107 (1984-1985), adopté par l'Assemblée nationale, réforme professions judiciaires et juridiques (multipostulation).

M. Rufin a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 112 (1984-1985), adopté par l'Assemblée nationale, diverses dispositions d'ordre social dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

M. R. Bouvier a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 148 (1983-1984) de M. Francou, réforme code débits de boissons.

M. F. Collet a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 200 (1983-1984) de MM. Pasqua et Mossion, protection sources information journalistes.

M. Paul Girod a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 212 (1983-1984) de MM. François-Poncet et Bénard Mousseaux, rétablissement peine de mort pour meurtres mineurs.

M. Thyraud a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 216 (1983-1984) de M. Schiele, abrogation article 26 de loi 1881 sur liberté presse.

M. Tizon a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 232 (1983-1984) de M. Larché, inscription sur listes électorales de la commune origine.

M. Dailly a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 234 (1983-1984) de M. Jung, insérer dans préambule Constitution la convention européenne des droits de l'homme.

M. Hoeffel a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 250 (1983-1984) de MM. Hoeffel, Fosset, garantir indépendance fonction publique.

M. Paul Girod a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 260 (1983-1984) de M. Pasqua, rétablissement peine de mort pour crimes odieux.

M. Collet a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 286 (1983-1984) de M. François, modifier art. 14 de la loi du 3 janvier 1972.

M. Dailly a été nommé rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle n° 299 (1983-1984) de M. Fosset, insérer dans préambule Constitution droits et libertés économiques.

M. Tizon a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 326 (1983-1984) de M. Fortier, modifier l'article 55 du code civil sur déclaration de naissance.

M. Ciccolini a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 391 (1983-1984) de M. Béranger, élection des représentants à l'assemblée communautés européennes.

M. Lederman a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 395 (1983-1984) de M. Lederman, reconnaître nationalité française à tout étranger résident.

Mme Le Bellegou-Béguin a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 424 (1983-1984) de M. Schiele, protection personnes victimes de diffamation.

M. Paul Girod a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 496 (1982-1983) de M. Bonnefous, protection enfants martyrisés.

M. Collet a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 48 (1984-1985) de M. Dailly, publication mises au point de commission sondages.

M. Virapoullé a été nommé rapporteur de la pétition n° 4688 du 5 novembre 1984 de M. Fischer, modifier article L. 190 procédures fiscales.

M. Thyraud a été nommé rapporteur de la pétition n° 4689 du 5 novembre 1984 de M. Fischer, liberté accès aux documents administratifs.

M. Bouvier a été nommé rapporteur de la pétition n° 4690 du 5 novembre 1984 de M. Deschamps, modifier code débits boissons.

M. Virapoullé a été nommé rapporteur de la pétition n° 4691 du 13 novembre 1984 de M. Fischer, modifier l'article 1938 du code général impôts.

M. J. Thyraud a été nommé rapporteur de la pétition n° 4692 de M. Richet, participation des citoyens à la vie locale.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du jeudi 6 décembre 1984.

SCRUTIN (N° 29)

Sur les crédits du ministère des relations extérieures (I. — Services diplomatiques et généraux), inscrits au titre III de l'état B annexé à l'article 36 du projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants.....	313
Suffrages exprimés	313
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	157
Pour	105
Contre	208

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.	Jacques Durand (Tarn).	Pierre Matrara.
Guy Allouche.	Jacques Eberhard.	André Méric
François Autain.	Léon Eeckhoutte.	Mme Monique Midy.
Germain Authié.	Gérard Ehlers.	Louis Minetti.
Pierre Bastié.	Jules Faigt.	Michel Moreigne.
Gilbert Baumet.	Maurice Faure (Lot).	Pierre Noé.
Jean-Pierre Bayle.	Claude Fuzier.	Jean Ooghe.
Mme Marie-Claude Beaudéau.	Pierre Gamboa.	Bernard Parmantier.
Jean-Luc Bécart.	Jean Garcia.	Daniel Percheron.
Jean Béranger.	Marcel Gargar.	Mme Rolande Perlican.
Noël Berrier.	Gérard Gaud.	Louis Perrein.
Jacques Bialski.	Jean Geoffroy.	Hubert Peyou.
Mme Danielle Bidard.	François Giacobbi.	Jean Peyrafitte.
Marc Bœuf.	Mme Cécile Goldet.	Maurice Pic.
Stéphane Bonduet.	Roland Grimaldi.	Marc Plantegenest.
Charles Bonifay.	Robert Guillaume.	Robert Pontillon.
Marcel Bony.	Bernard-Michel Hugo (Yvelines).	Roger Quilliot.
Serge Boucheny.	Maurice Janetti.	Albert Ramassamy.
Louis Brives.	André Jouany.	Mlle Irma Rapuzzi.
Jacques Carat.	Philippe Labeyrie.	René Regnault.
Michel Charasse.	Tony Larue.	Michel Rigou.
William Cheryv.	Robert Laucournet.	Roger Rinchet.
Félix Ciccolini.	Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.	Jean Roger.
Marcel Costes.	Bastien Leccia.	Marcel Rosette.
Roland Courteau.	France Lechenault.	Gérard Roujas.
Georges Dagonia.	Charles Lederman.	André Rouvière.
Michel Darras.	Fernand Lefort.	Guy Schmaus.
Marcel Debarge.	Louis Longuequeue.	Robert Schwint.
André Delelis.	Mme Hélène Luc.	Franck Sérusclat.
Gérard Delfau.	Philippe Madrelle.	Edouard Soldani.
Lucien Delmas.	Michel Manet.	Paul Souffrin.
Bernard Desbrière.	James Marson.	Edgar Tailhades.
Emile Didier.	René Martin (Yvelines).	Raymond Tarcy.
Michel Dreyfus-Schmidt.	Jean-Pierre Masseret.	Fernand Tardy.
Henri Duffaut.		Camille Vallin.
		Marcel Vidal.
		Hector Viron.

Ont voté contre :

MM.	Philippe de Bourgoing.	Francisque Collomb.
François Abadie.	Raymond Bouvier.	Charles-Henri de Cossé-Brissac.
Michel d'Aillières.	Jean Boyer (Isère).	Pierre Crois.
Paul Alduy.	Louis Boyer (Loiret).	Michel Crucis.
Michel Alloncle.	Jacques Braconnier.	Charles de Cuttoll.
Jean Amelin.	Pierre Brantus.	Etienne Dailly.
Hubert d'Andigné.	Raymond Brun.	Marcel Daunay.
Jean Arthuis.	Guy Cabanel.	Luc Dejoie.
Alphonse Arzel.	Louis Caiveau.	Jean Delaneau.
René Ballayer.	Michel Caldaguès.	Jacques Delong.
Bernard Barbier.	Jean-Pierre Cantegrit.	Charles Descours.
Jean-Paul Bataille.	Pierre Carous.	Jacques Descours Desacres.
Charles Beaupetit.	Marc Castex.	André Diligent.
Marc Bécam.	Jean Cauchon.	Franz Duboscq.
Henri Belcour.	Auguste Cazalet.	Michel Durafour.
Paul Bénard.	Pierre Ceccaldi-Pavard.	Yves Durand (Vendée).
Jean Bénard Mousseaux.	Jean Chamant.	Henri Elby.
Georges Berchet.	Jean-Paul Chambriard.	Edgar Faure (Doubs).
Guy Besse.	Jacques Chaumont.	Jean Faure (Isère).
André Bettencourt.	Michel Chauty.	Charles Ferrant.
Jean-Pierre Blanc.	Adolphe Chauvin.	Louis de La Forest.
Maurice Blin.	Jean Chérioux.	Marcel Fortier.
André Bohl.	Auguste Chupin.	André Fosset.
Roger Boileau.	Jean Cluzel.	Jean-Pierre Fourcade.
Christian Bonnet.	Jean Colin.	Philippe François.
Charles Bosson.	Henri Collard.	Jean François-Poncet.
Jean-Marie Bouloux.	François Collet.	Jean Francou.
Amédée Bouquerel.	Henri Collette.	Jacques Genton.
Yvon Bourges.		
Raymond Bourguine.		

Alfred Gérin.
Michel Giraud
(Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault
(Calvados).
Paul Girod
Henri Goetschy.
Yves Goussebaire-
Dupin.
Adrien Gouteyron.
Mme Brigitte Gros
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.
Marcel Henry.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Jean Huchon.
Bernard-Charles
Hugo (Ardeche).
Claude Huriet.
Roger Husson.
Pierre Jeambrun.
Charles Jolibois.
Louis Jung.
Paul Kauss
Pierre Lacour.
Christian
de La Malène.
Jacques Larché.
Bernard Laurent.
Guy de La Verpillière.
Louis Lazuech.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuet.
Yves Le Cozannet.
Modeste Legouez.
Bernard Legrand.
(Loire-Atlantique)
Jean-François
Le Grand (Manche)
Edouard Le Jeune
(Finistère).
Max Lejeune.
(Somme).
Bernard Lemarié.
Charles-Edmond
Lenglet.
Roger Lise.

Georges Lombard
(Finistère).
Maurice Lombard
(Côte-d'Or).
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Jacques Machet.
Jean Madelain.
Paul Malassagne.
Guy Malé.
Kléber Malécot.
Hubert Martin
(Meurthe-et-
Moselle).
Christian Masson
(Ardennes).
Paul Masson
(Loiret).
Serge Mathieu.
Michel Maurice-
Bokanowski.
Jacques Ménard.
Jean Mercier (Rhône).
Louis Mercier (Loire).
Pierre Merli.
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
René Monory.
Claude Mont.
Geoffroy
de Montalembert.
Jacques Moission.
Arthur Moulin.
Georges Mouly.
Jacques Moutet.
Jean Natali.
Lucien Neuwirth.
Henri Olivier.
Charles Ornano.
Paul d'Ornano.
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makapé
Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Jacques Pelletier.

Jean-François Pintat.
Alain Pluchet.
Raymond Poirier.
Christian Poncelet.
Henri Portier.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Claude Prouvoyeur.
Jean Puech.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
Paul Robert.
Victor Robini.
Josselin de Rohan.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Olivier Roux.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Michel Rufin.
Pierre Salvi.
Pierre Schiélé.
Maurice Schumann.
Abel Sempé.
Paul Séramy.
Pierre Sicard.
Michel Sordel.
Raymond Soucaret.
Michel Souplet.
Louis Souvet.
Jacques Thyraud.
Jean-Pierre Tizon.
Henri Torre.
René Travert.
Georges Treille.
Dick Ukeiwé.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Albert Vecten.
Louis Virapoullé.
Albert Voilquin.
André-Georges
Voisin
Frédéric Wirth.
Charles Zwickert.

Michel Charasse.
William Chervy.
Félix Ciccolini.
Marcel Costes.
Roland Courteau.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
André Delelis.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Bernard Desbrière.
Emile Didier.
Michel Dreyfus-
Schmidt.
Henri Duffaut.
Jacques Durand
(Tarn).
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Jules Faigt.
Maurice Faure (Lot).
Claude Fuzier
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Gérard Gaud.
Jean Geoffroy.
François Giacobbi.

Mme Cécile Goldet.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Bernard-Michel Hugo
(Yvelines).
Maurice Janetti.
André Jouany.
Philippe Labeyrie.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Mme Geneviève
Le Bellegou-Béguin.
Bastien Leccia.
France Léchenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Louis Longequeue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Madrelle.
Michel Manet.
James Marson.
René Martin
(Yvelines).
Jean-Pierre Masseret.
Pierre Matraja.
André Méric.
Mme Monique Midy.
Louis Minetti.
Michel Moreigne.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.

Bernard Parmantier.
Daniel Percheron.
Mme Rolande
Perlican.
Louis Perrein.
Hubert Peyou.
Jean Peyrafitte.
Maurice Pic.
Marc Plantegenest.
Robert Pontillon.
Roger Quilliot.
Albert Ramassamy.
Mlle Irma Rapuzzi.
René Regnault.
Michel Rigou.
Roger Rinchet.
Jean Roger.
Marcel Rosette.
Gérard Roujas.
André Rouvière.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Franck Sérusclat.
Edouard Soldani.
Paul Souffrin.
Edgar Tailhades.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Camille Vallin.
Marcel Vidal.
Hector Viron.

Ont voté contre :

MM.
François Abadie.
Michel d'Aillières.
Paul Alduy.
Michel Alloncle.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Jean Arthuis.
Alphonse Arzel.
René Ballayer.
Bernard Barbier.
Jean-Paul Bataille.
Charles Beaupetit.
Marc Becam.
Henri Belcour.
Paul Bénard.
Jean Bénéard
Mousseaux.
Georges Berchet.
Guy Besse.
André Bettencourt.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
André Bohl.
Roger Boileau.
Christian Bonnet.
Charles Bosson.
Jean-Marie Bouloux.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.
Raymond Bourguine.
Philippe de
Bourgoing.
Raymond Bouvier.
Jean Boyer (Isère).
Louis Boyer (Loiret).
Jacques Braconnier.
Pierre Brantus.
Raymond Brun.
Guy Cabanel.
Louis Caiveau.
Michel Caldagués.
Jean-Pierre Cantegrif.
Pierre Carous.
Marc Castex.
Jean Cauchon.
Auguste Cazalet.
Pierre Ceccaldi-
Pavard.
Jean Chamant.
Jean-Paul
Chambriard.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Auguste Chopin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
Henri Collard.
François Collet.
Henri Collette.
Francisque Collomb.
Charles-Henri de
Cossé-Brissac.
Pierre Croze.

Michel Crucis.
Charles de Cuttoli.
Etienne Dailly.
Marcel Daunay.
Luc Dejoie.
Jean Delaneau.
Jacques Delong.
Charles Descours.
Jacques Descours
Desacres
André Diligent.
Franz Duboscq.
Michel Durafour.
Yves Durand
(Vendée).
Henri Elby.
Edgar Faure (Doubs).
Jean Faure (Isère).
Charles Ferrant.
Louis de La Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Philippe François.
Jean François-Poncet.
Jean Francou.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud
(Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault
(Calvados).
Paul Girod.
Henri Goetschy.
Yves Goussebaire-
Dupin.
Adrien Gouteyron.
Mme Brigitte Gros.
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.
Marcel Henry.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Jean Huchon.
Bernard-Charles
Hugo (Ardeche).
Claude Huriet.
Roger Husson.
Pierre Jeambrun.
Charles Jolibois.
Louis Jung.
Paul Kauss
Pierre Lacour.
Christian
de La Malène.
Jacques Larché.
Bernard Laurent.
Guy de La Verpillière.
Louis Lazuech.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuet.
Yves Le Cozannet.
Modeste Legouez.
Bernard Legrand
(Loire-Atlantique).

Jean-François
Le Grand (Manche).
Edouard Le Jeune
(Finistère).
Max Lejeune
(Somme).
Bernard Lemarié.
Charles-Edmond
Lenglet.
Roger Lise.
Georges Lombard
(Finistère).
Maurice Lombard
(Côte-d'Or).
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Jacques Machet.
Jean Madelain.
Paul Malassagne.
Guy Malé.
Kléber Malécot.
Hubert Martin
(Meurthe-et-
Moselle).
Christian Masson
(Ardennes).
Paul Masson
(Loiret).
Serge Mathieu.
Michel Maurice-
Bokanowski.
Jacques Ménard.
Jean Mercier (Rhône).
Louis Mercier (Loire).
Pierre Merli.
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
René Monory.
Claude Mont.
Geoffroy
de Montalembert.
Jacques Moission.
Arthur Moulin.
Georges Mouly.
Jacques Moutet.
Jean Natali.
Lucien Neuwirth.
Henri Olivier.
Charles Ornano.
Paul d'Ornano.
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makapé
Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Jacques Pelletier.
Jean-François Pintat.
Alain Pluchet.
Raymond Poirier.
Christian Poncelet.
Henri Portier.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Edouard Bonnefous et Josy Moinet.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Pierre-Christian Taittinger, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	313
Suffrages exprimés	313
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	157
Pour	104
Contre	209

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 30)

Sur les crédits du ministère des relations extérieures (I. — Services diplomatiques et généraux), inscrits au titre IV de l'état B annexé à l'article 36 du projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants.....	313
Suffrages exprimés	313
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	157
Pour	105
Contre	208

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM. Guy Allouche. François Autain. Germain Authié. Pierre Bastie. Gilbert Baumet. Jean-Pierre Bayle.	Mme Marie-Claude Beaudeau Jean-Luc Bécart. Jean Béranger. Noël Berrier Jacques Bialski. Mme Danielle Bidard.	Marc Bœuf. Stéphane Bouduel. Charles Bonifay. Marcel Bony Serge Boucheny. Louis Brives. Jacques Carat.
--	--	--

Claude Prouvovoyeur.
Jean Puech.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
Paul Robert.
Victor Robini.
Josselin de Rohan.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Olivier Roux.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.

Michel Rufin.
Pierre Salvi.
Pierre Schiélé.
Maurice Schumann.
Abel Sempé.
Paul Séramy.
Pierre Sicard.
Michel Sordel.
Raymond Soucaret.
Michel Souplet.
Louis Souvet.
Jacques Thyraud.
Jean-Pierre Tizon.

Henri Torre.
René Traveret.
Georges Treille.
Dick Ukeiwé.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Albert Vecten.
Louis Virapoullé.
Albert Voilquin.
André-Georges Voisin.
Frédéric Wirth.
Charles Zwickert.

Jean Faure (Isère).
Maurice Faure (Lot).
Charles Ferrant.
Louis de La Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Philippe François.
Jean François-Poncet.
Jean Francou.
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Gérard Gaud.
Jacques Genton.
Jean Geoffroy.
Alfred Gérin.
François Giacobbi.
Michel Giraud
(Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault
(Calvados).
Paul Girod (Aisne).
Henri Goetschy.
Mme Cécile Goldet.
Yves Goussebaire-
Dupin.

Adrien Gouteyron.
Roland Grimaldi.
Mme Brigitte Gros.
Robert Guillaume.
Paul Guillamot.
Jacques Habert.
Marcel Henry.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Jean Huchon.
Bernard-Charles
Hugo (Ardèche).
Bernard-Michel
Hugo (Yvelines).
Claude Huriet.
Roger Husson.
Maurice Janetti.
Pierre Jeambrun.
Charles Jolibois.
André Jouany.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Philippe Labeyrie.
Pierre Lacour.
Christian
de La Malène.
Jacques Larché.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Bernard Laurent.
Guy
de La Verpillière.
Louis Lazuech.
Mme Geneviève
Le Bellegou-Béguin.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuet.
Bastien Leccia.
France Léchenault.
Yves Le Cozannet.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Modeste Legouez.
Bernard Legrand
(Loire-Atlantique).
Jean-François
Le Grand (Manche).

Edouard Le Jeune
(Finistère).
Max Lejeune
(Somme).
Bernard Lemarié.
Charles-Edmond
Lenglet.
Roger Lise.
Georges Lombard
(Finistère).
Maurice Lombard
(Côte-d'Or).
Louis Longuequeue.
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Mme Hélène Luc.
Marcel Lucotte.
Jacques Machet.
Jean Madelain.
Philippe Madrelle.
Paul Malassagne.
Guy Malé.
Kléber Malécot.
Michel Manet.
James Marson.
Hubert Martin (Meur-
the-et-Moselle).
René Martin
(Yvelines).
Jean-Pierre Masseret.
Christian Masson
(Ardennes).
Paul Masson
(Loiret).
Serge Mathieu.
Pierre Matraja.
Michel Maurice-
Bokanowski.
Jacques Ménard.
Jean Mercier (Rhône).
Louis Mercier (Loire).
André Méric.
Pierre Merli.
Mme Monique Midy.
Daniel Millaud.
Louis Minetti.
Michel Miroudot.
Josy Moinet.
René Monory.
Claude Mont.
Geoffroy
de Montalembert.
Michel Moreigne.
Jacques Mossion.
Arthur Moulin.
Georges Mouly.
Jacques Moutet.
Jean Natali.
Lucien Neuwirth.
Pierre Noé.
Henri Olivier.
Jean Ooghe.
Charles Ornano.
Paul d'Ornano.
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makapé
Papilio.
Bernard Parmantier.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Jacques Pelletier.
Daniel Percheron.
Mme Rolande
Perlican.

Louis Perrein.
Hubert Peyou.
Jean Peyrafitte.
Maurice Pic.
Jean-François Pintat.
Marc Plantegenest.
Alain Pluchet.
Raymond Poirier.
Christian Poncelet.
Robert Pontillon.
Henri Portier.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Claude Prouvovoyeur.
Jean Puech.
Roger Quilliot.
André Rabineau.
Albert Ramassamy.
Mlle Irma Rapuzzi.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
René Regnault.
Michel Rigou.
Roger Rinchet.
Paul Robert.
Victor Robini.
Jean Roger.
Josselin de Rohan.
Roger Romani.
Marcel Rosette.
Gérard Roujas.
Jules Roujon.
André Rouvière.
Olivier Roux.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Michel Rufin.
Pierre Salvi.
Pierre Schiélé.
Guy Schmaus.
Maurice Schumann.
Robert Schwint.
Abel Sempé.
Paul Séramy.
Franck Sérusclat.
Pierre Sicard.
Edouard Soldani.
Michel Sordel.
Raymond Soucaret.
Paul Souffrin.
Michel Souplet.
Louis Souvet.
Edgar Tailhades.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Jacques Thyraud.
Jean-Pierre Tizon.
Henri Torre.
René Traveret.
Georges Treille.
Dick Ukeiwé.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Camille Vallin.
Pierre Vallon.
Albert Vecten.
Marcel Vidal.
Louis Virapoullé.
Hector Viron.
Albert Voilquin.
André-Georges
Voisin.
Frédéric Wirth.
Charles Zwickert.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Edouard Bonnefous et Josy Moinet.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Pierre-Christian Taittinger, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 31)

Sur les crédits du ministère des relations extérieures (II. — Coopération et développement), inscrits au titre III de l'état B annexé à l'article 36 du projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants	315
Suffrages exprimés	315
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	158

Pour	315
Contre	0

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM.
François Abadie.
Michel d'Aillières.
Paul Aiduy.
Michel Alloncle.
Guy Allouche.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Jean Arthuis.
Alphonse Arzel.
François Autain.
Germain Authié.
René Ballayer.
Bernard Barbier.
Pierre Bastie.
Jean-Paul Bataille.
Gilbert Baumet.
Jean-Pierre Bayle.
Mme Marie-Claude
Beau-deau.
Charles Beaupetit.
Marc Bécam.
Jean-Luc Bécart.
Henri Belcour.
Paul Bénard.
Jean Bénard.
Mousseaux.
Jean Béranger.
Georges Berchet.
Noël Berrier.
Guy Besse.
André Bettencourt.
Jacques Bialski.
Mme Danielle Bidard.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
Marc Bœuf.
André Bohl.
Roger Boileau.
Stéphane Bonduel.
Charles Bonifay.
Edouard Bonnefous.

Christian Bonnet.
Marcel Bony.
Charles Bosson.
Serge Boucheny.
Jean-Marie Bouloux.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.
Raymond Bourguine.
Philippe
de Bourgoing.
Raymond Bouvier.
Jean Boyer (Isère).
Louis Boyer (Loiret).
Jacques Braconnier.
Pierre Brantus.
Louis Brives.
Raymond Brun.
Guy Cabanel.
Louis Caiveau.
Michel Caldaguès.
Jean-Pierre Cantegrit.
Jacques Carat.
Pierre Carous.
Marc Castex.
Jean Cauchon.
Auguste Cazalet.
Pierre Ceccaldi-
Pavard.
Jean Chamant.
Jean-Paul
Chambriard.
Michel Charasse.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
William Chervy.
Auguste Chupin.
Félix Ciccolini.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
Henri Collard.

François Collet.
Henri Collette.
Francisque Collomb.
Charles-Henri de
Cossé-Brissac.
Marcel Costes.
Roland Courteau.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoll.
Georges Dagonia.
Etienne Dailly.
Michel Darras.
Marcel Daunay.
Marcel Debarge.
Luc Dejoie.
Jean Delaneau.
André Delelis.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Jacques Delong.
Bernard Desbrière.
Charles Descours.
Jacques Descours
Desacres.
Emile Didier.
André Diligent.
Michel Dreyfus-
Schmidt.
Franz Duboscq.
Henri Duffaut.
Michel Durafour.
Jacques Durand
(Tarn).
Yves Durand
(Vendée).
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Henri Elby.
Jules Faigt.
Edgar Faure (Doubs).

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Pierre-Christian Taittinger, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :	
Nombre de votants.....	312
Suffrages exprimés	312
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	157
Pour	312
Contre	0

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.